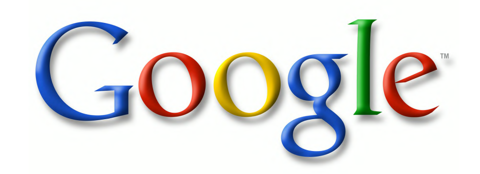
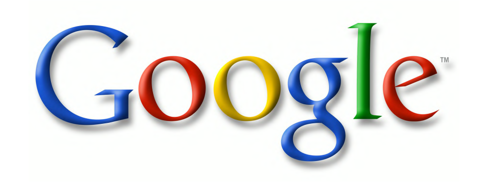
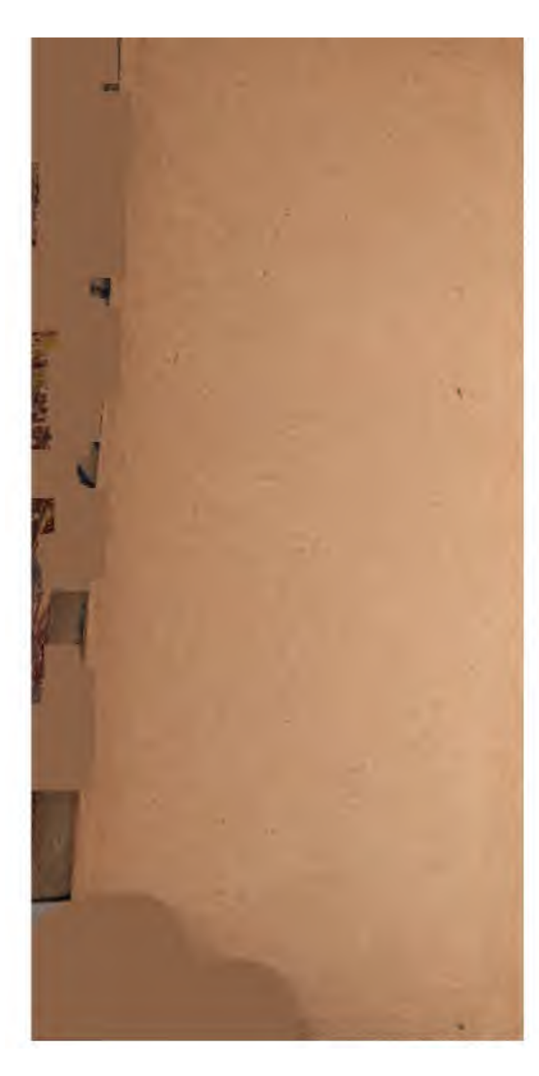

Google




ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN







LE

# JOURNAL

DES

# SÇAVANS,

POUR

*L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.*

AVRIL.



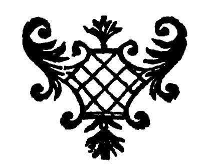


# LE JOURNAL DES SÇAVANS

POUR

*L'ANNÉE M. DCC. LXXXI*

AVRIL.



*A PARIS,*

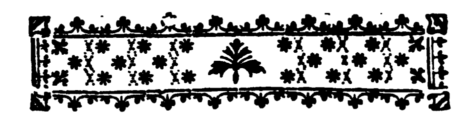
Au Bureau du Journal de Paris, rue de Gren
S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

*AVEC PRIVILEGE DU ROI.*

# AVIS.

*On s'abonne pour le Jo*
*DES SÇAVANS au Bureau*
*nal de Paris, rue de Gre*
*Honoré ; & c'est à l'adress*
*recteur de ce Journal qu'il*
*voyer les objets relatifs à*
*Sçavans. Le prix de la Sou*
*de l'année est de 16 liv. pou*
*& de 20 liv. 4 s. pour la P*
*soit* in-12 *ou* in-4°. *Le Jo*
*DES SÇAVANS est compos*
*torze Cahiers ; il en paroît*
*que mois, & deux en Juin &*
*cembre.*



LE

# JOURNAL



DES

# SÇAVANS.



AVRIL. M. DCC. LXXXI.

*Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres; enrichie de Figures & de Cartes. Tomes XX, XXI & XXII. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine,

de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 vol. *in*-8°. Le premier de 544, le second de 556, le troisième de 608 pages.

CES trois nouveaux volumes contiennent la suite de l'histoire Romaine qui commence dès le dix-huitième, ce qui fait déjà cinq volumes entiers pour cette partie. Dans le premier de ceux dont il s'agit actuellement, c'est-à-dire, dans le vingtième on donne la suite de cette grande histoire depuis la fin de la sédition des Gracques jusqu'à la dictature perpétuelle de Sylla. Dans le vingt-unième, l'histoire, depuis cet évènement jusqu'à la fin de la révolte des Légions de Pannonie & de Germanie, sous Tibère, & on la continue dans le vingt-deuxième, jusqu'à l'embrâsement de Rome par Néron. Il y en aura encore plus

ſieurs autres, puiſque les Auteurs anglois terminent cette partie de leur Ouvrage à la priſe de Conſtantinople par les Turcs. Ainſi, quoique cette hiſtoire Romaine faſſe partie d'un très-grand Recueil, elle ne doit point être conſidérée comme un abrégé, mais plutôt comme un morceau très-étendu & très-intéreſſant. Les Auteurs anglois ſont entrés dans de grands détails, & n'ont pas négligé les diſcuſſions en tout genre; mais nous l'avons déjà dit dans les extraits des volumes précédens, nous croyons devoir ne pas nous étendre beaucoup ſur cet Ouvrage. Il ne doit être queſtion, pour ainſi dire que d'annoncer la publication de chaque volume, parce d'abord, l'Ouvrage eſt déjà connu très-avantageuſement par la première édition, enſuite parce que l'hiſtoire Romaine en particulier juſques dans ſes plus petits détails, n'eſt ignorée de perſonne. Il eſt donc inutile d'en préſenter ſous les yeux les principa-

les circonstances & les évènemen
les plus importans, puisque ce son
ces évènemens qui sont les plus con
nus. Nous allons seulement transcrir
quelques observations particulières
A l'occasion du Consulat de Cœliu
Caldus, qui étoit un homme nou
veau, on remarque que dans l'hi
toire on trouve souvent une divisio
des Romains en *nobiles*, *novi* &
*ignobiles*. Celui qui pouvoit expose
aux yeux du public les portraits &
les statues de ses ancêtres s'appelloi
*nobilis*; celui qui ne pouvoit pro
duire que sa propre statue ou so
portrait étoit censé *homo novus*
enfin, celui qui n'avoit aucune re
présentation ni de lui ni de ses an
cêtres, portoit le nom d'*ignobilis*
desorte que le *jus imaginis* étoit che
les Romains ce que le droit d'avoi
des armoiries est parmi nous.

Au sujet des Livres Sibyllins qu
furent réduits en cendres deux an
avant la dictature de Sylla, les Au
*teurs anglois* font des recherches su

s, d'Ilion, &c. pour retrouver
copies ou du moins des fragmens
ces Livres. Ces Quindecemvirs
irent alors une nouvelle collec-
plus considérable, mais moins
ientique que les Livres originaux
on avoit conservés à *Rome* de-
le règne de Tarquin le Superbe
qui venoient d'être brûlés.

.es Anciens ne sont pas d'accord
e nombre de ces Sibylles. Suidas
compte quatorze, Elien quatre,
n trois, d'autres n'en admettent
deux, Varron & le plus grand
nbre des Sçavans les fixent à dix;
n il y en a qui les réduisent à

pies furent multipliées dans la
part des villes de la Grèce, de l
lie & de l'Asie, & ces Livres fu
regardés comme les arrêts du
Quelques Pères de l'Eglise ont
que Dieu avoit donné à ces Siby
le don de prophétie comme une
compense de leur chasteté. En g
ral leurs prédictions étoient con
en termes ambigus. Les diffé
fragmens dont les Quindecem
composerent leur nouvelle comp
tion, ne contenoient que des erre
ridicules. Quant aux Livres qui
sent présentement pour être l'ouvr
des Sibylles, les plus habiles C
ques, disent les Auteurs angle
conviennent qu'ils sont au moins
partie une production de quel
Chrétien du second siècle. Plusi
Pères de l'Eglise ont cité plus d'
fois les Livres de ces Sibylles en
veur de la Religion chrétienne, d
le nom de Sibyllistes, par lec
Celse désigne les Chrétiens; m
Origene & S. Augustin ont toujo

parlé de ces Livres Sibyllins avec mépris. Stilicon, sous le règne d'Honorius, fit réduire en cendres la compilation qui avoit été faite sous Sylla. Le sçavant Hyde, choqué des contradictions dont les Payens ont chargé l'histoire des Sibylles, cherche l'origine de ces Prophêtesses chez les Orientaux. Il observe que dans la constellation appellée *la Vierge* il y a une étoile brillante que les Perses nommoient *Sounboülé*, & remarque que ce peuple, qui étoit fort adonné à l'Astrologie judiciaire, regardoit le signe de la Vierge comme plus propre qu'aucun autre à découvrir l'avenir. Il pense que les Grecs, qui ont emprunté toutes leurs connoissances des peuples orientaux, ont adopté ces idées fabuleuses, &, suivant leurs coutumes, les ont embellies de leurs fictions. Leurs Poëtes imaginèrent une Sibylle vierge, par allusion au mot *Sounboulé*, lui firent parcourir différens pays & jouer le rôle de Prophêtesse. Cette

conjecture de M. Hyde, proposé par les Sçavans anglois, ne nous pa roît point assez appuyée. Il faut s rappeller que les premiers Livres de Sibylles existoient à Rome dès l tems de Tarquin le Superbe, qu étoit contemporain de Cyrus. I nous paroît donc difficile de suppo ser que dès-lors cette doctrine Per sanne ait pu passer jusqu'à Rome Nous nous bornons à cette seule ré flexion, quoiqu'il soit facile d'y er ajouter d'autres.

Sertorius, après sa défaite par Annius, passa le détroit de Gibraltar & aborda auprès de l'embouchure du Bétis. Il trouva en cet endroit quelques Navigateurs qui venoient des Isles Atlantiques ou Fortunées. Le récit que ces hommes lui firent de la beauté & des délices de ce pays le charmèrent tellement, qu'il résolut d'aller fixer ses jours dans ce lieu agréable. Mais ses soldats ne voulurent point y consentir. Les *Auteurs anglois* observent que, sui-

Plutarque, ces Isles n'étoient
u nombre de deux, séparées
e de l'autre par un canal étroit,
éloignées de la côte d'Afrique
viron mille stades. La descrip-
n qu'il en donne, disent ils, s'ac-
de parfaitement avec ce que nous
ns sur ce sujet dans le 4e. Livre
'Odyssée. Mais cette conformité
re les deux descriptions ne nous
pas connoître quelles sont les
s que les Anciens ont désignées
s le nom d'Atlantiques. Platon
fait un tableau magnifique dans
Timée, & leur donne une si
nde étendue, qu'Ortelius & San-
les ont prises pour l'Amérique.
is avant M. Rudbeck personne,
ent-ils, n'avoit imaginé que l'A-
ntique de Platon fût la Scandi-
ie. Charmé des belles gelées de
pays, cet Auteur allègue jusqu'à
t deux argumens pour soutenir
opinion, & trouve que certaines
nes peu éloignées d'Upsal ont pré-
ément la même situation & les mê-

mes dimenſions que la capitale de l'Atlantique. La conjecture de Kircher qui prétend que les Iſles fortunée ou atlantiques ſont les Canaries, paroît aux Sçavans anglois plus vraiſemblable.

Les Preteurs avoient rendu différentes plaintes, & le plus ſouvent ſans effet, contre la licence des Hiſtrions. Cet état n'étoit pas mépriſé parmi les Grecs; mais il n'en étoit pas de même chez les Romains. Les Acteurs de profeſſion ne pouvoient être incorporés dans aucune Tribu, & étoient par conſéquent privés du droit de voter dans les aſſemblées du peuple; l'entrée aux charges, tant civiles que militaires, leur étoit abſolument interdite. S'il étoit arrivé ſeulement une fois à un Sénateur de faire le perſonnage d'Acteur ſur un théâtre, il auroit été dégradé, & un Chevalier Romain, en pareil cas, auroit perdu tous ſes priviléges. Une Actrice étoit réputée infâme & ſujette aux mêmes loix que les Proſti-

tuées. Mais les Acteurs des Atellanes n'étoient pas compris dans cette loi, parce que les jeunes Romains jouoient ces sortes de Pièces entre eux. Si un de ces Acteurs ne jouoit pas bien son rôle, le peuple ne l'obligeoit pas à se démasquer ainsi qu'il en agissoit à l'égard des Acteurs de profession. Tibere informé de la licence des Histrions en fit son rapport au Sénat : « ils tiennent, disoit-il, des propos » séditieux dans le Public ; ils per- » vertissent les mœurs dans l'inté- » rieur des maisons ; les farces des » Osques, les mêmes que les Atel- » lanes, qui, chez nos ancêtres, » amusoient à peine la populace, » sont aujourd'hui si fort en crédit » & si dépravées, qu'il ne faut rien » moins que l'autorité du Sénat pour » les réprimer. » Sur ces plaintes de l'Empereur, les Baladins & les Farceurs furent chassés de l'Italie avec défense, suivant Dion Cassius, d'exercer leur profession dans aucun endroit de l'Empire.

C'étoit une ancienne coutume parmi les Romains d'ériger les effigies des grands Hommes dans leurs temples & dans d'autres endroits. Ils appelloient ces effigies des *Boucliers*, parce qu'elles étoient gravées en or, en argent ou en cuivre sur des plaques façonnées comme des boucliers. C'est-là le sentiment ordinaire; cependant, suivant quelques Auteurs, ces effigies ne doivent point être appellées *clypei*, mais *clupea*, comme qui diroit *ouvrage de gravure*, de l'ancien verbe *cluere* qui signifie *graver*. Pline rejette cette étymologie. Tite-Live semble l'adopter, puisqu'[illegible] les appelle *clupea*. C[illegible] boucliers co[illegible] tenoient quelquefoi[illegible] uniquement [illegible] nom des personnes [illegible] par qui ou [illegible] l'honneur de[illegible] ll[illegible] ls étoient c[illegible] sacrés. Que[illegible] et honneur étoit rendu[illegible] articulier[illegible] ordre du S[illegible] at.

Tacite, [illegible] conviennent [illegible] lettres à l'i[illegible]

nous ſont connues, ſçavoir le digamma éolique & l'antiſigma. La première de ces lettres étoit un F renverſé Ⅎ & avoit le ſon du V. La ſeconde tenoit lieu du Ψ des Grecs & s'écrivoit ƆC. On ne connoit point la troiſieme; les uns ont dit que c'étoit une figure qui exprimoit la diphtongue *oi*; d'autres qu'elle ſervoit à adoucir le ſon trop rude de la lettre R. Quoi qu'il en ſoit, Claude, dans le tems qu'il n'étoit encore que ſimple particulier, publia un Livre ſur la néceſſité de faire uſage de ces lettres. Devenu Empereur, il en fit une loi; mais à peine fut-il mort, qu'on ceſſa de s'en ſervir.

Ces détails ſuffiſent pour faire voir que les Sçavans anglois, non contens d'expoſer les évènemens qui concernent l'hiſtoire, s'arrêtent encore ſur ceux qui ſouffrent des difficultés, ſur les lieux peu connus, ſur les mœurs, les coutumes, les uſages; qu'ils éclairciſſent les textes des Auteurs, portent un jugement ſur les

différens Ecrivains, entrent dans des détails géographiques qui servent à faire connoître la situation des différens peuples; en un mot qu'ils ne négligent rien de ce qui peut éclaircir leur sujet, & qu'ils le font avec beaucoup d'érudition. Il reste encore pour completter cette partie de l'histoire Romaine environ deux volumes de l'édition *in*-4°., c'est-à-dire les tomes X & XI.

[ *Extrait de M. de Guignes.* ]

RÉPONSE *de M. Dupuy à la Lettre de M. Brunck, insérée dans le Journal du mois de Février d cette année.*

MONSIEUR,

APRÈS avoir lu dans le
des Sçavans la lettre que v
dressez, si je gardois le siler
doute vous le trouverie
& peut-être seriez-vous

tribuer à une caufe bien éloignée de mon cœur. Cependant à quoi me réduifez-vous ? Déjà, foit dans des lettres particulières, foit dans le compte que j'ai rendu de vos éditions de quelques Pièces grecques, j'ai témoigné avec quelle *peine*, avec quel *regret* je voyois beaucoup de mots intrus trop licentieufement dans le texte, avec quel chagrin je présfentois les juftes reproches qu'on ne manqueroit pas de vous faire ; & ce fentiment étoit d'autant plus vrai & plus vif, qu'il étoit proportionné à l'eftime que je fais de vos lumières & de vos talens, *fagacité*, *fçavoir*, *goût*, *tact fin*, *connoiffance peu commune de la Poéfie grecque*, qualités précieufes auxquelles j'ai pris plaifir à rendre un hommage public. Aujourd'hui toute l'amertume de ce fentiment fe renouvelle pour moi ; & tandis que voulant juftifier la liberté que vous avez prife, vous annoncez que peu facile à contenter, vous ne vous décidez que *fur des rai-*

*le texte qu'il publie de nouvelles* *çons, s'il n'y est autorisé par de b* *manuscrits*. Voilà ma *thèse*, & c une vérité que je ne dois pas m tacher à prouver, puisque vous rendez hommage, & que souv vous blâmez ceux qui s'en écarte Voici d'ailleurs vos termes. « To » tes les règles de critique que vo » établissez sont anciennement co » nues, & généralement vraies; il » reste qu'à décider si l'applicati » en est juste. » *Application!* C n'est pas le mot; vous deviez di *exception*, *restriction*. Car une règ générale a son application partout sinon où les exceptions sont permi ses & autorisées. Or, ces règles vous les violez, vous les transgres sez; c'est un point décidé par le fai & par vos aveux; vous vous croye donc le droit de vous en affranchir mais sur quoi l'établissez-vous? J'a beau lire & relire votre lettre, je n trouve rien.

D'abord vous commencez par dire

que vous avez rétabli & justifié à-peu-près autant d'anciennes leçons que vous en avez introduit de nouvelles *sur de simples conjectures*. Cet *à-peu-près* n'est pas mal-adroit, mais pourquoi cette égalité de nombre, est-elle exacte? y étiez-vous autorisé; car c'est de quoi il s'agit uniquement.

Vous avez été moins réservé que M. Valckenaer qui n'avoit mis que dans une note une leçon que vous avez encadrée dans le texte; & vous objectez qu'ailleurs ce Sçavant y a introduit de sa seule autorité quelques changemens. J'estime & je respecte infiniment M. Valckenaer; mais on a le droit de lui demander compte à vous

ennes & générales de la critiqu
voilà justement le danger iné
ble dont j'avois parlé; c'est qu
mple des Editeurs du premi
te, parmi lesquels vous devez
r place, ne peut que nous fair
idre de voir à l'av[illegible] autant d
s essentiellement a[illegible] ens, d'un
en Ecrivain, qu'il[illegible] trouvent
liteurs.

y a pourtant une c[illegible] ction su
elle vous n'êtes pas[illegible] l'avis d
Valckenaer, & v[illegible] présume
probablement *je n*[illegible] *ngerai d*
*e parti; car vous com*[illegible] *ttez pou*
*cienne leçon.* Si j'ép[illegible] ise v
i, ce sera uniquemen[illegible] par
laissez le texte tel q[illegible]
e que vous combattez p
ne leçon qui pourroi
se. Vous voudriez sç
que vous l'ayez b
ndue; & c'est un
t étranger à celui
& qui nous occ
ent.

V
ave
mo
&
att
m
M
pe
vo
re

Vous affectez souvent de parler avec dédain de ce *respect* qu'on montre pour les anciennes leçons, & toujours vous supposez que cet attachement est fondé sur un sentiment d'approbation. Permettez-moi, M., d'observer que la méprise est un peu forte; car je n'imagine pas que vous vouliez donner le change. Ce respect ne consiste qu'à exiger, suivant les loix d'une critique sage; que ces leçons restent à leur place, à moins que de bons manuscrits n'autorisent à en substituer d'autres. Mais il se peut faire qu'elles soient très-fautives, très-mauvaises, quoiqu'elles aient paru bonnes à tous les Editeurs, comme vous le remarquez. Il en est plusieurs, dans différens textes d'anciens Auteurs, qui me sont très-suspectes, quoique jusqu'ici personne n'ait douté de leur légitimité. Je conclus donc avec vous que l'accord général des Editions & des Commentateurs n'est pas toujours une bonne preuve de l'intégrité d'une leçon. Mais

s'enſuit-il qu'un nouvel Editeur a
droit de l'expulſer du texte, & (
ſubſtituer une autre qu'il aura i
ginée de ſa tête, ſans l'aveu d'au
manuſcrit digne de confiance? N
aſſurément : ce ſeroit une *four*
*de ſa façon.* Voilà le cas où c
dénomination a lieu.

Mais, dites-vous, & c'eſt ici v
grand argument, le texte, ſoit
imprimés, ſoit des manuſcrits
nous avons, eſt ſouvent inintelligil
ou préſente des choſes abſurdes,
dicules, &c. Eh bien, qu'en c
cluez vous? Qu'il vous eſt permis
le réformer en le farciſſant de c
rections conjecturales? Où av
vous donc pris cette logique? Qu
vous ne voyez pas que cette mani
de raiſonner eſt ce que les Dialec
ciens appellent *pétition de princi*
parce que c'eſt alléguer en prei
préciſément ce que vous avez à pro
ver? Si jamais ces règles *ancien*
*& généralement vraies* de critiq
doivent êtres obſervées, c'eſt ſurto
di

dans les endroits importans dont il eſt ici queſtion; & cette importance même eſt pour vous une raiſon de les tranſgreſſer. Eſt-il rien de plus inconſéquent ? Reſpectez-les, M., & vous ſçaurez ce que vous deviez faire, non-ſeulement à l'égard du vers d'Euripide dont vous parlez, mais encore dans bien d'autres cas pareils. « Il faut de trois choſes l'une, » dites-vous, ou laiſſer le vers cor- » rompu, ou admettre ma conjec- » ture, ou en propoſer une meil- » leure. » Sans contredit il falloit laiſſer le vers dans l'état d'altération où le texte le préſente, ſans y toucher, & dire en ſtile de Commentateur, comme vous le dites vous-même, *locum hunc IN MENDO CUBARE neceſſe eſt donec meliores reperiantur codices.* Votre conjecture, ou celle de tout autre, quelque nom qu'il ait dans la Littérature, ne peut trouver place que dans une note: dans le texte c'eſt une *fourrure.*

En vérité, M., on diroit que

vous assimilez le travail d'un E
à celui d'un Artiste chargé d
taurer une antique mutilée.
devez pourtant bien sentir q
différence n'est pas petite. (
mêle d'excellent vin à un vi
diocre, ce qui résulte de cette
tion n'en est pas moins du vin a
frélaté. On veut du vin d'u
crû ; après le mêlange il se
de deux crûs différens. Voilà
sément l'état d'un texte réforn
des corrections conjecturales.
avoir été ainsi tourmenté, trav
peut-être vaut-il mieux que da
état primitif, & tel qu'il est so
mains de son Auteur ; mais e
est *frélaté*, & déplaît au goût
saine critique.

Vous me demandez *si je pui
prendre quelque chose* dans le
*chantes*, Tragédie d'Euripide
que l'a publiée Barnès, où l'E
d'Oxford, sans consulter les
& vous ajoutez : « vous la lire
» mon Edition aussi facileme

» vous lisez une Tragédie de Vol-
» taire ; & dans toutes les autres, ce
» n'est à-peu près qu'un logogriphe. »
Je demande à mon tour. Est-ce donc à force de conjectures *fourrées* dans le texte que vous avez rendu cette Tragédie très-intelligible ? Alors je vous réponds que j'entends fort bien *votre* Pièce imprimée, mais que je n'entends pas pour cela la vraie Tragédie d'Euripide. Celle-ci reste dans le même degré d'obscurité où elle étoit auparavant, parce qu'on n'a aucune certitude que ce que vous presentez soit la production de l'Auteur, la seule qu'on desire connoître. Or, vous entendre facilement, & entendre Euripide, ce sont deux choses bien différentes, même dans la supposition que vous possédiez la langue grecque aussi bien & mieux que le Poëte grec. Un habit rapetassé avec de riches lambeaux n'est pas l'habit sorti des mains du tailleur. Poursuivons.

« Un de mes plus grands étonne-

» mens, dites-vous, c'est que nous
» ayons un seul Poëte grec que l'on
» puisse lire ; » & aussi-tôt vous vous
déchaînez à-la-fois & contre les manuscrits & contre les imprimés. Nos
plus anciens manuscrits remontent à
peine à 700 ans ; c'est l'époque de
l'ignorance & de la barbarie. « L'hom-
» me de Constantinople qui sçavoit
» le mieux le grec alors, ne le sça-
» voit certainement pas aussi bien que
» M. Ruhnken [1] & M. Valckenaer
» le sçavent aujourd'hui. » Soit ignorance, soit avidité pour le gain, les
Copistes faisoient *en copiant presqu
autant de fautes qu'ils écrivoient
mots*, & ces fautes se multiplic
dans d'autres copies. « La pl

[1] Ce Sçavant, digne de la
estime, a bien voulu m'envoy
plaire de l'*Hymne d'Homere*
a publié depuis peu, & d
compte. Je suis charmé de
ici un témoignage public
sance.

» des premières Editions imprimées » ont été faites sur un manuscrit uni» que, souvent peu correct. » Ce n'est pas, ajoutez vous, qu'à l'aide des manuscrits on ne puisse corriger un grand nombre de fautes, mais quelle sagacité ne faut-il pas pour y découvrir les bonnes leçons; d'ailleurs, « quel remède apportera-t on » aux altérations antérieures aux ma» nuscrits que nous avons? Respec» tera-t-on des absurdités manifestes, » parce qu'elles sont consignées dans » des copies infidèles? &c. »

Sans discuter ces exagérations, critique qui seroit ici déplacée, il suffit de dire d'abord qu'on sçait à quoi se borne le *respect* dont vous présentez une fausse idée. Je sçais de plus, que l'art de découvrir de bonnes leçons, & même de véritables variantes, est très-rare, & donné à peu de personnes. Mais à quoi tend cette tirade? Voudriez-vous donc nous faire entendre que vous méditez de faire un furieux ravage dans

la Littérature grecque ? Certainement vous allez trouver en votre chemin une foule considérable de passages ou suspects, ou évidemment altérés. Eh bien, *le flambeau de votre critique* dans une main, allez-vous tout sabrer de l'autre, aussi-tôt que les imprimés & les manuscrits vous laisseront sans secours ? Déjà vous nous prévenez que « tout hom» me qui a du jugement & du goût, » préférera toujours une conjecture » ingénieuse, élégante, qui restitue » à un Auteur une leçon digne de » lui, à une absurdité autorisée par » l'erreur d'un Copiste ignorant du » tems de la barbarie. » C'est di assez clairement que la liber vous aurez prise d'interpol scrupule les textes par vos tures, ne pourra être bl par des personnes *sans j sans goût*. C'est votre r naire.

Mais, Monsieur, o donc ces règles de c

tiennes, si généralement vraies, que vous faites semblant de respecter ? Vous vous en jouez donc dans le fond du cœur, & pour vous elles sont sans *application*. Déjà cependant il vous est arrivé de les violer en altérant un texte par des corrections conjecturales, & ensuite de vous en repentir, *re pensiculatiùs consideratâ*; qui nous sera garant que cela ne vous arrivera plus ?

Direz-vous que votre intention n'est point de porter la licence de vos conjectures à l'excès révoltant que je viens de représenter ? En ce cas abjurez donc les principes sur lesquels portent vos raisonnemens, & qui justifient à vos yeux le procédé que vous tenez en maniant les textes anciens. Ou votre dialectique est en défaut, ou elle vous conduit nécessairement à une licence sans bornes. Aussi n'hésitez-vous pas de vous expliquer rondement sur ce point. *Quand je trouverai dans un vers tragique un mot barbare qui ne signifie*

*rien, une absurdité ; quand je verr les regles certaines de la versificatio ou du langage violées, je ne balan cerai pas à imputer ces défauts l'ignorance des Copistes, & en m'a dant de l'analogie, je rétablirai texte par des conjectures tantôt év dentes & tantôt probables.* Voilà d votre part une déclaration aussi éten due que précise. Nous devons don nous attendre désormais à voir sorti de votre fabrique de conjectures une foule de textes interpolés, refon dus, restaurés à votre manière ; ca vous trouverez je ne sçais combie d'endroits où ce qu'on lit, soit dan les imprimés, soit dans les manu crits, *n'a pas le sens commun*, pou me servir de vos expressions. Alors pour vous excuser, vous direz com me aujourd'hui, *quel si grand to ai-je fait*, en présentant des leçon *dont la pensée est raisonnable ?* Dé votre anathême est porté contre tou Critique qui osera s'élever contr vous : il est sans jugement & san

goût, *nasum non habet.* Cependant, avant de vous permettre une qualification aussi fausse que peu décente, il falloit vous demander à vous-même quel droit vous avez de vous arroger une licence proscrite par les sages loix de la critique, quel pouvoir vous autorise à les fouler aux pieds, enfin quel privilége particulier vous en affranchit? Le moindre examen vous eût convaincu que vous n'avez ni moyen ni prétexte pour vous justifier. Dans tout ce que vous avez allégué pour cet effet, il n'y a rien, absolument rien qui ne se dissipe & ne s'évapore dans les airs à la plus petite lueur du flambeau de la dialectique.

Et ce qui aggrave vôtre tort, c'est que personne ne vous refuse la liberté de faire, au défaut des imprimés & des manuscrits, tant de conjectures qu'il vous plaira pour éclaircir, rétablir des passages altérés, tronqués, inintelligibles, pourvu que vous ne les enchassiez pas

ans le texte, & que vous les rele-
uiez dans les notes, le seul endroit
ui leur convient. Dès que vous vous
:arterez de cette méthode, le vrai
oût & la saine critique, vous rap-
ellant aux règles que vous êtes forcé
e reconnoître, & qui vous con-
amnent, crieront en vo re langage,
*'cum hunc in mendo c. bare necesse*
*t.*

Avant de finir, je dois vous re-
iercier de la justice que ous m'avez
ndue, lorsque vous a ez déclaré
ie sûrement je n'ai pa eu l'inten-
on de vous offenser ni de vou
iire. L'intérêt seul de la vérité
: la Littérature m'a mis, m
oi, la plume à la main. Je n
iis pas qu'un motif pareil
ible de vous offenser, ni qu'
ellement vous devenir nu
*a toute apparence*, ajou
*ie vous garderez votre op*
*oi la mienne.* Pour ce
irde, je suis en général
ié à mon opinion, q

:ſent vous ne l'avez pas attaquée,
n opinion; & vous ne pouviez le
e, puiſqu'elle eſt fondée ſur un
icipe vrai, inconteſtable, avoué
'ous-même; rien par conſéquent
n'oblige d'y renoncer. Quant à
'ôtre, ſi vous y reſtez attaché, ſi
s adoptez toutes les conſéquences
en découlent néceſſairement,
ſerai fâché; mais après tout,
votre affaire. J'ai rempli ma tâ-
, je puis même dire les fonctions
:onfrère & d'ami, dès que je
; ai montré évidemment, que
: n'avez rien allégué, qu'il vous

pour en faire découv
desire bien sincerement
siez les plus mûres ré
nature, sur les conséc
dangers inévitables
que vous vous propo
& ce desir est assorti
respectueux avec lesqu

Monsieur,

Votr
&
6 Fév. 1781. S

P. S. Permettez-
flexions étrangères à l
tée dans cette Lettre.

1°. La première
ὡς ἂν. Que cette expr
d'une préposition cau
si commun; mais de
tendent que, chez l
a quelquefois la force
de tems. A ce sujet v
» n'y a qu'une langue

» meurée telle qu'elle est sortie de la » Tour de Babel, où le même mot » pût signifier *ut*, *afin que*, & *do-* » *nec*, *jusqu'à ce que.* » Mais le même mot ὡς ne signifie t-il pas, tantôt *afin que*, tantôt *après que*, *aussitôt que*, sans parler d'une multitude d'autres significations ? N'a-t-il pas cela de commun avec mille autres mots, en quelque langue que ce soit ? Que fait donc ici la *Tour de Babel* ?

Sans prendre aucun parti, j'ai rapporté, dans l'Extrait, comment vous réfutiez ceux qui pensent que les Poëtes ont employé quelquefois ὡς ἂν dans le sens de ἕως ἂν, *donec.* Ils peuvent citer trois exemples; que leur répliquez-vous ? Que ces passages sont corrompus ; sur quoi j'ai observé qu'à l'aide d'une logique qui fournit de pareils expédiens, on ne doit jamais se trouver dans l'embarras. La remarque n'est-elle pas juste ?

J'ajoute maintenant que, si quelquefois les Poëtes ont employé ὡς ἂν,

où les Prosateurs se servent de ἕως ἂν, je n'en suis pas plus étonné que de voir dans l'Odyssée XVII. 358, εἷος ὅτε dans le sens de ἕως ὅτε, *donec* comme le remarquent le Scholiaste & Eustathe. Homère est peut-être le seul Poëte chez qui se remarque une seule fois cette singularité. Vous déplaît-elle ? jamais vous n'aurez trouvé une si belle occasion de soutenir qu'un texte est altéré.

2°. J'avois observé que pour insérer votre conjecture dans un passage, il vous avoit *suffi* qu'elle fût *assez probable*. C'est, dites-vous que vous avez eu la modestie de ne pas affirmer que le mot inséré fût précisément celui qu'avoit employé Euripide ; vous concluez que j'ai trouvé mauvais que vous ayez été modeste, & que vous ne le serez plus, si vous donnez une nouvelle édition, parce que vous prononcerez, dans une note, que votre *conjecture est d'une vérité incontestable.* Puisse-t-on ne jamais dire que vo

expliquez les passages des Anciens comme vous expliquez la phrase de mon texte. Moi, Monsieur, vous avoir reproché de la modestie! Relisez donc, voyez, & jugez. Pouvais-je deviner que ce que vous donniez pour une conjecture assez probable, n'en étoit pas moins, dans votre tête, une vérité incontestable, & qu'il n'y avoit de modestie que dans vos expressions?

*POEME sur la Mort de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse d'Autriche.* Par M. de *Rochefort*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1781. *in*-4°. 16 pages, très-belle édition.

M. DE VOLTAIRE, en 1742, adressoit ces vers à Marie-Thérèse d'Autriche:

Fille de ces Héros que l'Empire eut pour
Maîtres,

Digne du trône auguste où l'on vit t
cêtres,
Toujours prêts de leur chûte & to
affermis ;
Princesse magnanime,
Qui jouis de l'estime
De tous tes ennemis.
Le François généreux.... Inonde to
pire,
Te combat & t'admire,
T'adore & te poursuit.

Dans cette auguste Impératrice, cette grande Reine, dernier rej de tant de Monarques & de H les ames douces & tendres pleur long-tems une Princesse amie paix, qui s'attachoit à la main dans l'Europe, qui lui donn derniers vœux & ses derniers sou la Princesse aimable dont l'ui ambition étoit de régner su cœurs, & qui cherchoit à plaire me un Conquérant cherche à *ou nuit* par ses conquêtes même *de Rochefort* devoit la célébre

vertus touchantes ont des droits sur son ame.

Il n'invoque d'abord que la Vérité, mais en Poëte, qui se permet ensuite quelques fictions légères.

Je n'implore que vous, puissante Vérité,
Prêtez à mes discours confondus dans mes larmes
Ce touchant interêt qui préside à vos charmes!

Il prend Marie-Thérèse à la mort de l'Empereur Charles VI son père :

Mais où sont-ils ces Rois formés par l'infortune,
Qui méprisant l'éclat d'une vertu commune,
Au-dessus de leur rang qu'ils sçavent dédaigner,
Apprennent à souffrir pour apprendre à régner ?
Thérèse les attend, & ma voix les appelle.

L'Electeur de Bavière est fait Empereur :

L'Empire veut un Chef & cet auguste t
Qui tient de ses égaux l'éclat qui l'
ronne,
Qui soumet dix Rivaux au pouvoir
leur doit,
Et leur prête à son tour l'appui qu'
reçoit ;
Ce trône antique & saint leur dema
un Maître ;
Le Bavarois s'avance, il est digne de l'
Il l'est.

Mille ennemis assiégent Thérése.

Combien ils rougiront de cette erreur fa
Combien la France un jour doit chér
Rivale !

L'Empereur actuel venoit de naî
l'Auteur lui fait adresser cette p
diction :

« C'est peu de recueillir un immense h
» tage.
» Votre ame & votre esprit mûriront a
» *l'âge*.....

Vous aurez pour régner deux grands ti-
» tres de plus :
La gloire d'une mère & vos propres ver-
» tus. »

faut voir dans l'Ouvrage même
description de ce beau moment,
i Marie-Thérése présente aux Hon-
ois cet enfant précieux & le met
us leur garde. On y trouve surtout
ux vers qui rappellent un peu dans
ur forme la manière de Corneille.
'Auteur représente la Reine en-
urée de Soldats pleins de valeur &
zèle :

pendant sur leur front de vieux ressenti-
mens
montroient même encore en ces der-
niers momens.

: détail des bienfaits de Marie-
hérése & de ses bontés augustes &
milières, offre cet autre vers tres-
li, très-heureux & fait pour être
:enu :

iquette s'enfuit & la Dignité reste.

x-ci méritent encore d'être rete-
, par leur douceur aimable, leur
venance & leur vérité :

ve d'un tendre Epoux, Mère de ses Su-
s,
cœur s'est consolé par nouveaux
enfaits.....
reuse d'être Reine, h euse d'être
ère,
vit du bonheur qu'elle a fait sur la
rre.

étoit parvenue à couronner s
i Empereur, & ce morceau r
niroit encore de beaux ve
s pouvions donner plus d'é
xtrait de ce petit Poëm
mble les diverses bea
opée, des fictions, de
tableaux, des compara
dictions, &c. La Poé
Rochefort nous paroî
les jours plus de dou
e & de simplicité.

de
sm
me
dà
A
I

L'Auteur fait le mot *Vienne* de deux ſyllabes, ſans l'*e* muet de la fin ; nous croyons l'uſage abſolument contraire. M. de Voltaire a dit :

Ah! n'effrayez que *Vienne*, & raſſurez
Paris.

[ *Extrait de M. Gaillard.* ]

*Isaac & Rebecca*, ou *les Nôces Patriarchales*, Poëme en proſe en cinq Chants. Nouvelle édition. A Londres ; & ſe trouve à Paris, chez la veuve Ducheſne, rue S. Jacques ; la veuve Tilliard, rue de la Harpe ; Quillau l'aîné, rue Chriſtine ; Eſprit, au Palais Royal. 1780. *in*-12 260 pages.

Ce Poëme eſt d'un amateur de la Poéſie allemande ; mais quoique M. Wieland ait traité à-peu-près le même ſujet dans le Poëme intitulé : *l'Epreuve d'Abraham*, celui-ci n'en eſt pourtant ni une tra-

duction, ni même une imitation excepté dans un petit nombre de détails. Le Poëme *d'Isaac & Rébecca* dont l'Auteur est M. le Suire, est divisé en cinq Chants comme la *Mort d'Abel*, du célèbre M. Gessner, & forme de même, non-seulement par cette division, mais par la manière dont il est traité, une espèce de Drame Epique, en cinq actes. Le nœud qui se forme au troisième, consiste en ce que l'Auteur a placé le Sacrifice d'Abraham après le mariage d'Isaac, & au moment où il vient d'épouser Rebecca, dont l'Auteur le fait très-amoureux & très-ardemment aimé. L'Auteur, pour réunir plus de cœurs dans les mêmes sentimens, mais avec des nuances différentes qui animent & varient le tableau, ramène pour les nôces d'Isaac, Agar & Ismaël; celui-ci devenu un Prince puissant, & consolé à ce prix d'avoir été chassé autrefois de la maison paternelle, y revient en ami, en fils soumis, en frère ten-

dre; Agar & Sara oublient leur ancienne rivalité, car l'Auteur, toujours dans la même vue de multiplier les perſonnages intéreſſans & intéreſſés à l'action, prolonge la vie de Sara juſqu'après le mariage de ſon fils, quoique la Généſe rapporte le Sacrifice d'Abraham dans le 22^e. chapitre, la mort de Sara dans le 23^e, & le mariage d'Iſaac dans le 24^e. ſeulement. Ce mariage ſe fit trois ans après la mort de Sara. L'Auteur n'a pas cru que ces antichroniſmes, qui pouvoient répandre de l'intérêt ſur ſon Poëme, lui fuſſent défendus, & il s'en eſt permis bien d'autres, dans le premier Chant, lorſqu'il fait Abraham contemporain tout à-la-fois de Fohi, de Brama, de Zoroaſtre, du grand Thaut, & qu'il le fait converſer avec tous ces Sages & tous ces Légiſlateurs. Au ſecond Chant, Rebecca rend compte d'un voyage qu'elle a fait autrefois à Babylone à la Cour de Sémiramis. Ce récit dont l'Auteur tire l'avantage d'oppoſer le

tableau des cours pomp[illegible]
mœurs des grandes [illegible]
cence champêtre & [illegible]
mœurs patriarchal[illegible]
coup d'intérêt & [illegible]
ceau le moins agréable [illegible]
vrage. Le mélange de c[illegible]
grandeur qui caractérise S[illegible]
offre déjà un contraste [illegible]
la séduction qui entre [illegible]
dans l'ame de [illegible] jeune Ré[illegible]
gré les avis de son pere [illegible]
des charmes & de la m[illegible]
de Babylone, est un trait [illegible]
nance, qui ne devoit pa[illegible]
à l'Auteur; la profonde [illegible]
succède à cette courte p[illegible]
lorsque les vices cachés [illegible]
dehors brillans étalent l[illegible]
mité aux yeux de cette je[illegible]
si pure & si vertueuse, es[illegible]
dépeinte. Le troisième C[illegible]
mence par l'arrivée d'Ag[illegible]
maël, contient le mariage [illegible]
de Rebecca, & finit par l'[illegible]
ble que reçoit Abraham[illegible]

ſaac; le trouble que cet ordre apporte dans la famille d'Abraham ſuffit à l'intérêt du quatrième Chant & y ſuffiroit même ſans quelques fictions que l'Auteur y a jointes, & qui ne ſont pas toujours d'aſſez bon goût. M. Geſſner, dans *la mort d'Abel*, a donné à M. le Suire un exemple que celui-ci a cru devoir ſuivre, celui de mettre du merveilleux où la Nature ſeule ſuffiſoit, & de faire intervenir un eſprit de ténèbres, un très-inutile Alaciel pour produire des effets que la ſituation produiſoit d'elle-même. La Nature n'a-t-elle donc pas aſſez d'énergie pour accabler Abraham de douleur après l'ordre qu'il a reçu; pour que ſon ſilence, ſon accablement & le myſtere ſiniſtre répandu ſur ſes démarches jettent l'inquiétude & la crainte dans l'ame de Sara & de Rebecca; Iſaac arraché dès la première nuit de ſes nôces aux empreſſemens d'une jeune épouſe, aimante, aimable & aimée, pour faire les préparatifs d'un ſacri-

fice dont il doit être la victime; l
les sentimens qui naissent d'une t
situation, sont-ils ou assez surna
rels, ou assez illégitimes pour
pouvoir être inspirés que par un
prit malin & ennemi de la Divini
En rendant compte dans le tems
Poëme de M. Gessner, nous av
dit combien cette inutile interv
tion des Puissances infernales ou
lestes, combien ce froid merveill
glaçoit l'intérêt au lieu de l'échauf
nous ne répéterons point ici la th
rie que nous exposâmes alors & qu
peut retrouver dans nos Mémoi

On conçoit aisément quel c
être l'intérêt du cinquième Ch
où tant de consternation fait pl
tout-à coup à une joie universe
L'arrivée de Sara & de Rebecca
moment du sacrifice, sembleroit
voir en augmenter l'intérêt, & l'
teur en a jugé ainsi; cependar
nous semble qu'elle fait longue
& qu'elle est comme un épisode d
un coup de théâtre, dont rien

doit trop préparer ni surtout ralentir la vivacité.

En général, ce Poëme, quoiqu'en prose, nous paroît réunir beaucoup d'agrémens & de mérites différens; nous le croyons fait pour être lu avec plaisir & avec attendrissement, même après *la mort d'Abel*, quoiqu'il ait moins de pathétique, & qu'il soit en tout moins original.

[*Extrait de M. Gaillard.*]



*DESCRIPTION de la Lor* & *du Barrois*, Par M. *Du* *l'aîné.* A Nancy, chez la Leclerc, Imprimeur de l'I dance. 1778 & 1779. Avec probation & Privilége du R vol. *in*-4°. d'environ 400 chacun. Ce livre se vend à P chez Gogué & Née de la Roc Libraires, rue du Hurepoix du Pont S. Michel. Prix, broché; 24 liv. relié.

ON ne peut que donner un tice de cet Ouvrage, & on peut donner une notice plus e que celle qu'en donne l'Auteur même. C'est tout à-la-fois d' lui & d'après l'examen que avons fait du Livre que nous a en parler.

Le Tome premier commenc une Introduction historique, c nuée jusqu'à la mort de Stanis à l'entière réunion de la Lorrai *du Barrois* à la France.

La Lorraine & le Barrois faisoient partie de la Belgique sous les Romains, de l'Austrasie sous la première Race de nos Rois, du Royaume de Lorraine sous une partie de la seconde Race; la Lorraine fut gouvernée, pendant le 9e. siècle & une partie du 10e., par des Ducs bénéficiaires, c'est-à-dire, qui tenoient leur pouvoir ou des Rois de France ou des Empereurs d'Allemagne, enfin par des Ducs héréditaires. Après un précis de leur histoire, on trouve ce qui concerne « la géographie du » pays, sa division, ses avantages » naturels, ses differentes produc- » tions, le climat, la température, » la population, les habitans de » toutes les classes, leurs mœurs, la » religion, les diocèses, les loix, la » justice, le gouvernement, l'admi- » nistration, les sciences, les arts, » les métiers. »

Dans le second Tome, la Lorraine & le Barrois sont divisés en Bailliages royaux. L'Auteur marque

la situation & l'étendue de ch
Bailliage, la nature du sol, ses
ductions; « les coutumes qui l
» gissent, les mesures qui y so
» usage, de quels diocèses il s
Les lieux principaux & les plu
marquables, dont la description
roit occupé trop de place da
Table alphabétique & topogra
que, forment dans ce second vo
des articles séparés. On ne né
point de rapporter les traits hon
bles aux grandes Maisons &
Hommes illustres.

Le troisième Tome contien
Table générale, alphabétique &
pographique de toutes les « vi
» bourgs, villages, hameaux, ce
» usines, châteaux, fiefs, coll
» abbayes, rivières, principaux
» seaux, étangs. » M. Henri
avoit déjà publié cette Tabl
1775; il en avoit formé le se
tome de son *Abrégé chronolo*
*de l'histoire de Lorraine*, sans ou
d'en faire honneur à l'Auteur.

toire, de Mercator, d'Ortelius,
Thierri Alix, de la description
la Lorraine & du Barrois impri-
dans l'*Etat de la France* de M. le
te de Boulainvilliers, avec les
s descriptions des différentes
ralités, faites d'après les ordres
ouis XIV pour l'instruction du
de Bourgogne; du Pouillé du
èse de Toul, par le P. Benoît
d, Capucin; des Mémoires du
ois, de M. de Maillet; du Re-
des Ordonnances & Régle-
de Lorraine; du Dictionnaire
ique des Ordonnances & des
inaux de la Lorraine & du Bar-
par M. de Rogeville, du No-

*Essai sur les Réformes à fa dans notre Législation crimine* Par M. *V****, Avocat au Pa ment de Paris. A Paris, chez I monville, Imprimeur-Libraire l'Académie Françoise, rue Ch tine. 1781. Avec Approbation Permission. Un vol. *in*-12 de : pages. Prix, 1 liv. 16 sols.

Premier Extrait.

L'Ouvrage que nous annc çons aujourd'hui, & dont no allons tâcher de donner une. idée eſt le fruit des réflexions d'un bc Citoyen pénétré des vues du bie public, d'un homme très-inſtru des loix & d'un ami du bon ord & de l'humanité, & qui propose ſ gement des moyens de faire ‹ qu'il pense qui pourroit être mieı dans la Législation criminelle. So motif nous paroît très-louable ; ‹ quand dans le nombre de ces moyer

ativement à quelque encom-
ou à quelque inconvénient ac-
l'Auteur auroit toujours pour
e qu'il nous semble, l'amour
public & l'intention pure &
: de rendre service à l'hu-

rouve à la tête de l'Ouvrage
de l'Editeur très-court, dans
l'Auteur rapporte un passage
cure de France du 15 Oc-
780, où l'on dit entre au-
ses que ni les Anciens ni
dernes n'ont encore eu la
le se donner un bon Code

s'arrêter quelquefois au
son ouvrage pour renforce
de ses vues, l'impartialité
prit, & cette vigilance c
cience d'un homme de bi
souvent le retenir dans s
comme dans ses actions.
sez longues réflexions, l'
cet article du Mercure lo
ciété de Philosophes qui,
offert, il y a trois ans, ur
celui qui proposeroit ur
utile dans notre Législatio
n'est pas encore adjugé,
faut du tems ainsi que de
lens pour le mériter; ap
finit par exhorter sa Patrio
cuper sérieusement.

Notre Auteur termine
disant très-modestement
» Jurisconsulte, dans les
» quel ce Journal est tomb
» cances dernières, a cru
» cette invitation publiqu
» devoir monter à la tribu
» proposer ses réflexions s

» pénales, avec la modeſtie qu'impoſe l'importance d'une pareille » matière; c'eſt aux lecteurs éclairés » de juger ſi elles peuvent être auſſi » utiles que le motif qui les a pro» duites eſt louable. »

Au ſurplus, le paſſage dont nous venons de rapporter quelques lignes, n'a vraiſemblablement pas ſervi de modèle à notre Auteur; il n'a fait que lui rappeller les idées générales qu'il avoit ſur notre Légiſlation criminelle, & l'a mis dans le cas, par ce ſouvenir, d'employer à une recherche très-ſçavante & au plus utile de tous les objets puiſqu'il intéreſſe la vie & la liberté des hommes, un tems deſtiné à ſe repoſer de ſes travaux, & à prendre de nouvelles forces pour ſe livrer à de nouvelles occupations. Quoi qu'il en ſoit, nous croyons que ceux qui liront avec réflexion cet important Ouvrage y verront le Juriſconſulte profond qui penſe, d'après lui-même & d'après ſon expérience & ſes réflexions, l'Au-

teur modeste qui propose,
toyen qui s'occupe du b
l'humanité, ou du moins c
de diminuer son malheur
force de penser, a sçu fair
ouvrage très-court, & y j
semble deux qualités qu'o
assez rarement, la grand
sans nuire à la clarté des

Son Ouvrage est divi
Parties ; la première, q
quatorze Chapitres subdi
ragraphes, traite des Dé
Peines.

La seconde, en huit
traite de chaque nature
applicables à chaque espèc

La troisième enfin, de
à faire dans notre Legisla
nelle.

La première de ces tr
est précédée d'une Intr
dans laquelle l'Auteur s
prouver la nécessité d'un
dans nos loix pénales. O
*la seconde* page de cette

tion, par le point de vue général qu'elle présente, que l'Auteur a saisi, à ce qu'il nous semble, son sujet, & dans son ensemble, & qu'il s'est pénétré de l'esprit de la Législation. Nous croyons, pour mettre nos Lecteurs à portée d'en juger, devoir en rapporter quelques passages.

« Pour remplir une tâche si noble, » il faut connoître les droits de » l'homme social, le principe qui le » fait agir; diriger la pente de son » intérêt personnel vers le bien pu- » blic; apprécier les actions qui sont » vraiment utiles ou contraires aux » intérêts de la société; punir les » actions préjudiciables pour empê- » cher de nouveaux troubles; em- » ployer le genre de peine le plus » réprimant par son opposition avec » le genre de vices qui les aura pro- » duits; n'infliger de peines sévères » que dans l'insuffisance reconnue de » peines moins rigoureuses; assurer » dans une instruction sage la justifi- » cation de l'innocence avec autant

» de zèle que la conviction c
» me; marquer le terme où f
» liberté civile & où com
» l'oppression; concilier enf
» égards dûs au Citoyen avec
» tection due à la société. »

Après ce court exposé de so
& des moyens de le bien ren
l'Auteur parcourt rapidement
gislation des différens peuple
nus, qu'il trouve avec raiso
plus imparfaite que la nôtre,
examine ensuite.

Pourquoi la peine de mort,
se trouve-t-elle aussi fréquen
ordonnée dans notre Législa
Les notions de la morale ne s
fondent-elles pas dans l'esprit
multitude, lorsqu'elle voit d
mes si différens réprimés par le
genre de supplice? La peine d
d'ailleurs n'est-elle pas tiran
quand elle n'est pas justifiée
nécessité? N'est-elle pas co
même à l'intérêt de l'Etat
prive de plusieurs de ses men

si l'on peut encore les lui rendre utiles en les condamnant à des travaux qui tournent à l'avantage de la chose publique ? De cette réflexion l'Auteur tire la conséquence, qu'il résulte de l'extrême rigueur, l'inexécution de plusieurs de nos Loix ; comme par exemple, contre les banqueroutiers frauduleux ; les dépositaires de deniers royaux qui abusent de leur caisse & quelques autres, qu'au mépris de la Loi on ne punit presque jamais de mort. Il s'élève ensuite avec autant de noblesse que de chaleur contre la peine d'infamie dans certains cas. « Pourquoi,
» dit-il, noter d'infamie des coupa-
» bles qu'on laisse en liberté ? N'est-
» ce pas les mettre dans la nécessité
» d'en faire un abus plus dangereux
» que celui qui a déjà mérité l'animad-
» version de la Justice ? Quand un ci-
» toyen n'est pas assez dangereux pour
» le retrancher de la société, il ne faut
» pas lui enlever le pouvoir d'effacer
» ses torts par une conduite plus régu-

» lière. Si la Justice imprime
» front le caractère de l'infan
» gens de bien doivent le
» alors ce malheureux rangé
» classe des êtres les plus mépri
» & ne pouvant devoir sa sub
» à l'honnêteté, est obligé de
» cher dans de nouveaux cri
» l'infamie au contraire ne
» pas l'effet qu'on en doit att
» dans l'opinion des hommes
» n'est plus respectée & le
» devient plus grand encore.

» Parmi les condamnation
» mantes se trouve le bannis
» hors du Royaume; mais c
» droit envoyons-nous chez l'
» ger des sujets pervers? Si c
» existe ici, les nations voisin
» vent user de représailles,
» gagnerons-nous à de pareils
» ges?

L'Auteur, après ce morceau
fait voir combien nous pouvo
flatter de l'espoir d'avoir dan
*Législation* criminelle des [m

ſant la ſervitude dans les terres de
on domaine, en abrogeant la peine
e mort contre les déſerteurs, en
reſcrivant les réformes néceſſaires
ans nos priſons & en ſupprimant
s horreurs de la queſtion prépara-
ire, impuiſſante contre le ſcélérat
obuſte, & meurtrière à l'égard de
innocence trop foible pour réſiſter
la douleur.

On ſent aſſez, pour le peu que
ous venons de dire, l'importance
: l'Ouvrage dont nous venons de
ire connoître l'objet ; nous la
oyons aſſez grande pour exiger un
cond extrait dans lequel nous nous
opoſons de parcourir une partie

les obstacles que de longs usages
d'anciens préjugés lui opposent
mais la noblesse & l'importance de s
vues le soutiennent & l'enhardisse

[ *Extrait de M. Coqueley Chaussepierre.* ]

**TRAITÉ** *des Droits appartena aux Seigneurs, sur les biens po sédés en rôture;* avec l'applic tion des Coutumes, des Déc sions, du Conseil & des Arrê de la Cour; la manière d'intent les actions qui ont rapport à cet matière, & d'y défendre, le to suivant le Droit commun & Jurisprudence actuelle. Par M *Preudhomme*, Avocat en Parle ment. A Paris, chez Froullé, Li braire, Pont Notre-Dame, vis à-vis le quai de Gêvres. 178 Avec Approbation & Privilég du Roi. Un vol. *in*-4°. 616 page

L'OUVRAGE dont on vient d lire le titre, nous paroît d l'*utilité* la plus grande & même d'un

censitaires. L'abondance de la
tière ; la quantité de cas dans lesq-
els on se trouve à chaque instant,
mis l'Auteur dans la nécessité de
ser son Traité en tant de Parties.
l n'est pas possible de le suivre
s les détails de son plan, ni de
ner sans l'affoiblir un extrait de
Ouvrage.

Nous nous contenterons d'exhor-
nos Lecteurs à jetter les yeux sur
réface qui le précède ; ils y trou-
ont le plan de l'Auteur parfaite-
it bien analysé, & ils en verront
coup-d'œil les divisions, qu'une
le des chapitres leur tendra en-
plus sensible par l'ordre très-fa-

noiſſance du Cens & Ceuilloirs
la Saiſie cenſuelle, du Retrait ce
ſuel, du Champart & du Fran
Alleu ; & chacun de ces Livres
diviſé en chapitres tous très-inſtru
tifs. Toutes les déciſions rapporté
dans cet Ouvrage ſont appuyées d
autorités les plus reſpectables. On
cite les nouveaux Réglemens qui
ont rapport, ainſi que les Arrê
des Cours ſupérieures du Royaume
& l'on y préſente la Juriſprudenc
particulière qui s'obſerve dans cha
que Province en interprétation de
coutumes qui le régiſſent.

Les recherches très-conſidérable
auxquelles s'eſt livré l'Auteur de ce
Ouvrage, ne peuvent que fac ...ite
beaucoup le travail des Juriſconſulte
qui auront à traiter la matière im
portante des Droits ſeigneuriaux. I
a ſçu réunir avec beaucoup d'exac
titude tout ce qui ſe trouve épar &
mêlé avec d'autres queſtions dans un
nombre conſidérable de volumes,
que tous les Seigneurs & leurs gens

r. Enfin on trouve dans ce nou-
Traité tous les articles des Cou-
es, dont la plupart contiennent
rentes dispositions au sujet du
; & de ses priviléges.
est facile de concevoir, d'après
, qu'il sera très-utile, nous osons
que dire nécessaire, aux Seigneurs
veulent veiller eux-mêmes à la
ervation de leurs intérêts ; à
à qui ces Seigneurs accordent
confiance ; à leurs Officiers,
connoître l'étendue de leur pou-
; aux Arpenteurs, pour se bien
luire dans le mesurage général
atticulier du domaine du Sei-
.. & de celui du Censitaire, aux

domiciliés hors du territoire d
gneur de la mouvance où sont leurs immeubles; aux Ecclé ques, Fabriques, Corps & C munautés séculières, régulière laïques; aux Bénéficiers, pour son des biens attachés à leurs Bé fices; aux rôturiers qui possèdent fiefs; aux Adjudicataires par dé ou autrement; aux Tuteurs & A ministrateurs; & enfin à tous Propriétaires, Possesseurs & Acq reurs de biens fonds.

[*Extrait de M. Coqueley Chaussepierre.*]

*DICTIONNAIRE Universel* d *Sciences, morale, économique politique & diplomatique*: ou B bliothèque de l'homme d'Etat du citoyen, mis en ordre & p blié par M. *Robinet*, Cense Royal. Au Tems & à la Vérit Tome XIV^e^. A Londres, ch les Libraires associés; & se trouv à Paris, chez l'Editeur, rue d

la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. 1780. 683 pages *in*-4°.

CE nouveau Volume, d'une collection intéressante, commence au mot *Conservation*, & finit par celui de *Curlande*. Les mots de *Corruption*, *Corse*, *Corvée*, *Crédit*, *Crime*, *Croisade*, sont les plus étendus; mais au mot *Contrôle Général*, on trouve une notice fort détaillée de ceux qui ont occupé cette place jusqu'à M. Necker.

Après les Maires du Palais, en France, le Grand Trésorier avoit de plus l'administration des Finances. L'histoire des Ministres d'Etat nous apprend, dit l'Auteur, que sous Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigny étoit *Surintendant des Finances*, & par conséquent, ajoute l'Auteur, Capitaine & Châtelain du Louvre, Château de force destiné à la Garde du Trésor des Rois.

Après la mort de François d'O, Surintendant des Finances, Henri

IV les fit administrer par un con[seil]
de cinq ou six personnes; *mais* [ne]
trouvant point son compte av[ec]
cette multitude mal d'accord, d[it]
Florimond de Rapine, dans son Re-
cueil des Etats de Paris de l'an 1614
il rétablit la Surintendance & la
donna à M. de Rosni de Sully.

Cette charge a subsisté seule ou
divisée jusqu'en l'an 1661, que
Louis XIV jugea à propos de la
supprimer & d'en attribuer presque
toutes les fonctions au Contrôleur
Général des Finances, qui existoit
dès 1554, pour contrôler les ac-
quis de recette & de dépense. M.
Pelletier succéda à Colbert. M. de
Chamillard, M. Desmarets, M.
Law, M. Pelletier de la Houssaie,
M. d'Odun, M. Desforts, M. Orry
& M. de Machault, &c. ont rem-
pli successivement cette place. On
trouve sous le ministère de M. de Ma-
chault, le préambule de l'Edit par
lequel il entreprit, en 1751, de
faire donner par le Clergé des dé-
clarations

clarations des biens qui composent les Bénéfices. On y rappelle aussi l'Edit de Janvier 1751, portant création de l'Ecole Royale Militaire, & la remise de trois millions sur la taille de 1752.

Cet article finit par quelques réflexions sur la diversité des esprits & des caractères de ceux qui, depuis Sully, ont régi les Finances de la France; sur la variété de principes & de préjugés qu'ont dû apporter dans ce ministère, des hommes pris dans des classes de citoyens absolument dissemblables; sur le changement continuel de régime qui en a résulté; la foule d'inconséquences occasionnées par cette instabi-

toires & à tant d'opérations m
neuses.

L'article *Corruption*, qui a
pages, traite principalement de
corruption publique & des moye
d'y remédier. C'est surtout dans l'hi
toire Romaine que l'Auteur exami
les causes & les suites de la co
ruption. Il établit d'abord qu'
peuple généralement dépravé,
irréformable, & il indique les moye
qui paroissent être propres à arrêt
la corruption des autres. Vous q
voulez qu'on aime la vertu, dis
n'employez d'armes que les sienn
soyez indulgens, persuasifs, bie
faisans comme elle; qu'on voie
vous, non des despotes superbe
qui commandent le bien comme
tyrans commandent les crimes, ma
des pères prudens & tendres, q
tremblans des dangers dont leur
mille est menacée, ou gémissans
ses malheurs, ont cherché avec
plus vif intérêt les moyens d'éc

rs ; ouvrez s'il le faut les
la patrie ; ouvrez celles du
tier, toutes confirmeront
es & déposeront en votre

l est en effet le siècle,
la ville & le peuple où
, le travail, l'économie,
pour la religion, pour la
pour les loix, n'aient amené
r, & où le mépris de
devoirs n'ait enfanté les
ds revers ? Montesquieu
ce grand homme n'a ja-
dit de plus vrai, ni de
« Ce n'est point la fortune
le monde, c'est la vertu. »

précipice ; c'est la vérité de tous les tems & de tous les lieux ; c'est aussi le sujet d'un discours de M. de la Lande, qui remporta le Prix de l'Académie de Marseille, en 1755. L'esprit de justice assure la gloire & la durée des Empires.

Les ménagemens, la circonspection que l'on doit avoir dans le retranchement des abus ; les amusemens utiles, substitués à ceux qui sont dangereux ; les précautions pour diminuer l'inégalité, l'honneur attaché à la vertu ; le ridicule attaché au vice, sont des moyens que l'Auteur détaille & qu'il appuye par des exemples.

L'Isle de Corse y est décrite fort au long : on y détaille surtout ses productions ; sa richesse principale, est l'huile, qu'elle peut exporter en très-grande quantité. Si nous sçavions profiter de nos conquêtes, dit l'Auteur, nous devrions voir diminuer chez nous le prix de cette denrée, & conséquemment celui des savons.

ſatisfaction. Quelle ſource
ſſe pour cette nation que la
des mûriers ? Nos manu-
de ſoie conſervent encore
ériorité dans l'Europe ; nous
drions plus de nous les voir
ſi au lieu de tirer nos ſoies
nous ſçavions nous en pro.
ufſi belles en Corſe & à plus
. A peine ſçait-on en Corſe
c'eſt qu'un orage ; c'eſt un
id bien pour la culture des
oie.

'ouve en Corſe des bois d'o-
limoniers, citroniers. L'a-
, le figuier y ſont très-com-
e noyer, le palmier, le ju-

sons où tous ces arbustes se t
vant fleuris en même-tems, l'o
qu'ils exalent devient si forte p
quantité de ces arbres réunis, 
lors elle cesse de plaire, & po
la tête.

Les vins de Corse, s'ils éto
bien faits, seroient recherchés.
dit qu'avec peu de soins, tous
du Cap-Corse qui sont liquor
seroient vendus sous le nom de 
pre ou Malaga. Ceux des Pi
de Mariani & de Campoloro, 
roient pas besoin d'emprunte
nom étranger pour avoir de l
putation. Les vins pourroient e
néral y être très-bons, & l'o
recueilleroit une grande quanti
n'y a pas de raisin plus délicieux
celui du Cap-Corse & don
grains soient aussi gros.

On ne sçauroit douter que 
Isle ne renferme beaucoup de mi
il y en a de fer; on en connoi
cuivre; on assure qu'il y en a 

article dit y avoir vu des veines de souffre, des carrières d'ardoise; on y trouve de très-beau granite. La superbe chapelle qui renferme à Florence les tombeaux des Grands Ducs est incrustée en partie de jaspe tiré de Corse; elle est aussi ornée d'un marbre précieux tiré du Nebbio, & nommé marbre verd de Corse.

Tous les quadrupèdes, en Corse, sont généralement plus petits qu'en France. Les bœufs, vaches, chevaux, ânes, mulets, y sont si mal nourris qu'ils sont d'une maigreur à faire pitié. Presqu'aucun d'eux n'a un abri contre le froid de la nuit ou l'intempérie de l'hiver. Ceci fait voir où en est l'Agriculture dans ce pays-là, puisqu'on n'y songe pas à former des engrais qui pourroient y doubler le produit des terres.

Les loups & les lapins, espèces destructives, y sont inconnus; on croit qu'il n'y a point d'animaux venimeux; les scorpions y sont cependant très-communs, & j'ai vu, dit

l'Auteur, deux hommes qui, après avoit été piqués par une araignée, enflèrent presque sur le champ d'une manière étonnante. Les renards y sont nombreux & assez grands; le cerf y est plus petit qu'en France, & a été décrit par M. de Buffon; le sanglier y abonde, & sa chair est excellente; le cochon, qui y est encore plus commun, y est aussi très-bon. On en trouve de sauvages ainsi que des bœufs, vaches, &c. Un animal plus remarquable en Corse, est le mussoli, que M. de Buffon a décrit sous le nom de mouflon, animal sauvage duquel, suivant M. de Buffon, sont issues toutes les races des brebis domestiques & qui a du poil au lieu de laine.

La perdrix y est très-commune; elle est pour l'ordinaire rouge & très-belle; mais sa chair est sèche & souvent impregnée de l'odeur des plantes fortes dont elle se nourrit. La bécasse y est un peu meilleure; mais rien n'égale la bonté des grives &

surtout des merles de cette Isle. Le lièvre n'est pas rare, & généralement il est assez bon. On y trouve des cailles, des pigeons, &c. enfin le gibier abonde dans l'Isle, & désormais y sera plus commun encore par la défense qu'on a faite aux habitans, sous peine de la vie, à cause des révoltes, de porter ou de garder chez eux des armes à feu.

C'est dans cette Isle, ainsi qu'au de-là des Alpes, que pendant les nuits d'été, on voit dans l'air étinceler par millions une mouche phosphorique. Les Italiens la nomment luciola; elle rend une lumière beaucoup plus vive que celle de notre ver luisant. La luciola a quatre lignes de long, le corcelet rougeâtre, le dessous du corps jaune; le corps ou l'étui de ses ailes noirâtre; on en trouve la description dans le *Voyage d'Italie de M. de la Lande*; mais aucun Naturaliste n'a observé sa métamorphose.

On fait monter la population de

ſe à 122 mille habitans. Ba
Ajaccio, Bonifacio, Calvi
, San-Fiorenzo, ſont les vil
incipales; les François, pou
ranquilles poſſeſſeurs de l
, ſe propoſent de conſtruir
itadelle à Carregia, près d
oloro. Ils occuperont ain
& San Fiorenzo aux deu
ités du Cap, Corte au centr
ſle, Bonifacio à l'autre bou
plus grand diamètre, Calv
rregia au deux extrémités d
lus petit côté. Avec ces ſi
de défenſe, il ſeroit difficil
put la ſurprendre.

chemins étoient impratica
Corſe, pour toute eſpèce d
es. Tous les tranſports s'y fai
à dos de mulet. Les François
vert de grandes routes de tou
tés pour aſſurer & faciliter les
unications; ces chemins ne
pas la choſe la moins curieuſe
le. On a coupé des montagnes;
fait des travaux immenſes. On

a cherché autant que l'on a pu les les lieux les moins élevés, les moins rapides, pour y faire passer des routes. Ainsi elles ne traversent presque aucun village, parce qu'ils sont tous dans des endroits escarpés. Ces nouvelles routes sont tracées pour pouvoir laisser passer plusieurs voitures. Mais d'ici à long-tems l'usage n'en sera guère commun; en effet, les habitans ne pouvant arriver par les grandes routes jusques chez eux, il faudroit, pour se servir de voitures, qu'ils s'arrêtassent au pied de leur montagne. Autant vaudroit-il y descendre soi-même & y transférer son habitation.

C'est à ces difficultés de communication que tient la civilisation d'un pays. Voilà pourquoi généralement les montagnards sont plus grossiers & plus féroces que les autres hommes.

Quant aux mœurs des Corses, l'Auteur dit que c'est le peuple le plus barbare de l'Europe. Mais il





espère que cela changera; q
femmes cesseront peu à peu d'
claves; que cette fureur de ven
qui semble née avec le Co
calmera peut-être, en sentant
tribunal & des loix peuvent
ger mieux. Si les Corses
jouir de la paix que la Franc
de leur donner, on peut esp
voir sortir des hommes disti
peut-être de grands Générau
tout après des tems d'effervei
peut-être que ses malheurs
préparé le germe de sa gloire.

On voit par cette esquisse
Corse, combien elle mériteroi
Sçavant la visitât attentive
combien elle pourroit four

tre aux yeux que des ruines & des monumens de misère & d'ignorance.

La Corse, qui avoit été regardée d'abord comme un fief de l'Eglise, fut cédée aux Pisans par le Pape Urbain II, comme on le voit dans les Mêlanges de M. d'Orbessan. Mais les Génois ayant écrasé les Pisans en 1289, se regardèrent comme maîtres de la Corse; un Gouvernement tyrannique ayant aliené l'esprit des Corses, des guerres continuelles, dont on trouve ici l'abrégé, rendirent la réconciliation impossible. La France vouloit encore en 1768, négocier la paix; mais les Génois aimèrent mieux lui céder l'Isle par un traité du 19 Juin 1768; & Paoli, à la tête des Corses, résolut de s'ensevelir sous les ruines de la patrie.

La première campagne des François en Corse ne fut pas d'un bon augure pour eux. Ils n'eurent que de foibles succès, & furent battus à Casina & à Borgo; mais celle de 1769 leur soumit la C...

peu de tems. M. le Comte de Vaux fit cette conquête, mais Paoli lui échappa. Ce brave Défenseur de la liberté des Corses, enveloppé avec environ 500 hommes par toute l'armée françoise réunie qui l'avoit fait retrograder de poste en poste jusqu'à Vivario, sortit pourtant des débouchés de Ghisoni, & gagna, avec beaucoup de peine, un Cap à six milles de Porto-Vecchio, où il s'embarqua sur une felouque qui mit d'abord à la voile. En même-tems un bâtiment anglois qui étoit à l'ancre à Porto-Vecchio, appareilla aussi sur les signaux convenus, & ayant joint la felouque en pleine mer, le Général Corse se rendit à son bord, & arriva heureusement à Livourne le 16 de Juin. De Livourne il s'embarqua pour Florence, d'où il passa en Hollande & de-là en Angleterre. Son frère Clément, & plusieurs autres Chefs, quittèrent aussi leur patrie qu'ils ne pouvoient sauver.

souveraineté du Roi de France

reconnue par toutes les Pieves. Le Vainqueur de la Corse, convoqua à Corte tous les Chefs & Podestats pour y renouveller, dans une assemblée générale, le serment de fidélité qu'ils avoient prêté chacun en particulier.

Ainsi la Corse passa sous la domination françoise au moment qu'elle alloit devenir une nation considérable & jouer un rôle approchant de celui des Provinces-Unies depuis qu'elles ont secoué le joug de l'Espagne. Cet article est tiré d'un Essai sur la Corse, par M. de Pommereul, qui est encore manuscrit. Il est terminé par un Edit du mois de Mai 1771, concernant l'administration municipale des Communautés de cette Isle.

L'article *Corvée* occupe 51 pages. L'Auteur parle d'abord des corvées des Romains, & passe ensuite à celles des Ponts & Chaussées. On n'a déjà que trop éprouvé en plusieurs endroits qu'une corvée languissante

étoit un fardeau immense sur les particuliers, & une [illegible] dans l'Etat, qui, sans produire le fruit qu'on avoit en vue, fatiguoit ses sujets, les peuples & retenoit, pendant un grand nombre d'années, la liberté [illegible] des [illegible]. La perfection de la [illegible] des corvées doit consister à faire le plus d'ouvrage possible dans le moins de tems, d'où il s'ensuit qu'il faut de toutes les voies choisir la plus prompte & la plus expéditive, comme celle qui doit être la meilleure.

Les Economistes soutiennent que la corvée en nature est un des plus grands obstacles à l'Agriculture, & par conséquent un préjugé des plus grossiers & des plus funestes au bonheur des pays où elle s'exerce. C'est un impôt, disent-ils, qui, détournant les Cultivateurs de leurs travaux productifs, anéantit avant leur naissance les productions qui auroient été le fruit de ces travaux, & qui par cette déprédation, par cet an-

tissement forcé de productions, coûte aux Cultivateurs, aux Propriétaires & à l'Etat cent fois peut être la valeur du travail des Corvoyeurs.

Nos enfans auront peine à se le persuader, ajoutent-ils; mais il n'est malheureusement que trop vrai, que dans ce siècle lettré, il y a encore très-peu de Propriétaires assez instruits pour ne se pas croire lésés, si, en supprimant les corvées, on établissoit & repartissoit aujourd'hui sur eux, l'imposition nécessaire à la construction & à l'entretien des chemins.

Ces considérations, adoptées par M. Turgot, Contrôleur Général des Finances en 1776, produisirent un Edit du mois de Février 1776, par lequel le Roi supprima les corvées & ordonna la confection des grandes routes à prix d'argent.

On trouve ensuite l'extrait d'un Mémoire sur les Corvées, présenté aux Etats de Bretagne, par M. le Vicomte de Toustain. L'objet de ce

Mémoire est d'exposer aux Etats un projet pour le payement de la corvée. L'Auteur le consacrant à l'utilité des trois Ordres de l'Etat, il dédie à trois citoyens, donc à un Ecclésiastique, un Noble, un Rôturier; en vous le présentant, dit-il, je crois l'offrir aux lumières, au patriotisme & à l'amitié.

Mais le Parlement de Paris n'approuvant point la suppression des corvées, crut devoir faire au Roi des remontrances sur son Edit du mois de Février 1776. Le grand principe sur lequel sont fondées ces remontrances contre les corvées, c'est qu'en leur substituant une imposition territoriale & universelle, on confond tous les ordres des citoyens : le Noble n'est plus distingué du Rôturier, le Seigneur du Paysan. Ces remontrances eurent leur effet sous M. de Clugny, qui succèda à M. Turgot dans la place de Contrôleur-Général des Finances, & dès le mois d'Août de la même année 1776, une Décla-

ration du Roi rétablit, du moins *par provision*, les corvées sur l'ancien pied; il y a cependant des provinces où la suppression des corvées a toujours lieu.

L'article *Crime* contient 20 pages. L'Auteur partage tous les crimes en quatre classes : ceux de la première choquent la Religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisième, la tranquilité; ceux de la quatrième, la sûreté des citoyens. En conséquence, les peines que l'on inflige seront tirées de la nature de chacune de ces espèces de crimes. Les crimes contre la Religion doivent être punis par la privation de tous les avantages qu'elle donne : ceux qui sont contre les mœurs, par les amandes, la honte, l'infamie publique; la punition des crimes de la troisième classe sera la prison, l'exil & les autres peines qui font rentrer les esprits inquiets dans l'ordre établi. Et enfin, ceux

de la quatrième seront punis par la mort.

L'Auteur entre dans le détail des moyens sur lesquels on doit juger de la grandeur des crimes, & sur la peine de mort établie pour les différentes espèces de crimes capitaux. Il établit l'utilité de prévenir les crimes plutôt que de les punir, & cela en formant des loix qui soient précises, claires, simples & soigneusement exécutées, en faisant ensorte que les Juges soient intéressés à les observer; que l'éducation soit perfectionnée; que les lumières s'étendent; enfin, que la vertu soit récompensée.

Mais les loix de toutes les nations modernes décernent des peines contre les crimes, & ne proposent point de récompences pour les bonnes actions. Le Code offre beancoup de loix pénales & pas une loi rémunérative. Si l'on a cru devoir fortifier par la crainte des supplices, l'hor-

OPUSCULES *Mathématiques*, ou Mémoires sur différens sujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, d'Astronomie, &c. Par M. *d'Alembert*, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Françoise, des Académies Royales des Sciences de France, de Prusse, d'Angleterre & de Russie; de l'Institut de Bologne, & des Sociétés Royales des Sciences de Turin, & de Norvege. Tomes VII & VIII. A Paris, chez Jombert, fils aîné, rue Dauphine près le Pont-Neuf. 1780. 2 vol. petit *in*-4°. Le premier, de 397 pages; le second, de 399, avec dix Planches en taille-douce.

LORSQUE M. d'Alembert eut donné des traités complets sur la Mécanique, les Fluides & le Systême du Monde, il fut obligé de rassembler dans des Recueils tous les Mémoires que ses grands ouvra-

[illegible]

ges lui avoient donné occasion de faire. Dès 1761, il publia un volume d'Opuscules mathématiques, où il traitoit des fluides, des comètes, de la nutation, des cordes vibrantes, & de plusieurs autres objets importans & difficiles de la Géométrie appliquée à la Physique. Les soins qu'il a donnés à l'Académie Françoise, le dérangement même de sa santé, n'ont point empêché la suite de ses recherches mathématiques, comme on le voit par les deux volumes que nous annonçons actuellement.

Dans le premier Mémoire, qui est le 52e. du Recueil total des Opuscules de M. d'Alembert, il examine les différens principes dont on s'est servi jusqu'ici pour démontrer la théorie des ressorts, & pour résoudre le problême de la *courbe élastique*; il fait voir que ces principes sont insuffisans & que cette théorie a besoin d'être éclaircie sur plusieurs points. Il prouve de plus, qu'en ad-

mettant

mettant même cette théorie, les solutions données jusqu'ici du problême de la courbe élastique laissent encore quelque chose à desirer ; & il termine ses recherches par différentes remarques sur la tension & le mouvement des ressorts.

Il passe ensuite à la théorie des Probabilités, sur laquelle il avoit déjà écrit un Mémoire dans le premier volume des Opuscules, & dont il s'est encore occupé dans les volumes suivans ; il ajoute ici de nouvelles objections contre les principes admis jusqu'à présent en cette matière par les Mathématiciens ; & il propose, d'après ses vues particulière, une manière de résoudre le fameux problême de Petersbourg sur le jeu de *croix & pile*, de laquelle il tire un résultat plus vraisemblable que celui des autres solutions.

Dans le 3e. Mémoire M. d'Alembert résout divers problêmes sur les différentielles réductibles aux arcs de sections coniques ; & ajoute de nou-

velles recherches à toutes c
avoit déjà données sur cet

Dans le 4e. l'Auteur trai
veau, & fort en détail, d
tion des sphéroïdes ellipti
il s'étoit déjà fort occupé
6e. volume. Il démontre en
manières, tant analytique
thétiques, un très-beau
de M. Maclaurin sur cet
tion; théorême que M. d'
avoit d'abord révoqué en
ensuite il propose différen
de simplifier le calcul de l'
des sphéroïdes elliptiques,
& même de parvenir, s'il
ble, à l'intégration des for
expriment cette attraction
aussi différentes remarques
gure de la terre, & donne d
très-simples d'exclure un gr
bre de figures qui ne peuve
ter dans le cas de l'équili
l'homogenéité du fluide.

Le 5e. Mémoire a pour
*férentes* recherches d'opt

d'Alembert y démontre d'abord, par de nouvelles conſidérations, ce qu'il avoit déjà établi dans le volume précédent ſur l'inſuffiſance de la réfutation, que M. Klingenſtierna avoit donné de la loi de refrangibilité ſuppoſée par Newton ; il donne enſuite la ſolution très-ſimple de quelques problêmes ſur la réfraction des rayons à trayers les priſmes, & termine ce Mémoire par des recherches très-curieuſes & très-nettement expoſées ſur l'eſpace occupé par le foyer des lentilles, ſur les couleurs qui doivent ou qui peuvent s'y trouver, & ſur l'aberration des rayons au fond de l'œil. A cette occaſion il fait différentes obſervations ſur le ſpectre ſolaire, ſur les couleurs primitives & ſur la loi de la réfraction.

L'objet du dernier Mémoire de ce volume eſt de démontrer ce que l'Auteur avoit avancé dans l'hiſtoire de 1771, ſur les mouvemens des corps peſans qui, en conſéquence de la rotation de la terre, ne doivent

pas retomber au même point d'où ils ont été lancés; il termine le volume, 1°. en démontrant, d'une manière très-simple, un théorême de M. Euler sur la rotation des corps de figure quelconque: 2°. en proposant aux Géomètres la solution de deux problêmes de méchanique, l'un sur la charge que supportent les différens appuis sur lesquels un corps pesant peut porter à-la-fois, l'autre sur la loi de l'équilibre d'un corps traversé d'une manière quelconque d'un fil attaché par ses deux bouts; le long duquel le corps peut d'ailleurs couler: 3°. en exposant une méthode par laquelle on peut trouver, dans plusieurs cas, l'intégrale de plusieurs équations différentielles où l'inconnue ne monte qu'au premier degré.

Le huitième volume commence par des recherches sur les loix & l'équilibre des fluides. M. d'Al... déjà prouvé, il y a long-t... loix d'équilibre qui avo...

loix de cet équilibre d'une part,
e l'étendue, & de l'autre toute la
ction dont elles sont suscepti-
Ses recherches sont terminées par
ques réflexions sur la loi de la
pression de l'atmosphère.

n trouve à la suite de ce Mé-
e des considérations sur les *an-*
*s*; considérations d'où il résulte
y auroit de l'avantage pour
rumteur à acquitter les annuités,
u bout de chaque année revo-
mais au bout d'une fraction
ée; par exemple de la moitié
rs, &c. Cela suppose le cas de
rêt composé, car l'hypothèse

mouvement des fluides principalement dans des vases. L'Auteur, à qui cette théorie doit déjà ses plus grands progrès, qui en a donné le premier les vrais principes, ajoute ici plusieurs remarques à tout ce qu'il avoit déjà donné sur cette matière dans les volumes précédens. Les remarques ont principalement pour objet, 1°. le mouvement du fluide au premier instant, mouvement qui doit s'étendre, comme le prouve M. d'Alembert, à toute les parties du fluide, sans qu'il y en ait aucune de stagnante, au moins si l'on fait abstraction de l'adhérence des parties : 2°. l'examen de l'hypothèse du parallelisme des tranches horizontales, admise jusqu'à présent par la plupart des Auteurs d'hydrodynamique : 3°. de nouvelles recherches sur la contraction de la veine fluide, & sur les effets qui doivent en résulter par rapport à la vitesse : 4°. des recherches physiques & analytiques très-générales sur la loi du mouve-

ment du fluide dans ſes différens filets verticaux, & dans les différentes courbes que ſes particules doivent décrire; ſur la preſſion qu'il exerce en différens ſens contre les parois du vaſe; ſur les modifications qu'on doit apporter au principe de la conſervation des forces vives dans le mouvement des fluides; ſur les différentes manières de déterminer le mouvement d'un fluide qui ſort d'un vaſe plongé dans un autre, ou traverſé de pluſieurs diafragmes; ſur les endroits où peut ſe ſéparer un fluide qui coule dans un vaſe, problême que l'Auteur avoit déjà réſolu, & qu'il préſente ici d'une manière nouvelle & plus ſimple; enfin ſur la réſiſtance des fluides, qui fournit encore à M. d'Alembert le ſujet de pluſieurs remarques intéreſſantes.

Le dernier Mémoire renferme un grand nombre d'objets ſur leſquels l'Auteur réſout différentes queſtions, ou propoſe des vues utiles, & dont nous nous contenterons d'annoncer

les principaux points. M. d'Alembert approfondit de nouveau la théorie des perturbations des comètes, & il examine à cette occasion d'après les principes qu'il a donnés ailleurs, si une comète peut devenir satellite de la planète attirante; il fait voir ensuite que l'attraction des planètes perturbatrices peut quelquefois déranger considérablement l'orbite de la comète, & que la masse inconnue de la même comète peut aussi altérer très-sensiblement le résultat des calculs dans lequel on fait abstraction de cette masse; il propose quelques réflexions sur la question si une comète, & surtout celle de 1680, qui a tant approché du soleil, peut tomber dans cet astre à son retour; ce qui lui paroît très-incertain, & même peu vraisemblable. Mais, ajoute-t-il, il sera facile aux Géomètres de pousser plus loin, s'ils le jugent à propos, l'essai de recherches que nous venons de faire sur ce sujet.

On trouve ensuite différentes remarques sur la figure de la terre, sur la manière de déterminer certaines fonctions inconnues, sur celle d'évaluer l'effet des frottemens dans les machines, & surtout aux points d'appui des leviers; sur les cas où l'usage des fonctions discontinues peut être permis ou ne l'être pas, sur les courbes que l'Auteur appelle à courbure *triple*, *quadruple*, &c. & sur d'autres objets moins importans dont quelques-uns même sont purement élémentaires, mais qui fournissent tous des observations dignes d'un aussi grand Géomètre. Ce Mémoire est terminé par des additions aux recherches sur la *cause des vents*, publiées par l'Auteur en 1746. Ces additions ont principalement pour objet le mouvement de l'air renfermé entre une chaîne quelconque de montagnes, ou gêné par d'autres obstacles, & des considérations sur les modifications essentielles que le frottement & la pres-

ſion peuvent apporter au mouvement d'un fluide quelconque couvrant la ſurface de la terre & attiré par le ſoleil ou par la lune.

On trouve à la fin de chacun de ces deux volumes un appendice deſtiné à un grand nombre d'éclairciſſemens ſur les divers objets que l'Auteur a traités dans les Mémoires que nous venons d'indiquer & dans tous les volumes précédens.

Nous voyons avec regret que l'illuſtre Auteur de ces Mémoires ſe flatte à peine de pouvoir en donner d'autres; quarante-cinq années d'un travail auſſi pénible & auſſi fatiguant ont épuiſé les forces qu'il avoit en entrant dans cette belle carrière; mais il nous a ſemblé par la lecture des deux volumes que nous venons d'annoncer, que l'on ne doit point encore déſeſpérer de ſon courage ni de ſes forces.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

**SÉANCE** *publique de la Faculté de Médcine de Paris*, tenue le 9 Décembre 1779, dans les Ecoles extérieures de Sorbonne. A Paris, de l'Imprimerie de Quillau, Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue du Fouarre. 1780 *in*-4°. de 135 pages.

CE Recueil intéressant commence par le rapport fait à la Faculté, par M. de *l'Epine*, ancien Doyen & l'ancien des Commissaires de cette Compagnie, des Dissertations qui lui ont été adressées sur la question proposée en 1778, pour le Prix de la Séance de 1779, fondée à perpétuité, par feu M. *Malouin*, Docteur de la Faculté, Lecteur Royal, Membre de l'Académie des Sciences de Paris, &c. &c. La question étoit: *Quels sont les avantages de l'alaitement des enfans par leurs mères, dans l'ordre physique, dans l'ordre moral, dans l'ordre po-*

*litique, tant pour les enfans que pour les mères elles-mêmes?* L'Epigraphe du Mémoire couronné est : *vir & uxor liberos communiter procreant, non item communiter educant. Sed in eis propria sunt, hujus & illius, adjumenta. Alere matrum est, erudire patrum. Libr. œconom. cap. 7.*

M. de l'Epine, après avoir dit de très-belles choses sur ce beau sujet, fait l'éloge du Mémoire couronné, & expose les raisons pour lesquelles la Faculté n'a pas donné même d'*accessit* aux trois autres pièces qui avoient été envoyées au concours; la principale, c'est que les Auteurs n'avoient pas bien saisi l'esprit des questions & s'étoient beaucoup écartés du sujet.

La seconde pièce du Recueil, dont nous rendons compte, est un discours de M. *le Vacher de la Feutrie*, alors Doyen, dans lequel l'Auteur annonce & expose le sujet du Prix pour l'année suivante, ainsi que les motifs qui ont déterminé la

Faculté à le propoſer. Ce ſujet eſt, 1°. *y a-t-il des ſignes certains de la préſence des vers, ſoit dans l'eſtomac, ſoit dans le canal inteſtinal?* 2°. *Quels ſont ces ſignes?* 3°. *Quand la préſence de ces inſectes eſt-elle dangereuſe?* 4°. *Quels ſont les moyens curatifs dans les différentes circonſtances?*

Ce Diſcours eſt ſuivi de *l'expoſé des jugemens portés par la Faculté ſur les rapports de ſes Commiſſaires, par M. DESESSARTZ, Ex-Doyen & Cenſeur.* Les objets qui ont fait la matière de ces rapports ſont au nombre de huit, ſçavoir: 1°. la machine & les réſervoirs pour la filtration & l'épurement de l'eau priſe à la pointe de l'iſle S. Louis qu'elle a approuvé: 2°. une infirmerie publique au Gros Caillou, où l'on ſe propoſoit de recevoir & de traiter des malades à un prix modique pour chaque jour, la Faculté a accueilli & approuvé ce projet.

3°. Un Mémoire renvoyé par M.

le Prevôt des Marchands à la Faculté, contenant les plaintes de plusieurs particuliers, voisins de la pompe à feu de MM. Perrier, près la grille de Chaillot. Ces particuliers appréhendoient que leur santé ne souffrît de la fumée du charbon de terre qu'on doit brûler continuellement pour faire aller cette pompe. Sur le rapport des Commissaires qui ont examiné le local, la Faculté a jugé que les inconvéniens qu'on appréhendoient n'étoient point à craindre.

4°. Une poudre présentée par le sieur Fowler, anglois, comme propre pour arrêter les hémorragies externes; cette poudre a été approuvée après que diverses expériences en eurent été faites avec succès, par les Commissaires sur des animaux & même sur des hommes. M. Desessartz observe que ce jugement de la Faculté a été confirmé par un succès complet de l'usage de cette poudre sur un malade auquel on avoit été obligé de couper la jambe à l'hôpital de la

ımuniquée à ses Commissaires.
Les peaux de chien préparées
sieur Robert, dont un citoyen
avoit éprouvé les bons effets,
acheté la recette, dans le
ı généreux de la rendre pu-
:. Cet ami de l'humanité vou-
assurer de la fidélité de la re-
lont il faisoit l'acquisition, a
Faculté d'en faire faire les épreu-
:lles ont prouvé aux Commis-
:hargés de cette vérification,
: baume dont ces peaux sont
es étoit véritablement celui
: sieur Robert tenoit de M.
, Membre de la Faculté, pre-
Médecin de Louis XIV. Et pour

la préparation & la vente de ces compositions doivent être confiées.

63. Dans une ville considérable du Royaume, il s'étoit élevé des soupçons que les brasseries pouvoient être dangereuses pour leurs voisins. M. Desessartz fait observer avec raison que ces craintes viennent des expériences que les Chimistes modernes ont faites sur les gas, & qui se sont répandues dans ces derniers tems même parmi le peuple. Comme les animaux exposés au gas de la bierre en fermentation périssent très-promptement, il étoit naturel de regarder ces vapeurs comme très-malfaisantes. Mais ce que le peuple ne sçait pas, c'est que cette même vapeur qui peut faire périr en un instant les hommes & les animaux quand elle est pure, ne leur fait pas le moindre mal lorsqu'elle est mêlée avec une quantité d'air ordinaire suffisante pour entretenir la respiration; or, comme dans le voisinage des brasseries & dans les brasseries

même lorſquelles ne ſont pas trop exactement fermées, le gas de la fermentation eſt toujours mêlé d'une quantité d'air continuellement renouvellé & plus que ſuffiſante pour la reſpiration, il s'enſuit qu'il n'y a rien à craindre du voiſinage des braſſeries, des celliers où fermentent le vin, le cidre & autres matières. C'eſt auſſi le jugement très-bien fondé que la Faculté a porté d'après le rapport de ſes Commiſſaires.

7°. Un étamage pour les vaiſſeaux de cuivre, préſenté par la dame Dumazis que la Faculté a adopté, d'après beaucoup d'épreuves & de comparaiſons, comme plus avantageux que ceux qu'on a employés juſqu'à préſent.

8°. Un alliage métallique dans lequel le zinc eſt la partie très-dominante, préſenté par le ſieur Doucet, Fondeur à l'Aigle, pour faire des caſſeroles & autres uſtenciles de cuiſine. Ce métal auquel l'Académie des Sciences avoit refuſé ſon appro-

bation pour les vaiſſeaux ſervant à la préparation des alimens [1], a obtenu celle de la Faculté pour le même uſage.

A la ſuite de cet écrit de M. Deſeſſartz, ſur les jugemens de la Faculté, on en trouve un autre du même Auteur, qui contient un extrait fort intéreſſant & fort bien fait de la plupart des thèſes ſoutenues par les Bacheliers pendant le cours de leur licence; nous ne feſons que l'indiquer pour dire un mot des pièces ſuivantes.

Les premières ſont les éloges de M. Joſeph Juſſieu, par M. *le Preux*; de M. Hazon & de M. Michel, par

[1] L'Académie a refuſé ſon approbation à ces vaiſſeaux, 1°. parce que, lorſqu'ils ſont échauffés, ils ſe caſſent au moindre choc: 2°. parce que les liqueurs acides, à l'uſage de la cuiſine, fourniſſent avec le zinc un ſel métallique d'un goût déſagréable, qui peut altérer les ragoûts & peut-être la ſanté.

l. *Desessartz*. Ces éloges sont bien
:rits & seront lus avec plaisir &
ntéret, quoique d'un style fort dif-
:rent.

On sçait que M. Joseph Jussieu,
roisième frère d'Antoine & de l'il-
ıstre Bernard, partit fort jeune pour
: Pérou, avec les autres Académi-
iens qui y alloient pour mesurer un
egré du méridien sous l'équateur;
près une absence de quarante ans,
t revenue en France, privé abso-
ıment de mémoire & des biens
e la fortune; voici ce que M. le
reux dit à ce sujet: *Je ne veux me
ermettre aucune conjecture sur la
ause de l'infortune de M. Joseph
ussieu; je ferai seulement observer
u'il exerça avec distinction pendant
uarante ans la pratique de la Mé-
ecine, dans un pays riche & où l'on
ait être reconnoissant; que sans le
oindre avis il fut embarqué, trans-
orté ensuite à Paris, & déposé chez
on frère, (M. Bernard Jussieu)
'ayant ni papiers ni effets, avec*

*le simple bagage du vrai Philos*
*c'est à-dire, portant sur lui-*
*toute sa garderobe, & encore*
*elle d'une modestie à affliger l*
*gards.*

Nous ne rapporterons, de
ges faits par M. Desessartz,
cause de la mort de M. Mi
parce qu'elle est fort extraordi
& qu'elle prouve combien
essentiel de ne jamais marche
précaution, comme le font p
tous les gens jeunes & disp
*jouissoit, dit M. Desessartz,*
*plus belle santé. Un faux pas*
*posa à un danger évident. L'effo*
*lent qu'il fut obligé de faire po*
*mener l'équilibre & se garantir*
*chûte, excita, dans toute la*
*chine, une vive commotion,*
*bien tôt suivie d'une fiévre*
*avec les simptômes les plus g*
*Le coup mortel étoit porté; l'*
*put rien, & cet infortuné jeune*
*me succomba le sixième jour.*

Après les éloges, viennent, d

Recueil dont nous rendons compte, un rapport sur les moyens d'élever les enfans trouvés, spécialement sur la nourriture & les alimens qui peuvent leur convenir au défaut du lait de femme, les extraits des différens Mémoires, avec une Consultation de la Faculté sur le même sujet. Nous nous contentons de citer ces Pièces importantes parce qu'il ne faut rien supprimer, rien abréger dans un objet comme celui-ci, dans lequel les plus petits détails, quelque minutieux qu'ils puissent paroître, sont d'une extrême conséquence. Le reste du Recueil est formé de plusieurs Mémoires intéressans sur différens sujets; le premier, est une Dissertation de M. *Majault*, sur l'effet du vinaigre qu'on avoit annoncé comme propre à remédier aux effets meurtriers de l'arsenic. M. Majault rend compte, dans ce Mémoire, d'un grand nombre d'expériences chimiques, faites en société, avec M. de Planche, Docteur de la Faculté.

Il résulte de ces expériences que le vinaigre appliqué à l'arsenic blanc, dissout à l'aide de la chaleur une certaine quantité de ce minéral; que par le refroidissement, il se sépare de cette dissolution des cristaux, qui sont de l'arsenic tout pur, tel qu'il étoit avant d'avoir été dissous; c'est la portion d'arsenic, qui n'a été dissoute que par la partie aqueuse du vinaigre, & qui n'est pas plus altéré par conséquent que de l'arsenic qui n'a été dissous que par de l'eau pure; que par l'évaporation du reste de la liqueur & sa réduction à un douzième, il s'est formé une masse saline coagulée dans laquelle on reconnoissoit néanmoins des parties cristallisées: que cette dernière matière est le composé qui résulte de l'union de la partie acide du vinaigre avec l'arsenic; mais que la dissolubilité, l'âcreté, l'impression nauséabonde que fait dans la bouche ce dernier mixte acéto-arsenical, indiquent assez que l'acide du vinaigre n'a pas

la propriété de dompter la caustité de l'arſenic, & tous les Chimiſtes & Médecins concluront, aſſurément, avec M. Majault, « que
» juſqu'à ce que l'utilité des acides
» végétaux dans l'empoiſonnement
» par l'arſenic ſoit appuyée ſur des
» faits déciſifs & mieux établis, nous
» ſommes en droit de nous en mé-
» fier, comme d'une arme très-im-
» puiſſante contre un ennemi très-
» redoutable ; & que ſe contenter
» d'un tel moyen, lorſque le poiſon
» produit les plus grands ravages,
» c'eſt perdre en vains efforts un
» tems précieux, qu'il eſt poſſible
d'employer plus utilement. »

Le Mémoire ſuivant eſt de M. Mallet, Docteur-Régent de la Faculté, & a pour objet le quinquina de la Martinique, connu ſous le nom de *Quinquina Piton*. Ce nom de *Piton* lui vient des endroits où il croît ; ce ſont les ſommités nommées *Pitons*, des hauteurs ou mornes de nos iſles. M. Mallet nous ap-

prend que c'eſt à M. *Badier*, Voyer & habitant de la Guadeloupe que nous ſommes redevables de la connoiſſance de celui qui croît à la Martinique, qui, le premier, en a apporté en France, qui en a donné à M. Mallet une branche & une petite quantité de l'écorce, pour en faire l'analyſe & répéter les expériences propres à conſtater ſes propriétés.

Le détail de l'examen botanique de ce quinquina qu'on trouve dans le Mémoire de M. Mallet, a été fait par M. *Deſcemet*, Docteur de la Faculté de Paris, bien connu par ſon ſçavoir en Botanique. Cet examen prouve que le quinquina Piton eſt un vrai quinquina fort ſemblable à celui du Pérou. L'analyſe chimique de ce nouveau quinquina, & ſa comparaiſon avec celle du quinquina du Pérou, ont été faites par M. de la Planche; les expériences très-exactes de M. de la Planche ſont rapportées en détail dans le Mémoire de M. Mallet. Il en réſulte

qu'à

qu'à quelques différences près les produits de l'analyse chimique des deux quinquinas se ressemblent beaucoup.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que les observations de plusieurs Médecins, & en particulier celles que rapporte M. Mallet & qu'il a faites lui-même, démontrent, 1°. « que le quinquina Piton, pris en décoction à la dose » de deux gros dans une chopine » d'eau & à la dose d'un gros en » bol, même de demi-gros, est vomitif & purgatif.

» 2°. qu'il guérit les fiévres intermittentes récentes; qu'il suspend » celles qui sont anciennes & qui » ont résisté long tems à l'action du » quinquina du Pérou, & qu'il est » même à présumer, (continue M. » Mallet, dont nous rapportons les » paroles), qu'il les auroit guéries » toutes radicalement, s'il m'eût été » possible d'en faire prendre encore » deux doses aux malades que j'ai

» traités & qui n'ont pas voulu en » continuer l'uſage.

» 3°. Que ſon action eſt très-» prompte.

» 4°. Enfin, que la propriété » qu'il a de faire vomir & de pur-» ger eſt un avantage précieux qui » doit même lui aſſurer la préférence » ſur le quinquina du Pérou, dans » le traitement des fiévres intermit-» tentes, puiſqu'il réunit à lui ſeul » la faculté d'évacuer copieuſement » les malades & celle de guérir la » fiévre .....

» Si nous conſidérons maintenant, » dit M. Mallet, en terminant ſon » Mémoire, le quinquina Piton ſous » des vues politiques, nous croyons » qu'indépendamment des avantages » dont nous venons de parler, il » mérite celui de fixer l'attention du » Gouvernement, en ce qu'il peut » devenir pour la France une nou-» velle branche de commerce très-in-» téreſſante. »

Cette Diſſertation importante eſt

ſuivie d'un Mémoire ſur le châtei-gnier, par M. *Deſcemet*, que nous venons de citer & dans lequel l'Auteur prouve que *Linné* a réuni mal-à-propos le genre du châteignier, ou *caſtanea* de Tournefort, avec le hêtre ou *fagus* du même Auteur, & que ces deux genres doivent être ſéparés. Ce Mémoire eſt rempli de détails d'une Botanique ſçavante que nous ne pouvons qu'indiquer.

Le Mémoire qui termine le Recueil a pour objet l'uſage de l'opium dans les fiévres intermittentes, par M. *Moriſſot des Landes*, Docteur-Régent de la Faculté.

Pluſieurs Médecins anciens & quelques modernes avoient obſervé de très-bons effets de l'opium ou de ſes préparations, adminiſtrés avant le friſſon des fiévres intermittentes; mais il faut ſe garder d'en conclure que ce ſoit un remède ſpécifique, convenable dans tous les cas & qu'on puiſſe adminiſtrer ſans méthode; il n'y a point & il ne peut y

avoir de pareils remèdes en médecine ; c'eſt ce que prouve bien facilement M. Moriſſot des Landes : ce Praticien éclairé & prudent, expoſe qu'il a obſervé lui-même dans pluſieurs circonſtances d'excellens effets de l'opium ; mais il inſiſte, avec raiſon, ſur le traitement méthodique qui doit accompagner ce remède, de même que le quinquina, & en général les médicamens, de quelque eſpèce qu'ils ſoient.

L'expoſé très ſommaire que nous venons de faire des objets qui ont rempli la ſéance publique de la Faculté de Médecine, peut faire juger de l'abondance & de l'importauce des objets, dont ce Corps reſpectable eſt ſans ceſſe occupé pour le bien public. Son zèle a toujours eu la même activité ; mais avant le parti qu'il a pris de faire connoître à ſes concitoyens les travaux utiles auxquels il ſe livre, ils en retiroient tous les avantages ſans preſque ſçavoir

combien la Faculté de Médecine méritoit leur estime & leur reconnoissance.

[ *Extrait de M. Macquer.* ]

*EXTRAIT d'une Lettre du R. P. FABRICY,* [1] *à M. l'Abbé MERCIER, Abbé de S. Leger de Soissons, &c.*

Rome, le 23 Avril 1780.

VOTRE première question roule sur le *Decor Puellarum*..... Notre exemplaire de la Casanate,

[1] Le P. Gabriel *Fabricy*, Dominicain françois, né à S. Maximin en Provence, est depuis long-tems établi au Couvent de la Minerve, à Rome, où il a publié différens Ouvrages remplis d'une érudition immense. On se contente de citer ici ses *Recherches sur l'époque de l'Equitation & de l'usage des chars équestres chez les Anciens*, Impr. à Rome, chez Durand, en 1764 & 65, 2 parties en un volume *in-8°.* & *ses Titres primitifs de la Révélation* ou *Considérations critiques sur la pureté & l'inté-*

qui est très-complet & bien
servé, n'a réellement que 117
lets d'impression. La souscripti
pographique de Nicolas Je
finit au dernier feuillet *recto*;
fait en tout 233 pages, ain
l'avoit assuré, avec raison,
Boze. Sans doute le bel exemp
cité par le sieur Debure, (n°.
de sa Bibliographie) avoit un
let double; ou peut être ce Li
n'a t il pas compté les feuillet
assez d'attention.... Quoi qu
soit, il est constant que notre
plaire n'a que 117 feuillets,
quelques-uns doubles qui pour
completter d'autres exemplair
fectueux; mais que la Casan
céderoit pas, à quelque prix
fût, parce que ces feuillets d
relèvent le prix & la rareté du
qui contient, en outre, la

*grité du Texte original des livres de l'*
*Testament*. 2 vol. *in*-8°. imprimés à
en 1772, & qui se trouvent à Pari
*la veuve Desaint*.

*Mulierum*, dont le titre est tel que le donne Debure, (au n°. cité) sans avertir que ce petit livre est de 15 feuillets entiers ou de 30 pages. Quoique la reliure de ces deux Ouvrages, (*Decor Puellarum*, & *Gloria Mulierum*) soit moderne, il est sûr que dans l'ancienne reliure, le *Decor* précédoit la *Gloria*. Dans celui-ci on ne trouve ni le lieu ni la date de l'impression ; mais comme il est imprimé avec les mêmes caractères que l'autre, je présume & je crois même qu'ils sont sortis tous deux des presses de Nicolas Jenson, Imprimeur françois établi à Venise une dixaine d'années ou environ après le milieu du 15e. siècle. Le détail que je viens de vous présenter, prouve que l'exemplaire de M. Gaignat n'est point *unique* ; outre le nôtre, M. Crevenna en possède un troisième qui est aussi parfaitement entier.

Votre seconde question, Monsieur, est plus difficile à résoudre ;

mais votre conjecture ſur l'identité d'Auteur des deux Opuſcules précédens eſt très-fondée. Le ſtyle de ces deux livres, l'uniformité du Dialecte Vénitien y annoncent un ſeul & même Ecrivain ; & l'on ne voit pas que dans le même tems il y eût à Veniſe quelqu'un plus en état de traiter de pareils ſujets de moralité, que Dom *Jean de Dieu*, Chartreux & intime ami de l'Imprimeur Nicolas Jenſon. C'étoit le ſeul Sçavant qui ſe diſtinguoit alors à Veniſe. Nous ſavons d'ailleurs que le P. Jean de Dieu, compoſa pluſieurs Ouvrages de piété aſſez conformes à l'objet du *Decor Puellarum* & du *Gloria Mulierum*. Il eſt vrai que ni les Bibliographes italiens, que je ſache, ni les Chartreux eux-mêmes ne donnent preſque aucune lumière ſur le véritable Auteur de ces deux Opuſcules & de quelques-autres, tels que le *Lætitia* & *le Luctus Chriſtianorum*, au ſujet deſquels je n'ai rien pu découvrir. Voici

e que rapporte Dom Benoît
bi, ( *Storia critico-cronologica
matica del Patriarca S. Bru-
e del suo ordine Cartusiano*,
Napoli, 1779. Tom. IX, Lib.
d annum 1480, pag. 112)
oso parimente erasi reso il P.
*io: da Dio* Monaco e procura-
della Certosa di Venezia co i
libri pieni tutti di sacra un-
e. Scrisse egli della immensa
*à di Dio:* della *povertà di
to* ossia umiltà interiore, *della
pazienza;* della *preparatione
n morire* (en note: *simul in*

deux éditions qu'il cite des Opuscules de Jean de Dieu.

La première édition (*in*-4°. petit format, bon papier, belles marges, sans chiffres au haut des feuillets & sans reclames, avec signatures) renferme d'abord le *Nosce Te ipsum*, sans aucun titre; le premier feuillet blanc est sans signature; le feuillet *a* 2 contient les Approbations de quelques Docteurs; la dernière, de Gabriel Brunus, est datée de Venise, les Kalendes de Février 1480. Vient ensuite une déclaration de l'Auteur sur l'objet moral de son Ouvrage divisé en trois livres; le premier intitulé, *Mitra Sponsalis*; le second, *Virga Nuptialis*, & le troisième, *Monile Sponsarum*. Les signatures vont jusqu'à la lettre *Oij*; de sorte qu'y compris le premier feuillet blanc, tout l'Opuscule est de 115 feuillets; sur ce 115^e^. feuillet *recto*, on lit la souscription suivante: *Actum hoc opus ex inclyta*

*atque famosâ Officina Nicolaï Jenson Gallici, Olympiadibus Dnicis anno videlicet M. CCCC. LXXX.* (1480) *qrtas Kledas Julias.* On ne voit nulle part, dans ce premier Opuscule, le nom de son Auteur.

Le second, intitulé, *Liber corona Senum*, est de 24 feuillets dont le premier est blanc; sur le dernier, on lit: *Actum quoq; hoc opus ex inclyta ..... Officina Nicolai Jeson* (pour Jenson) *Gallici. Anno M. CCCC. LXXX. Quintas nonas Julias.*

Le troisième Opuscule est de huit feuillets; il a pour titre: *Frater Joannes ad Fratres suos Chartusienses patavinæ Cartusiæ habitantes de humilitate interiori & patientiâ verâ;* sur le *recto* du huitième feuillet on lit: *Actum quoq; hoc opus Venetiis ex inclyta famosâ Officina Nicolai Jenson Gallici anno Dominice nativitatis M. CCCC. pridie nonas Julias.*

Les derniers chiffres ont été omis dans cette souscription.

Le quatrième Opuscule, composé de douze feuillets, dont le premier est blanc, a pour titre, au second feuillet, *Ad Fratres suos Cartusienses .... de immensa charitate Dei.* A la fin on lit : *Actum quoque est hoc opus Venetiis ex..... Officina Nicolai Jeson* (pour Jenson) *Gallici. Anno Dominice nativitatis M. CCCCC. LXXX. Nonas Julias.* Cette date *1580* au lieu de *1480* est remarquable.

Ces quatre Opuscules de Jean de Dieu ont été réimprimés à Heidelberg en 1489, *in*-4°. petit format, caract. gothiques ; édition qui diffère, 1°. par l'addition d'un cinquième Traité de Jean de Dieu intitulé *Libellus in præparatione infirmorum & in dispositione morientium qui flos vite interpretatur*, Traité de vingt-six feuillets, qui commence au soixante-quinzième du volume :

2°. parce que l'on y a changé l'ordre des Opuſcules, en plaçant le troiſième de la première édition, après le quatrième. Comme en tête de cette ſeconde édition, on lit un *Tetraſtichon Jodoci Galli Rubiatenſis*, quelques Bibliographes inattentifs ont attribué l'Ouvrage à ce Joſſe Gallus, qui n'en eſt que l'Éditeur; d'autres ont dit cette édition faite à Heidelberg en 1480, parce que l'on y retrouve les Approbations dont l'une eſt datée de cette année 1480; mais la ſouſcription que je ne copie pas à cauſe de ſa longueur, finit par ces mots : *Vale ex Heidelberga ſexta Julii anno M. CCCC. LXXXIX.* (1489), ce qui ne laiſſe aucun doute ſur la vraie date de cette édition d'Heidelberg. Dans le paſſage que je vous ai cité *de Dom Trombi*, vous avez vu que cet Ecrivain indique clairement le cinquième Opuſcule ajouté à la ſeconde édition; ſans doute Jean de Dieu ne l'écrivit que depuis 1480, raiſon

pour laquelle il n'est pas dans l'édition de cette année-là; mais Dom *Tromby* a tort de dire que ces Opuscules parurent à Venise en *1482* chez Jenson; il devoit dire en *1480*, & observer que cette première édition ne contenoit pas le cinquième Opuscule.....

Le P. *Audiffredi*, Bibliothécaire de la Casanate, travaille fortement à un Ouvrage sur la *Typographie Romaine*... Il est déjà fort avancé; ce sera un bon *in-4°*. écrit en latin; peut-être s'imprimera-t-il dans le courant de cette année, &c. &c.

COSMOGRAPHIE *Elementaire divisée en parties Astronomiques & Géographique.* Ouvrage dans lequel on a tâché de mettre les vérités les plus intéressantes de la Physique céleste, à portée de ceux même qui n'ont aucune notion de Mathémathiques. Avec des Planches & des Cartes. Dédiés à Mon-

par M. *Mentelle*, Hiſtoriographe de Monſeigneur le Comte d'Artois. 450 pages *in*-8°. A Paris, hôtel de Mayenne. Prix, 5 liv. broché.

Le grand Traité de Géographie comparée que nous avons annoncé dans le dernier Journal de 1780, & dont M. Mentelle a déjà donné pluſieurs volumes, exigeoit une introduction relative au Syſtême du Monde & à la Coſmographie générale. C'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage que nous annonçons. La première partie a pour objet le Syſtême du Monde, tel qu'il eſt en lui-même; & la ſeconde, traite de la Géographie générale.

On trouve dans le premier chapitre le ſyſtême ou l'arrangement des corps céleſtes. M. M. y préſente, avec beaucoup de préciſion & de clarté, ce que les obſervations ont appris de plus remarquables ſur le ſoleil, *les planètes* & leurs ſatelli-

tes, les comètes & les étoiles fixes.

Dans le second chapitre il est question de la cause physique des phénomènes célestes. L'Auteur parle d'abord de la pesanteur en général & de ses principaux effets; après avoir donné des notions très-justes sur la pesanteur à la surface de la terre, il prouve, d'après Newton, que c'est la même force qui retient la lune dans son orbite, & que cette force diminue en raison inverse du carré de leur distance au centre de la terre; il fait voir que c'est en vertu de la pesanteur vers le soleil que les planètes & les comètes se meuvent dans des ellipses, conformément aux loix de Képler, & il en conclud que la pesanteur a lieu généralement entre les plus petites parties de la matière, ensorte qu'à la surface du globe le plus petit que l'on puisse imaginer, il existe comme à la surface de la terre une force de pesanteur proportionelle à sa masse, & qui diminue en raison réciproque

du carré des distances à son centre. De cette loi générale de la nature il déduit les rapports des masses du Soleil & de la Terre, de Jupiter, de Saturne, & les principaux phénomènes de la pesanteur à leur surface. Il donne ensuite les perturbations que les planètes, leurs satellites & les comètes éprouvent en vertu de leur action mutuelle, & à cette occasion il parle de la diminution de l'obliquité de l'écliptique, & il la suppose de 51 secondes par siècle; mais par de nouvelles recherches, M. de la Lande a prouvé qu'elle n'est pas de plus de 33 secondes.

Les effets dont nous venons de parler, dépendent des attractions des corps célestes considérés en masse; il en existe plusieurs qui tiennent à la différence des attractions de leurs parties. Leur explication termine ce second chapitre. L'Auteur y fait voir comment la pesanteur se forme des attractions de toutes les parties de la terre; il présente, au-

tant qu'il est possible de le faire sans calcul, les principaux résultats de la théorie de Newton, sur la figure de la terre, la précession des équinoxes & la nutation de l'axe terrestre. Il donne aussi une idée du flux & reflux de la mer; au sujet de ce dernier phénomène, nous croyons pouvoir annoncer un Traité considérable sur cette matière, qui est actuellement sous presse, & dont le plan a été lu à la rentrée publique du Collége Royal, le 13 Novembre 1780, par M. de la Lande.

Dans le troisième chapitre, l'Auteur traite des apparences que les corps célestes présentent à un Observateur placé sur la surface de la terre. Ces apparences sont de deux espèces; les unes se rapportent au mouvement des corps célestes, & les autres à leur lumière. En considérant les premières, l'Auteur explique tout ce qui est relatif au mouvement diurne des corps célestes, à l'inégalité des saisons, aux rétrogradations des

planètes & à l'aberration de la lumière des étoiles; il donne des idées exactes sur la longitude & la latitude des lieux de la terre, sur les différentes manières de les déterminer, sur la parallaxe, &c. La considération des apparences relatives à la lumière des corps célestes, le conduit à parler des phases de la Lune & de Vénus, des éclipses, des passages de Vénus & de Mercure sur le Soleil, & des apparences de l'anneau de Saturne. Enfin, il termine ce chapitre en parlant des atmosphères du Soleil, de la Terre, & des réfractions astronomiques.

M. Mentelle a fait ainsi un tableau raccourci de ce que les Ouvrages des Astronomes offrent de plus intéressant, plus court & moins détaillé, mais aussi moins abstrait que les Elémens de M. de la Lande. Tout y est présenté avec exactitude & avec clarté, de manière à être entendu de ceux même qui n'ont que peu de notions des mathématiques. Pour

[illegible] sur une ma-[illegible] M. M[illegible] [illegible] dans un précis historique [illegible] le progrès de cette science & les obligations dont elle est redevable aux grands hommes qui l'ont cultivée dans les différens siècles; enfin la descrip-tion de quelques machines dont on fait usage pour expliquer les phé-nomènes célestes.

L'Auteur cite, avec reconnoissance, dans sa préface, un des Membres de l'Académie des Sciences qui l'a beaucoup aidé dans cette exposition, mais qui n'a pas permis à l'Auteur de le nommer; nous croyons faire plaisir à M. M. & donner une nouvelle confiance à ses lecteurs en disant que c'est de M. de la Place dont il s'agit.

Cette Cosmographie faite avec soin sera utile pour l'éducation de la jeunesse & même pour les gens du monde, en leur donnant des notions justes sur les découvertes que

l'on a faites en Aſtronomie. La manière dont elles ſont expoſées dans cet Ouvrage doit le faire lire avec intérêt, & il nous paroît très-propre à répandre des vérités importantes qui ne ſont pas encore bien généralement connues, quoique tous les gens d'eſprit en ſoient curieux.

Après la Partie aſtronomique de 244 pages, vient la Partie géographique, d'environ 200 pages; ſçavoir, les diviſions de la ſurface du globe, & les notions générales des quatre parties du monde, avec des cartes; à chaque partie on trouve des articles mathématiques, phiſiques & politiques.

Nous donnerons une idée des réflexions de l'Auteur, en rapportant ſon ſentiment ſur les Américains. « Il eſt probable, dit-il, que les » premiers habitans y vinrent d'Aſie » par mer : on n'en ſçait ni l'époque » ni l'occaſion.

» On a prétendu qu'ils étoient im-

» berbes ; cela n'eſt pas, au moins
» pour un très-grand nombre.

» On les a quelquefois peints
» comme étant inférieurs en intelli-
» gence aux peuples d'Europe &
» d'Aſie. J'ai entendu ſoutenir le
» contraire des Sauvages du nord de
» l'Amérique. Mais je ſçais, de très-
» bonne part, que, dans l'Améri-
» que méridionale, il y a des na-
» tions ſauvages qui, pour les facul-
» tés phyſiques & morales, ne va-
» lent pas le moindre des Européens.

» Quant à leur couleur, qui eſt
» cuivreuſe, & non pas noire, on
» peut en attribuer la cauſe à la
» diſpoſition phyſique de l'Amérique,
» & à la différence qui ſe trouve
» entr'elle & l'Afrique. Toute la
» partie de l'Afrique, qui eſt ſous
» la Zone-Torride, eſt un terrein ſa-
» bloneux, ſec & bas ; les habitans
» de la côte occidentale ſont les plus
» noirs, parce que les vents n'arri-
» vent chez eux qu'à travers des ſables

brûlans. Ces vents au contraire se rafraîchissent sur la mer avant d'arriver aux côtes orientales de l'Amérique ; & quant à la partie » occidentale, elle est fort élevée, » remplie de hautes montagnes, & » si rafraîchie quelquefois, que l'on » y cherche à se vêtir chaudement. » Je ne donne ceci d'ailleurs que » pour des opinions : ce sont les » miennes ; c'est tout ce que je puis » dire. »

On trouve avec plaisir dans cet article les noms des treize Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, devenus si recommandables depuis quelques années, avec les noms de leurs capitales ; ils sont assez chers à la France & cependant assez peu connus jusqu'à présent pour que nous puissions les rapporter ici.

| *Noms des Provinces.* | *Capitales.* |
| --- | --- |
| 1. Le New-Hampshire ....... | Portsmouth. |

| *Noms des Provinces.* | *Ca* |
|---|---|
| 2. Maſſachuſet's Bay. | Boſton. |
| 3. Rodiſland . . . . | Newpo |
| 4. Connecticut . . . . | Hart-F |
| 5. New-Yorck . . . | New-Y |
| 6. New-Jerſey . . . . | Burling tham |
| 7. Penſylvanie . . . | Philade |
| 8. La Delaware . . . | Newca |
| 9. Le Maryland . . . | Annapc |
| 10. La Virginie . . . | Willian |
| 11. La Nort-Caroline . . . . . . . . . | Edento |
| 12. La South-Caroline . . . . . . . , . | Charle |
| 13. La Georgie . . | Savana |

M. M. ajoute : ces Eta
nus libres par la France, c
l'abolition du droit d'Au
une Déclaration du Roi,
Verſailles, le 26 Juillet
enregiſtrée au Parlement,
de la même année.

Nous ajouterons quelqu
cet article de Géographie,
pour les circonſtances ac
fer

tion qui a produit cette ré-
des Etats Unis semble da-
1769 : on imprima pour
.ettres d'un Fermier de Pen-
, par M. Dickinson de Phi-
:, par laquelle il excitoit le
s'opposer aux nouvelles im-
; ce livre fit tant d'effet
i fit jusqu'à trente éditions
que ; la résistance des Amé-
evint en effet plus ferme ;
ère britannique prit le parti
rce ; les instructions de la
Malden à son Député au
s'expriment en ces termes.
jet détestable d'asservir l'A-
e s'est manifesté le 19 Avril
jour de la bataille de Lexing-

13 Mars 1778, le départ d
taing, le 13 Avril suivant
bat entre la belle Poule &
du 17 Juin, sont les prem
ques de la guerre ; que no
desirer de voir bientôt ter

L'Ouvrage de M. M. fin
notice assez étendue de la

Ce livre est très-bien exé
la Typographie.

L'Auteur offre la remise
quième aux Souscripteurs
graphie comparée. Il fait
remise pour ses *Elémens d*
*Romaine* & *sa Géogra*
*cienne de la Grèce.*

[ *Extrait de M. de la L*

*EXTRAIT des Observations Météo-rologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois de Janvier 1781, par le R. P. Cotte, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences.*

LA température de ce mois a été fort variable ; la gelée a duré lepuis le 3 jusqu'au 16, sans être ien forte ; ce jour le dégel s'est dé-laré par un brouillard & une humi-té extraordinaire ; il n'a cependant bien décidé que le 24. A ce dé- ont succédé des grands vents & pluies abondantes, annonce in-lible d'un vrai dégel. La re a prodi

[redacted]

*différens points lunaires.* Le 2, (*Equin. ascendant & P. Q.*) nuages, froid, *changement marqué.* Le 6, (4$^{e}$. *jour avant la P. L.*) nuages, froid. Le 9, (*luniſtice boréal.*) *idem*; vent. Le 10, (*P. L.*) *idem.* Le 14, (4$^{e}$. *jour après la P. L. & périgée.*) beau & froid. Le 15, (*équinoxe descendant*) *idem.* Le 17, (*D. Q.*) couvert, brouil. bruine, dégel, *changement marqué.* Le 20, (4$^{e}$. *jour avant la N. L.*) couvert, brouillard, pluie, froid. Le 22, (*luniſt. auſtral.*) couvert, pluie, froid. Le 24, (*N. L.*) couvert, pluie, grand vent. Le 28, (4$^{e}$. *jour après la N. L. apogée.*) beau, doux. Le 29, (*équinoxe ascendant.*) *idem.*

*Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie.* En 1693, 2 $\frac{1}{4}$ lignes. En 1705, 5 $\frac{1}{4}$ lig. En 1724, 8 $\frac{1}{2}$ lig. En 1743, 5 $\frac{1}{2}$ lig. En 1762, *température douce & hum. Plus grande*

*chaleur*, 8, 5 [d] les 21 & 29. *Plus grand froid*, 3, 5 [d] de condensation le 26. *Chaleur moyenne*, 3, 4 [d].

*Plus grande élévévation du mercure*, 28 po. 6, 0 lig. le 29. *Moindre élévation*, 27 po. 0, 0 lig. le 12. *Elévation moyenne*, 27 po. 7, 5 lig. le 12. *Nombre des jours de pluie*, 5. De *neige*, 1. De *brouillard*, 5. De *grand vent*, 3.

En 1780, *vents dominans*, ouest, sud ouest & nord-est. Les deux premiers furent violens les 21, 23, 24, 25, 26 & 30. *Plus grande chaleur*, 9, 3 [d]. le 21 à 1 $\frac{1}{2}$ h. *soir*, le vent sud-ouest fort & le ciel couvert. *Plus grand froid*, 5, 5 [d] de condensation, le 13 à 7 $\frac{1}{4}$ h. *matin*, le vent nord & le ciel serein, avec brouillard dans la vallée. *Différence*, 14, 8 [d]. *Chaleur moyenne du mois*, 2, 3 degrés.

*Plus grande élévation du mercure*, 28 po. 3, 2 lig. le 6, à 9 h. *soir*, le vent ouest & le ciel couvert. *Moindre élévation*, 27 po. 2, 7 lig.

le 24 à 9 h. *soir*, le vent sud-ouest & le ciel couvert. *Différence*, 12, 7 lig. *Elévation moyenne*, au *matin* & à *midi*, 27 po. 10, 10 lig.; le *soir*, 27 po. 11, 3 lig. Du *jour*, 27 po. 11, 0 lig. *Marche du baromètre.* Le premier, à 8 h. *matin*, 27 po. 10, 9 lig. Du premier au 2, *baissé* de 2, 5 lig. Du 2 au 6, *monté* de 7, 9 lig. Du 6 au 8, *baissé* de 2, 0, lig. Du 8 au 10, *monté* de 1, 11 lig. Du 10 au 19, *baissé* de 7, 11 lig. Du 19 au 20, *monté* de 5, 8 lig. Du 20 au 24, *baissé* de 10, 3 lig. Du 24 au 25, *monté* de 5, 11 lig. Du 25 au 26, *baissé* de 4, 10 lig. Du 26 au 27, *monté* de 8, 4 lig. Du 27 au 30, *baissé* de 1, 10 lig. Du 30 au 31, *monté* de 2, 4 lig. Le 31, à 9 h. *soir*, 28 po. 2, 6 lig. On voit qu'il a beaucoup varié, surtout en *montant* les 3, 19, 22, 25, 26 & 27, & en *descendant* les 1, 11, 18, 20, 21, 22, 23, 24 & 26.

*Plus grande sécheresse*, 21, 1 d

le 6, à 1 $\frac{1}{4}$ h. *soir*, le vent ouest & le ciel en partie couvert. *Plus grande humidité* 0, 8 [d] au-dessous du terme de l'humidité extrême au point de la congélation, le 18 à 7 $\frac{3}{4}$ h. *matin*, le vent sud & le ciel couvert avec brouillard épais. *Différence*, 21, 9 [d]. *Etat moyen*, 10, 2 degrés.

*Plus grande déclinaison de l'aiguille aimentée*, 20 [d] 0' les 23 & 31. *Moindre déclinaison*, 19 [d] 48' les 2 & 30. *Différence*, 12'. *Déclinaison moyenne au matin*, 19° 54' 52"; à *midi*, 19° 57' 43"; au *soir*, 19° 54' 38". Du *jour*, 19° 55' 44". Sa variation Diurne a été un peu troublée les 2, 22, 25, 26 & 30, surtout le 30. Ce jour à 1 h. *soir*, mon aiguille retrogradoit vers le nord, mouvement fort rare à cette heure là; elle continua ainsi de varier jusqu'à 3 heures. J'annonçai une *aurore boréale* pour le soir, & en effet on vint m'avertir à 5 $\frac{1}{2}$ *soir*, que la partie nord-est du ciel étoit teinte

d'une couleur rouge, & plus brillante qu'à l'ordinaire; je reconnus une *aurore boréale tranquille* qui se faisoit appercevoir à travers les nuages dont le ciel étoit couvert; elle étoit assez forte pour que la lumière de la lune ne l'effaçât pas. Elle dura jusqu'à 9 h. *soir*. L'aiguille aimantée parut encore agitée entre 6 & 7 h. du *soir*; elle se fixa ensuite à 19° 55' où je la retrouvai le lendemain à 4 h. du *matin*. Le vent étoit assez fort, le baromètre élevé & en train de monter, le thermomètre se soutenoit entre 6 & 7ᵈ de dilatation. Je soupçonne que cette aurore boréale a duré toute l'après midi du 30, & que nous n'en avons vu que la fin lorsque l'absence du soleil nous a permis d'appercevoir cette lumière.

Nous avons eu de la *pluie* les 8, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 & 30, & de la *neige* en petite quantité les 7, 8, 25 & 26. L'une & l'autre ont produit 14, 10 lig. d'eau. *L'évaporation* a été de 12 lignes.

Les douleurs de rhumatiſmes ont été communes pendant ce mois. Il y a eu beaucoup de fluxions de poitrine dans nos environs.

---

## *NOUVELLES LITTÉRAIRES.*

### ITALIE.

#### DE VENISE.

LETTERE *Odeporiche d'Angelo Gualandris, in Venezia* 1780. 372 pages *in*-8°.

Ces Lettres ſont le réſultat d'un voyage fait par ordre de la République de Veniſe, aux frais de l'Univerſité de Padoue, en Italie, en Suiſſe, en France, & en Angleterre; elles contiennent diverſes remarques ou indications phyſiques, ſur les mines, les pierres de chaque pays, les jardins de botanique, les cabinets & autres objets dignes de l'attention d'un Naturaliſte. La plupart

[illegible] Savans,

[illegible] Ouvrage [illegible]
[illegible] même [illegible]
[illegible] ces [illegible]
[illegible] qu aura [illegible]

[illegible]

[illegible] Imprimerie Royale de [illegible] aux Lecteurs [illegible] Octobre, [illegible] les amateurs [illegible] préparoit à [illegible] du [illegible], Biblio[illegible] Royale, & [illegible] l'Ordre de M[illegible] sous le [illegible] de *Memorie de* [illegible] *Ordine di San Gi*[illegible] *di Gerusalemme*. Dans ces Mém[illegible] l'Auteur trace l'Histoire de beau[illegible] d'évenemens peu exactement c[illegible]



S. Jean de Jérusalem, à l'aide de plusieurs monumens conservés dans différentes Archives. On annonçoit que l'Ouvrage seroit enrichi de Cartes Géographiques, & des Plans de villes & d'autres monumens curieux, avec toute l'élégance & la richesse typographiques. M. Bodoni se proposoit d'en donner deux éditions. Une *in*-4°. qui devoit bientôt s'exécuter, & un autre *in-folio*, qui devoit surtout se distinguer par les ornemens de Typographie dont on vient de parler. Il n'ouvroit point de souscription pour l'*in*-4°.; mais il ne devoit entreprendre l'édition *in-folio* qu'après être assuré d'un nombre suffisant de Souscripteurs auquel seroit exactement conforme celui des exemplaires. L'argent ne devoit être délivré qu'à mesure que les volumes seroient retirés. Le prix de la petite édition étoit fixé à un sequin de Florence, *detto* GIGLIATO, celui de la grande à trois.

On nous apprend que l'Ouvrage

a éprouvé quelque retard, quoiqu'il y ait déjà deux volumes d'imprimés, qui se distribueront à Paris, chez la veuve Tilliard & fils, Libraires, rue de la Harpe.

## HOLLANDE.

### DE FLESSINGUE.

*Prix de l'Académie de Flessingue.*

Les Directeurs & Membres de la Société Zélandoise des Sciences, établie à Flessingue, ont tenu leur Assemblée générale le 9 d'Août 1780, & y ont jugé les différens Mémoires qui leur étoient parvenus sur la perfection des écoles publiques. L'Auteur du premier Mémoire auroit remporté la Médaille d'or s'il n'étoit pas Membre de de la Société. C'est pourquoi la Société a seulement résolu en imprimant son Mémoire, de lui donner le premier rang, avec les éloges que mérite l'Auteur également

sçavant & laborieux, qui, à l'ouverture du billet, s'est trouvé être M. *Hermannus Johannes Krom*, Pasteur & Professeur d'Histoire Ecclésiastique à *Middelbourg*. La Médaille a été donnée à M. *Corneille Vander Palm*, Maître de l'Ecole françoise & flamande, à *Delfshaven*.

La Société fera aussi parvenir une Médaille d'argent à l'Auteur du Mémoire, portant pour devise : « *La » Nature nous montre la différence » infinie que la culture met entre » deux terres, d'ailleurs assez sem» blables* ; » s'il trouve à propos de faire connoître, dans six semaines, son nom & son domicile.

La Société a déjà proposé par son Programme précédent pour y répondre avant le premier Janvier 1781, la question suivante : — « Comme les Etats de Zélande, pour » prévenir la disette des espèces, » ont jugé devoir, il y a plus de » cent ans, hausser le denier de com» merce, connu sous le nom de

» ducat d'argent ou rixdale de 50
» à 51 sols, & que depuis ce tems-
» là ils ont mis ce denier de com-
» merce dans leur Province au cours
» de 53 sols : quels sont les moyens
» de prévenir le dommage considé-
» rable qu'on estime en général que
» les habitans de la province de Zé-
» lande souffrent par le cours dé-
» savantageux du change, en parti-
» culier depuis la derniere augmen-
» tation, sans exposer cette Pro-
» vince au danger d'éprouver une di-
» sette d'especes, mais de manière,
» qu'au contraire elle demeurât en
» état de monnoyer les nouvelles
» espèces nécessaires ? Et par quel
» moyen pourroit-on réussir à met-
» tre les espèces sur le même pied,
» quant au titre & à l'évaluation
» dans la République entière, en
» sorte que dans tous les hôtels des
» monnoies, on pût monnoyer les
» espèces tant d'or que d'argent, se-
» lon le titre & l'évaluation établi
» ou à établir ? »

La Société promet aussi une Médaille d'or, pour le même tems, à l'Auteur du meilleur « Mémoire chro» nologique de tous les Auteurs & » Ecrits, soit de ce pays, soit d'ailleurs, » qui servent à éclaircir l'Histoire & » les Antiquités des Pays-Bas, depuis » le commencement du Gouverne» ment des Comtes jusqu'à présent. »

Quoiqu'il y ait des Ouvrages sur diverses parties du *Droit public & belgique*, faits par plusieurs Auteurs renommés, cependant il manque encore une introduction succinte qui serve à la vraie intelligence de cette utile science, & par laquelle la jeunesse puisse être conduite, pour s'en former une juste idée. La Société a résolu de promettre la Médaille d'or à celui qui aura fourni, avant le premier Janvier 1782, l'abregé. « Le plus » complet du *Droit public des sept* » *Provinces Unies*, indiquant les » *sources* où l'on pourroit puiser de » plus amples connoissances tou-

[illegible]

[illegible]

[illegible] navires, &

[illegible] appartement, relative-

[illegible] santé & au bien des gens

[illegible] entretien de l'équi-

[illegible] terre ou en rade, soit

[illegible] en mer, eu égard à la bonté

[illegible] logement, de l'habillement &

[illegible] alimens, — sur la meilleure

» manière de faire, conserver &

» apprêter les provisions de bouche

» sur terre & sur mer; — les boif-

» sons d'un usage journalier qui sont

» les plus salutaires, pour prévenir

» le scorbut & les autres maladies

» qui régnent sur les vaisseaux, avec

» les préceptes & les mesures néces-
» saires ; — l'amélioration du bis-
» cuit pour l'équipage du vaisseau ;
» la meilleure manière de tenir pro-
» pres les navires & les lits qu'on y
» emploie ; — la séparation de ceux
» qui se portent bien d'avec les ma-
» lades, tant sur les navires à pont
» ouvert, que sur ceux à trois ponts;
» — & ce qui peut y avoir rapport. »

Les Auteurs observeront de dresser ce Mémoire de manière qu'il puisse servir de manuel à tous ceux qui ont quelque relation avec la Compagnie des Indes Orientales, ou de pareilles Socités, & surtout à ceux qui se trouvent en mer, tant Officiers que Chirurgiens. La Société demande de tous ceux qui écriront là-dessus, qu'ils fassent un usage exact & judicieux de toutes sortes d'Auteurs & d'Ecrits, tant des Pays-Bas, que d'ailleurs, surtout de ceux qui se sont fondés sur l'expérience.

C'est une vérité connue, que l'intérêt du commerce qui se fait par

le moyen de la navigation, exige que les navires, autant qu'il se peut, puissent être chargés de beaucoup de marchandises, & en même tems faire voile avec une vitesse suffisante, soit avec le vent en poupe, soit avec le vent contraire, quand la mer est calme ou quand elle est orageuse. Les Constructeurs sçavent que ces deux qualités, une grande charge, & en même-tems la rapidité, ou la lenteur à avancer avec toute sorte de vents & de mers, dépend spécialement de la constitution de la partie des vaisseaux qui s'enfonce dans l'eau, tant par la propre pesanteur du navire, que par celle de sa charge; on sçait aussi par expérience, qu'un navire composé d'arcs peu courbes est bien propre pour fendre la mer, & marcher rapidement dans un tems modéré & une mer calme, mais que ceci n'a pas lieu, quand le vent est fort & la mer orageuse, parce que le petit arc, qui forme l'avant vaisseau, n'est pas suffisant pour em-

pêcher que le navire, tant par sa pesanteur, que par celle de sa charge, comme aussi par l'impression des voiles, ne s'enfonce profondément.

Outre cela, l'expérience a appris qu'un vaisseau composé d'arcs peu courbes, doit faire en virant vent devant ou vent arrière, un arc beaucoup plus grand que ne fait un vaisseau composé d'arcs plus courbes, en sorte que ce dernier vire en moins de tèms que le premier, dont les arcs sont moins courbes. Mais les Constructeurs diffèrent encore eu égard au choix des différentes figures.

En conséquence, la Société Zélandoise propose, pour celle de Batavia, cette double question pour y répondre avant le premier Janvier 1783.

1°. « De quelle grandeur doit être « *l'arc de l'avant* ou la *proue*, pour » être propre à fendre aisément la » mer, afin d'avancer promptement » pour prevenir le trop grand en» foncement du vaisseau & de sa

» charge par l'impression de ses » voiles ?

» 2°. De quelle grandeur doit être » *l'arc de tout le corps du vaisseau*, » sur la ligne d'eau en charge, pour » faciliter à virer le vaisseau promp» tement de bord, soit vent *avant*, » soit vent *arrière* ? »

Comme l'expérience fait voir les suites funestes des fièvres de l'arrière saison, qui, surtout après des étés chauds & secs, règnent dans les Garnisons de la Flandre hollandoise, & qui font périr un nombre considérable de soldats; la Société, à la réquisition & aux frais d'un ami de l'humanité, propose la question suivante, avec promesse d'une Médaille d'or, à celui qui, avant le premier Janvier 1782, y aura répondu de la manière la plus satisfaisante : « Quelles sont les véritables » causes & les marques des fièvres » qui, dans l'arrière saison, rè» gnent dans les places des Garni-

» sons de la Flandre hollandoise ?
» Et quels sont les meilleurs remè-
» des qu'on peut employer pour les
» prévenir & pour les guérir, sur-
» tout parmi les soldats ? »

Les réponses à toutes ces questions doivent être lisiblement écrites en flamand, latin ou françois, avec une seconde copie & un billet cacheté, & envoyées franches de port à M. *Juste Tjeenk*, *Secrétaire de la Société Zélandoise des Sciences*, *à Flessingue.*

## D'AMSTERDAM.

*Sterrekundige Tafelen*, &c. c'est-à-dire, Tables Astronomiques du Soleil, de la Lune, des Planètes, des Satellites & des Etoiles, par M. *de la Lande*, avec l'explication traduite en hollandois, par M. Strabbe, à Amsterdam, chez Jean Morterre, Libraire, 1780. 544 pages *in*-8°.

C'est ici le dernier volume de la

entreprises par la nouvelle Académie de Manheim ; elle demande des Correspondans pour travailler de concert avec des instrumens semblables, & offre, de la part du Prince Palatin, Fondateur de cette Académie, de fournir ces instrumens à ceux qui voudront s'occuper avec assiduité de ces Observations comparables ; on ne pouvoit rien faire de mieux pour le progrès de la Science Météorologique. M. Toaldo à Venise, M. Gaussen à Montpelier, M. Cotte à Montmorency, M. Van-Swinden a Franeker, M. le Chevalier des Hayes à S. Domingue, & tous ceux qui s'occupent assidument de ces Observations ne pourront manquer de profiter d'une correspondance aussi intéressante.

## FRANCE.

### DE MONTPELLIER.

La Société Royale des Sciences de

de Montpellier, tint sa Séance publique le 27 Décembre dernier, en présence des Etats Généraux de la province de Languedoc. Plusieurs Mémoires de sciences y furent lus par divers Académiciens, ainsi que l'extrait de la Dissertation qui venoit de remporter le Prix, & dont l'Auteur est M. Bertholon. Le sujet de cet Ouvrage intéressant étoit de la plus grande difficulté, & exigeoit des connoissances peu communes dans la Physique & dans la Chimie; il s'agissoit de *déterminer par un moyen simple, fixe & à la portée de tout Cultivateur, le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve, a acquis toute la force & toute la qualité dont il est susceptible.* Un assez grand nombre de Mémoires ont été reçus au concours; mais aucun n'a rempli aussi parfaitement les vues de l'Académie que celui de M. Bertholon, par les observations justes & particulières qu'il renferme, & dans lequel l'Auteur, après avoir





établi les principes relatifs à son jet, discute les méthodes usitées qu'à présent, en propose une paroît être celle de la Nature, & l'expérience répétée dans les con où l'on connoît le mieux l'art faire le vin, a constaté de la nière la plus authentique. M. tholon décrit ensuite trois cenc tres ingénieux, ou instrumens pres à connoître, d'une manière s le point précis où la fermenta spiritueuse est parfaite, & plus figures placées à la fin du Mémo servent à en rendre la construc plus facile.

*Assemblée publique de la So*

Eloges de M. Linnæus & de M. le Cardinal de la Roche-Aymon. Un Mémoire de M. Gouan, ſur les tayes des yeux. Des Obſervations ſur le Worabie, oiſeau d'Abiſſinie, par M. le Baron de *Faugens;* ſur la régénération des os plats, par M. *Vigarous*; ſur les naiſſances & les morts à Montpellier, par M. *Mourgue;* (il trouve qu'il eſt mort une perſonne ſur 26) ſur l'avantage du lait des animaux pour nourrir les enfans trouvés, par M. *Brun;* ſur la cauſe électrique des tremblemens de terre, par M. *Bertholon*; enfin, ſur la circulation de l'air dans les mines, par M. de *Genſſane* fils.

### DE DIJON.

*Opuſcules chimiques & phyſiques de M. T. Bergman*, Chevalier de l'Ordre Royal de Vaſa, Profeſſeur de Chimie, à Upſal, de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, de la Société Royale d'Up-

sal, de celles de Stockholm, de Londres, de Gottingue, de Berlin, de Gothenbourg & de Lunden, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, &c. Recueillis, revus & augmentés par lui-même. Traduits par M. de *Morveau*, avec des notes. Tome premier. A Dijon, chez L. N. Frantin, Imprimeur du Roi. 1780. *in-8°*. de 416 pages & les Préliminaires 31.

Ceux qui sont au courant des Sciences connoissent la rapidité étonnante des progrès que fait maintenant la Chimie : ces progrès sont dus en grande partie aux travaux du très-sçavant & très-laborieux M. Bergman, dont nous avons déjà fait connoître un grand nombre de Dissertations intéressantes. C'est le recueil de ces Mémoires, revus par l'Auteur, que M. de *Morveau* publie maintenant en françois, avec des notes au grand avantage de tous nos Chimistes. On sçait que ce sça-v[illegible]teur partage, à juste titre,

la gloire de ſon illuſtre Auteur, par ſon zèle preſque ſans exemple, par ſes travaux perſonnels & par ceux de ſes dignes coopérateurs de l'Académie de Dijon. Nous reviendrons ſur ces Opuſcules de M. Bergman, principalement pour faire connoître les notes de M. de Morveau.

## DE PARIS.

*Théorie de l'intérêt de l'argent, tirée des principes du Droit naturel, de la Théologie & de la Politique, contre l'abus de l'imputation de l'uſure.* A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Auguſtins. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12 p. 306. Prix, 2 liv. broché, 2 liv. 10 ſ. relié.

La contreverſe ſur l'intérêt de l'argent a exercé tant d'eſprits, & enfanté tant de volumes, qu'il eſt naturel d'attribuer, comme l'Auteur, à quelque mal-entendu, la diverſité de ſentimens qu'on remar-

que ici parmi des hommes célèbres par leur pénétration & leurs lumières. Pour parvenir à un point de réunion, il faut donc se fixer à des termes clairs & univoques, ne présenter que des idées nettes, remonter aux premières notions, au principe décisif, & n'en tirer que des conséquences qu'il soit impossible de désavouer. C'est la méthode qu'employe l'Auteur de cet Ouvrage, qui réduit tout à cette question unique, sçavoir si, suivant les idées essentielles de la justice commutative, la stipulation de l'intérêt de l'argent est intrinsequement criminelle & injuste de sa nature. Après avoir présenté des notions générales au sujet de l'usure, & une idée sommaire des principes qu'il se propose de combattre; après avoir donné un précis historique de la controverse sur l'usure, & des divers point de vues sous lesquels elle a été envisagée; après av[...]
les sentimens de l'Antic[...]

jet du prêt à intérêt, & les fausses idées d'Aristote sur cet objet, l'Auteur prouve l'équité naturelle de ce prêt, en montrant l'absurdité & les mauvaises équivoques des argumens qu'on lui oppose, tirés du droit naturel, de la stérilité de l'argent, & de la propriété qu'en acquiert l'acquéreur. Il met ensuite en évidence l'erreur des Scholastiques & de quelques Casuistes sur cette matière, & leur reproche leur témérité, pour avoir osé contester à l'autorité souveraine le pouvoir de légitimer l'intérêt de l'argent, sans lequel le commerce ne peut subsister. Il expose de plus les avantages qu'est capable de produire une nouvelle loi pour légitimer cet intérêt, soit relativement au bien public, soit à la paix des citoyens, soit à la considération dont doit jouir la profession du commerce.

Nous avons déjà eu quelquefois l'occasion de faire pressentir quelle est notre manière de penser sur cette

matière, en rendant compte de certains Ouvrages où elle a été traitée; & nous exhortons ceux qui s'y intéressent à lire celui-ci, où elle nous paroît présentée dans un jour propre à éclairer les esprits qui ont besoin de lumières.

*Observations sur la nature & le traitement de la Rage*; suivies d'un Précis historique & critique des divers remèdes qui ont été employés jusqu'ici contre cette maladie. Par M. *Portal*, Médecin Consultant de MONSIEUR, Lecteur & Professeur de Médecine au Collége Royal de France, de l'Académie Royale des Sciences, de celles de Bologne, de Harlem, de Montpellier, d'Edimbourg, &c. Professeur Adjoint & en survivance d'Anatomie & de Chirurgie au Jardin du Roi. Seconde Edition. A Yverdon; & se trouve à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, quai des Augustins; & Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers. 1780. 201 pages in-12

Cette seconde Edition a suivi de près la premiere que nous avons annoncée, & l'Auteur en a profité pour y faire des augmentations utiles que l'expérience & les divers écrits publiés sur le même sujet lui ont fournies.

On y trouve aussi un Abrégé de sept à huit pages contenant les régles essentielles du traitement en onze articles, & que l'on peut afficher ou avoir sous les yeux quand on est exposé à en avoir besoin. Ces onze articles sont ensuite étendus & discutés dans autant de chapitres détaillés. On y trouve le traitement par les sangsues, l'emplâtre vésicatoire, les frictions mercurielles, les bains, les bols antispasmodiques. L'Auteur se récrie avec horreur contre l'usage d'étouffer ceux qui sont atteints de la rage, comme on l'a fait pendant plusieurs siécles dans toute l'Europe, & comme M. Portal l'a vu faire même à Paris il n'y a pas bien long tems.

Pour les animaux qu'on veut préserver de la rage, il propose les scarifications, le cautère, les vésicatoires, les sangsues, des prises de turbith minéral, des bains, des frictions, une boisson d'eau de son avec du vinaigre, des lavemens avec l'eau de savon. Le traitement doit durer au moins cinq semaines. On doit empêcher la communication avec les autres animaux, & les tuer dès qu'il paroît le plus léger signe de la rage.

*Œuvres complètes d'Isocrate*, auxquelles on a joint quelques Discours analogues à ceux de cet Orateur, tirés de Platon, de Lysias, de Thucydide, de Xénophon, de Démosthène, d'Antiphon, de Gorgias, d'Antisthène & d'Alcidamas; traduites en françois par M. l'Abbé *Auger*, Vicaire-Général du Diocèse de Lescar, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la ville

lesquenez [illegible]
Paris, [illegible]
[illegible]
Augustins [illegible]
400 pages [illegible].

Le Traducteur [illegible]
Demosthene [illegible]
dication d'Isocrate [illegible]
d'Ouvrage [illegible]
& aimer a [illegible]
n'avons [illegible]
vant & [illegible].

*Réflexions [illegible] origine de la [illegible] moyen de [illegible] entraîne.* Par M. [illegible] cat. Quatre [illegible] que Cahier [illegible] & de [illegible] franc de port. [illegible] cure pour [illegible] Babin, Libraire, rue S. Jacques, près celle du [illegible] venir aux [illegible]. On adressera les Memoires & Observa-

tions à l'Auteur, rue de la Verrerie, vis-à-vis la rue du Coq.

*Eloge de Monseigneur le Dauphin, Père du Roi.* A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Berton, rue S. Victor; Nyon aîné, rue du Jardinet; Mérigot fils, jeune, quai des Augustins; Morin, Imprimeur, rue S. Jacques. 1780. *in*-8°. 68 pag. & les Préliminaires 10.

Nous ne pouvons, quant à présent, rien dire de cet Ouvrage, ne l'ayant pas encore lu; mais nous pouvons dire au moins qu'il nous paroît supérieurement imprimé.

*Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque. Lettre M. De la Lecture des Livres françois.* Seconde suite de la septième Partie. Romans du seizième siècle. Sect. 5. A Paris, chez Moutard, Imprimeur de la Reine, &c. rue des Mathurins, hôtel de Cluny. *in*-8°. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

*Œdipe chez Admète*, Tragédie; par M. *Ducis*, Secrétaire ordinaire de MONSIEUR, l'un des Quarante de l'Académie Françoise. Représentée, pour la première fois, par les Comédiens François ordinaires du Roi, le vendredi 4 Décembre 1778. A Paris, chez P. Fr. Gueffier, Libraire-Imprimeur, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté. 1780. Brochure *in-8°*. 88 pages, & les Préliminaires 4.

*Traité des Négations de la Langue françoise.*

*Conveniat verbo cui applicetur..... Nisi aliquid efficiatur, redundat.*
QUINTIL. L. 8. cap. 3.

A Paris, chez Grillot, Libraire, à l'ancien Collége de Bayeux, rue de la Harpe. 1780. Avec Approbation & Permission. *in*-12. 64 pages.

*Etrennes du Parnasse. Choix de Poësies.*

*Erat quod tollere velles.* HORAT.

[illegible]

[illegible] & [illegible]

[illegible] Grecs [illegible] modernes. [illegible] de l'Acad. [illegible] Lettres & Arts [illegible] Villefranche & [illegible] de Rome. A Rouen, chez [illegible], Libraire; à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande; & Morin, Libraire, rue S. Jacques. Avec Ap-

probation & Privilége du Roi. Ouvrage dédié à M. le Marquis de Miroménil, Garde des Sceaux de France, qui se trouve encore à Lyon, chez Rosset; à Genêve, chez Chirol; à Amiens, chez Caron, Imp. chez Penthio, Libraire à Abbeville; chez Porquier, Libraire, à Beauvais; chez Joubert, Imprimeur, à Coutances, chez le Roi, Imprimeur, à Caen; chez Dubuc, à Dieppe. 4 vol. *in*-12.

L'Auteur, dans les volumes qui paroissent, s'est attaché à mettre son lecteur en état de se former une juste idée de la nation grecque, depuis ses premiers commencemens, jusqu'au tems de la guerre de Troie. Son Censeur, M. Houard, dont le sçavoir est connu, ayant remarqué dans l'Ouvrage une méthode excellente de présenter les objets, & des réflexions aussi conformes aux maximes de la plus exacte morale qu'aux principes de la plus saine critique,

fait desirer la continuation de cette importante production.

*Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres; enrichie de Figures & de Cartes. Tomes XXIII & XXIV. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 3 vol. *in*-8°.

*Description de la France, &c.* La cinquième livraison a paru à la fin de Décembre 1780. Elle contient: deux Vues de Dijon, une Vue des restes de l'ancien Théâtre d'Autun, une de la Ville & de l'Abbaye célèbre de Cluny à quatre lieues de Mâ-

con. Deux Vues de Beaune, une de la Porte neuve, une Vue de l'Eglise Paroissiale de S. Pierre de Beaune. Trois Vues de Nolay & une du Château de Rochepot; les Portraits des quatre derniers Ducs de Bourgogne, de la Branche Royale des Valois; & deux Vues perspectives du Chœur de la Chartreuse de Dijon, & des Tombeaux des Ducs Philippe-le-Hardi & Jean-sans-Peur, qui sont à la Chartreuse de Dijon. Cette maison, fondée en 1383, est un monument de la piété & de la générosité de Philippe-le-Hardi. L'on y admire la boiserie de l'Eglise, des tableaux de Crants, Peintre allemand, de Carle-Vanloo, de Dom René, Chartreux, & son Elève; plusieurs oratoires des Duchesses, sculptés très-délicatement & bien conservés; l'autel portatif des Ducs, le trésor, &c.

Cette Eglise renferme surtout les tombeaux des Ducs de Bourgogne; celui de Philippe-le-Hardi est de

Claux-Sluter ; la figure du Prince est d'albâtre, placée sur une grande pièce de marbre noir de douze pieds de long sur huit de large, tirée de Dinan. La base est ornée d'un grand nombre de figures de marbre blanc isolées, qui expriment le deuil & la douleur par différentes attitudes, & qui sont travaillées avec beaucoup de soin. Tout cela est dans le goût des tombeaux de la Maison de Savoye, qui sont à l'Eglise de Brou près Bourg en Bresse, dont nous avons annoncé la description il y a quelques années, & dont il y a une Vue dans une des précédentes livraisons.

Le tombeau de Jean-sans-Peur & de la Duchesse sa femme, est de Jean de la Versa, Sculpteur arragonois. Les statues du Duc & de la Duchesse sont aussi d'albâtre ; la base est ornée, comme celle du précédent, de figures si estimées, qu'on en enlevoit de tems en tems quelques-unes, & que, pour les conse

les Chartreux ont *été* contraints
ire entourer les deux mausolées
grillage que le Dessinateur a
pour rendre les figures plus
ictes.

première partie du texte de
Description étoit entièrement
imée à la fin de Décembre ; la
cation n'étoit retardée que par
avure de la vignette & par la
des Souscripteurs.

*Art d'essayer l'or & l'argent ;*
au comparé de la coupellation
ubstances métalliques, par le
n du plomb & du bismuth :
dé pour obtenir l'or le plus pur

[redacted]

de Lyon, dans lequel on traite
l'électricité de l'atmosphère, de sa
influence & de ses effets; sur l'éc
nomie animale, &c. &c. Par
l'Abbé *Bertholon*, de S. Lazar
des Académies Royales des Scienc
de Montpellier, Beziers, Lyo
Marseille, Nîmes, Dijon, Rouen
Toulouse, Bordeaux, Rome, Hes
Hombourg, &c. &c. A Paris, ch
P. F. Didot le jeune, Libraire qu
des Augustins. 1780 *in*-12 de 54
pages. Prix, 2 liv. 10 s. broché.

Cet Ouvrage est intéressant. No
le ferons connoître par un extrait

*Histoire de la Chirurgie, depu*
*son origine jusqu'à nos jours.* P
M. *Peyrilhe*, Professeur Royal
Chimie au Collége de Chirurgie
Paris, Conseiller de l'Académ
Royale de Chirurgie, Docteur
Médecine en l'Université de To
louse, de l'Académie de la mêm
ville & de celle de Montpellie
Tome second. A Paris, de l'Impr

merie Royale. 1780. Vol *in*-4°. de 794 pages, la Préface 15 & la Table 38.

Ce livre se trouve chez l'Auteur, rue & vis-à-vis le cul de sac du Paon, à côté des Ecoles de Chirurgie; chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins; chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, quai des Augustins & chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers. Prix, broché, 12 liv.

*Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses*, qui a remporté le Prix proposé par la Société Royale de Médecine. Par N. J. J. *Menuret*, associé régnicole de la même Société, &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. *in*-12 de 112 pages & la Préface 24. Prix, 1 liv. 10 s. broché.

*Histoire de la Chine, Tome XI.* Les Souscripteurs de l'Histoire générale de la Chine sont avertis que

le XI^e. volume étant prêt, ils peuvent le faire retirer chez MM. Pierres & Clousier, rue S. Jacques, & envoyer le dernier coupon de leur Souscription avec la somme de douze livres spécifiée dessus. A l'égard du XII^e., comme il souffrira encore quelque retard, on leur donnera une nouvelle soumission signée de MM. les Editeurs, de le leur fournir franc lorsqu'il sera imprimé.

# TABLE

S ARTICLES CONTENUS
lans le Journal du mois de
d'Avril 1781.

*IISTOIRE universelle depuis le commencement du monde u'à présent.* 579
*Réponse de M. Dupuy à la Lettre I. Brunck.* 592
*'oëme sur la Mort de l'Impéra- : - Reine Marie-Thérèse d'Autri- Par M. de Rochefort.* 615

[redacted]

*Dictionnaire universel des Sciences, morale, économique, politique & diplomatique.* 646

*Opuscules mathématiques. Par M. d'Alembert.* 671

*Séance publique de la Faculté de Médecine de Paris.* 683

*Extrait d'une Lettre du R. P. Fabricy à M. l'Abbé Mercier.* 701

*Cosmographie élémentaire.* 710

*Extrait des Observations Météorologiques.* 723

*Nouvelles Littéraires.* 729

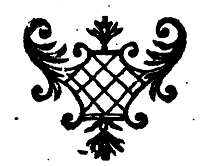
Fin de la Table.

# LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

*L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.*

MAI.



*A PARIS;*

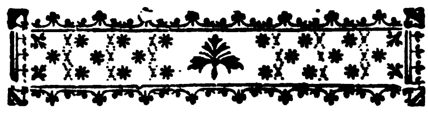
Au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

*AVEC PRIVILEGE DU ROI.*

# AVIS.

ON s'abonne pour le JOURNAL DES SÇAVANS au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré; & c'est à l'adresse du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souscription de l'année est de 16 liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 f. pour la Province, soit in-12 ou in-4°. Le JOURNAL DES SÇAVANS est composé de quatorze Cahiers; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.



LE

# JOURNAL DES SÇAVANS.

MAI. M. DCC. LXXXI.

*ADDITION nécessaire au Recueil intitulé :* Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire. *A Bruxelles*, 1781.

*On lit dans ce Recueil, pages 220, 221, 222, l'Anecdote suivante, qui a besoin des Eclaircissemens que nous allons y joindre.*

## ANECDOTE.

« LA terre de Courson apparte-» noit à un Gentilhomme nom-» mé de Fargues. »

## ECLAIRCISSEMENS.

[illegible] Gentilshommes de ce [illegible] prouvent que l'Auteur de l'Anecdote, quel qu'il soit, [illegible] de Fargues, & [illegible] la nature de son affaire, [illegible] ni le genre, ni l'époque de son supplice.

Lazare de Fargues fut condamné par Arrêt du 17 Mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, mais à être pendu; non pas pour *un meurtre*, comme le dit le même Auteur, mais *pour malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années, à la garnison de Hesdin, & autres troupes qui ont passé audit lieu.*

Il se qualifie *Major de Hesdin* dans dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition,

données pendant treize ans, à compter de 1645, jusques & compris 1657.

Dans un acte de 1648, il est dit *Employé dans l'État Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune.*

On voit d'ailleurs qu'il étoit l'associé des Entrepreneurs des Vivres; l'acte par lequel il s'associe avec les sieurs Pollard, Cazette & Jacques, au Traité général des munitions de l'année 1654, acte écrit de sa main, est rapporté dans son procès.

Il fut jugé, non pas par le Parlement, comme les titres *de Premier Président & de Procureur-Général* employés dans l'Anecdote, sans aucune explication, pourroient le faire croire, mais par une Commission siégeante à Abbeville, composée de la Sénéchaussée & siége Présidial de cette ville, & présidée par M. de Machault, Intendant d'Amiens.

Le Procureur-Général pareillement établi par commission, étoit

le ſieur Guignerel, Avocat du Roi au même Préſidial.

Le procès criminel de de Fargues étoit auparavant pendant *pardevant deux Officiers du même Préſidial*, ſavoir le Lieutenant-Général & un Conſeiller, comme *Subdélégués de la Chambre de Juſtice*, établie en 1661. Le Roi, par un Arrêt du Conſeil du 18 Février 1665, avoit évoqué cette affaire, & l'avoit renvoyée devant l'Intendant de la Province, & devant le Préſidial entier d'Abbeville. Ainſi c'étoit une affaire totalement étrangère au Parlement, & ſur laquelle le titre de Premier Préſident ne donnoit aucune influence.

L'arrêt condamne Balthazar de Fargues à être pendu, *enquête faite*, eſt-il dit, *par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de N rbonne, de l'extraction dudit de Fargues*; ce qui n'annonce pas un Gentilhomme.

## ANECDOTE.

» où il avoit joué un rôle contre la
» Cour, l'amnistie publiée, il s'étoit
» retiré dans sa terre, où il vivoit
» tranquille, aimé & estimé de tous
» ses voisins. »

## ÉCLAIRCISSEMENS.

Dans quelle Histoire, dans quels Mémoires du tems voit-on le sieur de Fargues *jouer un rôle contre la Cour* au milieu des troubles de la Fronde ? Il est évident que l'Auteur n'a point su du tout qui étoit cet homme. Il y a preuve au procès que de Fargues n'a cessé d'être au service du Roi & avant la Fronde, & pendant la Fronde, & après la Fronde ; qu'il n'a point été condamné pour avoir servi contre le Roi, mais pour avoir malversé & prévariqué dans son service.

## ANECDOTE.

« Le Comte de Guiche, le Mar-
» quis, depuis Duc du Ludes, Var-
» des & Lauzun, s'étant égarés la

» nuit à un retour de chasse, & » cherchant un asyle, la lumière » qu'ils apperçurent les guida vers le » lieu d'où elle partoit, qui étoit » Courson, où ils demandèrent re- « traite jusqu'au jour. De Fargues » les reçut avec joie, leur servit à » manger, & les combla de poli- » tesses. De retour à la Cour, ils » contèrent au Roi leur aventure, » & se louèrent beaucoup de de Far- » gues. »

## ÉCLAIRCISSEMENS.

Comme le récit de l'Auteur est sans aucune date, il est impossible de dire si cette aventure de chasse s'accorde avec des époques connuese par exemple, avec le séjour que le Comte de Guiche fut obligé de faire en Lorraine en 1662, avec le voyag, de Pologne qui suivit ce séjour en Lorraine; avec la rupture qui, au retour du Comte de Guiche, ne tarda pas à éclater entre lui & le Marquis de Vardes; avec le nou-

veau voyage que le Comte de Guiche fut forcé de faire en Hollande en 1664; enfin, avec tous les évènemens du tems. En général, il y a lieu de soupçonner ici de l'anachronisme, quoiqu'on ne puisse le vérifier, parce qu'il manque pour cela deux bases essentielles; l'époque de la prétendue partie de chasse, & celle où le sieur de Fargues fut mis sous la main de la Justice.

## ANECDOTE.

« A ce nom qui réveilla dans le » cœur du Roi le ressentiment de la » Fronde : Comment, dit-il, ce » coupable-là est dans le royaume, » & si près de moi ! »

## ÉCLAIRCISSEMENS.

Ce ressentiment, quant à la Fronde, ne peut avoir eu lieu, puisque de Fargues n'avoit point été Frondeur, du moins dans sa conduite.

Quant à ses malversations dans l'administration des vivres, il est

peu vraisemblable qu'elles fussent parvenues jusqu'à Louis XIV avant le procès.

## ANECDOTE.

« Il manda le Premier Président » de Lamoignon, & lui ordonna de » faire rechercher toute la vie de » de Fargues. »

## ÉCLAIRCISSEMENS.

Voilà un ordre que Louis XIV n'a certainement point donné, voilà une commission dont le Premier Président de Lamoignon ne se seroit certainement point chargé. Quel intérêt eût pu animer ainsi contre un simple particulier un grand Roi qui laissoit en paix à sa Cour tant de Frondeurs illustres? D'ailleurs, soyons justes envers les Rois comme envers les autres hommes: quand a-t-on vu Louis XIV violer ainsi par passion une amnistie solemnelle? Osons [illegible] qu'il en étoit incapable.

Quant à M. de Lamoign

que le moment où on tente ſi gratuitement & ſi vainement de le diffamer, ſoit peut-être le moment de le louer, contentons nous de dire que toute ſa vie dément cette calomnieuſe Anecdote, dans laquelle il n'eſt pas poſſible de reconnoître le Magiſtrat ſenſible & courageux, qui oſa défendre contre toutes les préventions de Louis XIV, contre toute l'animoſité de Colbert, l'infortuné Fouquet, ſon ennemi perſonnel, qu'il jugeoit coupable, mais qu'il voyoit perſécuté. Sur cette réputation de vertu qu'a laiſſée M. le Premier Préſident de Lamoignon, & que ſes deſcendans regardent com- [redacted]

... pour prix de sa condescen- ... désirs du Roi. Nous n'au- ... de peine à persuader, qu'un ... aussi scandaleux & si in- ... de toutes loix protectrices de ... n'étoit ni dans les ... de Louis XIV, ni dans celles ... de Lamoignon ; mais, pour ... fermer dans ce qui est ex- ... allégué, l'ordre donné ... Louis XIV, le motif de cet or- ... recherches faites en consé- ... par M. de Lamoignon, le ... de ces recherches, toute ... en un mot, est démentie ... très formels.

## ANECDOTE.

... heureusement, il se trouva ... d'un meurtre : (les cri- ... devoient pas dû être fort rares » dans des tems de trouble.) »

## ÉCLAIRCISSEMENS.

Encore un coup, il ne s'agissoit dans son affaire, ni de meurtre, ni

ces crimes que les tems de trou-
: font naître ; mais de malverſa-
n dans la fourniture du pain des
upes.

ANECDOTE.

« Et le Procureur-Général eut or-
lre de pourſuivre l'Accuſé. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Nul autre Procureur - Général
ût ordre de pourſuivre l'Accuſé ;
: le ſieur Guignerel, Avocat du
i au Préſidial d'Abbeville, nom-
Procureur-Général de la Com-
ſion, & dont à ce titre le devoir
t de pourſuivre de Fargu[redacted]

mier Préſident, qui eut la confiſcation.

ANECDOTE.

« Qui fut arrêté, condamné & » décapité. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Il fut pendu.

ANECDOTE.

« Malgré l'amniſtie, qui ſembloit » avoir dû effacer tout ce qui étoit » arrivé. »

ÉCLAIRCISSEMENS.

Il n'y avoit point d'amniſtie pour ſon crime.

ANECDOTE.

« Quoi qu'il en ſoit, ſes biens » furent confiſqués; & le Roi donna » la terre de Courſon au Premier » Préſident. »

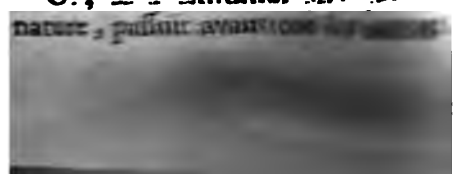
ÉCLAIRCISSEMENS.

Voilà l'unique fondement de toute

cette [illegible]. Les [illegible] de Fargues [illegible] Arrêt du [illegible] Mars [illegible] Seigneurs [illegible] Collation, formerent [illegible] & reclamerent [illegible] terre ; [illegible] soutenoient que [illegible] cation [illegible] *[illegible] leurs sujets.* Ces seigneurs [illegible] le Premier President [illegible] comme ayant la Chastellenie [illegible] Lhery ; Henri de Buisson [illegible] de Fontena. Charles [illegible] gneur de [illegible] & Pierre [illegible] Seigneur de Saint-[illegible].

Mais [illegible] de Fargues [illegible] *[illegible] particuliers, [illegible] sommes [illegible] ter [illegible] vois par [illegible] [illegible]*

Or, cette restitution [illegible]


nature, puissent avant que les [illegible]

droits, absorboit tous les biens de de Fargues & tous les droits des contendans, même du Premier Président, qui étoient les plus apparens.

Le Roi depuis long-tems vouloit récompenser les services de M. de Lamoignon, & corriger sa fortune, qui souffroit de son désintéressement, & du fardeau d'une nombreuse famille [1]. Il saisit cette occasion, & le subrogea en tous ses droits par ses Lettres du 30 Juillet, qui furent *registrées, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Trésor. Les autres contendans jugeant alors qu'il n'y avoit plus matière à contestation*, firent, le 27 Janvier 1668, avec le Premier Président, une Transaction, par laquelle ils reconnurent la supériorité de ses droits, qui étoient ceux du Roi, & se désistèrent de leurs prétentions; & M. de Lamoi-

[1] Il y avoit pour lors dix ans qu'il étoit Premier Président.

gnon, de son côté, promit *de servir & de rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires* pour les portions de la terre de Courson qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raison de s'opposer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faisoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry des droits réels, mais absorbés par des droits supérieurs [1].

Voilà sur quoi toute l'Anecdote

[1] De cet arrangement, il résultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puisque les restitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par des Arrêts du Conseil des 28 Mai & 14 Juin 1666, à une somme de cinq cens mille livres qui se trouvoit toute employée sur la seule terre de Courson, achetée en 1655 par ledit de Fargues, pour 7800 liv. de rente; ensorte que le surplus des biens dudit de Fargues se trouvoit libre de confiscation & de restitution.

est bâtie. De Fargues avoit été pendu, & sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement; de Fargues étoit son voisin & son vassal: donc ce Magistrat avoit été le Juge ou le dénonciateur de de Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant ainsi rendu intéressant, & le Premier Président odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent, (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraisemblable) mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du tems, excusé par les circonstances, couvert par une amnistie, & que le Premier Président fit revivre pour obtenir la confiscation de de Fargues.

gnon, de ſon côté, promit *de ſervir & de rendre les devoirs & reconnoiſſances ordinaires* pour les portions de la terre de Courſon qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raiſon de s'oppoſer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faiſoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry des droits réels, mais abſorbés par des droits ſupérieurs [1].

Voilà ſur quoi toute l'Anecdote

[1] De cet arrangement, il réſultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puiſque les reſtitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par

est bâtie. De Fargues avoit été pendu, & sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement ; de Fargues étoit son voisin & son vassal : donc ce Magistrat avoit été le Juge ou le dénonciateur de de Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant ainsi rendu intéressant, & le Premier Président odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman ; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent, ( car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraisemblable ) mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du tems, excusé par les circonstances, couvert par une amnistie, & que le Premier Président fit revivre pour obtenir la confiscation de de Fargues.

Nous le demandons : est-il une réputation, est-il une vérité historique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer & d'imaginer ?

Finissons par quelques réflexions générales sur les conséquences de cette licence. On ne peut sans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de paroître dans tout son éclat, & de dissiper tous les prestiges. Malheur à ceux qu'elle blesse ! Le tems ni les intérêts particuliers ne prescrivent point contre elle ; elle est éternelle, & l'intérêt public est qu'elle soit connue.

Mais, par la même raison, la calomnie ne peut être trop réprimée. Les Loix la punissent quelquefois quand elle attaque les vivans ; mais on se la permet trop aisément contre les morts, soit par malignité, soit par légéreté, soit surtout par l'amour du paradoxe. Cependant, si on enlève aux hommes la douce assurance que la considération dont ils jouis-

[illegible] leur memoire; & [illegible] dans la postérité, on [illegible] un puissant aiguillon. [illegible], si une diffamation pos- [illegible] ne peut toucher une cendre [illegible], peut-elle être indiffé- [illegible] ceux que les liens du sang & [illegible] attachent à la memoire des morts que l'on attaque ? N'est-ce pas pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre ? La gloire des peres est le patrimoine des enfans. Encore un coup, l'intérêt de la vérité, mais de la vérité seule, devroit l'emporter même sur ces considérations, & il seroit juste qu'une réputation usurpée fût détruite. Mais comment vient-on, après plus d'un siecle, sans preuves, sans autorités, sans citations, sans dates, sans aucune connoissance des personnages ni des faits, confondre, par un récit apocryphe, toutes les idées, dénaturer les caracteres, & flétrir des réputations consacrées ? MM. de Lamoignon sont assez heureux pour

pouvoir détruire, par des titres formels, la fable qui concerne le Premier Président : mais il pouvoit arriver que ces titres, qui vont être imprimés à la suite de cet écrit, comme Pièces justificatives, échappassent à leurs recherches, & restassent ensevelis dans la poussière d'un greffe ou dans des archives ignorées ; alors on n'auroit eu, pour repousser la calomnie, que des inductions tirées du caractère de M. de Lamoignon, & qu'une dénégation générale fondée sur le défaut absolu de preuves, ce qui suffit dans tous les Tribunaux de Justice, mais ce qui ne suffit pas toujours au tribunal de l'opinion.

*N. B.* Il nous reste à prévenir le Public sur un point. Les Anecdotes contenues dans le Recueil intitulé *Pièces intéressantes, &c.* sont, dit-on, tirées pour la plupart de Mémoires manuscrits très-célèbres, & que beaucoup de personnes connoissent, quoiqu'ils n'aient point en-

core été publiés ; ils le feront sans doute un jour, & l'anecdote du sieur de Fargues y reparoîtra vraisemblablement : mais en quelque tems & dans quelque ouvrage qu'elle reparoisse, elle ne reparoîtra du moins que complettement réfutée d'avance par les Pièces qu'on va voir, & qui sont déposées à la Bibliothèque du Roi.

---

# JUGEMENT
## DE
## *BALTHAZAR DE FARGUES.*

Du 27 Mars 1665.

ENTRE *le Procureur du Roi, commis par Arrêt rendu au Conseil d'Etat, Sa Majesté y étant, le 18 Février 1665, Demandeur & Accusateur, d'une part ; &* Balthazar *de Fargues, prisonnier ès prisons de*

*Ville d'Abbeville, Défen-*
*cusé, d'autre.*

*Nous Louis de Machault,*
*du Roi en ses Conseils,*
*Requêtes ordinaire de son*
*parti par Sa Majesté de la*
*d'Amiens, pays d'Artois*
*& places frontières de Pi-*
*'it Arrêt du Conseil d'Etat*
*18 Février 1665, & Com-*
*r icelui du même jour, à*
*essant, signés* LOUIS,
*'s,* PHELYPAUX, *scellée*
*sceau de cire jaune, par*
*a Majesté auroit évoqué à*
*sondit Conseil, le procès*
*endant contre ledit de Far-*
[redacted]

*les Officiers dudit Présidial; notre Ordonnance du .... dudit mois de Février, par laquelle, en conséquence du pouvoir à Nous donné par ledit Arrêt, Nous aurions commis & subdélegué lesdits sieurs Papin & d'Avrest, pour continuer ladite instruction sur les poursuites & réquisitions du sieur Guignerel, Avocat du Roi au même Siége, & commis par Sa Majesté par ledit Arrêt pour faire les fonctions de son Procureur en ladite commission; les charges & informations faites par lesdits sieurs Papin & d'Avrest en ladite qualité de Subdélegués de la Chambre de Justice, en vertu de l'Arrêt d'icelle du 15 Octobre dernier, des 13, 14 & 15 Janvier; le décret de prise de corps décerné sur icelles, contre ledit de Fargues & Mathurin son valet, & d'ajournement personnel contre Marie Roussel veuve, & Marie Pinte, femme du sieur de la Rivière, du 17 dudit mois; Arrêt de ladite Chambre, portant que ledit de Fargues sera transferé*

*ransféré des prisons du Fort-l'Evê-
ue ès prisons du Château de Pon-
hieu, pour son procès être fait &
arfait par lesdits Subdélégués jus-
ues à Sentence définitive inclusive-
nent, sauf appel; l'interrogatoire
ludit de Fargues, fait par lesdits
ieurs Papin & d'Avrest, Subdélé-
ués, portant les causes de récusation
ontre eux proposées, du 4 Février;
entence sur icelles, du 5 dudit mois;
utre interrogatoire dudit Accusé,
ludit jours 5; interrogatoire de la-
lite Marie Roussel, du même jour 5
Février; ampliation d'informations
aites par lesdits sieurs Subdélégués,
les 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19,
12, 24 & dernier dudit mois de Fé-
vrier; autre ampliation & continua-
ion d'informations faites par lesdits
sieurs Papin & d'Avrest, nos Sub-
délegués, du 3 de ce présent mois de
Mars; autres informations faites ès
villes de Calais, Dunkerque & Gra-
velines par le sieur Feramus, Lieute-
nant-Général audit Calais, en qua-*

[illegible] Commissaire Subdelegué par [illegible] Chambre de Justice, des 14, [illegible] 23 & 24 dudit mois de F[illegible] jointes audit procès par Ordonnance du 4 dudit mois de Mars; interrogatoires dudit Accusé, faits par nos Subdelegues, des 2, 3, 4 & [illegible] suivans; continuation dudit interrogatoire par Nous fait audit de F[illegible] accusé, le 8 dudit mois; [illegible] Ordonnance pour recoller & confronter les temoins, du 9 du même mois; interrogatoire de ladite [illegible] au lit malade, du [illegible]; recollemens & confrontations de temoins audit accusé, [illegible] 14, 15, 16, 18, 19 & [illegible] dudit mois; autres informations [illegible] à Hesdin, en vertu d'Ordonnance [illegible] jour 14 Mars, touchant les exactions commises par ledit Accusé, au bas desquelles est l'Ordonnance portant que ledit Accusé sera interrogé sur les faits résultans desdites informations; interrogatoire du lendemain 15; Ordon-

*nance dudit jour, portant que les témoins ouïs esdites informations seront récollés en leurs dépositions & confrontés audit Accusé; récollemens & confrontations des 15 & 16 dudit mois; onze extraits des comptes rendus à la Chambre, de la fourniture du pain de munition pour différens quartiers des années 1645, 1646, 1647, 1649, 1650, 1653, 1654 & 1656, représentés audit Accusé, dont il n'auroit voulu convenir lors de son interrogatoire dudit jour 8 Mars; traités faits au Conseil du Roi aux particuliers y dénommés, pour la fourniture du pain de munition des armées & Provinces pour les années 1646, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655 & 1656, en date des 2 Septembre 1645, 26 Septembre 1646, 9 Décembre 1647, 5 Décembre 1648, 12 Mars 1655 & 8 Mars 1656, portant la qualité du grain & du bled qui devoit être employé pour la fourniture dudit pain, & à quels Officiers ledit pain devoit*

tion d'iceux; affirmations desdits Arrests au compte général des munitions de l'année 1654, avec les sieurs Paillard, Cazeau & Jacques, escrit de sa main, du 22 Juin de ladite année, au bas duquel est sa quittance en forme de compte fait avec ledit sieur Paillard du dernier Novembre 1657, reconnus par ledit accusé; acquit de sept mille rations pour le Regiment de la Tour Roquelaure, par luy baillées au sieur Jacques, par lequel il promet de luy faire bailler la décharge du Commandant dudit Regiment, ledit acquit du 13 Octobre 1652, representé avec ledit traité & association, & reconnus ledit jour 8 Mars; des quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, baillées par ledit de Fargues, comme Major de Hesdin, des 19 Juin 1646, dernier Janvier 1645, dernier Mars 1648, dernier Décembre 1649, 30 Octobre 1650, dernier Décembre 1654, dernier Juin 1655 & 30 Juin 1657, tirées de ladite Chambre des Comptes,

*& à lui représentées suivant le procès-verbal du 20 Mars, portant la dénégation de son seing; Ordonnance du 21 dudit mois, portant que lesdites décharges seront vérifiées pardevant deux Notaires & deux Ecrivains nommés d'office; procès-verbal de vérification du même jour; dix autres quittances & décharges de ladite fourniture, baillées par ledit Accusé & par lui soussignées, des 19 Mars & 11 . . . . . . . 1646, dernier Avril & dernier Octobre 1647, dernier Décembre 1649, 15 Novembre & dernier Décembre 1650, dernier Novembre 1655, dernier Mars & Décembre 1657, à lui représentées le 24 & vérifiées pour être souscrites de sa main par les mêmes experts, par acte du 25 Mars; copie d'un compte rendu à la Chambre, de la solde de la garnison de Hesdin pour l'année 1648, par lequel ledit de Fargues est employé dans l'Etat-Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune; compte du revenant-bon au-*

dit ſieur de Belle-Brune entre le ſieur Levaſſeur & ladite Pinte, de 1665; enquête faite par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de Narbonne, de l'extraction, vie & mœurs dudit de Fargues; Concluſions définitives du Procureur du Roi, auquel le out a été communiqué; & après que ledit de Fargues, priſonnier & accuſé, a été mené & conduit en la Chambre du Conſeil de la Sénéchauſſée & Siége Préſidial d'Abbeville, & qu'il a été oui & interrogé ſur la ſellette: Nous, par Jugement ſouverain & en dernier reſſort, de l'avis des ſieurs Officiers de ladite Sénéchauſſée & Siége Préſidial d'Abbeville, aſſemblés en ladite Chambre du Conſeil au nombre de ſeize, avons déclaré & déclarons ledit de Fargues duement atteint & convaincu des crimes de péculat, larcins, fauſſetés, abus & malverſations par lui commiſes au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant pluſieurs années à la garniſon de Heſdin & autres trou-

*qui ont passé audit lieu ; pour* *ıration desquels, nous l'avons* *damné & condamnons à être* *du & étranglé à une potence qui* *ı, pour cet effet, dressée en la place* *marché de cette ville ; avons dé-* *'é tous & chacun ses biens acquis* *:onfisqués au Roi*, sur lesquels . néanmoins fait distraction par- ılière au profit de Sa Majesté, sommes auxquelles se trouvera nter ce qui a été induement pris ıolé par ledit de Fargues dans la : fourniture, *suivant la liquida-* *ı qui en sera faite par le Commis-* *'e à ce député, & en outre de la* *ıme de trois mille livres, appli-* *le en œuvres pies, & de celle de* *x mille livres aux réparations du* *lais dudit Siége, comme aussi des* *is du procès. Fait & arrêté en la-* *: Chambre du Conseil, le vingt-* *tième Mars mil six cent soixante-* *q. Collationné & signé* CHENU-

*;AU, avec paraphe. Et au bas,*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TRANSACTIO

[illegible]

*Meſſire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baville, Baron de Saint-Yon, Boiſſy & autres lieux, Conſeiller ordinaire du Roi en tous ſes Conſeils, Premier Préſident en ſa Cour de Parlement, demeurant en ſon Hôtel en la Cour du Palais, Paroiſſe de la Sainte-Chapelle baſſe; d'une part.*

*Meſſire Henri de Bullion, Comte de Fontenay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & en ſadite Cour de Parlement, demeurant rue Haute Feuille, Paroiſſe S. Benoît;*

*Meſſire Charles de Fitte, Chevalier, Seigneur de Soucy & autres lieux, demeurant au château dudit Soucy, étant de préſent à Paris, logé rue Saint-Julien-le-Pauvre, en la maiſon du Chariot d'Or;*

*Et Meſſire Pierre Pecquot, Seigneur de Saint Maurice, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Secrétaire de Sa Majeſté, Maiſon-Couronne de France & de ſes Finances, Garde des rôles des Offices de France, de-*

[illegible] Bauche

[illegible] ces termes [illegible] de Bo-

[illegible] ; de la part

[illegible] fief de

[illegible] droit de

[illegible] & [illegible], &

[illegible], dite [illegible] terre

[illegible] de F[illegible] chargés

[illegible] d'échange fait autrefois

entre les auteurs & Seigneurs desdi-

[illegible] terres ; de la part dudit sieur de

[illegible]cy, la quantité de dix-sept ar-

*pens ou environ en plusieurs pièces, tant terres labourables, que bois & broussailles, vingt-six livres dix sols & deux chapons de rente, dus par Pierre Gasselin à la Roussière; vingt livres, faisant moitié de quarante livres de rente, dues par Claude Gasselin au même lieu; trois livres douze sols de rente, dus par François Guinechart, & neuf livres, aussi de rente dues par les héritiers Craillet, trois livres dues par la veuve Jacques Brasey; & à l'égard dudit sieur de Saint-Maurice, une pièce de sept quartiers de prés, située dans la prairie de Saint-Maurice, proche le moulin de Folleville; une autre piece d'un quartier & demi de pré en la prairie de Vaurevoul, & la quantité de vingt-huit arpens de terres labourables en plusieurs pièces, & dépendans de la ferme de Moutlon: desquelles terres, prés & rentes, lesdits sieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice avoient pris possession, comme en ayant droit par ladite confis-*

*lesdits Seigneurs ne pouvoient*
*prétendre en ladite confiscation ,*
*le Roi , dont il avoit le droit ,*
*fût payé auparavant de la somm*
*trois cent cinquante mille livres*
*laquelle se trouvent monter les r*
*tutions dont ledit de Fargues est t*
*suivant ledit Jugement du Prési*
*d'Abbeville , & Arrêts du Consei*
*27 Mars 1665 , 28 Mai & 14*
*1666 , & de la somme de cent*
*quante mille livres de taxe ordo*
*par la Chambre de Justice , lesqu*
*sommes absorboient pareillement*
*les biens , dont la confiscation*
*acquise au Seigneur Prémier P*

meure audit Seigneur de Lamoig
Premier Président, comme su
aux droits du Roi, & en fa
dispose comme il avisera bon êt
la charge néanmoins des droi
mouvance & teneur censuelle
Justice, que chacun desdits sie
Fontenay, de Soucy & de S
Maurice a sur les biens, les
droits leur demeurent entiers
promettant le Seigneur de Lamoi
de leur en rendre les devoirs & r
noissances ordinaires. Car ain
accordé entre les Parties, promett
obligeant chacun en droit soi, re
çant. Fait & passé à Paris, ès
son des Parties, & pour les
Avocats, en la Salle du Palai
vingt-troisième jour de Janvier, a
midi, l'an mil six cent soixa
huit; & ont les Parties & le
sieurs Avocats, signé la présente
nute. Signé DE LAMOIGNON,
FITTE, DE BULLION, P
QUOT, AUZANET, DE M
THOLON, ROBERT: avec

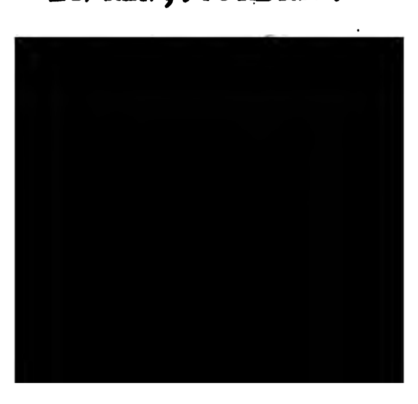
: & GALLOIS, *Notaires,*
*raphe.*

*lé leſd. jour & an.* ℞. *ix ſols.*

*an mil ſept cent quatre vingt-*
*le ſix Mars, collation des*
*ntes a été faite par les No-*
*à Paris, ſouſſignés, ſur leur*
*te, étant en la poſſeſſion de*
*Jourdain, l'un deſdits Notai-*
*comme ſucceſſeur aux office &*
*que de Me. Toupet, qui l'étoit*
*le. Caillet, ſucceſſeur dudit*
*Gallois.»*

*é huit mots comme nuls.*

BIVREN, JOURDAIN.



1°. Que l'Auteur de l'Anecdote n'a pas su qui étoit de Fargues.

2°. Que l'avanture de de Fargues est absolument étrangère à M. le P. Président de Lamoignon, puisqu'aucun des Auteurs qui ont connu de Fargues & qui en ont parlé, n'a mêlé à son histoire le nom de ce Magistrat.

Au reste, de Fargues, par son caractère & par sa destinée, nous a paru mériter d'être connu, & c'est ce qui nous engage à donner ce Supplément. La révolte de Hesdin, qui fut son ouvrage, n'est pas un fait indifférent dans notre histoire; il en est parlé dans les Mémoires du Vicomte de Turenne, Liv. III, année 1658; dans ceux du Duc d'York, Liv. II, même année; dans ceux du Marquis de Monglat, Tome IV, depuis la page 168 jusqu'à la page 174, & nous avons sous les yeux un manuscrit assez curieux qui a pour titre: *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au tems de la ré-*

*e de de Fargues*. L'Auteur paroît
: instruit des faits qu'il raconte,
tout de ceux qui se sont passés à
bbeville & à Hesdin; il nomme
ous les personnages, décrit leur
gure & leur taille, indique leurs
emeures & charge son récit de
outes ces circonstances qui ne sont
ordinairement recueillies que par
des témoins oculaires, à qui tout
paroît important dans ce qu'ils ont
vu.

On peut faire servir à l'histoire de
de Fargues jusqu'aux faux Mémoires
de Bordeaux, en les rectifiant par
les autres Mémoires tant imprimés
que manuscrits. Nous savons, &
nous avons dit dans notre Journal
d'Octobre 1760, pages 637 & sui-
vantes de l'édition *in*-4°., combien
ces Mémoires, fabriqués par Gra-
tien des Courtils, qui en a fabriqué
tant d'autres, méritent peu de con-
fiance; mais ils contiennent un pe
de vrai parmi beaucoup de fables
& à quelques erreurs près que no

releverons, l'hiſtoire de de Fargues y eſt racontée avec aſſez d'exacti-tude, Tome IV, depuis la page 90 juſqu'à la page 123, & pages 407, 408, 409, édition de 1758.

Gatien des Courtils a beaucoup mieux ſu que l'Auteur de l'Anecdote qui étoit de Fargues & quel fut ſon ſupplice; car voici ce qu'on lit dans les Mémoires de Bordeaux, Tome IV, page 409.

« Ce qu'il y eut de plus infamant » pour lui, c'eſt que, comme il n'é» toit pas Gentilhomme, il fut con» damné à être pendu, au lieu qu'il » ſe fût peut-être conſolé, ſi on lui » eût coupé la tête. » Ce qui ſe rapporte parfaitement à l'Arrêt qui le condamne à être pendu, *enquête faite de ſon extraction*. Le manuſcrit que nous avons ſous les yeux, & dont nous allons rendre un compte détaillé, dit que c'étoit un homme de fortune; qu'il avoit été ſimple ſoldat & enſuite employé dans les Vivres; ce qui peut arriver à un Gen-

tilhomme, mais ce qui annonce plutôt un Roturier.

De Fargues ne joua aucun rôle dans la Fronde, quoi qu'en dise l'Auteur de l'Anecdote, mais il s'en dédommagea bien dans la suite. Les troubles de la Fronde, commencés en 1648, finissent au 3 Février 1653, jour où le Cardinal Mazarin rentre pour la seconde fois, & pour toujours, en triomphe dans Paris; or, il est prouvé au Procès de de Fargues qu'il n'avoit pas quitté le service du Roi depuis 1645 jusqu'en 1657.

Cette dernière année, postérieure de quatre ans à la cessation des troubles de la Fronde, est l'époque où commence la fatale célébrité de de Fargues. Jusques-là il s'étoit contenté (nous parlons d'après son Arrêt) de s'enrichir par des vols obscurs, alors il voulut devenir puissant & redoutable. Voici en substance ce que contient à ce sujet le manuscrit dont nous avons parlé,

& dont nous mêlerons le récit avec celui des Mémoires imprimés.

Louis XIII ayant pris Hefdin le 29 ou 30 Juin 1639, en donna le gouvernement à M. de Belle-Brune, Colonel du Régiment, dans lequel de Fargues fut Major; le fieur de la Rivière, neveu de Madame de Belle-Brune, fut fait Major de la ville de Hefdin. La Rivière & de Fargues avoient époufé les deux fœurs.

M. de Belle-Brune étant mort en 1657, de Fargues follicita le Gouvernement de Hefdin, & n'ayant pû l'obtenir, il fit croire au fieur de la Rivière, fon beau-frère, que c'étoit pour lui qu'il l'avoit demandé; la Rivière, fur fa parole, prit pour lui le refus, & s'affocia au reffentiment de de Fargues. On dit dans les Mémoires de Bordeaux que la Riviere & de Fargues, tous deux d'intelligence, demandoient, la Rivière, le Gouvernement, & de Fargues, la place de la Rivière.

Le Gouvernement avoit été donné au Comte de Mont[illegible] Marquis de Vardes ; de Fargues étant encore à Paris, alla lui faire son compliment ; Monsieur de [illegible] fut froidement accueilli, & [illegible] de craindre pour lui & pour son beau-frère la perte de leur place ; quoiqu'il en soit, [illegible] le Comte voulut aller prendre possession de son Gouvernement ; de Fargues, qui étoit arrivé avant lui à Hesdin, lui fit fermer les portes, & lui envoya dire que la Ville ne vouloit point d'autre Gouverneur que les Commandans actuels, c'est-à-dire que Fargues & la Riviere qui commandoient en commun ; de Fargues avoit tout l'ascendant & gouvernoit son beau frere : le Comte de Mont[illegible] voulut avancer malgré cet avis & malgré la menace qu'on lui fit de tirer sur lui ; il trouva les ponts levés, les barrieres fermées, les canons braqués. Il se retira.

On dit, dans les Memoires de

Bordeaux, que ce Gouverneur éto
le Duc de Créquy; c'est une des e
reurs ordinaires de Gatien des Cou
tils; il est constant que le Duc de Cr
quy n'eut ce Gouvernement qu'à l
paix, & les Mémoires de Turenn
& ceux de Monglat attribuent cet
avanture au Comte de Moret.

Le Cardinal Mazarin, qui aimo
à traiter, voulut entrer en négoci
tion avec de Fargues; il lui fit offr
son pardon & de l'argent. De Fa
gues répondit, suivant les Mémo
res de Bordeaux, qu'il avoit sign
un traité avec M. le Prince, & qu
ne reconnoissoit plus que lui po
Maître. La vérité est qu'il n'en r
connoissoit aucun & qu'il s'étoit fa
Souverain dans Hesdin sous la pro
tection des ennemis, qu'il trompo
en même-tems qu'il trahissoit
France; il avoit vendu Hesdin
Dom Juan d'Autriche, il en avo
reçu le prix, & lorsqu'en vertu d
traité, Dom Juan & le Prince
Condé envoyèrent des troupes po

prendre possession de la ville, Fargues différa d'abord sous divers prétextes, puis refusa entièrement de les introduire; elles restèrent campées sous le canon de la place, qui menaçoit quelquefois de tirer sur elles, lorsque les Chefs insistoient trop fortement pour être introduites; les Espagnols se retirèrent mécontens, de peur d'être attaqués par l'Armée Françoise & de se trouver pressés entre cette armée & le canon de la place, si de Fargues les vendoit à leur tour à son premier Maître; Dom Juan eut regret à l'argent qu'il avoit imprudemment donné avant que la ville fût livrée; mais ni lui ni le Prince de Condé n'abandonnerent de Fargues, parce que c'étoit toujours un ennemi domestique à opposer à la France; il avoit levé des troupes, il faisoit contribuer le pays, il rasoit tous les forts qui auroient pu arrêter ses courses, il pilla & démantela S. Pol, où son nom fut long-tems en horreur; il se mit

[illegible] sur Abbeville, mais il fu[illegible]
[illegible]

L'Armée françoise, commandé[e] par le Roi en personne, s'approch[a] de Hesdin, mais en passant seule[-]ment & sans s'y arrêter, soit qu'el[le] ne fût pas encore pourvue des cho[-]ses nécessaires pour former un siége, soit qu'appellée ailleurs pour des ex[-]péditions plus importantes, elle n'eû[t] point de tems à perdre devant cette place. De Fargues, pour la déter[-]miner encore plus à s'éloigner, eut la hardiesse de faire tirer le canon de la place sur cette armée. « On [illegible] même, dit l'Auteur du ma[-][illegible], qu'un boulet porta assez [illegible] carrosse du Roi. Quatre [illegible] du Corps, ajoute-t'il, fu[-][illegible] pour avertir que le [illegible] en personne, & qu'on [illegible] » Les décharges [illegible], & l'armée s'éloigna.

[illegible] d'Hocquincourt, sur [illegible]ment, s'étoit [illegible] Un mécontent de

cette

:tte importance devoit naturelle-
'ent être le maître dans une ville
belle; de Fargues lui fit rendre de
rands honneurs, mais il appliqua
:s ſoins à le priver de toute auto-
ité, de toute influence. Le Maré-
hal, ennuyé du rôle ſubalterne qu'il
ouoit dans Heſdin, ſe hâta d'en
ortir & d'aller joindre les Eſpagnols;
l fut tué en allant reconnoître l'Ar-
née françoiſe avant la bataille des
Dunes.

Le Marquis de Monglat donne au
Maréchal d'Hoquincourt plus d'au-
orité dans la ville & plus d'intelli-
gence avec de Fargues. Le Vicomte
le Turenne aſſure au contraire que
e Maréchal n'avoit dans la place
aucun pouvoir.

La Relation manuſcrite répréſente
le Fargues comme un tyran vicieux
& cruel, à qui les maris & les pères
ont obligés de cacher leurs femmes
& leurs filles, qui empêche toute
aſſemblée & toute délibération des
Magiſtrats, qui défend, *ſous peine*

[illegible]

[illegible] dans la [illegible] [illegible] pouvoient [illegible] [illegible], & [illegible] [illegible] [illegible] une [illegible] toujours [illegible] [illegible] & en leur [illegible] une part [illegible] [illegible] pour trois [illegible] condition [illegible] de la pré- [illegible] même [illegible] la Re- [illegible] Fargues l'éloge [illegible] dans la ville [illegible] & [illegible] discipline.

A la paix des Pyrénées, de Far- gues, qui s'étoit attaché plus ou moins, selon les circonstances, au parti du Grand Condé, trouva le moyen, par le crédit de ce Prince,

de faire comprendre dans le Traité les Rebelles de Hesdin ; c'est l'objet du 52e. article, qui contient promesse de pardon & abolition pour ces Rebelles, *pourvu qu'ils ne se trouvent prévenus d'autres délits.* En conséquence de Fargues & la Rivière remirent au Roi la ville de Hesdin : ils sortirent *par la porte neuve.* La Rivière auroit voulu sortir *par la vieille porte*, qui étoit apparemment réputée une sortie plus honorable ; de Fargues se moqua de cette délicatesse : *qu'importe*, lui dit-il, *par quelle porte on sorte en emportant quatre millions ?* ....

Il se retira d'abord à sa terre de Cinteboul ou de Courson, où le manuscrit nous le fait voir prenant les précautions d'un coupable à qui sa conscience fait craindre d'être arrêté ; dans la suite, enhardi par l'impunité, il vient à Paris ; il y étale un luxe imprudent qui le fait remarquer, & dont le bruit parvient jusqu'au Marquis de Louvois : « ce

» Coquin eſt bien hardi, dit le
niſtre, de venir ſe montrer ici
» yeux de la Cour & nous brave
Il ſe fit inſtruire plus particu
ment des détails de ſa conduite
voici par quelle voie il parvin
perdre ſans porter formellemen
teinte à l'amniſtie.

Lorſque de Fargues avoit v
ſe rendre le Maître dans Heſdi
avoit uſé moitié d'artifice, m
de violence; il avoit ſéduit ou
traîné les uns; il s'étoit défai
autres par différens moyens;
des Officiers de la garniſon do
redoutoit le plus la fidélité,
avoit chargés d'expéditions au
hors, & à leur retour il leur
fait fermer les portes. Il y avoit
dans le Régiment de Belle-Brun
Officier nommé Sainte Marie,
intime de de Fargues, & qui
été employé avec lui dans l'ad
niſtration des Vivres. De Far
crut pouvoir l'attirer à ſon

le devoir, & n'en ayant pû tirer que des remontrances & des reproches, il l'avoit fait mettre en prison, où il l'avoit laissé jusqu'à la paix. De Fargues, au moment de sortir de Hesdin, l'avoit remis en liberté, ne pouvant plus s'en dispenser; il avoit tâché, mais vainement, de ranimer en lui les sentimens de l'ancienne amitié; la prison de Sainte Marie & les attentats de de Fargues les avoient étouffés. L'usage que Sainte Marie fit de sa liberté, fut d'aller demander au Cardinal Mazarin le prix de ce qu'il avoit souffert pour le Roi. Il fut fait Lieutenant aux Gardes Françoises.

Ce fut par ce même Sainte Marie que Louvois se fit instruire à fond de toute la vie de de Fargues; il apprit de lui que de Fargues s'étoit mêlé de l'administration des Vivres; « que les soldats s'étoient plaints » alors *que le pain étoit pesant & » mal-sain & les rendoit malades*,

» qu'on disoit même que plusieurs » en étoient morts. »

De Fargues fut arrêté en sortant des Cordeliers, mis au Fort-l'Evêque, puis transféré à Abbeville & à Hesdin, *où les fers lui furent mis aux pieds & aux mains par Nicolas Loisel, Maître Serrurier, qui les avoit mis quelques années auparavant à bien d'autres par ses ordres.*

Ainsi ce n'est plus, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, Louis XIV, dont le ressentiment implacable poursuit de Fargues au fond de sa retraite, c'est M. de Louvois qui s'indigne du faste que de Fargues vient étaler aux yeux de la Cour ; ce n'est plus M. le P. Président de Lamoignon qui est chargé par Louis XIV de rechercher toute la vie de de Fargues, c'est le sieur de Sainte Marie qui, ayant beaucoup vécu avec de Fargues, & ayant été employé avec lui dans l'administration des Vivres, dit à M. de Louvois ce qu'il a vu & ce qu'il a connu.

Dans les Mémoires de Bordeaux on donne un autre motif à la détention & au procès de de Fargues. Ce motif fut de mortifier & d'inquiéter le Prince de Condé, dont on cherchoit à se venger en lui donnant des dégoûts. « On lui fit peur ; on prit » au sortir de chez lui Fargues qui » lui étoit allé rendre visite ; & à » peine lui donna-t'on le tems d'a- » voir les pieds hors de l'hôtel de » Condé, que les sergens se saisirent » de sa personne. Les domestiques de » ce Prince, qui, dans un autre tems » n'eussent pas manqué de prendre » les armes pour sauver le moindre » prisonnier de leurs mains., n'osè- » rent le faire, quoique ce fût un » bon ami de la maison. M. le Prince, » qui étoit plus sage & plus prudent » qu'il n'avoit jamais été, leur avoit » recommandé de ne donner aucune » prise sur eux, parce qu'on ne de- » manderoit pas mieux que de l'en » rendre responsable.... Il répondit » à ceux qui lui parlèrent de cette

» affaire comme d'une chose qui de-
» voit allarmer tous ceux qui l'a-
» voient suivi en Flandre, que Far-
» gues étant revenu en France sous
» le bénéfice de l'amnistie générale,
» il étoit à présumer que Sa Majesté
» avoit d'autres raisons que celles
» qui pouvoient sauter aux yeux de
» tout le monde, pour se saisir au-
» jourd'hui, comme elle faisoit, de
» sa personne. »

Le même Auteur compare le procès de de Fargues à celui du Maréchal de Marillac; il croit qu'on prit un vain prétexte, dans l'un pour opprimer l'innocence, dans l'autre pour violer l'amnistie; mais les jugemens de cet Ecrivain n'ont pas plus d'autorité que ses récits.

Le Marquis de Monglat croit de même que le vrai crime de de Fargues étoit d'avoir fait tirer le canon sur l'armée du Roi : « ce qui piqua
» tellement, dit-il, l'esprit de ce
» Prince, qu'il s'en ressouvint de-
» puis, & cela coûta la vie, huit ans

» après, à Fargues, qui fut pendu à » Abbeville pour un ſujet qu'on » chercha tout exprès. »

Que cette idée ſoit exacte ou non, on ſent qu'elle dût être généralement répandue. Les attentats politiques de de Fargues avoient frappé tous les yeux; ſes malverſations, ſi elles étoient réelles, avoient été ſecrettes & obſcures; le tems même les avoit preſque effacées dans l'eſprit de ceux qui pouvoient en avoir eu connoiſſance. Tout le monde dut imputer ſa perte à une action auſſi publique, auſſi éclatante que celle d'avoir fait tirer le canon ſur l'armée Royale, & l'Anecdote réfutée dans l'écrit précédent étoit peut-être fondée ſur quelques reſtes de cette ancienne tradition. Il eſt clair cependant que l'Auteur de l'Anecdote n'avoit lu ni les Mémoires de Monglat, ni même ceux de Bordeaux; car il y auroit vu que de Fargues n'étoit point Gentilhomme; qu'il ne fut point décapité, mais pendu; que ce ne fut

[illegible]

[illegible] aussi que [illegible] [illegible] voiture [illegible] par de [illegible] & [illegible] les [illegible] sur [illegible] capi[illegible] [illegible], qui étoit [illegible], dit [illegible] : *Dieu [illegible] [illegible], puisque ces Messieurs le veulent, car je vois bien qu'il faut*

*que je meure.* La Relation ajoute qu'on reçut les dépositions de ceux *dont on croyoit tirer des charges contre lui*; mais ne fut-ce pas de ceux dont on croyoit tirer des lumières sur cette affaire? Nous voyons, & même par l'exemple précédent, qu'on recevoit les dépositions à décharge aussi bien qu'à charge. La Relation manuscrite porte que de Fargues fut confronté *avec les personnes qu'il avoit employées à l'achat des bleds & à faire le pain.* N'étoient-ce pas là les témoins qu'on devoit naturellement entendre dans son affaire?

Nous voyons qu'on décréta de prise de corps avec lui Mathurin son valet, & d'ajournement personnel Marie Pinte, sa belle-sœur, femme du sieur de la Rivière, & une Veuve, nommée Marie Roussel, & nous apprenons par la Relation manuscrite que cette Veuve avoit été sa Maîtresse à Hesdin, & qu'il en avoit eu deux enfans; on ne craignoit donc

pas d'entendre ceux qui pouvoient lui être favorables : enfin, tout semble annoncer un procès fait avec soin, avec régularité, & où l'on cherche de bonne foi la vérité.

Observons d'ailleurs que les quatre millions avoués par de Fargues lui-même, à sa sortie de Hesdin, n'annonçoient pas des mains bien pures, & si l'on dit qu'il les avoit gagnés pendant sa révolte, & que par conséquent l'amnistie lui en assuroit la possession, nous pouvons répliquer, que, né sans fortune, il avoit acheté la terre de Cincéhour ou de Courson, plusieurs années avant la révolte de Hesdin & dans le tems de son obscurité.

Nous voyons de plus dans l'Arrêt, que de Fargues, qui, en qualité de *Major de Hesdin*, qualité qu'il avoit ou qu'il n'avoit pas, mais qu'il prenoit dans ses quittances, étoit le Contradicteur légitime des Entrepreneurs des Vivres & des Munitionnaires, étoit en [illegible]

Aſſocié ; nous y voyons encore qu'il nie d'avoir donné ces quittances aux Munitionnaires, parce qu'apparemment il ne pouvoit indiquer l'emploi des munitions qui lui avoient été remiſes ; que ces quittances, *tirées de la Chambre des Comptes, & à lui repréſentées, ſuivant le Procès-verbal du 20 Mars, portant la dénégation de ſon ſeing, furent vérifiées par devant deux Notaires & deux Ecrivains nommés d'office.*

Nous devons obſerver encore que le jugement, au moins dans la forme, étoit régulier & ne portoit point atteinte à l'amniſtie, puiſque cette amniſtie, aux termes de l'article 4 du Traité des Pirénées, regardoit ſeulement *ce qui s'étoit fait & paſſé à l'occaſion de la guerre.*

D'un autre côté cependant, ſi de Fargues s'étoit ſenti coupable de quelque crime antérieur, ne l'auroit-il pas fait comprendre ſpécialement ou généralement dans l'amniſtie ? Auroit-il laiſſé mettre dans l'article

[illegible] sa Lettre, comment la [illegible] de [illegible], ces mots qui semblent être une réflexion faite pour lui : [illegible] qu'ils ne se [illegible] point d'autres délits ? ou faut-il croire que n'étant point, c'est-à-dire, [illegible] [illegible] d'aucun délit, il ne se [illegible] aucune attention à cette [illegible] qu'il regarde comme une [illegible] de style dans les [illegible] ?

La femme de de Fargues vint à Abbeville pendant le procès de son mari, & n'épargna rien pour gagner les Juges ; mais, ajoute l'Auteur de la Relation manuscrite, *l'or, en cette occasion, ne put faire pancher la balance de Thémis.*

Un jour que la Séance des Juges avoit été plus longue qu'à l'ordinaire, « de Fargues en tira un mau-
» vais augure ; il appella le Geo-
» lier, qui se nommoit le Guat. *Je
» vois bien*, lui dit-il, *que je touche
» à ma fin & qu'il faut que je meure.*

[illegible] aveu de son [illegible]

ou un reproche fait à ses Juges ?) « *je veux, avant de mourir, man-* » *ger une carpe, à quelque prix que* » *ce soit ;* il donne en même-tems au Geolier un diamant de prix ; la carpe lui fut servie, « *mais sans* » *l'arrête, de peur qu'il ne s'en servît* » *pour s'étrangler.* »

Les Juges envoyèrent dire à sa femme de sortir de la ville dans deux heures pour tout délai ; elle partit en carosse avec neuf domestiques, « *qui avoient, la plûpart,* » *l'air assez effronté, & qui auroient* » *peut-être été capables de faire quel-* » *que effort pour sauver leur maître,* » *& d'inquiéter les Juges.* » Cette

[redacted]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

mais qui eſt poſtérieur à 1707, car on y trouve le fait ſuivant.

« Il eſt venu à Heſdin, l'an 1707, » [2] un homme qui ſe diſoit fils de » de Fargues; il ſervoit en Eſpa- » gne. Il demanda des certificats » concernant la vie de ſon père & » les emplois qu'il avoit exercés. Il » alla auſſi à Abbeville, & s'adreſſa » au Préſidial pour retirer les piè- » ces du procès de ſon père; il avoit » un ordre de M. de Chamillard, » alors Miniſtre; mais ces pièces ne » ſe trouvèrent pas; il alla à S. Pol » pour le même ſujet, il y fut in- » ſulté par ceux qui ſe ſouvenoient » encore de ſon père. »

avoit fourni les instructions d'après lesquelles on avoit fait le procès à de Fargues, fut fait Capitaine aux Gardes pour récompense.

Le Comte de Moret, lorsqu'il avoit été frustré par de Fargues, du Gouvernement de Hesdin, avoit eu celui d'Aigues-Mortes ; & lorsqu'à la paix des Pirénées, de Fargues avoit rendu Hesdin, le Duc de Créquy en avoit eu le Gouvernement.

*APOLLONII Rhodii Argonautica e scriptis octo veteribus Libris, quorum plerique nondum collati fuerant nunc primum emendate edidit Rich. Fr. Phil.* Brunck, *Regiæ Inscript. & Humanior. Litterar. Acad. Socius Argentorati apud Socios Bibliopolas Bauer & Treuttel.* 1780. *in*-12. pag. 214 pour le Texte, & 243 pour les Notes.

APRÈS avoir vu différentes Pièces d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, que le sçavant Éditeur,

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

de fautes, *mendosissimæ*. Celle de Florence, en 1496, & en lettres capitales, est très-rare; celle d'Alde, faite en 1521 sur plusieurs manuscrits, comme l'assure Franciscus Asulanus dans sa Préface, ne l'est pas moins. Celle de Paris, 1541, *in*-8°. sans les scholies, n'est pas commune. On suivit, dans l'Edition de Francfort, celle d'Alde, en corrigeant quelques fautes de typographie, & celles de Florence & d'Alde dans l'Edition de Basle, grecque & latine 1572, *in*-8°. Henri Etienne, dans l'Edition qu'il donna en 1574, s'écarta peu de la première de Paris, ayant seulement fait usage de quelques leçons fournies par les Editions de Florence & d'Alde, sans employer le secours d'aucun manuscrit. La plus mauvaise de toutes, *omnium pessima*, est celle que Jérémie Hoelzlin, (non *Hoeltzlin*) publia *in*-8°. en 1641, chez les Elzevir, sans manuscrit, avec une traduction latine fort obscure & des notes qui ne va-

lent pas mieux. Depuis peu on reparoître à Oxford par les soin Jean Shaw, Maître-ès-arts. Si deux Editeurs ne méritent pas des éloges, M. Brunck ne leur épargne pas les épithètes de *ridicule*, de *sot*, de *souche* : *ridiculus est Hoeltzlinus*, &c. *revocavit Batavus stipes*, & *retinuit alter Oxoniensis* ; *bardus ille Oxoniensis* ; *præter Jo. Shawium nemo adeo stipes ..... nemo adeo stolidus & vecors*, &c. &c. Les écrits de ce *Maître* d'Oxford ne lui paroissent mériter d'autre épithète que celle que Catulle donnoit aux nales de Volusius.

C'étoit donc, pour ainsi une étable d'Augias que M. avoit à nettoyer ; & quelles lo ne lui sont pas dues, pour a rendu à un texte chargé d'immon ces presque tout son éclat primitif, *genuino suo nitori* ?

Cinq bons manuscrits du Roi, cotés 1727, 1846, 1728, 1729, 1845, que M. Brunck a collation-

nés, l'ont mis à portée de réussir dans son entreprise, sans parler des secours que lui ont fournis des amis qui avoient vu d'autres manuscrits. Il avoit déjà poussé aux trois quarts l'Edition du Texte & des notes, lorsqu'il a reçu de Gottingue des Variantes recueillies de deux manuscrits. Pierson avoit déjà publié la partie choisie de celles que donne un de ces manuscrits, savoir celui de Wolfenbutel, (*Verisimil. Lib, II.*). Si M. Brunck les avoit eues plutôt, il dit que son Edition en auroit été meilleure. Mais elles se trouvent dans un *Appendix*, d'où il est facile de les tirer pour les placer en marge aux lieux qui leur conviennent.

Pour connoître la multitude des fautes que M. Brunck a corrigées dans le texte d'Apollonius, à l'aide des manuscrits, il faut necessairement comparer son Edition avec quelqu'une des precedentes, en parcourant les Notes : on en remarquera un très-grand nombre. Il a [illegible]

d'une occaſion de reconnoître combien les leçons que préſentent de bons manuſcrits ſont préférables aux conjectures des plus habiles Critiques. *Aliter*, dit-il p. 112, *de hoc loco ſentiebant primarii viri, ſed vide quantum excellentiſſimorum ingeniorum conjecturis praeſtent boni codices.* Ailleurs il nous avertit, qu'on ne ſe repentira jamais d'avoir conſulté le plus de manuſcrits poſſible, parce qu'on y trouvera ſouvent des corrections meilleures & plus certaines que les conjectures des plus ſçavans Interprêtes. *Doctiſſimorum virorum conjecturis longe meliora & certiora plerumque dant codices, quorum quam maximum numerum conſuluiſſe neminem unquam pœnitebit*, (p. 104.) N'eſt il pas naturel de conclure que, ſi l'on n'a que des conjectures à préſenter ſur un paſſage altéré ou ſuſpect, il n'en faut inſérer aucune dans le texte, mais attendre du ſecours de quelque bon manuſcrit ? Sans cette réſerve, on s'expoſeroit à

[illegible] des Auteurs, [illegible] eux. Et [illegible] la Texte. [illegible] également [illegible] [illegible] du [illegible] [illegible] corriger [illegible] [illegible] pas [illegible] changer [illegible] [illegible] aussi [illegible] [illegible] *[illegible] conjectures [illegible]* [illegible] *[illegible] um.*

[illegible] chaque Editeur s'est-il [illegible] fréquemment au-dessus [illegible] qui [illegible] en ce moment, [illegible] l'âge ! Nous n'oublie[illegible] de rendre justice à ses [illegible] lumieres, à la sagacité, [illegible] ne dissimulerons pas non plus de [illegible] la liberté qu'il se donne de [illegible] souvent le texte, ou de ses propres conjectures, ou de celles d'autres Critiques. Sa Lettre insérée dans notre Journal de Février, fait assez connoître les principes qu'il s'est

s'est faits en qualité d'Editeur; & dans la Réponse (Journal d'Avril) nous avons assez expliqué & justifié notre sentiment sur cet objet, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir. Bornons-nous ici à donner quelques exemples de la licence avec laquelle il réforme le texte ordinaire d'Apollonius.

Au vers 8e. du Liv. I, on trouvera une correction que Cuper avoit proposée par une conjecture excellente, selon M. Brunck, *meo judicio optime.*

*Ibid*, v. 234. C'est une correction faite d'après la conjecture de l'Editeur lui-même : *sic emendo, conjectura sane quam probabili.*

*Ibid*, v. 333. Le texte montre une correction de M. Huet : *sic emendavit Huetius.*

*Ibid*, v. 494. L'Editeur nous apprend que la leçon qu'il présente doit nécessairement être adoptée : *sic omnino legendum.*

*Ibid*, v. 586. Leçon que l'Edi-

[illegible] manuscrit [illegible]

[illegible] La leçon vulgaire [illegible] du Poëme qui est [illegible] &c.

[illegible] v. 242. Comme on très- [illegible] *Rob. Bentlei.*

[illegible] v. 1132. Tous les manuscrits [illegible] : *codd. in hac* [illegible] Henri Estienne avoit remarqué pareillement qu'il falloit lire [illegible] mais il s'étoit bien gardé d'insérer cette leçon dans le texte.

*Liv. II*. v. 145. Contre l'autorité des [illegible] & des manuscrits, on

voir dans le texte une leçon qu'avoit indiquée le ſçavant M. Ruhnkénius. L'Editeur en propoſe deux autres; & laquelle qu'on choiſiſſe, elle ſera préférable à l'ancienne : *horum quodcumque eligatur, vulgato præferendum erit.*

*Ibid.* v. 191. La leçon vulgaire eſt altérée, *nihil ſani ;* les manuſcrits ne s'accordant pas, l'Editeur fait des changemens à ſon gré, ſous prétexte que le ſens eſt clair : *ſententia perſpicua, cui facile erat ad græci ſermonis normam verba accommodare,* μὴ ᾗ *mutandum in* μὴ ὅτι. Il s'agit ici de l'odeur que rendoient les mets infectés par les harpyes. [redacted]

sez singulier que l'éloignement ne pût pas préserver de l'infection ; aussi remarquerons-nous, en passant, qu'à notre avis, le Poëte veut dire qu'on ne pouvoit s'en garantir qu'en s'éloignant. Il ajoute même un peu plus bas, que, lorsqu'on approchoit, elle faisoit soulever le cœur à celui qui n'en avoit pas un *de diamant.*

*Ibid*, 232. Il faut avoir un cœur pareil, suivant l'Editeur, si la leçon ordinaire n'excite pas des nausées. Les manuscrits varient : un seul en présente une approchante de celle qui lui plaît, & qu'il enchasse dans le texte.

*Ibid*, 244. C'est encore une correction proposée par M. Ruhnkénius : *sic recte emendavit Ruhnkenius.*

*Ibid*, 322. La leçon du nouveau texte doit être admise malgré les manuscrits, *sic invitis codicibus scribendum.*

*Ibid*, 349 & 354. C'est ἄκουν qu'il faut lire, non ἄκλήν,

difent les manufcrits d'accord avec les imprimés.

*Ibid*, 381. Après ce vers, l'Auteur en fupprime deux. Il y a ici, dit-il, une interpolation qui a exercé inutilement la fagacité de M. Ruhnkénius. Il imagine donc qu'un lecteur avoit en cet endroit mis à la marge deux vers, placés en leur lieu après le 1016^e^. du même Livre, dont l'un a enfuite difparu par l'impéritie des copiftes, & l'autre s'eft confervé. Ces deux vers ont donc enfuite paffé de la marge dans le texte; & comme ils ne pouvoient pas s'y ajufter fans violence, l'interpolateur y a fait, fuivant l'Editeur, des changemens fi ineptes & fi ridicules, qu'ils excitent des naufées, à moins qu'on n'ait un eftomac pareil à celui que defiroit d'avoir Phinée, avant que les Argonautes l'euffent délivré des harpyes, & à celui de Shaw qui a le bonheur de tout digérer, *non ridicula folum funt, fed quæ naufeam movere poffint*, *nifi*

*quis stomachum habeat, qualem ante expulsas harpyas habere voluisset Phineus, qualique gaudet beatus ille Shawius qui nihil non concoquit.* L'Editeur, qui n'a pas l'avantage de si bien digérer, a donc manœuvré ici, & après le vers 1016^e, d'une manière assortie à la foiblesse de son estomac. Ainsi il a expulsé de cet endroit deux vers qui s'y étoient glissés fort mal-à-propos, replaçant un des deux dans un lieu d'où il avoit disparu, & cela guidé par une conjecture, non-seulement probable, mais très-certaine. *Conjectura, si qua alia est, non dicam solum probabili, sed certissima ductus, duos qui vulgo hîc leguntur versus, tanquam adititios & ineptissime interpolatos, expunxi; tum post v. 1016, versum qui exciderat reposui.* Après cette manipulation plus de crudités à craindre, pour parler le langage métaphorique de l'Editeur.

*Ibid*, 605. M. Brun[...] depuis longtems l'idée

velle leçon ; mais il n'osoit pas l'encadrer dans le texte, parce qu'il savoit que les conjectures ne plaisent pas à bien des gens, *in textu reponere verebar ; multis enim conjecturas non placere sciebam.* C'est hors de leur place, c'est à-dire dans le texte même, que les conjectures déplaisent. Enfin il est devenu plus hardi, parce qu'il a découvert que sa leçon étoit cachée dans celle d'un manuscrit, & que celle-ci ne pouvoit venir que de la sienne.

*Ibid*, 718. Correction que la mesure du vers exige : *sic ad metri legem scribendum.*

*Ibid*, 851. Autre correction, malgré les manuscrits qui s'accordent avec les imprimés : *mendose codices, ut vulgo, &c.*

*Ibid*, 882. Leçon inepte remplacée par la vraie, à l'aide d'une conjecture qu'on juge très-certaine, *sinceram lectionem, certissima, ut reor, conjectura, restitui. Vulgo inconcinne & satis inepte legitur, &c.*

*Ibid*, 430. La leçon vulgaire eſt confirmée par un manuſcrit ; les autres manuſcrits ne s'accordant point en fourniſſent de différentes. L'Editeur en fabrique donc une de ſa façon, qu'il a cru cachée dans celles de trois de ces manuſcrits.

*Ibid*, v. 571. Vers éhanché & presque ſans céſure, *elumbis & omni pæne cæſura carens.* Pierſon lui a rendu ſon intégrité & ſon élégance par une heureuſe conjecture. *Veram & elegantem lectionem felici conjectura reſtituit Jo. Pierſonus.*

*Ibid*, 715. L'Editeur corrige le texte, en adoptant l'idée de M. Valckenaer, ſans égard pour les manuſcrits qui confirment la leçon vulgaire : *ſic .... lego invitis codicibus qui vulgatum exibent.*

*Ibid*, 730. Mauvaiſe leçon corrigée par l'Editeur : *ſic pravam vulgarium librorum lectionem emendo.*

*Ibid*, 739 Le Scholiaſte rapporte ce vers qu'il dit manquer en quelques exemplaires ; l'Editeur le replace ici,

d'après l'avis de M. Ruhnkénius ; mais dans le vers précédent, ce sçavant Critique avoit proposé une correction que M. Brunck remplace par une autre de sa façon.

*Ibid*, 846. Correction pareille, parce que la leçon de tous les livres est fautive, *mendosa librorum omnium lectio.*

*Ibid*, 1300. Excellente correction d'après une conjecture de M. Ruhnkénius : *egregiam Ruhnkenii emendationem recepi.*

*Ibid*, 1384. La leçon vulgaire est tout-à-fait inepte : on auroit pu sans blâme y substituer, par conjecture, celle de M. Brunck. Un Editeur est un sot, si, pour balayer de pareilles ordures, il attend les secours des manuscrits : *fatuum editorem esse arbitror qui ad hujusmodi sordes eluendas codicum opem expectet.*

*Liv. IV.* 97. Excellente correction de la main de Pierson, *cujus optimam emendationem* recepi.

*Ibid*, 187. Leçon conjecturale

d'Arnauld, miſe dans le texte, *eruditi veri conjecturam recepi.*

*Ibid*, 391. Sçavante correction de M. Ruhnkénius : *ſic perite emendat.*

*Ibid*, 405. Excellente & vraie leçon que l'Editeur a formée ſur les mauvaiſes que portoient tous les manuſcrits : *optima hæc & genuina eſt lectio, quam e pravis ſingulorum codicum concinnavi.*

*Ibid*, 539. Dans les Editions d'Apollonius, après ce vers on en voit un autre qui eſt légitime, mais mal placé. Il manque dans quelques manuſcrits, & n'occupe pas le même lieu dans toutes les Editions. Il eſt le 545ᵉ. dans la nouvelle; voici pourquoi. M. Brunck étant tombé par haſard ſur les *Primordia Corcyræ, p. 29*, du Cardinal Quirini, y a trouvé les vers d'Apollonius autrement arrangés qu'il ne les avoit jamais vus, & les a placés de même dans ſon Edition. Le Cardinal étoit trop ſcrupuleux & trop modeſte, dit-il, pour qu'on puiſſe le ſoupçonner

[illegible]

[illegible] même [illegible] lui [illegible] authentiques, [illegible] comme un [illegible] Cardinal [illegible] passage dont il [illegible] manuscrit du Va- [illegible] l'avoit-il souve[illegible] C'est ce qu'il [illegible] pas [illegible]

*Ibid*, 955. La correction de Facius est très-certaine selon l'Editeur qui lui a donné place dans le texte, *certissimam emendationem J. F. Facii recepi.*

*Ibid*, 1115. M. Brunck a cru que le sens exigeoit qu'il corrigeât le texte, malgré tous les manuscrits qui confirment la leçon ordinaire. *Mox* ἐποτρυνέοντα, *flagitante, ut mihi videtur, sensu, invitis codicibus edidi, in quibus etiam ut vulgo* ἐποτρυνέουσα. C'est, à notre avis, avoir altéré le texte gratuitement, le sens de la leçon ordinaire nous paroissant très-bon & facile à saisir. Le προέπεμψεν, que M. Brunck voudroit encore substituer à προσέειπεν, feroit fort mal. Le Hérault ne part pas en ce moment; la Reine lui donne ses instructions & ses ordres avant de l'envoyer, & on le voit partir après qu'il les a entendus.

*Ibid*, 1289. Correction très-certaine d'une leçon inepte qui se trouve dans tous les livres : *sic ineptam li-*

*brorum omnium lectionem certissime emendo.*

*Ibid*, 1316. Correction absolument nécessaire. C'est une faute manifeste que présentent les imprimés & les manuscrits : *sic omnino legendum. Manifesta menda, &c.*

*Ibid*, 1339. Autre correction également nécessaire : *sic omnino legendum.*

*Ibid*, 1521. Correction de la façon de l'Editeur, parce qu'à son avis la leçon ordinaire est absurde : *sic emendo. Absurde vulgò.*

*Ibid*, 1588. Autre correction de sa main ; la leçon vulgaire est si inepte, qu'on ne peut la regarder comme légitime : *adeo otiosum, frigidum, ineptum est, ut nemini non spurium videri debeat.*

*Ibid*, 1743. La leçon commune contrarie le sens. Il falloit donc ici faire une correction très-certaine ; ainsi l'a voulu Pierson : *emendationem certissimam præcepit Jo. Piersonus.*

M. Brunck est tellement accoutumé à la liberté, qu'on lui voit prendre sur les textes des Anciens, que souvent il ne conçoit pas comment d'autres avant lui n'en ont pas usé. Ainsi, au vers 652 du troisième Livre d'Apollonius, la leçon vulgaire lui paroît si manifestement vicieuse, qu'il est tout-à-fait étonné qu'Henri Estienne l'ait laissée dans le texte, *menda adeo manifesta, ut ab editoribus sublatam non fuisse satis mirari nequeam*. C'est que ce Sçavant n'avoit pas, comme M. Brunck, l'autorité de cinq manuscrits pour réformer le texte, & pour y insérer sa conjecture. C'est aussi la remarque qu'il fait lui-même, *nisi mea conjectura hunc locum sanaverit, vix ulla nisi a veteribus codicibus medicina expectanda fuerit.* Il avoit bien vu qu'il falloit ici un verbe tout différent de celui qu'il laissoit dans son Edition, & le même que les manuscrits ont fourni à M. Brunck; mais il ne se croyoit pas permis de l'y pla-

cer de son autorité. Il n'ap
point non plus ce que po
Edition au vers 163 du mêr
& proposoit, par conject
leçon que M. Brunck a trou
un de ses manuscrits. Il av
jecturé, aussi heureusement c
ville, de quelle manière il c
de corriger le texte au vers
troisième Livre; mais sans l
d'un manuscrit, tel que cel
Brunck, il avoit cru ne d
expulser l'ancienne leçon.
vers 341 du 4e. Livre, il vo
bien ce qu'exigeoit la constru
la phrase, *non video quomo*
*tura orationis stare possit, n*
*tur* ἐπεὶ; mais il n'a pas os
les mains sur l'ancienne leço
qu'il n'y étoit pas autorisé pa
manuscrits, comme le nou
teur. En un mot il savoit
lecteurs judicieux aiment in
mieux ne rien comprendre
texte d'un ancien, que de
tendre qu'après qu'il a été aju

vaillé, reſtauré d'après les idées d'un Moderne. En effet, ils veulent avoir toute la certitude poſſible en ce genre, que ce qu'ils liſent eſt une production originale, non l'ouvrage de l'imagination d'un Critique bien poſtérieur, quelque habile qu'il puiſſe être. Ils le regardent en pitié, quand ils l'entendent prononcer d'un ton magiſtral & confiant; voilà, ſur ma parole, ce que l'Auteur avoit écrit & penſé. Ils ſavent d'ailleurs qu'une ancienne leçon, toute fautive qu'elle eſt, met ſouvent ſur la voie, pour découvrir la véritable.

Nous ne nous permettrons pas d'autres réflexions; il nous ſuffira d'avertir que les conjectures de l'habile Editeur, ou d'autres Critiques, qui dénaturent l'ancien texte où elles ſont enchaſſées, & dont nous avons rapporté une partie, ne doivent pas ſeules fixer l'opinion de nos lecteurs ſur le mérite de la nouvelle Edition d'Apollonius publiée par M. Brunck, parce qu'ils y trouveront un plus

grand nombre de passages heureusement corrigés à l'aide des manuscrits qu'il a consultés. En cela il a rendu un vrai service à la Littérature, & à ceux qui voudront entreprendre un nouveau travail sur cet ancien Poëme. Il est seulement fâcheux qu'on ne puisse le lire sans inquiétude dans cette *premiere Edition correcte*, & sans en avoir une autre sous les yeux, ou du moins sans recourir perpétuellement aux notes, dans la crainte de quelque *fourrure* étrangère. Il l'est aussi de ne le voir pas accompagné des anciennes Scholies qui n'ont pas peu servi pour l'intelligence de l'Ouvrage.

[ *Extrait de M. Dupuy*. ]

*PLAN de una nueva impression*, &c. *i. e.* Prospectus d'une nouvelle Edition de l'histoire d'Espagne de Jean de Mariana, avec la Continuation du P. Fr. Joseph Manuel Miñana, & avec divers éclaircissemens & corrections.

par souscription, par Benoît *Monfort*, Imprimeur de Valence. *in-fol.*

A JUGER de cette Edition, par le *Prospectus*, elle sera belle, élégante, & fera honneur à l'Imprimeur, qui, déjà, a bien mérité de son art. On y suivra exactement le texte de l'Edition de Madrid, 1608, corrigée par l'Auteur, & l'ortographe de l'Académie Royale d'Espagne. Les portraits des Rois y paroîtront mieux gravés que dans l'Edition latine de la Haye, 1739. Le P. Miñana continua, en latin, cette Histoire depuis l'an 1516, où la termina Mariana, jusqu'en 1599; & comme la traduction de cette partie en espagnol, qui a été imprimée en 1756, ne mérite pas de reparoître, on en fera une nouvelle qu'on espère mériter les suffrages des lecteurs. Comme d'ailleurs des Critiques ont remarqué des fautes dans l'Ouvrage de Mariana, tant sur l'Histoire que sur la Géographie

[illegible] Chronologie. On mettra dans chaque volume une *Dissertation* [illegible] et [illegible] relatives [illegible] cette matière [illegible] des Conciles [illegible] les meilleurs auteurs. [illegible] corrections & additions sont [illegible] elles seront [illegible] mais ren- [illegible] volume si elles [illegible] à matière [illegible] éditions, on [illegible] les Dissertations parti- [illegible] carte générale [illegible] on donnera une des- [illegible] géographique de cette [illegible] Alphabetique, où [illegible] seront com- [illegible] une carte particu- [illegible] la Sardaigne aux Isles Baléa- res. & au Royaume de Naples, qui ont appartenu autrefois à la cou- ronne d'Aragon. Les personnes qui peuvent fournir des notes ou des éclaircissemens sont priées de les

envoyer à l'Imprimeur, à Valence, & on leur en fera honneur en les nommant, ſi elles le deſirent. A la tête de l'Ouvrage paroîtra le portrait de Mariana, avec un Précis hiſtorique de ſa Vie.

On ne peut pas aſſurer quel ſera le nombre des volumes qui pourroit monter à huit ou dix; mais chaque tome coûtera aux Souſcripteurs, 36 *réaux de Vellon* en feuilles, & en ſouſcrivant on payera le prix des ſix premiers, dont quittance ſera délivrée. La livraiſon ſe fera par deux volumes, & le tems ſera marqué dans la gazette. En délivrant les tomes III & IV, on avertira quel ſera le nombre des volumes, & alors chaque Souſcripteur continuera de payer les volumes qui ſuivront le ſixième, à raiſon de 36 réaux de billon chaque. Pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit, le prix de chaque tome ſera de 50 réaux pareils, & on n'en diſtribuera qu'après l'Ouvrage achevé. On indique, pour les lieux

& la Chronologie, on mettra à chaque volume une *Dissertation Chronologique* où l'on fixera les é-
ques de plusieurs évènemens rel-
vement à notre manière de comp
de plus, la liste des Consuls R-
mains tirée des meilleurs Aute
Si les corrections & additions s
d'une médiocre étendue, elles se
placées au bas des pages; mais r
voyées à la fin du volume si e
sont trop amples: si même la mat
mérite de longues discussions,
en formera des Dissertations pa
culières. Outre une carte géné
de l'Espagne, on donnera une c
cription chorographique de ce
contrée, par ordre alphabétique,
l'Antique & le Moderne seront cc
parés. On destine une carte parti
lière à la Sardaigne, aux isles Bal
res, & au Royaume de Napl
qui ont appartenu autrefois à la c
ronne d'Arragon. Les personnes
peuvent fournir des notes ou
éclaircissemens sont priées d

mprimeur, à Valence,
en fera honneur en les
si elles le desirent. A la
uvrage paroîtra le por-
riana, avec un Précis
: sa Vie.
ut pas assurer quel sera
es volumes qui pourroit
uit ou dix; mais chaque
ra aux Souscripteurs,
: *Vellon* en feuilles, &
nt on payera le prix des
, dont quittance sera dé-
vraison se fera par deux
c le tems sera marqué
zette. En délivrant les
: IV, on avertira quel
ore des volumes, & alors
scripteur continuera de
volumes qui suivront le
aison de 36 réaux de bil-
Pour ceux qui n'auront
, le prix de chaque tome
réaux pareils, & on
uera qu'après l'Ouvrage
indique, pour les lieux

en Espagne où l'on souscrit, à
drid & Valence. Mais nous aver
sons qu'on peut souscrire aussi à
ris, chez Fournier le jeune,
braire, rue des Mathurins.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

*ABRÉGÉ de l'histoire de la Mi françoise du P. Daniel.* On ajouté un Précis de son état tuel. Ouvrage curieux & instr tif pour les Militaires. Avec fig taille-douce. A Paris, chez Ny l'aîné, Libraire, rue du Jardin quartier S. André-des-Arcs. 17 Avec Approbation & Privilége Roi. 2 vol. *in*-12. L'un de pages, & les Préliminaires 8. L tre de 460. Prix, relié, 6 liv.

L'HISTOIRE de la Milice F çoise est connue, c'est le m leur Ouvrage du P. Daniel; & connoissances que ce Religieu montre dans l'Art Militaire, dent raison d'un défaut qu'on

munément à son *Histoire de*
celui d'étouffer le récit des
de la Cour & le tableau
ırs nationales sous la multi-
a longueur des détails Mi-
& de n'écrire, pour ainsi
ue l'histoire de la guerre.
*Milice Françoise* est un li-
vant, où les titres & les
ıstificatives sont fort multi-
: qui, par cette raison, n'est
ı que des Sçavans, quoi-
son objet, il semble princi-
t destiné à des Gens du
& à des Militaires qui ne
pas toujours faire de l'étude
ıcipal emploi. C'étoit donc
ı-fois & une entreprise litté-
t utile & vraisemblablement
culation de commerce très-
euse que de faire de cet Ou-
n livre portatif peu dispen-
& de le mettre à la portée
; les Militaires, des simples
mêmes, de tout le monde
car ce n'est pas pour les seuls

**Le Guide des Humanistes, ou premiers Principes de Gout, développés par des Remarques sur les plus beaux vers de Virgile, & autres bons Poëtes latins & françois.**

*Optimè institutum est, ut à Virgilio lectio inciperet.* QUINTIL.

A Paris, chez Gogué, Libraire, quai des Augustins, près le Pont S. Michel. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in-12.* 330 pag. & les Préliminaires 20. Prix, 2 liv. 10 f. relié.

Ce livre contient de bons principes de goût; il offre une Littérature étendue & variée. Le ton de l'Auteur est quelquefois un peu trop naïf; par exemple, en parlant des fautes que l'ignorance de la langue fait faire aux étrangers : un étranger, dit-il, écrivoit à M. de Fénélon : « Monseigneur, vous avez pour » moi des *boyaux* de p

s bien surpris, si ce livre, sé surtout comme il l'est, par rconstances du moment, n'é-as incessamment entre les mains it le monde, & ne rendoit pas ales & familières les notions renferme sur toutes les parties Milice Françoise. Nous trou-l'Auteur, quel qu'il soit, de bregé, extrêmement modeste innoncer cet Ouvrage comme ix & instructif que pour les iires. Nous ne connoissons au-genre de lecteurs auquel il ne enne. Espérons que plus les ns de l'art de l'attaque & de fense, tant sur terre que sur seront généralement répan-& plus les peuples seront dis-à réduire la guerre à son seul légitime; la défense.

*Extrait de M. Gaillard.* ]

reux. L'idée de l'Auteur vaut mieux que celle d'Ovide, mais enfin ce n'est pas celle d'Ovide. Le ton comique de ces vers annonçoit assez qu'ils étoient peu susceptibles du sens grave que notre Auteur y a trouvé.

Mais voici des observations qui ont de la justesse & qui annoncent certainement du goût dans l'Auteur. Après avoir enseigné d'après Vida, l'art de rajeunir une pensée ancienne & de déguiser heureusement un larcin poëtique, il fait voir que Vida, en donnant ce conseil, joint l'exemple au précepte d'une manière ingénieuse.

*Cum vero cultis moliris furta Poëtis,*
*Cautiùs ingredere, &* raptus *memor* occule versis
*Verborum* indiciis, *atque ordine falle legentes*
*Mutato. Nova sit facies, nova prorsùs imago.*

« Ces vers sont imités de ceux-ci,
» de Virgile, où l'on vo

gand Cacus faire entrer à reculon dans sa caverne les taureaux d'Hercule. »

*tque hos, ne qua forent pedibus vestigia rectis*

*udâ in speluncam tractos, versisque viarum*

*Indiciis raptos, saxo occultabat opaco.*

oici encore de ses bonnes objections de l'Auteur sur ce qu'il aplle *tours d'image*. « Ce tour, dit-l, consiste à substituer une phrase ittoresque à celle *de la matière*. Exemples. Nous portons les armes, même dans la vieillesse; *Arma senes ferimus*. Voilà l'idée simplement énoncée. Voulez-vous lui doner un corps & la faire voir? Dites vec Virgile: *Canitiem galeâ preimus*. Nous couvrons d'un calue nos cheveux blancs. C'est exacement la même pensée: mais quelle ifférence dans les deux tours!

» Appollon porte un carquois sur

es épaules : *tela humeris gestat.* Voilà l'idée simple. Pour la tourner en image, dites : *tela sonant humeris*, ou bien, *aureus ex humero sonat arcus.*

» Pluton dit à Jupiter : *felicem ha-*
» *bes natorum turbam.* A cette mau-
» vaise prose, substituez ce tour,
» *Te felix natorum turba coronat* :
» Virgile employe dans le même sen
» le substantif *corona*.... Les fem-
» mes & les enfans montent sur le
» remparts de Laurente, pour voir
» les ennemis :

*Muros variâ cinxere coron.*
*Matronæ puerique.*

» Ce tour *cinxere corona*, fait image.
» *Variâ* n'est pas moins beau. Cette
» épithète exprime l'espèce de bigar-
» rure, que formoit ce mêlange de
» femmes & d'enfans, différens en-
» tr'eux par la taille. »

Pour faire connoître le goût d
uteur nous nous fo

faire entrer à reculon
ne les taureaux d'Her-

ua forent pedibus vestigia

ncam tractos, versisque

, *saxo* occultabat *opaco*.

de fort bonnes obser-
uteur sur ce qu'il ap-
*mage.* « Ce tour, dit-
à substituer une phrase
à celle *de la matière.*
ous portons les armes,
a vieillesse; *Arma se-*
Voilà l'idée simple-
e. Voulez-vous lui don-
& la faire voir? Dites
: *Canitiem galeâ pre-*
us couvrons d'un cas-
eux blancs. C'est exac-
me pensée: mais quelle
ans les deux tours!
*porte* un carquois sur

» les épaules : *tela humeris gestat.*
» Voilà l'idée simple. Pour la tour-
» ner en image, dites : *tela sonant*
» *humeris*, ou bien, *aureus ex hu-*
» *mero sonat arcus.*

» Pluton dit à Jupiter : *felicem ha-*
» *bes natorum turbam.* A cette mau-
» vaise prose, substituez ce tour.
» *Te felix natorum turba coronat* ;
» Virgile employe dans le même sens
» le substantif *corona*.... Les fem-
» mes & les enfans montent sur les
» remparts de Laurente, pour voir
» les ennemis :

*Muros variâ cinxere coronâ*
*Matronæ puerique.*

» Ce tour *cinxere corona*, fait image.
» *Variâ* n'est pas moins beau. Cette
» épithète exprime l'espèce de bigar-
» rure, que formoit ce mêlange de
» femmes & d'enfans, différens en-
» tr'eux par la taille. »

Pour faire connoître le goût de
l'Auteur nous nous formn.

de ses propres expressions, & ce que nous avons rapporté suffit pour montrer & le mérite & les défauts de l'Ouvrage. Nous ajouterons seulement que l'Auteur n'a pas toujours mis assez de sévérité dans le choix des Ecrivains, dont il tire ses exemples; il se permet d'en citer quelques-uns dont la réputation n'est consacrée ni par le tems ni par l'opinion publique, & qui pourront eux-mêmes être surpris de se voir mis au rang des modèles.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

*De l'Electricité du Corps humain dans l'état de santé & de maladie*; Ouvrage couronné par l'Académie de Lyon, dans lequel on traite de l'Electricité de l'atmosphère, de son influence & de ses effets sur l'économie animale, &c. &c. Par M. l'Abbé *Bertholon*, de S. Lazare, des Académies Royales des Sciences de Montpellier, Beziers, Lyon, Marseille, Nismes, Di-

jon, Rouen, Toulouse,
deaux, Rome, Hesse-Hom
&c. &c. A Paris, chez
Didot le jeune, Libraire
des Augustins. 1780. *in-*
540 pag.

Les expériences des Ph
modernes qui constaten
tion du fluide électrique sur l
humain, sont si nombreus
frappantes, qu'on desiroit u
particulier sur cette matière,
l'embrassât dans toute son é
M. l'Abbé Bertholon vient d
plir les vœux du Public de
nière la plus satisfaisante, e
tant au jour l'Ouvrage do
allons donner une idée.

L'électricité des animau
être communiquée, ou spo
l'une & l'autre sont très-se
& leur existence ne peut êtr
quée en doute. Pour en do
preuves résultantes les unes
tres, l'Auteur établit d'ab

tence de l'électricité de l'atmosphère, & il n'a pas de peine à la démontrer par les expériences de MM. Franklin, Dalibard, Delor, le Monnier, de Romas & autres; les effets constans de l'électricité que ces grands Physiciens ont observés, non-seulement dans les orages, mais encore dans les tems les plus calmes & les plus sereins, ne laissent en effet aucun lieu de douter de l'électricité habituelle de l'atmosphère. A ces preuves convaincantes l'Auteur en ajoute encore de nouvelles qui ne le sont pas moins, & qui résultent des observations que M. le Prince de Galitzin lui a communiquées.

M. Bertholon examine ensuite de quelle manière l'électricité de l'atmosphère se communique au corps humain; il pense que c'est non-seulement par les pores inhalans de sa surface que le corps absorbe la matière électrique répandue dans l'air; mais encore par la voie du poumon

quemment ſur les fonctions vitales & animales. L'Auteur, qui poſſède toutes les connoiſſances que les plus ſçavans Médecins ont acquiſes dans la Phyſiologie, examine ſucceſſivement l'influence du fluide électrique de l'air ſur le mouvement muſculaire, ſur la circulation du ſang, ſur la reſpiration, ſur la digeſtion, les différentes ſecrétions, &c. ainſi que ce qui a rapport à l'influence de ce même fluide ſur le moral & à la combinaiſon de cette influence avec les qualités & les effets de l'air ſur l'économie animale; objets intéreſſans & bien traités pour leſquels nous renvoyons à l'Ouvrage même.

On ne doute plus maintenant que les corps des animaux n'ayent une électricité ſpontanée, ou qui leur eſt propre; cette vérité eſt conſtatée par les expériences les plus déciſives & très-connues; M. Bertholon rapporte à ce ſujet un grand nombre d'expériences & d'obſervations curieuſes. L'électricité pro-

pre aux divers animaux, fait le su-
jet d'un chapitre dans lequel ce bon
Physicien rend compte de ses expé-
riences sur la torpille; dans un autre
chapitre il parle de la conservation
de la santé par des moyens relatifs à
l'électricité, à certaines qualités de
l'air & des alimens plus ou moins
propres à augmenter ou à diminuer
l'électricité du corps humain; ce
qui forme une véritable hygiène
électrique.

Il s'agit, dans la seconde partie
de l'Ouvrage de M. Bertholon, de
tout ce qui regarde l'état de mala-
die, & particulièrement des mala-
dies qui procèdent de la plus ou
moins grande quantité de fluide élec-
trique dont le corps est pénétré,
ainsi que des moyens de remédier
aux unes & aux autres. M. B. éta-
blit plusieurs principes sur lesquels
la solution de cette grande question
est établie. Il donne, pour constater l
distinction des deux électricités po
rive & négative, soit dans l'atmos

re, ſoit dans nos machines, un grand nombre d'expériences dont il faut voir le détail dans l'Ouvrage même.

Pour faire enſuite l'application de ſes principes à la Médecine, M. B. préſente un tableau noſologique de tous les genres & eſpèces de maladies; elles ſont compriſes en dix claſſes; il n'y en a aucune dans laquelle, ſuivant M. Bertholon, l'électricité n'influe comme cauſe, ſoit par excès, ſoit par défaut & dans laquelle par conſéquent l'électricité ne puiſſe agir comme remède en l'appliquant poſitivement ou négativement, poſitivement ou en plus, quand les ſignes indiquent que le malade a moins d'électricité qu'il n'en faut pour l'état de ſanté, & négativement ou en moins quand les ſignes indiquent au contraire que la maladie provient d'une trop grande quantité de fluide électrique; il réſulte de là une méthode générale, & des méthodes particulières de guérir toutes les maladies. L'Auteur

n'oublie pas en décrivant ces méthodes de faire mention de celles des différens Auteurs; son érudition paroît complette à cette égard; M. B. cite plus de deux cent cinquante Sçavans ou Médecins qui s'en sont occupés, & parmi ces derniers M. Mauduit tient un des premiers rangs par le travail le plus judicieux, le mieux suivi & le plus complet qui ait, jusqu'à présent été entrepris sur cette importante matière.

Il s'agit, dans la troisième partie de l'influence particulière de l'électricité de l'atmosphère sur certains objets; on y trouve des tables relatives aux naissances, aux morts ordinaires, aux morts subites, à quelques évacuations qui répondent aux changemens de l'état de l'atmosphère. Ces tables, qui paroissent très bien faites, sont infiniment utiles, en ce qu'elles épargnent beaucoup de travail, beaucoup de comparaisons longues & difficiles, & que d'un seul coup-d'œil,

diquent les résultats & les conséquences qu'on peut tirer d'un nombre très considérable d'observations. Si jamais un Ouvrage a bien mérité la couronne académique, c'est, sans contredit, celui dont nous venons de donner une idée, & qui a obtenu, à juste titre, le Prix que l'Académie des Sciences de Lyon avoit proposé sur l'électricité médicale. On est étonné de trouver dans l'Ouvrage d'un Physicien dont l'état n'est point la Médecine, toutes les connoissances de Médecine qu'on pourroit attendre de l'homme de l'art le plus instruit. M. Bertholon, qui s'est consacré aux Sciences physiques, les cultive avec autant de succès que d'ardeur, puisqu'il a remporté encore les Prix de plusieurs autres Académies sur différens objets; & nous venons d'apprendre, avec satisfaction, qu'il doit occuper une Chaire de Physique expérimentale que les Etats de Languedoc ont établie à Montpellier.

[*Extrait de M. Maquer.*]

*Essai sur la Réformation à faire dans notre Législation criminelle.* Par M. *V****, Avocat au Parlement de Paris. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine. 1781. Avec Approbation & Permission. vol. *in*-12.

## Second Extrait.

Nous avons, dans un premier Extrait, mis sous les yeux de nos lecteurs le plan de l'Auteur de cet Ouvrages, ses vues philosophiques & patriotiques, & nous avons rapporté plusieurs passages propres à faire connoître, & l'esprit qui l'animoit en le composant, & le style de l'Auteur. Nous allons nous occuper maintenant du fonds même de l'Ouvrage & de sa division.

Il est, comme nous l'avons déjà annoncé, divisé en trois Parties. La première, traite des Délits & des *Peines* en général ; la seconde, de

La premiere [illegible]
compofée de [illegible]
parlement [illegible]
ne & [illegible]
ur des principes [illegible]
s de la [illegible]
faitement [illegible]
uteur [illegible]
tie. Le premier [illegible]
n & du [illegible]
er de l'homme [illegible]
il faut [illegible]
cœur eft [illegible]
[illegible]
bienféances [illegible]
t parfaitement [illegible]
ur de la [illegible]

toyens utiles. Si ces ames privilégiées, qui font le bien pour l'unique plaisir de bien faire, ne sont pas communes, il en est plusieurs qui le font pour les récompenses pécuniaires, la considération, l'honneur, qui y sont attachés. Ainsi l'amour de soi, cet agent presqu'universel de l'homme, élève quelquefois une ame ardente à de grandes actions pour en recueillir la gloire; comme c'est lui qui, dans une ame étroite, porte envie aux succès, qui égare le voluptueux dans ses plaisirs, qui porte l'ambitieux aux plus injustes entreprises, le rival à l'animosité, l'offensé à la vengeance, l'intriguant à l'infidélité, & le voleur à s'emparer du bien d'autrui. Dè-là l'Auteur, plein de l'opinion que l'intérêt personnel, bien ménagé, peut produire souvent un grand bien, finit ce chapitre par le passage noble & plein de feu que nous allons transcrire.

« Législateurs, qui voulez la prof-

[illegible]

nière Partie ſont des conſéquences de ces principes, & roulent ſur l'application & le choix des peines pour les différens crimes, ſur les diverſes nuances des délits, ſur le ſoin qu'il faudroit apporter pour repouſſer & punir ces délits par les peines les plus oppoſées aux genres de vices qui les auront produits. Le chapitre 7e, entre autres, nous a paru très-bien penſé; l'Auteur y établit que la loi pénale doit être générale & frapper ſur tous les états & toutes les conditions. Il penſe, à ce qu'il nous ſemble avec raiſon, qu'un homme d'un rang élevé doit être puni au moins auſſi ſévèrement qu'un autre. En effet, » s'il dégrade, dit-il, ſon exiſtence » au point de ſe confondre par la » baſſeſſe de ſes affections avec la » fange de la populace, pourquoi » ſeroit-il puni avec moins de ſévé- » rité qu'elle, d'un crime qui ſeroit » le fruit de cette baſſeſſe commune? » Nous penſons même qu'il eſt plus

dité pour principe & qui ſont au-deſſous du vol, par des condamnations pécuniaires ; ceux de vol ou équipolens au vol, par la condamnation aux travaux publics & la confiſcation ; & enfin ceux de la vaine gloire & du faux honneur par des condamnations humiliantes & par le deshonneur. On voit par-là que l'Auteur a claſſé les différens délits avec les peines qui leur ſont propres, ſelon lui, dans autant de chapitres.

Le ſixième chapitre de cette ſeconde Partie nous a paru un des plus importans, quoiqu'ils le ſoient tous, & en même-tems écrit avec force & préciſion. Il traite des délits qu'il convient de réprimer principalement par les humiliations & le deshonneur. Ces délits ſont ceux qui ont pour principe la vaine gloire & le faux honneur, & à cette occaſion l'Auteur traite des crimes de duel ſous leurs formes différentes, & diſcute dans quatre paragraphes l'Edit des Duels de 1679, dont

ji, de faire sentir les mouv
de la loi dans sa rigueur
sive, de combattre le préju
son absurdité même, de pr
une réparation judiciaire, tel
satisfaisante, qu'elle dispens
fensé de recourir aux arme:
venger son injure, & d'indiq
peines réprimantes moins cru
mais plus efficaces.

Voici ce que dit l'Auteur a
de ces paragraphes pour établi
premier inconvénient de la l
duels consiste en ce qu'elle est c
tradiction avec l'opinion pub

« L'assassinat est le crime d
» che qui prend ses avantages

» infâme un citoyen, qui, trop fier
» pour souffrir une offense, trop
» prompt pour attendre une justice
» lente des Tribunaux, trop brave
» pour craindre le danger, appelle
» son adversaire au combat avec des
» armes égales, & lui porte la mort
» en courant les risques de la rece-
» voir; il répugne donc à l'opinion
» publique qu'un tel coupable soit
» puni du même genre de supplice
» que le lâche assassin. »

Le reste de ce paragraphe est employé à démontrer d'autres inconvéniens de la même loi qu'il faut voir dans l'Ouvrage même, ainsi que la Dissertation curieuse qui contient la totalité de ce chapitre intéressant, & qui par-là même n'est pas susceptible d'extrait; le second paragraphe commence par une réflexion frappante, & qui sans doute est venue à l'esprit de tous ceux qui ont fait la plus légère attention à cette matière: « c'est
» une position étrange, dans les
» mœurs actuelles, dit l'Auteur,

» que celle d'un galant homme, d'un » Noble ou d'un Militaire qui a reçu » une offense, à qui la loi défend » de se battre sous peine de mort, » & à qui le préjugé ordonne de se » battre, sous peine de deshonneur. »

Le septième chapitre est rélatif aux délits qui doivent être punis de mort. L'Auteur y traite plusieurs questions très importantes; par exemple, si l'assassinat non consommé, & le faux témoignage en matière grave doivent être punis de mort; si le suicide doit être puni par la justice humaine; & si la loi concernant l'infanticide ne devroit pas être modifié, c'est surtout ce que l'Auteur dit sur ces deux derniers crimes que nous exhortons nos lecteurs à lire dans l'Ouvrage même, & que nous nous garderons bien de morceler & par conséquent d'affoiblir en voulant l'extraire, non plus que le huitième & dernier chapitre, qui traite de quelques délits très - graves qui semblent exiger dans la pei

caractères & des nuances distinctives, comme le régicide & le crime de lèze-Majesté divine, deux objets que l'Auteur a traités de manière à satisfaire ses lecteurs.

La troisième Partie traite de notre instruction criminelle. Elle commence par un parallèle de cette instruction avec l'instruction criminelle de l'Angleterre, & à cet égard nous croyons que s'il y a dans cette dernière instruction bien des choses à adopter, il y en a aussi beaucoup d'autres à rejetter, & qui ne conviendroient ni à nos mœurs ni à notre gouvernement; nous laissons, au reste, nos lecteurs juges de la question. Cette Partie est composée de quatorze chapitres concernant les principaux actes de notre procédure criminelle, dans l'ordre le plus naturel. L'Auteur, dans la réforme qu'il propose sur chacun de ces actes, ne perd pas de vue ce principe, que le Législateur doit toujours concilier la protection due à

la société générale avec les égards dûs au citoyen, même accusé, mais non convaincu ; ses réflexions ont pour objet d'assurer la justification de l'innocence avec autant de zèle & de soin que la conviction du crime ; en conséquence il croit que l'instruction doit être secrette jusqu'à ce que les preuves soient assises, autant qu'il est possible par les informations, & surtout dans la crainte qu'un accusé averti par la publicité ne dérobât la trace de son crime ; mais, à partir du réglement à l'extraordinaire, l'instruction, selon lui, doit devenir publique ; la confrontation faite publiquement, doit être la preuve la plus sûre, tant pour la conviction du crime que pour la justification, & voici comme l'Auteur entreprend de le prouver.

« C'est dans cette importante » épreuve, dit l'Auteur page 108, » que la vérité doit se montrer avec » éclat. Un plaignant qui accuse en » face un de ses concitoyens, des té-

» moins qui comparoissent devant
» eux dans les tribunaux pour confir-
» mer leurs dispositions ou les modi-
» fier, semblent y porter leur cons-
» cience à découvert; l'attention pu-
» blique pèse sur elle, pour ainsi dire;
» la vérité est comme forcée de sortir
» de leur bouche. Si ces témoins ont
» des liaisons suspectes avec l'accusa-
» teur, ils savent qu'ils vont être re-
» prochés sur le champ : s'ils pou-
» voient être capables d'imputations
» calomnieuses, ils savent que l'ac-
» cusé va les réfuter, avec cette con-
» fiance qui accompagne la bonne
» foi, & que si le respect public
» donne des entraves à l'imposture,
» il donne une sorte d'énergie à l'in-
» nocence. »

L'Auteur pense aussi qu'après cette confrontation l'accusé devroit avoir communication par son conseil de l'instruction, de même que l'accusateur; parce que ce n'est qu'ainsi qu'on peut tenir la balance égale entre les droits de l'honneur & l'in-

térêt social, & enfin il pense encore que les rapports des procès criminels, en cour souveraine, devroient être faits publiquement. Voici les motifs qu'il donne de son opinion; les lecteurs jugeront de leur solidité.

« Mais, dit-il, seroit-ce nuire à » l'expédition que de faire ces rap- » ports publiquement, & de donner » au Public, en dernier ressort com- » me en première instance, la satis- » faction d'être instruit des circons- » tances d'une affaire poursuivie en » son nom? Le rapport public n'en- » traîneroit pas, ce semble, de » plus longs délais ni de plus grands » détails que le rapport secret. De » jeunes Magistrats trouveroient dans » cette carrière de nouveaux motifs » d'une noble émulation & les occa- » sions d'étendre leur gloire. »

L'Auteur, dans une note, prévient que la publicité du rapport n'empêcheroit pas qu'on ne fît retirer le Public pour recueillir les voix avec *plus* de liberté; après quoi il continue ainsi:

« Ce seroit alors que dans ces af-
» faires surtout, qui excitent un grand
» intérêt, soit à raison de la qualité
» des personnages, soit à raison de
» la bizarrerie des circonstances, un
» innocent déchargé de l'accusation
» jouiroit de tout son triomphe. Avec
» quelle sainte ivresse le Public as-
» semblé entendroit l'arrêt qui brise-
» roit sa chaîne ! Avec quelle satis-
» faction ses amis voleroient dans ses
» bras ! L'éclat d'une pareille justi-
» fication n'est-il pas dû à l'homme
» de bien qui a long tems souffert ?
» Et les larmes d'une joie pure, qui
» couleroient alors dans le sanctuaire
» n'honoreroient-elles pas la Justice.

» Si la justification d'un innocent

[redacted]

» une morale d'autant plus persua-
» sive, que l'exemple y seroit joint
» au précepte, & que la peine y sui-
» vroit de près le crime : le senti-
» ment profond & général, produit
» par ces hautes leçons, pourroit il
» être autre que l'horreur du vice &
» l'amour de la vertu ? »

Au bas de ce passage l'Auteur a mis une note que nous croyons d'autant moins devoir obmettre qu'elle fait voir sa modération, sa modestie & l'esprit qui l'animoit en écrivant son Ouvrage. « La manière dont nos
» Cours souveraines sont composées,
» met à l'abri de toute inquiétude sur
» la forme usitée pour les rapports :
» ce qu'on propose ici n'a d'autre
» objet qu'un plus grand bien. »

Le dernier chapitre de l'Ouvrage annonce un supplément nécessaire, & que nous exhortons l'Auteur à donner bientôt. L'objet de ce supplément seroit d'indiquer les moyens propres à prévenir les différens crimes, dont une des principales sour-

ces paroît à l'Auteur provenir de l'insuffisance de notre éducation publique, de laquelle il présente dans ce chapitre des idées de réforme que les bornes de cet extrait, que nous avons déjà passées, ne nous permettent pas de transcrire, & que les lecteurs verront avec plaisir dans l'Ouvrage même. Nous finirons en transcrivant la dernière phrase de l'Auteur, qui, comme nous l'avons dit, a composé son Livre dans les vacances dernières.

« Quel champ, dit-il, à parcourir » encore ! Combien de vérités ne » pourroit-on pas y semer, dont la » génération future recueilleroit les » fruits ! Mais ce champ est trop

[redacted]

» ne se trompe pas, il jouit du plaisir
» d'avoir recueilli d'importantes vé-
» rités; & si des esprits plus pro-
» fonds, des génies vastes en tirent
» des conséquences plus étendues, il
» applaudit à leurs succès. »

[*Extrait de M. Coqueley de Chaussepierre.*]

***L'ART du Fabriquant du Velours de coton*;** précédé d'une Dissertation sur la nature, le choix & la préparation des matières; & suivi d'un Traité de la teinture & de l'impression des Etoffes. Par M. *Roland de la Platière*, Inspecteur-Général des Manufactures de Picardie, Associé des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, Villefranche, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Montpellier.

*Materiam superabat opus.*

A Paris, aux dépens & de l'Im-

[illegible]

T[illegible]

Les habitans des campagnes s'en occupent, comme dans le territoire de Gênes on s'occupe de la fabrication des velours de soie. Cette publicité d'opération étend la main-d'œuvre, & établit une concurrence de travail & de prix sans laquelle aucun établissement de ce genre ne sçauroit faire époque pour l'utilité publique.

On ne voit en France que quatre ou cinq manufactures particulières de ce genre; & les Entrepreneurs soutiennent les velours qui en sortent à un prix si haut qu'il en résulte une introduction considérable en contrebande de ceux d'Angleterre, en même-tems qu'on nous ôte dans ce commerce tout espoir de concurrence dans l'Etranger. En effet, comment concevoir d'autre raison de la différence extrême de prix lorsqu'on sçait que les Anglois, qui tirent la matière de leurs Colonies comme nous la tirons des nôtres, ne sçauroient l'avoir à meil-

tance végétale, elle se charge moins facilement de particules colorantes, que ne le feroient des substances animales. Les velours de coton exigent donc des apprêts avant que d'être teints : sçavoir, les dégommages, les débouillis; après les avoir fait passer par un bain chaud, on les met dans un bain de galle, ou un bain d'alun, ou de couperose, ou de verd-de-gris, ou enfin de soude aiguisée avec de la chaux.

Nous ne donnerons aucun détail sur les procédés par lesquels on procure une couleur ou une teinte particulière. Il faut les chercher dans la description. L'Auteur assure qu'il

qu'on nomme filer à la mécanique. M. Roland a ajouté des perfections à cette machine dont il ne se donne pas pour l'inventeur, mais qu'il a fait exécuter & rendue publique le premier, au mois d'Août 1775.

Les velours unis se font avec une première chaîne, communément appellée toile, une seconde chaîne appellée poil, & une trame. On fortifie ordinairement la seconde chaîne avec plus ou moins de brins, suivant qu'on se propose de rendre le velours plus ou moins beau, & de lui donner des qualités. L'essentiel, pour cette espèce d'Etoffe, est que le velours soit bien plein, les coupes serrées, le poil rapproché. Des deux chaînes, la première de fond est composée de fils doubles & retors au moulin; la seconde chaîne, celle du poil ou du velouté, est composée de fils simples, mais qui, étant plus ou moins retors, donnent à l'Etoffe plus ou moins de matière & par conséquent plus ou moins de du-

vet. La trame eſt auſſi de la même matière & de même filature que la ſeconde chaîne du poil ou velouté. M. Roland explique comment l'on monte les métiers à velours unis, comment ils agiſſent, & le nombre & le jeu des marches & des lames.

L'ouvrier doit faire, en taillant le velours, une tranche égale, vive & nette; lorſqu'il ſe trouve des inégalités un peu ſenſibles dans la coupure, il en réſulte une ſurface inégale que le grillage & les autres apprêts dont nous allons de parler ne peuvent réparer.

L'Etoffe étant fabriquée on commence par éplucher ces velours; on les fait débouillir enſuite dans une chaudière pendant une heure environ; on lave les pièces à la rivière; on relève le poil au moyen des cardes, puis on procède à la tonte & au grillage.

La ſoie, la laine, n'ont pas beſoin de l'apprêt du grillage pour réfléchir avec vivacité la couleur de l'E-

[illegible]

[illegible] On la carde, [illegible] encore de nouveau. Cette opération est très-délicate; il [illegible] que d'aller [illegible] au grillage; on courroit [illegible]. Lorsque les velours [illegible] du grillage, ils sont roussis; on les fait bouillir, puis on les expose à une forte lessive de potasse, on les fait sécher sur le pré, & on les teint ensuite.

Mais comme le coton est une subs-

la plupart des poiriers & des pêchers; mais le tems devint ensuite froid, pluvieux, & très-orageux, ce qui dura jusqu'à la fin du mois, de manière qu'on a eu de la peine à préparer la terre, pour les *Mars*; on n'avoit pas encore commencé la taille de la vigne. Les bleds étoient beaux; le 25, les cornouillers étoient en fleurs.

*Températures correspondantes aux différens points lunaires.* Le premier, (*P. Q.*) couvert, vent froid. Le 4, (4$^{e}$. *jour avant la P. L.*) couvert, doux. Le 5, (*luniftice boréal*) couvert, doux. Le 8, (*P. L.*) couvert, brouillard, pluie, vent doux. Le 10, (*périgée*) nuages, pluie,

de bons procédés pour les teindre. L'Auteur de cette description a répété tous ceux qu'il donne; il en a rectifié ou simplifié plusieurs; il en a ajouté beaucoup. Il donne aussi la description de la mécanique à carder le coton qui n'étoit pas encore publique; les détails de la fabrication, les marches & les armures des piqués, de satinettes ou croisés. L'Académie de Rouen avoit proposé, pour le Prix, un sujet relatif aux Arts établis en Normandie; cela occasionna des notes d'un des Membres de cette Compagnie, les plus connus par des recherches utiles, celui qui eût le mieux traité la matière, s'il n'en eût été juge; M. Roland en a eu communication de même que d'un Mémoire sur les fabriques & le commerce du pays, que lui a procuré l'un des Secrétaires de l'Académie; toutes s'accordent sur les époques, & il paroît que les frères Havart furent les premiers qui fabriquèrent des velours

de coton à Rouen, avant 1740, qu'ils inventèrent de nouveaux moyens ou perfectionnèrent ceux qui étoient établis; mais aussi malheureux qu'habiles, ils ne jouirent point du fruit de leurs travaux. M. Dariſtoy, avec un eſprit également inventif & rempli d'activité, parmi beaucoup d'idées qui lui appartiennent inconteſtablement, réaliſa ſolidement celle des frères Havart, relativement aux velours de coton & la mit en pratique avec ſuccès à Darnétal. Vers 1750 ou 1752, un particulier d'Anvers, qu'on ne nomme pas, forma un pareil établiſſement à Vernon; un Calandreur de Mancheſter, province d'Angleterre, où les fabriques de ce genre ſont très-répandues, échappé & fuyant, amena des ouvriers, dont quelques-uns de ſes parens, tous inſtruits dans cette partie. Il fut accueilli en France, où il a fait ſubitement une fortune des plus ſingulières; enfin, l'établiſſement de M. Dariſtoy, tranſporté dans un

autre fauxbourg de Rouen, a servi de base aux nouveaux projets de l'administration, qui a répandu les secours & les bienfaits avec abondance, & a témoigné la satisfaction qu'elle avoit de voir répandre & publier des procédés utiles, par M. Roland, qui les a lui-même éclairés par son intelligence & ses expériences; l'entreprise de l'Académie pour la description & la perfection des Arts, ne pouvoit être mieux secondée.

[*Extrait de M. de la Lande.*]

*EXTRAIT des Observations Météorologiques faites à Montmorency, par ordre du Roi, pendant le mois de Février 1781, par le R. P. Cotte, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences.*

LA première moitié de ce mois a été douce & agréable; on voyoit même, dès le 9, un commencement de végétation très-marqué dans

*rande séchereſſe*, 26, 5 d le ½ h. *ſoir*, le vent nord aſſez ciel en partie couvert. *Plus umidité*, 4, 8 d. le 24, à *ir*, le vent ſud & le ciel avec brouillard & bruine. *e*, 21, 7 d. *Etat moyen*, grés.

*grande déclinaiſon de l'ai-nentée*, 20 d. *Moindre décli-* 19 d 45′ le 2. *Différence*, *linaiſon moyenne*, au *ma-* ° 56′ 1″; à *midi*, 19 ° au *ſoir*, 19 56′. *Du jour*, ′ 52″. Elle a été un peu dans ſa variation les 3, 5. En général elle a peu ai ſoupçonné l'apparition

[redacted]

*jour avant la N. L.*) couvert, pluie, vent, giboulée, grêle, froid. Le 23, (*N. L. & apogée*,) couvert, pluie, vent. Le 25, (*équin. ascend.*) couvert, pluie, grand vent. Le 27, (4^e. *jour après la N. L.*) couvert, pluie, tempête furieuse.

*Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie.* En 1694, 6 lignes. En 1705, 8 lig. En 1724, 20 $\frac{1}{3}$ lig. En 1743, 13 $\frac{1}{3}$ lig. En 1762, *température froide d'abord, douce ensuite. Plus grande chaleur*, 14 $^{d}$ le 18. *Plus grand froid*, 2 $^{d}$ de condensation, les 4, 5, 6, 25 & 26. *Chaleur moyenne*, 1, 9 $^{d}$. *Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 11 lig. les 1 & 4. *Moindre élévation*, 26 po. 10 lig. le 12. *Elévation moyenne*, 27 po. 6, 4 lig. *Nombre des jours de pluie*, 1. *De neige*, 4. *De vent*, 4.

En 1781, *vents dominans*, sud-ouest & ouest. Ils furent violens les

## *VELLES LITTÉRAIRES.*

## RUSSIE.

*de l'Académie de Petersbourg.*

ACADÉMIE Impériale des
iciences de Russie, dans son
blée publique du 19 Septem-
780, a adjugé le Prix à M.
enstein, Professeur de Physi-
. Copenhague, qui avoit en-
une machine à vent, qui imi-
istinctement le son des voyel-
& même quelques sons arti-

e propose, pour y répondre
le premier Janvier 1783, la

*baissé* de 5, 6 lig. Du 5 au 7, *monté* de 2, 4 lig. Du 7 au 9, *baissé* de 4, 6 lig. Du 9 au 11, *monté* de 4, 1 lig. Du 11 au 13, *baissé* de 9, 2 lig. Le 13, *monté* de 4, 2, lig. Du 13 au 14, *baissé* de 1, 8 lig. Du 14 au 15, *monté* de 3, 8 lig. Le 15, *baissé* de 1, 0 lig. Du 15 au 17, *monté* de 4, 6 lig. Du 17 au 19, *baissé* de 5, 6 lig. Du 19 au 20, *monté* de 4, 0 lig. Du 20 au 22, *baissé* de 2, 1 lig. Le 22, *monté* de 1, 7 lig. Du 22 au 26, *baissé* de 10, 6 lig. Du 26 au 27, *monté* de 4, 0 lig. Le 27, *baissé* 5, 2 lig. Du 27 au 28, *monté* de 12, 2 lig. Le 28, à 8 $\frac{1}{4}$ h. *soir*, 28 po. 0, 0 lig. On voit qu'il a prodigieusement varié, surtout en *montant* les 3, 13, 16, 20 & 28, en *descendant* les 8, 11, 12, 13, 14, 19, 21, 25, 26 & 27. Dans la nuit du 27 au 28, c'est-à-dire, de 8 h. *soir*; à 4 h. *matin*, il a monté de 7 lig., il avoit descendu de 5, 2 lig. dans la journée du 27.

*Plus*

*Plus grande sécheresse*, 26, 5 [d] le 28, à 1 $\frac{1}{2}$ h. *soir*, le vent nord assez fort & le ciel en partie couvert. *Plus grande humidité*, 4, 8 [d]. le 24, à 8 $\frac{1}{2}$ h. *soir*, le vent sud & le ciel couvert avec brouillard & bruine. *Différence*, 21, 7 [d]. *Etat moyen*, 13, 8 degrés.

*Plus grande déclinaison de l'aiguille aimentée*, 20 [d]. *Moindre déclinaison*, 19 [d] 45' le 2. *Différence*, 15'. *Déclinaison moyenne*, au *matin*, 19° 56' 1"; à *midi*, 19° 58' 8" au *soir*, 19 56'. *Du jour*, 19, 56' 52". Elle a été un peu troublée dans sa variation les 3, 5 & 15. En général elle a peu varié. J'ai soupçonné l'apparition d'une *aurore boréale* le 5, & j'en ai observé une bien décidée le 15. Elle commença à 8 h. *soir*, par une lumière blanchâtre qui se peignit en rouge, vers 9 h. *soir*. Il parut alors un grand jet de lumière rouge qui s'élevoit jusqu'au Zenith, en passant par *Cassiopée*; le phéno-

même disparut tout-à-coup à 9 $\frac{1}{2}$ h. pour reparoître de nouveau à 9 $\frac{3}{4}$ h. Il finit par une lumière blanchâtre qui dura toute la nuit. L'aiguille aimantée a un peu varié aussi bien que le 5.

Nous avons eu de la *pluie* les 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26 & 27. De la *neige* les 18, 21 & 24, & de la *grêle* le 19. L'eau fournie par ces différens météores a été de 17, 1 lig. J'ai mesuré 22 lignes *d'évaporation*.

Nous n'avons point eu de maladies ici, mais il y en a beaucoup dans nos environs ; les malades, sans beaucoup de fiévre, éprouvent des coliques violentes, & rendent tous des vers.



## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

### RUSSIE.

*Prix de l'Académie de Petersbourg.*

L'ACADÉMIE Impériale des Sciences de Russie, dans son Assemblée publique du 19 Septembre 1780, a adjugé le Prix à M. Kratzenstein, Professeur de Physique à Copenhague, qui avoit envoyé une machine à vent, qui imitoit distinctement le son des voyelles, & même quelques sons articulés.

Elle propose, pour y répondre avant le premier Janvier 1783, la théorie des pompes à feu, ou des machines qui se meuvent par les vapeurs, comme devant étendre nos connoissances sur les forces des fluides élastiques, & la science de la pneumatique. Le Prix est de cent ducats de Hollande, *scutatorum*

*aureorum*, qui valent chacun trois roubles ou 12 liv. 12 ſ.

L'Académie rappelle auſſi dans ſon programme un ſujet qu'elle a propoſé ſans fixer de terme ſur la nature & les différences des ſons que doivent produire des tuyaux ſemblables ſuivant la poſition & la grandeur du trou latéral.

## PRUSSE.

### DE BERLIN.

*Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, année 1778.* Avec l'Hiſtoire pour la même année. A Berlin, chez George Jacques Decker, Imprimeur du Roi. 1780. 494 pages *in*-4°.

Ce volume commence par l'Eloge de Voltaire, (fait par le Roi de Pruſſe) & l'Eloge de M. Lambert. On y trouve enſuite des Mémoires ſur les différentes eſpèces d'air, par M. Achard, ſur les couleurs des végétaux; ſur les cauſes des Aſphyxies; ſur

ment & de la résistance des fluides ; M. de Borda, M. Thevenard, M. l'Abbé Bossut, ont fait de nouvelles expériences ; celles de M. Ximenès ne peuvent manquer d'ajouter beaucoup à nos connoissances dans ce genre, d'autant qu'elles sont faites par un Ingénieur habile, travaillant en grand, sur la nature même, ayant des occasions continuelles d'observer, & toute la théorie nécessaire pour tirer de ses observations des conséquences générales & utiles. L'Auteur décrit une machine de son invention avec laquelle il a fait diverses expériences sur le canal du lac de Castiglione & sur le

*nella Stamperia Salomoni.* 178
138 pages *in-8°.*

Ces réflexions de M. Dominiq
Testa ont pour objet un Mémoi
de M. du Tour, imprimé dans l
troisième volume des Sçavans étran
gers, qui contient une hypothèse su
la vision, & où il s'agit entr'autres
de prouver que les parties homolo-
gues des deux retines ne sont pas
affectées à-la-fois.

DE SIENE.

*Nuove Sperienze idrauliche fatte ne' Canali e ne Fiumi, per verificare le principali leggi e fenomeni delle acque correnti dell' Abate Leonardo Ximenès, Matematico di S. A. R. Socio della Regia Academia di Pietroburgo, Correspondante dell' Academia delle Scienze di Parigi, &c. in Siena.* 1780. 324 pages *in-4°.* avec figures.

Plusieurs Mathématiciens habiles se [...] occupés depuis quelques an-
[...] chercher les loix du mouve-

pour déterminer les Elémens de la théorie du Soleil, avoit besoin de diverses réparations; M. Eustache Zanotti, habile Astronome de Bologne, & Président de l'Institut, en a été chargé par les Administrateurs de la fabrique, conjointement avec M. Matteucci, & il rend compte de ce travail dans le livre que nous annonçons; il y a joint l'ancien Ouvrage publié sur le même sujet.

## FRANCE.

### D'ORLÉANS.

*Prospectus d'une nouvelle Edition du Livre intitulé :* Pandectæ Justinianeæ in novum ordinem digestæ,

[redacted]

[illegible]

[illegible] papier.

[illegible] le premier Volume en [illegible], le second au mois de [illegible] suivant, le troisième

Juin 1732.

*Conditions de la Souſcription.*

On payera en ſouſcrivant, 24 liv.

En recevant le premier Volume, 24 liv.

En recevant le ſecond Volume, 24 liv.

Prix total des trois volumes en feuilles, 72 liv.

Le troiſième Volume ſera livré *gratis* aux Souſcripteurs.

Cette Souſcription ſera fermée à la fin de Mars prochain, 1781. S'il reſte des Exemplaires, ils ſeront vendus 90 liv.

On ſouſcrit à Lyon, chez *Bernuſet*, rue Mercière, & chez les

[redacted]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] logie [illegible]

*ſore Academico. Andegavi apud Billault, Epiſcopi & Univerſitatis Typographi.* 1779.

Ces Thèſes, qui ſont très-ſçavantes & pleines de bonne Phyſique, ont pour objet le ſyſtême de M. de Buffon ſur l'origine du monde; Newton croyoit que la loi de gravité n'avoit pu produire l'état actuel & régulier des orbites planetaires, c'eſt la concluſion que l'on défend, en tâchant de prouver que la terre n'a jamais fait partie du ſoleil. On ne nie pas cependant la chaleur interne de la terre, mais on ſe réſerve d'examiner dans une autre occaſion ſi elle a été brûlante. L'Au-

[redacted]

une minute près; on a dû voir que leur rapport étoit celui de 7421 à 600, & que ces révolutions devoient recommencer ensemble au bout de 600 ans & de 7421 mois lunaires, & cela sans que les 600 ans fussent passés.

## DE PARIS.

*Voyage Minéralogique fait en Hongrie & en Transylvanie*, par M. *de Born*; traduit de l'Allemand, avec quelques notes, par M. *Monnet*, Inspecteur-Général des Mines de France, des Académies Royales des Sciences de Stockholm, de Turin, &c. &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. 405. pages *in*-8°.

Dans le tems que M. Guettard s'occupe sans relâche à nous instruire de la nature & de la qualité des terreins qu'il a examinés, & que M. Ferber publie la relation d'un voyage minéralogique qu'il a fait en Italie, M. de Born s'est empressé d'imiter

son ami. Il a parcouru les montagnes de la Hongrie & de la Transilvanie; il a envoyé à son tour le résultat de son voyage à M. Ferber, qui l'a fait imprimer. Mais M. de Born, beaucoup plus occupé de l'exploitation des mines que de la Minéralogie-physique, s'appliquoit plus à nous faire connoître ce qui concerne cet objet qui est relatif à son état de Directeur. On y verra la notice d'un grand nombre de mines & de minéraux que les Naturalistes ne connoissoient pas, & la preuve de cette vérité générale que les minéraux varient de contrées à contrées, & que les mêmes especes ont des nuances particulieres & relatives au sol où elles ont été produites. On y trouve surtout la description des mines de Schemnitz & de Temeswar.

*Dictionnaire raisonné de Physique.* Par M. *Brisson*, de l'Académie Royale des Sciences, Maître de

Physique & d'Histoire naturelle des Enfans de France, Professeur Royal de Physique expérimentale au Collége Royal de Navarre, & Censeur Royal. 2 vol. *in*-4°. Le premier, de 708 pages & le second de 769, avec 90 Planches. A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins. 1781.

Depuis long-tems on desiroit un Dictionnaire de Physique qui contînt non seulement l'explication des termes, mais encore les notions principales de cette belle Science. M. Brisson, occupant la seule chaire de Physique expérimentale qui soit établie en France, est celui de qui l'on devoit naturellement attendre un pareil Dictionnaire. Celui que nous annonçons est, pour ainsi dire, le Cours de Physique de M. Brisson, par ordre alphabétique ; une espèce d'Encyclopédie pour cette partie des Sciences. L'article *Aimant* y occupe près de 40 pages sans compter les articles auxquels on renvoie comme attraction, déclinaison, inclinai-

our que cet Ouvrage puisse
llement servir à [illegible]ire la
é du moment, mais encore
un cours de Physique ; l'Au-
donné une méthode dans le
rs Préliminaire en indiquant
ière dont il faudra lire ce
naire & les renvois à tous
es dans l'ordre où il faudra
sulter pour lire ce Cours de
e.

ctionnaire étoit destiné à faire
e l'Encyclopédie, par ordre
ières dont plusieurs Sçavans,
cupés depuis quelque tems ;
tel il ne devoit contenir que
les qui appartiennent direc-

dans ce Dictionnaire les principaux articles de la Physique céleste à l'usage des gens du monde ; & il semble même dans plusieurs articles de ce Dictionnaire que l'Auteur n'est pas très-éloigné d'admettre l'attraction, soit pour les phénomènes célestes, soit pour l'explication des phénomènes de la Physique expérimentale.

*Dictionnaire universel des Sciences, Morale, Economique, Politique & Diplomatique*, ou Bibliothèque de l'Homme d'État & du Citoyen; mis en ordre & publié par M. *Robinet*, Censeur Royal. *Au Tems & a la Vérité.* Tomes XV & XVI. A Londres, chez les Libraires associés ; & se trouve à Paris, chez l'Editeur, rue de la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. 1780. Chaque volume d'environ 700 pages *in*-4°.

Ces deux nouveaux volumes, d'une des plus vastes & des plus im-

portantes collections qu'on ait publiées, ont paru à la fin de Décembre 1780. Ils commencent par l'article *Cynisme*, & finissent par le mot *Duumvir.* Les principaux articles, dans le quinzième volume, sont celui du *Dannemark*, qui occupe 78 pages; celui de *Denrées*, qui en a plus de 59; celui du *Despotisme*, qui en a 132. Dans le seizième le mot *Dissolution des Etats*, occupe 48 pages, & celui de *Droit*, 231. On y trouve le Droit naturel, le Droit des gens, le Droit civil & le Droit politique. On peut considérer cet article comme un très-vaste Traité de toutes les espèces de Droit; si l'on ajoute aux considérations générales qu'il renferme tous les articles particuliers de ce Dictionnaire auxquels il renvoie & qui sont comme liés ensemble par ces articles généraux.

*Traité des subsistances & des grains qui servent à la nourriture de l'hom-*

*me.* Contenant les principes sur l'achat & la connoissance des grains ; leurs qualités, culture & usages ; leurs maladies, leur conservation ; l'histoire des greniers d'abondance ; le commerce & la législation des grains ; le mécanisme & la construction de diverses sortes de moulins à eau & à vent ; la nouvelle méthode de moudre les grains par économie ; l'analyse du corps farineux & des végétaux qui le fournissent, &c. Dédié au Roi, par M. *Beguillet*, Avocat au Parlement, Membre de plusieurs Académies. A Paris, chez Prault fils, quai des Augustins. 1780. 6 vol. *in*-8°. Avec un grand nombre de planches.

Ce livre important, composé & imprimé par ordre du Gouvernement, sous le ministère de M. Bertin, avoit déjà paru en partie dès 1776 ; mais n'ayant point été annoncé, & les derniers volumes que l'Auteur vient d'y ajouter ayant complété l'Ouvrage, nous nous empres-

sons de le faire connoître. On a vu, par le Manuel du Meunier que nous annonçâmes dans notre Journal de Mai 1776, combien M. Beguillet s'est occupé de cette partie essentielle du bien public, spécialement de la mouture par économie, qui fut le premier objet de cette entreprise ; les secours du Gouvernement, les Mémoires recueillis de toutes parts, & une étude approfondie de tout ce qui avoit rapport aux bleds, a mis M. Beguillet à portée d'étendre son plan & de le remplir dans toute son étendue.

*Carte du Golfe du Mexique & des Antilles*, ou Carte d'une partie de l'Amérique, pour la navigation des isles & du golfe du Mexique, avec l'intérieur des terres, depuis la Bermude jusqu'à Cayenne. Partie méridionale réduite de la Carte angloise, en 20 feuilles. Par M. *Popple*, avec quelques corrections & augmentations, par M. *Buache*,

[illegible]

*[illegible]*

ou Traité de mécanique appliqué à la conſtruction & à la manœuvre des vaiſſeaux. Par Don *Georges Juan*, Chef d'Eſcadre des armées navales, &c. Traduit de l'Eſpagnol, avec des additions, par M. *Levéque*, Correſpondant de l'Académie Royale de Marine, & Profeſſeur Royal en Hydrographie & en Mathématiques. A Nantes. Deux vol. *in*-4°. avec figures, propoſé par ſouſcription. A Paris, chez Jombert, Demonville, Vallade & Deſauges. A Nantes, chez l'Auteur.

Lorſque nous avons donné l'extrait de cet Ouvrage important, nous avons annoncé que M. Levêque s'occupoit de la traduction; elle s'imprime actuellement, & l'on grave les figures; le Miniſtère, qui en a compris l'utilité pour la Marine, s'y eſt intéreſſé, ce qui a mis les Libraires à portée de l'entreprendre. Le prix de la Souſcription eſt de 21 liv. On donne 12 liv. en ſouſcrivant; on recevra les ſouſ-

[illegible] jusqu'au premier Juillet.

Mémoire sur cette question : *Comment [illegible] un Canal à point de partage pour le passage d'un bateau?* Dans lequel on examine l'état présent du Canal de Briare, en indiquant les moyens de perfectionner sa navigation, après avoir préalablement démontré l'inconvénient des écluses accolées & des grandes écluses en général. D'où l'on conclud les règles à suivre pour déterminer la grandeur & le placement des écluses dans tout canal de navigation, dont il est essentiel de ménager les eaux. Par M. *de Fer.* 58 pages *in* 4°.

Ce Mémoire, fait par un habile Ingénieur, est surtout utile actuellement que l'on s'occupe du grand & important Ouvrage du canal de Bourgogne. Il renferme des vues nouvelles sur cette matière ; on y trouve la discussion approfondie d'une question intéressante sur les canaux ; l'Auteur fait voir les avantages qu'il y auroit à établir des bar-

rières sur les grandes routes pour y percevoir le droit nécessaire à l'entretien des chemins, ce qui dispenseroit des corvées, & rétabliroit une proportion entre les transports par terre & les transports par eau. Les compagnies se chargeroient plus volontiers de l'exécution des canaux, parce qu'elles seroient plus assurées de la rentrée de leurs fonds. M. de Fer, à cet égard, n'est pas de l'avis de M. de la Lande, qui, dans son *Traité des Canaux de Navigation*, s'élève contre cet usage établi en Angleterre & ailleurs.

*Portrait du Docteur Franklin*, gravé sur le dessin de M. *de Carmontelle*. A Paris, chez Née, Graveur en taille-douce, rue des Francs-Bourgeois, place S. Michel; & à Versailles, chez Giraud, Négociant, au coin de la place Dauphine.

Cette gravure qui a un pied de haut, est très-ressemblante; on y a mis un vers françois qui est la tra-

[illegible]

[illegible] mais

[illegible]

[illegible] grandes

ions de politique dont M.
lin est regardé comme le prin-
Auteur.

*uatorzieme Suite de la notice de*
*inach sous verre* des Associés,
Jacques, à Paris, pour 1781;
iant les découvertes, inven-
ou expériences nouvellement
dans les Sciences, les Arts,
étiers, l'Industrie, &c. 20
*in*-4°., chez Deschamps,
re, rue S. Jacques. Prix, 1 l.
tableau des inventions nou-
seroit une chose intéressante,
ns chaque partie, le choix
t être fait par un homme du

[redacted]

Catalogue est curieux, & peut fournir des indications utiles à ceux qui voudroient remonter à la source de ces annonces. On y trouve aussi un Catalogue fort étendu de cartes & d'estampes.

*Almanach Iconologique*, année 1781. *Les Vertus & les Vices*, dix-septieme Suite. Par M. *Cochin*. A Paris, chez Lattré, Graveur, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.

Cette nouvelle suite d'estampes faites par un de nos plus grands Maîtres, avec des explications gravées en taille douce, contient douze figures: la Sagesse & la Folie; la Santé & la Maladie; le Silence & le Bruit; la Simplicité & la Ruse; la Sincérité & la Tromperie; la Sobriété & l'Yvrognerie; le Sommeil & le Réveil; la Sûreté & le Péril; la Tempérance & l'Intempérance; la Vérité & l'Erreur; la Vigilance & l'Imprudence; le Zèle & le Fanatisme. On y trouve autant d'inno

tion dans les emblêmes que de perfection dans l'exécution.

*La Chimie Domestique.* A Lausanne; & se trouve à Paris, chez Brunet, Libraire, rue Mauconseil, à côté de la Comédie Italienne. 1780. Brochure *in*-8°. de 19 pages. Prix, 1 liv. 4 s.

*Neptune Américo-Septentrional;* contenant les Côtes, Isles & Bancs, les Baies, Ports & Mouillages, & les Sondes des Mers de cette partie du Monde, depuis le Groenland inclusivement, jusques & compris le Golfe du Mexique, avec les Isles de Sous-le-Vent & du Vent, accompagné de Plans particuliers des Ports les plus fréquentés; *ou* Recueil de Cartes Hydrographiques à l'usage des Vaisseaux du Roi, rédigé d'après les Cartes françoises & étrangères les plus estimées, rectifié d'après des Plans manuscrits authentiques & assujetti aux Observations astronomiques, dressé au Dépôt gé-

néral des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, & publié par ordre du Roi.

Quoique ce Neptune ne ſoit pas encore terminé, on a penſé que, pour répondre à l'empreſſement du Public & des Navigateurs, il convenoit de publier la partie de cet Ovrage qui eſt déjà exécutée, & que les circonſtances de la guerre actuelle rendent intéreſſante. Cette Partie contient :

I. Carte réduite des côtes orientales de l'Amérique Septentrionale, contenant celles des Provinces de New-York & de la Nouvelle-Angleterre, celles de l'Acadie ou Nouvelle-Ecoſſe, de l'Iſle-Royale, de l'Iſle Saint-Jean, avec l'intérieur du pays. Prix, 3 liv.

II. Carte réduite des côtes orientales de l'Amérique Septentrionale, contenant partie du Nouveau-Jerſey, la Penſylvanie, le Maryland, la Virginie, la Caroline Septentrionale, la Caroline Méridionale & la Georgie. Prix, 3 liv.

III. Plan de l'Isle Saint-Jean au Nord de l'Acadie, & dans le Sud du Golfe Saint-Laurent, suivant l'arpentage du Capitaine Anglois Holland. —Carte de la Baie des Chaleurs, à la côte occidentale du Golfe de Saint-Laurent, levée en 1724, par M. l'Hermite, Ingénieur du Roi. —Plan du Havre de Ristigouche, par le sieur de Reboul. Prix, 3 liv.

IV. Carte réduite de l'Isle-Royale, assujettie aux observations astronomiques & nautiques, aux opérations géodésiques, à différentes routes, & à leur direction, faites par M. le Marquis de Chabert, avec lesquelles on a accordé nombre de Plans manuscrits généraux, & les Plans particuliers de MM. l'Hermite, Boucher, l'Erandurre, Macarthy. —Plans particuliers dépendans de l'Isle-Royale; 1°. Plan du Port & des Isles de Juste-au-corps; 2° Plan de la [illegible] de Morienne; 3°. Plan de la P[illegible] & de la Baie de Chateau[illegible]; 4°. Plans

de l'entrée de la Rivière au Saumon.
5°. Plan de la Baie des Espagnols.
6°. Plan du Havre d'Aspé. Prix, 3 l.

V. Plan de la Ville & du Port de Louisbourg, levé en 1756, suivant l'original conservé au Dépôt général des Cartes, Plans & Journaux de la Marine. Prix, 1 l. 16 f.

VI. Plan de la Baie de Gabarus, située à la côte Sud Est de l'Isle-Royale, dressé d'après un plan manuscrit du Dépôt général, assujetti aux triangles de M. le Marquis de Chabert. —Plan de la Baie de Nérichac, à la côte du Sud de l'Isle Madame; Plan du Port Toulouse à la côte du Sud de l'Isle-Royale. Prix, 3 liv.

VII. Plan du Fort Dauphin & de la Rade de Sainte-Anne, de l'entrée de Labrador, & de la Baie de Niganiche. Prix, 1 liv. 16 f.

VIII. Plan du Port de Chibouctou à la côte de l'Acadie, avec les *Isles voisines.* —Plan du Port de la *Riviere* Saint-Jean, située à la côte *septentrionale* de la Baie Françoise.

de l'Acadie. —Plan du Port de la Heve, à la côte méridionale de l'Acadie. —Plan du Port Rochelois, à la côte méridionale de l'Acadie. Prix, 3 liv.

IX. Plan de l'Isthme de l'Acadie, comprenant le beau Bassin, avec une partie de la Baie-verte. —Plan de la Baie & du Havre de Casco & des Isles adjacentes, par le Capitaine Cyprian Southak, Prix, 3 liv.

X. Plan du Bassin & de la Rivière du Port-Royal, ou Annapolis dans l'Acadie, sur la côte orientale de la Baie Françoise. Prix, 1 liv. 16 f.

XI. Carte particulière du Havre de [redacted]

Iſland & l'Iſle de Connecticut, levé par Charles Blaskowits, & publié à Londres en 1777. Prix, 1 liv. 16 ſ.

XIII. Carte de la Baie & Rivière de la Delawarre, depuis les Caps James & Mai, juſqu'à Philadelphie, ſuivant la Carte originale publiée à Philadelphie, par Joſué Fiſcher. —Carte de l'entrée de la Rivière d'Hudſon, depuis Sandi Hook juſqu'à New-York, avec les bancs, ſondes, marques de navigation. Prix, 3 liv.

XIV. Carte de la Baie de Chéſapeake & de la partie navigable des Rivières James, York, Patowmak, Patuxen, Patapſco, North-Eaſt, Choptank & Pokomak. —Plan de baie Herring en Maryland. Prix, 3 liv.

XV. Plan de la Rivière du Cap Fear depuis la Barre juſqu'à Brunswick. —Plan de la Barre & du Havre de Charles-Town, d'après un plan anglois levé en 1776. Prix, 3 liv.

XVI. Plan du Port-Royal, de la

Rivière & du Détroit d'Aufoskée à la côte de la Caroline méridionale, levé par le Capitaine John Gascoigne. Prix, 3 liv.

XVII. Plan du la Barre & du Port d'Amelia, à la côte de la Floride orientale, levé en Janvier 1775, par Jacob Blamey. —Plan de l'Isle d'Amelia à la côte de la Floride orientale, tiré de la Carte de la Géorgie & de la Caroline méridionale de Brahm. Prix, 1 liv. 16 f.

XVIII. Carte d'une partie des côtes de la Floride & de la Louisiane, contenant les embouchures du Missisfipi, l'entrée de la Mobile, & les Baies de Pensacola, de Sainte Rose, & de Saint Joseph. —Carte réduite des côtes & de l'intérieur de la presqu'isle de la Floride, avec le Détroit de cette presqu'isle & le Canal de Bahama. Prix, 3 liv.

Ces Cartes se trouvent à Paris; chez *Dezauche*, successeur & possesseur du Fonds Géographique des sieurs *Delisle* & *Buache*, premiers *Géographes du* Roi, & chargé de

l'entrepôt général des Cartes de la Marine du Roi, rue des Noyers, près celle des Anglois.

*Ouvrages qui se trouvent chez le même.*

Toutes les Cartes hydrographiques de la Marine, dressées pour le service des vaisseaux du Roi.

Les Cartes géographiques & physiques de Guill. Delisle & de Ph. Buache, &c. & tous les Ouvrages de ces deux Auteurs dont on distribue le Catalogue.

Carte du Golfe de Mexique & des Isles Antilles, relative à la guerre actuelle, par Ph. Buache, nouvellement revue & augmentée, en 1780, par J. N Buache.

La Mappemonde historique & chronologique, ou Tableau des Révolutions des Etats & Empires du Monde, par M. Barbeau de la Bruyere, 2 feuilles & une broch.

Atlas géographique, physique, politique & mathématique des Etats

ımes de l'Europe ; par M.

*de M. Tingault, Curé de*
*ıs-la-Vineuse, à M. l'Abbé*
Examinateur des Elèves du
oyal du Génie, Inspecteur
ines & Ouvrages hydrauli-
Bâtiment du Roi, Membre
démie Royale des Sciences,
e Associé libre de l'Acadé-
ıle d'Architecture, de l'Ins-
Bologne ; de l'Académie
: des Sciences de Peters-
ıu sujet des réparations qui
ıites en 1779 & 1780, aux
de Coulanges.

[redacted]

de l'eau à la ville de Coulanges, près d'Auxerre, où l'on étoit obligé d'éteindre les incendies avec du vin. Mais faute d'attention d'entretien, les sources tarirent, & l'on n'avoit conservé aucune trace des moyens employés par M. Couplet, pour rassembler les eaux. Le Curé de Coulanges conjura M. l'Abbé Bossut à venir au secours des habitans; cet habile Académicien s'y rendit en 1779; il leva toutes les difficultés: depuis ce tems-là les conduites ont été rétablies; l'on a opéré d'après ses vues, & tout a réussi. Cette Lettre contient l'état des lieux, & le cours des eaux sous les collines environnantes. Elle perpétuera la mémoire des Ouvrages qu'on a faits, & des procédés qu'on a suivis, & fournira des instructions utiles à ceux qui pourroient se trouver dans les mêmes circonstances.

*Nouveaux Contes Turcs & Arabes*, précédés d'un abregé chronologique de l'histoire de la Maison Ot-

tomane, & du Gouvernement de l'Egypte, & suivis de plusieurs morceaux de Poésie & de Prose, traduits de l'Arabe & du Turc. Par M. *Digeon*, Secrétaire-Interprête du Roi, & Correspondant de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Dupuis, Libraire, rue de la Harpe, près la rue Serpente. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1781. 2 vol. *in*-12; l'un de 347 pages & les Préliminaires 8; l'autre de 278.

*Météorographie, ou Art d'observer d'une manière commode & utile les phénomènes de l'atmosphère*; contenant la description de deux barométrographes, ou baromètres qui tiennent note par des traces sensibles de leurs variations & des tems précis où elles arrivent; avec l'idée de plusieurs autres instrumens météorographiques, quelques remarques sur les tentatives faites en ce genre, & celles que l'on prépare, &c. On y a joint deux planches en taille-douce.

Par M. *Changeux*. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. 42 pages *in*-8°.

Nous avons déjà annoncé le nouvel inftrument de M. Changeux, approuvé avec éloge par l'Académie des Sciences ; on en trouve ici la defcription & la figure ; & on peut la voir en grand chez MM. Adamfon & Millenet, à l'Abbaye S. Germain.

*Lettre au fujet du Tonnerre, adreffée à Meffieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, par M. Calandrini, Confeiller d'Etat, Préfident du Comité de la Société des Arts à Genève.*

MESSIEURS,

Dans votre premier Journal de Décembre 1780, à l'occafion des Mémoires de Berlin, on dit, d'après M. Caftillon, que M. Watfon recommanda à feu M. le Profeffeur Calandrini, de placer fur des mâts les conducteurs électriques deftinés

à la sûreté des magasins à Poudre. Je vous observerai à cet égard que notre République eut le malheur de perdre ce grand Mathématicien en Décembre 1758.

La Lettre que M. Watson écrivit à Milord Anson, au sujet des conducteurs électriques, qu'il proposoit de mettre aux mâts des vaisseaux, est de l'année 1763. J'écrivis à ce sujet à M. Watson, le 11 Avril 1764, il approuva très-fort l'idée que je lui proposai de substituer des mâts lorsqu'il étoit question de magasin à poudre à *l'Aparatus*, que le Docteur Franklin, avoit fait établir à Philadelphie; le mot anglois *Commend*, qui signifie approbation, a peut être induit en erreur le traducteur, mais pour moi, je n'approuve pas M. Watson, qui n'a pas suivi mes avis dans la manière dont il a fait placer les conducteurs électriques aux magasins à poudre de Purfleet, qu'il eut commission de garantir; j'ai été chargé de le faire pour les magasins à poudre de cette

République qui sont sous ma garde en ma qualité de Général d'Artillerie, & j'y ai fait élever des mâts à une petite distance.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le *Roy*, Imprimeur du Roi à Caen, a acquis du sieur *Panckoucke*, Libraire à Paris, tous les exemplaires complets de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie des Sciences, en 164 vol. *in*-12, depuis 1666 jusqu'en 1775.

Il propose cette Collection à 140 liv. en feuilles. C'est à-peu-près 17 f. le volume.

Ceux qui le voudront broché, payeront 24 liv. de plus.

Le même Libraire propose le Dictionnaire de Trevoux, dernière édition, 8 vol. *in-fol.*

Les Œuvres complettes de Pyron, 7 volumes *in*-8°., avec le portrait de l'Auteur, à 24 liv. en feuilles.

L'Histoire Ecclésiastique de Fleuri, 25 vol. *in*-4°., contenant les 37 de Paris, y compris le vol. de Table

de Dictionnaire, à 120
illes.

d les 12 derniers vol. con-
Supplément, par le P.
vant pour completter ceux
ient que les 20 vol. de M.
6 liv. en feuilles.

ctionnaire Historique des
Illustres, par une Société
de-Lettres, nouvelle édi-
ol. *in* 8°., jusqu'en 1779,
e de près de moité, à 24
uilles.

ces Livres se trouvent à
ez Laporte, Libraire, rue
s, quartier Saint-Jacques;
n, chez le Roy Imprimeur

ouve chez les mêmes Li-

avec 111 figures, brochés 25 liv.

Le même, sans figures, 10 vol. 15 liv.

Dictionnaire d'Histoire Naturelle; par Valmont de Bomarre, dernière édition, 6 vol. *in*-4°. 60 liv.

Supplém[illegible] au Dictionnaire Historique d[illegible] Illustres, pour ceux qui n'ont [illegible] l'édition en 4 vol. 1 vol. [illegible] brochés, 3 liv. 10 sols.

# TABLE

## DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Mai 1781.

*ADDITION nécessaire au Recueil intitulé ;* Pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'Histoire. 771

*Supplément à l'histoire du sieur de Fargues,* 807

*Apollonii Rhodii Argonautica e scriptis octo veteribus Libris, &c.*

[redacted]

*Par M. l'Abbé Bertholon.*

*Essai sur la Réformation dans notre Législation crimine. M. V***.*

*L'Art du Fabriquant du de coton. Par M. Roland de tière.*

*Extrait des Observations M logiques.*

*Nouvelles Littéraires.*

Fin de la Table.

# LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.

JUIN. *Premier Volume.*



*A PARIS;*

[Bu]reau du Journal de Paris, rue de Grenell[e]
S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

*[AV]EC PRIVILEGE DU ROI.*

# AVIS.

*On s'abonne pour le* JOURNAL DES SÇAVANS *au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré ; & c'est à l'adresse du Directeur de ce Journal qu'il faut envoyer les objets relatifs à celui des Sçavans. Le prix de la Souscription de l'année est de 16 liv. pour Paris, & de 20 liv. 4 s. pour la Province, soit* in-12 *ou* in-4°. *Le* JOURNAL DES SÇAVANS *est composé de quatorze Cahiers ; il en paroît un chaque mois, & deux en Juin & en Décembre.*



# LE JOURNAL DES SÇAVANS.

## JUIN. M. DCC. LXXXI.

*Œuvres complettes d'Isocrate;* auxquelles on a joint quelques Discours analogues à ceux de cet Orateur, tirés de Platon, de Lysias, de Thucydide, de Xénophon, de Démosthène, d'Antiphon, de Gorgias, d'Antisthène & d'Alcidamas. Traduites en françois. Par M. l'Abbé *Auger*, Vicaire-Général du Diocèse de Lescar, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de la ville de Rouen, ancien Professeur d'E-

Augustins. Avec Approbati
Privilége du Roi. 1781. 
*in*-8°.

PARMI les Ouvrages d'un
térature frivole dont ce
fourmille, on en voit de ten
tems paroître quelques-uns d
de plaire à ceux qui ne goûten
les productions solides & utile

L'Auteur de celui-ci débute,
la Préface, par le plan qu'il
proposé de suivre. Dans le d
de faire connoître tous les dif
qui nous sont restés des beaux
de la Grèce, il a cru devoir jo
aux Discours d'Isocrate, ceux

en ont fourni quelques-uns. L'é-
ge funèbre qui se trouve dans les
ivres de Démosthène, déjà tra-
ites par l'Auteur, devoit retrouver
une place; & les plaidoyers d'An-
hon paroissent dans ce recueil pour
npléter un des volumes de cet
vrage.
l est composé de trois, dont le
mier renferme les discours de
rale d'Isocrate, ses Harangues
itiques, ses Lettres, son Dis-
rs contre les Sophistes, avec ce-
d'Alcidamas contre les Discours
its. Dans le second paroissent les
ges d'Isocrate & tous ceux qui
is restent de l'Antiquité : on en
ra de Gorgias, de Platon, de
iophon, de Lysias, de Thucy-
e, avec celui des guerriers morts
Chéronée, attribué faussement,
n l'Auteur, à Démosthène, &
*Panégyrique* d'Isocrate, parce
il roule, en grande partie, sur
oge d'Athènes.
Le troisième n'offre que des Plai-

loquence dans la même ville. A Paris, chez Debure, fils aîné; & Théop. Barrois, jeune, quai des Augustins. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1781. 3 vol. in-8°.

PARMI les Ouvrages d'une Littérature frivole dont ce siècle fourmille, on en voit de tems-en-tems paroître quelques-uns dignes de plaire à ceux qui ne goûtent que les productions solides & utiles.

L'Auteur de celui-ci débute, dans la Préface, par le plan qu'il s'est proposé de suivre. Dans le dessein de faire connoître tous les discours qui nous sont restés des beaux tems de la Grèce, il a cru devoir joindre aux Discours d'Isocrate, ceux qui avoient quelque analogie avec les siens. Il en a recueilli plusieurs dans les Ouvrages de Platon, de Xénophon, de Lysias & de Thucydide. Les Sophistes, Gorgias & Alcidamas, & le Philosophe Antisthène,

lui en ont fourni quelques-uns. L'éloge funèbre qui se trouve dans les Œuvres de Démosthène, déjà traduites par l'Auteur, devoit retrouver ici une place; & les plaidoyers d'Antiphon paroissent dans ce recueil pour compléter un des volumes de cet Ouvrage.

Il est composé de trois, dont le premier renferme les discours de morale d'Isocrate, ses Harangues politiques, ses Lettres, son Discours contre les Sophistes, avec celui d'Alcidamas contre les Discours écrits. Dans le second paroissent les Eloges d'Isocrate & tous ceux qui nous restent de l'Antiquité : on en verra de Gorgias, de Platon, de Xénophon, de Lysias, de Thucydide, avec celui des guerriers morts à Chéronée, attribué faussement, selon l'Auteur, à Démosthène, & le *Panégyrique* d'Isocrate, parce qu'il roule, en grande partie, sur l'Eloge d'Athènes.

Le troisième n'offre que des Plai-

[illegible]

ſente cette traduction françoiſe. Entrepriſe pénible pour laquelle l'Auteur mérite d'autant plus les encouragemens du Public qu'il l'exécute à ſes frais, & que ſecondé par Didot, Imprimeur, dont l'intelligence & le zèle ſont connus, il eſpère que l'édition dont il s'occupe actuellement, réunira la beauté & l'exactitude. L'Auteur ne ſçauroit mieux marquer le deſir qu'il a de reveiller parmi nous l'amour d'une langue qui offre des chefs-d'œuvre en tout genre. Mais s'il deſire que dans l'Univerſité de Paris on faſſe marcher de front l'étude de la langue latine & celle de la grecque, il voudroit auſſi qu'on s'appliquât à compoſer en grec comme en latin. Il n'y a, dit-il, qu'une façon de bien apprendre une langue; c'eſt de la parler & de l'écrire : & comme on ne parle pas une langue morte, il faut du moins l'écrire, ſi l'on veut en acquérir toute la connoiſſance qu'il eſt poſſible d'avoir d'une lan-

de composer en une langue
eût fait une assez grande pr
de mots jointe à la connoissan
règles, pour n'être pas réduit
d'abord des compositions
auxquelles il faut ensuite ren
Elève de l'Université de Paris
qu'il ne tienne à elle par aucu
mais seulement par les liens
fection & de la reconnoiss
l'Auteur l'exhorte à ne pas s'
des bons principes, & de m
tous ces systêmes que la fureu
nover fait éclore tous les jo

A la ſuite de la Préface paroît un Diſcours dans lequel l'Auteur, faiſant uſage des recherches & des réflexions de M. de Bréquigny, donne la Vie d'Iſocrate, le caractère de ſon éloquence, avec le jugement qu'en ont porté des hommes célèbres, un parallèle de cet Orateur avec quelques Orateurs anciens & modernes, quelques remarques tant ſur la traduction en général que ſur celle de Démoſthène & d'Iſocrate en particulier, & ſur les langues grecque & françoiſe.

Iſocrate naquit à Athènes, la première année de la 96 Olympiade, la 436ᵉ. avant l'Ere chrétienne, d'un marchand d'"inſtrumens de muſique, qui acquit dans le commerce aſſez de bien pour vivre dans l'abondance, & pour donner à ſes enfans la meilleure éducation. Inſtruit par les plus habiles Maîtres, il aſpiroit au bonheur de ſignaler ſes talens & ſes vertus dans le Gouvernement de l'Etat, & dans une ville où

l'éloquence étoit le moyen le plus facile & le plus ûr pour s'élever aux dignités. Mais la foiblesse de sa voix, & une timidité qu'il ne put jamais vaincre, ne lui permirent pas de paroître à la tribune. Il ne s'en consola jamais: je prensd mille drachmes pour mes leçons, disoit il, j'en offrirois dix mille à qui me donneroit de la hardiesse & de la voix : le tems ne put rien opérer à cet égard: son chagrin éclate dans le dernier de ses Discours qu'il composa à l'âge de plus de 94 ans. Dépouillé de ses biens pendant la guerre du Péloponèse, il alla dans l'isle de Chio ouvrir une école qu'il transporta quelque tems après dans sa patrie. Il n'eut d'abord que peu de Disciples, & s'en vit ensuite jusqu'à cent, de sorte que de son école, partoient chaque année, pour tous les pays, des colonies de gens éclairés & d'Ecrivains polis. On vit sortir de cette école, dit Cicéron, autant de grands Orateurs, qu'il étoit sorti de Héros

val de Troie. Il prenoit mille
nes pour un cours d'éloquence,
dire, ſelon M. l'A. A. *envi-*
*nq cens livres de notre mon-*
évaluation qui nous paroît
ible & qu'on pourroit faire
à environ neuf cens livres de
nnoie actuelle. Mais il n'exi-
cette ſomme que des Etran-
ſes leçons étoient gratuites
s Athéniens. Plutarque, qui
prend cette particularité, ne
çoit pas qu'il ſe contredit,
portant un propos imaginé
ute par les ennemis d'Iſocrate
furent pas en petit nombre.
hène, jeune encore, ne pou-
urnir mille drachmes, en of-
it-on, deux cens à Iſocrate,
priant de lui donner des le-
proportion de cette ſomme;
art, c'eſt la réponſe qu'on
à l'Orateur, eſt comme les
beaux poiſſons : nous ne le
ons point par morceaux, il
'acheter entier. »

Dans le nombre des ennemis & des envieux d'Isocrate, on remarquoit surtout les Sophistes qui ne pouvoient lui pardonner la gloire qu'il avoit acquise, ni la liberté avec laquelle il condamnoit le genre de leurs études, & les sujets trivoles que traitoient la plupart d'entr'eux, aussi s'étoit-il tracé un plan bien différent; n'ayant jamais eu d'autre but que de consacrer au service de sa patrie, ses talens & ses vertus. « On voit partout dans ses écrits » d'excellentes leçons de morale pour » les Républiques & pour les Mo-» narques, comme pour les particu-» liers; & sur la Religion, des idées » aussi saines qu'on puisse en atten-» dre d'un Philosophe né dans le sein » du Paganisme, & abandonné à » ses lumières. Les fables indécentes » au sujet des Dieux, que le génie » des Poëtes avoit accréditées, le ré-» voltoient; & dans un de ses Dis-» cours il déclame avec force con-» tre les principaux inventeurs de

» l'ancienne Mythologie. » Tous ſes Ouvrages annoncent une nobleſſe d'ame & une généroſité dont ſa vie offre plus d'un trait. Théramène, dont il avoit été Diſciple, un des trente citoyens à qui l'adminiſtration d'Athènes fut confiée lorſque les Lacédomiens ſe rendirent maîtres de cette ville, étoit incapable de ſe prêter à la tyrannie de ſes Collegues qui trouvèrent le moyen de ſe venger en le faiſant condamner à la mort. Iſocrate ſe diſpoſoit à prendre publiquement ſa déſenſe, lorſque l'activité d'un zèle inutile qui lui auroit été funeſte, fut arrêtée par Théramène lui même. Il ne craignit point non plus de ſe montrer en deuil le lendemain de la mort de Socrate, ſacrifiant ſa vie à ce qu'il devoit à l'amitié & à la vertu, tandis que la plupart des amis du Philoſophe n'oſoient même reſter dans Athènes.

S'il eut des ennemis, qui le firent citer deux fois en juſtice, il eut auſſi des amis qui prirent ſa défenſe, &

qu'il avoit acquise,
laquelle il condam
leurs études, & le
que traitoient la plu
aussi s'étoit-il tracé
différent ; n'ayant ja
but que de consacrer
sa patrie, ses talens
« On voit partout d
» d'excellentes leçons
» les Républiques &
» narques, comme p
» liers ; & sur la Rel
» aussi saines qu'on
» dre d'un Philosop
» du Paganisme
» ses lumières

l'éloquence, & le point
. Thrasimaque & Gor-
marqué que les Ora-
nt beaucoup moins que
ntreprirent de transpor-
ose ce nombre & cette
nchantoient dans les
, surtout, réussit au
œux, avec bien des
ffectation à montrer un
our prouver les opi-
étranges, une élocu-
pleine d'expressions
poëtiques qui don-
vrages un air de dy-
les antithèses multi-
n cliquetis désagréa-
les paroles la gravité
ffaires; tels sont les
éviter Isocrate. On
l'en fit Platon, son
ensuite Cicéron,
même Denys d'Ha-
que celui-ci ait trouvé
de l'Orateur quelques
. Mais plus réservé

mosthène, il rendoit justice
lens d'un Ecrivain pour leq
mosthène lui-même paroît a
beaucoup d'estime, & qui
M. l'Abbé Auger, étoit be
moins éloigné de celui-ci q
pense. Que Plutarque le ré
comme un citoyen qui passe
tilement sa vie à arranger des
& compasser des périodes,
reconnoîtra pas moins que s
respirent & font naître l'am
vertus publiques & privées.
réfléchit peut-être pas non-
fez, qu'ils n'avoient pas été
sés pour être prononcés en

enſées, & à donner de l'har-
e à ſes paroles, n'a eu qu'une
baſſe de l'éloquence; on n'en
pas moins étonné que l'inimita-
Auteur du Télemaque, qui en
elle au jugement de Platon & de
ıys d'Halicarnaſſe, blâme, dans
écrits de l'Orateur, préciſément
que ces Anciens y avoient loué,
ſt-à-dire, l'idée qu'il s'étoit faite
l'éloquence, & qu'il le condamne
ıpitoyablement d'après l'éloge
Hélène, jeu d'imagination, & pro-
ıction de jeuneſſe.

Cependant M. l'Abbé Auger ne
iſconvient pas qu'Iſocrate ne ſoit
quelquefois trop attentif à compaſ-
er ſes paroles, & à éviter le con-
cours des voyelles, ce qui rend ſa
diction lâche, ſemée de termes re-
dondans ou d'expreſſions alongées
qui doublent le mot ſans augmenter
la force; que d'ailleurs il n'ait ſou-
vent une marche lente, & que n'en-
trant pas aſſez rapidement dans ſon
ſujet, il ne tire quelquefois ſes exor-

des de trop loin; enfin, qu'il
montre trop à découvert son art,
dévoile même dans ses Discours
secrets, comme s'il parloit à
Disciples dans son école, & q
ne fasse sentir trop d'affectation à
tiplier les antithèses, comme à
miner harmonieusement ses phr

Pour mettre dans un plus g
jour le caractère de son éloquen
M. l'Abbé Auger le compare
quelques Orateurs anciens &
dernes. Si l'éloquence de Dém
thène & celle d'Isocrate n'ont
le même caractère, les deux C
teurs ne se trouvoient pas non
dans les mêmes circonstances,
n'avoient pas le même objet. C
bien remarqué que, si l'un a
plus de force & de véhemence,
si l'un étoit plus doux & plus
gant, l'autre étoit plus serré,
pressant; mais on n'a pas, selon
l'Abbé Auger, assez apperçu
rapports qui les rapprochent D
d'Halicarnasse prend plusieurs p

es d'Iſocrate, en ſupprime quelques idées & quelques mots moins néceſſaires, y ajoute quelques-unes de ces interrogations ſi fréquentes chez Démoſthène, & de-là naiſſent naturellement des phraſes marquées au coin de ce véhement Orateur. M. l'Abbé Auger eſt perſuadé qu'en faiſant le même travail ſur toutes les phraſes des Harangues politiques d'Iſocrate, on auroit les mêmes réſultats.

Quant à Thémiſtius, Ariſtide, Libanius, Dion Chryſoſtôme, qui ont vécu ſous les Empereurs Romains, ils lui paroiſſent bien inférieurs à Iſocrare. Les Diſcours de celui-ci, compoſés pour la plupart ſur des objets qui intéreſſent la politique, qui tendent à faire ceſſer les diviſions, à combattre les prétentions injuſtes, & les paſſions qui nuiſent à la félicité des peuples, ne doivent pas être confondus avec des compoſitions faites ſans aucun but, & uniquement pour s'exercer. Il faut cependant excepter Thémiſtius,

pureté de langage. Mais Isocrate

plus varié dans les nombres & d

ses tours, la diction de Fléchier

plus languiſſante & plus monotone.

M. l'Abbé Auger, en s'expliquant ſur les règles qui l'ont dirigé dans ſa traduction, obſerve, comme une maxime certaine qu'un traducteur doit êtte auſſi exact que le génie de la langue dans laquelle il écrit peut le permettre; mais juſqu'à quel point doit-il être fidèle & libre en même-tems pour que ſa ttaduction ne ſoit ni ſervile ni inexacte? Mais comment aſſigner les limites en ce genre, ſur-tout quand il s'agit de Poëtes & d'Orateurs? On ſçait bien qu'il faut que la lecture d'une traduction laiſſe une idée juſte de l'original, & que, ſi pour cela il ne faut pas négliger les plus petits détails, il importe principalement de lier toutes les parties, d'enchaîner toutes les phraſes, & de donner à chaque choſe le ton qui lui convient. Maxime très-ſûre dans la généralité, mais qui peut être ſuſceptible de bien des modifications dans la pratique.

Jamais langue, ſelon M. l'Abbé

Auger, ne fut plus propre à l'éloquence que celle des Grecs, s'il est vrai que tout discours doive être regardé comme un être animé, dont tous les membres ont chacun leur vie & leur emploi. Elle présente une foule de conjonctions & d'articles, qui, en unissant & distinguant les diverses parties du Discours, leur donnent de la vie & du mouvement. D'ailleurs les terminaisons de ses noms & de ses verbes variant à l'infini, ses élémens les plus simples étant harmonieux, chacun de ses mots ayant des termes fixes & déterminés, quelles facilités n'avoit-elle pas pour varier ses constructions, pour donner du nombre, de la grace, de la force, sans nuire à la simplicité? Quoique destituée de tant de ressources, notre langue n'en manque pas. Mais c'est plutôt l'art de l'Ecrivain qui les trouve, que le méchanisme même de la langue qui les lui offre. L'Auteur fait à ce sujet une comparaison. Toutes les let-

tres,

tres, chez un Imprimeur, ſont diſtribuées par ordre dans des caſes où le Compoſiteur va les prendre ſelon qu'il en a beſoin; voilà l'image de la langue grecque. Suppoſez que toutes ces lettres ſoient mêlées, & que le Compoſiteur ſoit obligé de chercher dans cet amas confus celles qui lui ſont néceſſaires, vous aurez une image de notre langue. L'Auteur inſiſte ſur nottre ſtérilité à l'égard des conjonctions, parce qu'il en naît de grandes difficultés pour lier les objets. Il en eſt qui ſe mettent à l'aiſe en hachant leur ſtyle, ils croient être légers, & ne ſont que ſautillans; ils manquent de cette chaleur de génie qui fond & unit toutes les idées pour en faire un bel enſemble. Racine & l'Auteur des Lettres provinciales, excellent, au jugement de M. l'Abbé Auger, dans l'art d'enchaîner naturellement tout ce qu'ils diſent.

Nous nous ſommes un peu arrêtés à la lecture des préliminaires de

cet important Ouvrage, comme un curieux fixe quelque tems ſes regards ſur le veſtibule d'un bel édifice, où les premières ſenſations le préparent à celles que les intérieurs doivent lui faire éprouver. Nous y avons remarqué des réflexions ſages, juſtes, pleines de ſens, dont le prix eſt relevé autant par la modeſtie que par le ſçavoir de l'Auteur.

[*Extrait de M. Dupuy.*]



CLAIRCISSEMENS *sur le Martyre de la Légion Thébéenne, & sur l'époque de la Persécution dans les Gaules sous Dioclétien & Maximien.* Par *P. de Rivaz* [1]. A Paris, chez Charles-Pierre Berton, Libraire, rue S. Victor, au Soleil-Levant. 1779. *in*-8°. de 368 pages, sans la Préface.

SECOND EXTRAIT.

UN évènement des plus tragiques, qui ait signalé l'abus du uvoir des Empereurs Romains, r les Disciples du Christianisme, passe à l'extrémité d'une de leurs ovinces, au commencement du . siècle, sous les yeux d'une arée entière, dont une partie se nd complice de cette cruauté. Les ctimes de cette persécution, au mbre de *6600*, deviennent l'ob-

[1] On nous promet du même Auteur des *cherches critiques & historiques sur la aison de Savoye.*

jet d'un culte public, dans le siéc
même qui les a vu périr. Leurs o
ssemens, amoncelés près de l'Egli
d'Agaune, sur le passage des Ga
les en Italie, provoquent la curi
sité de l'étranger & la dépositi
des habitans de cette contrée ; c
Evêques préconisent le courage
ces Martyrs, devant un grand p
ple ; des temples s'élèvent sous l
invocation, leurs reliques, disp
sées dans les Gaules, étendent
tradition de leur martyre. Le p
mier, le plus éloquent alors, & l
des plus saints Evêques des Gaul
en recueille soigneusement les act
& les adresse, comme un monum
respectable, à l'un de ses Com-p
vinciaux. Environ douze siècles
coulent depuis ces actes, & p
d'un siècle & demi depuis le
qu'ils racontent ; &, dans ce l
de tems, personne ne réclame con
un fait aussi singulier dans toutes
circonstances. La Religion joui
sans contradiction, de la gloire

ſoldats thébéens ; le Militaire peut s'honorer de l'héroïſme qui a conſacré leur courage ; & c'eſt au 17$^{e}$. ſiècle, que, du puits de l'abîme, il s'élève peu à peu des nuages qui obſcurciſſent cette tradition.

Une des premières réflexions qui doit frapper, en voyant M. de Rivaz entrer en lice contre les Novateurs & leurs efforts captieux, pour anéantir la vérité de ce fait, c'eſt qu'au moins ils ont ſenti de quelle importance il étoit pour la cauſe de la Religion chrétienne.

Cependant, jusqu'en 1705, les attaques ne furent qu'indirectes ; mais elles préparèrent la Diſſertation hardie de M. du Bourdieu, Miniſtre de l'Egliſe de Savoye à Londres, contre la croyance de l'Egliſe Romaine ſur le Martyre des Thébéens. Nulle part l'eſprit n'eſſaye plus de formes pour ſe concilier les ſuffrages ; l'érudition ne ſemble accumuler plus de recherches ; l'éloquence ne produit plus de tours in-

idieux, & la critique n'enfante plus de subtilités, pour dénaturer la tradition & ses sources. M. de Rivaz réduit à deux sortes d'assertions les objections de ce Ministre. Les unes attaquent directement le fait ; les autres ne le combattent que par des argumens négatifs.

La première attaque porte sur la lettre de S. Eucher, qui accompagne les Actes des Martyrs d'Agaune. Du Bourdieu a d'abord, en général, prévenu ses Lecteurs contre les reliques des Martyrs & la vénération que leur portoient les Fidèles en les regardant comme des innovations dans le culte, quoiqu'elles prennent leur date dans les tems apostoliques. Il s'attache ensuite à suspecter l'exactitude des premiers Critiques, ainsi que des premiers Hagiographes. C'est au 8e. chapitre de sa Dissertation que ce Ministre s'applaudit de son triomphe sur la lettre & la légende de S. Eucher. Il a trouvé un anachronisme de 92 ans, propre à

reléguer dans la classe des fables les actes & la lettre de l'Evêque de Lyon. Sans doute la méprise est évidente, si nous ne présentons aux Critiques d'autre légende que celle du Moine d'Agaune, qui parut au 6e. siècle; c'est celle qu'a publiée Surius; & c'est l'unique que M. du Bourdieu affecte de connoître. M. de R. convient que cette légende n'est ni ne peut être de S. Eucher. Mais avec autant de bonne foi que le Ministre montre de subtilité, c'étoit celle-ci qu'il devoit rechercher soigneusement & discuter avec une critique éclairée; sans quoi toutes ses assertions, pour enlever à S. Eucher le travail du Moine d'Agaune, rentrent dans l'opinion bien affermie des Ecrivains de la Communion Romaine.

Après avoir ainsi confondu ensemble les deux légendes, du Bourdieu fait huit objections contre la lettre même de S. Eucher, que notre Auteur résoud avec autant de clarté

que de précision. Il en résulte que ce Ministre n'a voulu s'assurer, ainsi qu'il auroit pu le faire, ni des Evêques contemporains de S. Eucher, ni des vraies sources où il avoit puisé les actes des Martyrs, ni du premier Fondateur à qui l'on doit le Monastère d'Agaune; & que son principal travail est de rapprocher captieusement la Lettre de S. Eucher, de la Légende du Moine d'Agaune, qui a beaucoup ajouté du sien au travail du S. Evêque de Lyon.

L'Auteur est également heureux, en répondant aux objections que du Bourdieu a tirées du P. le Cointe & du P. Chifflet, sur les Actes du Concile d'Agaune. Ces Actes sont d'abord fort étrangers à ceux du Martyre de la Légion Thébéenne, qui leur sont antérieurs; & quelques altérations dans la chronologie des premiers, ne prouveroient rien contre l'authenticité de ceux-ci; mais un critique de la trempe de M. de R. ne laisse aucun nuage

qu'il ne diſſippe. Auſſi n'en reſte-t-il point ſur la date & ſur l'authenticité du Concile d'Agaune, quelque tourment qu'ait donné aux Ecrivains que nous venons de nommer l'identité des noms ou l'ordre de la ſéance des Evêques. On eſt ſeulement étonné que le Miniſtre du Bourdieu, par un anachroniſme des plus groſſiers, regarde la dotation du Monaſtère d'Agaune, comme une reconnoiſſance de Sigiſmond, Roi de Bourgogne envers le Concile d'Agaune. Mais il faut obſerver que du Bourdieu recule les actes de ce Concile ou plutôt, ſelon lui, la fabrication de ces actes, juſqu'au commencement du 8^e^. ſiècle, deux ſiècles après Sigiſmond. Et dès lors il ne reſte plus que la reſſource d'une viſion prophétique, pour donner ce Concile comme un motif à la libéralité du Prince.

On n'eſt pas moins ſurpris du peu de bonne foi avec lequel ce Miniſtre *incidente ſur le* titre de *Primicier*,

qu'il relegue au tems du Bas-Empire, lorsqu'il eût pu s'assurer de sa création, par le Code Théodosien, par le Code Justinien, par Cassiodore & par S. Jérôme, qui tous font mention de ce grade militaire. On devoit bien s'attendre que la flagellation qu'éprouva, de la part des Saints Martyrs, un ouvrier payen, employé à la construction de leur Basilique, qui crut pouvoir continuer son travail un jour de dimanche, ne trouveroit pas grace aux yeux du Ministre protestant. S. Eucher assure le fait ainsi que celui de la conversion de l'ouvrier, & cinq autres exemples d'un pareil châtiment, pris de l'Histoire Ecclésiastique, en font disparoître la prétendue singularité.

Après avoir détruit plusieurs objections de du Bourdieu, M. de Rivaz donne quelque étendue à la discussion d'une objection beaucoup plus spécieuse de ce Ministre sur le silence des Historiens, à l'égard d'un fait

aussi notoire que celui du massacre des 6600 soldats. Nous ne pouvons nous dispenser d'extraire, de notre Auteur, les règles sûres qu'il établit pour qu'un argument négatif puisse avoir quelque force. « 1°. Il faut » que ce silence des Historiens soit » au moins de 150 ans, » parce que c'est alors seulement qu'il est essentiel que l'écriture vienne au secours de la mémoire des hommes, qui, seule, suffit pour conserver, pendant ce tems, la tradition: « 2°. lorsqu'un Historien nous rap» porte un fait d'après un Auteur an» cien, dont les écrits sont perdus, » le silence de l'Histoire ne prend sa » date que *depuis le tems* où vivoit » l'Auteur qui est cité. » Ainsi citons-nous, d'après Eusèbe de Césarée, Papias dont nous n'avons point les Ouvrages: « 3°. un monument » éclatant, érigé, pour perpétuer » la mémoire d'un fait, équivaut au » rapport des Historiens: 4°. on ne » peut raisonnablement objecter ce

[redacted]

[illegible]

ſe prévaut du ſilence d'Euſèbe de Céſarée ; mais ſon traité des Martyrs perdu avant le 6ᵉ. ſiècle, eſt cité par Bede, comme traduit par S. Jérôme. Céſaire d'Arles le faiſoit lire aux Moines de Lerins ; Caſſiodore en conſeilloit la lecture à ſes ſolitaires. L'Auteur cite enſuite différentes pertes qu'a faites l'Egliſe, de manuſcrits précieux, où devoit naturellement être conſigné le fait de la Légion Thébéenne. C'en eſt aſſez ſur cet argument. Il faut lire dans l'Auteur, la réponſe aux autres objections de du Bourdieu. Toujours claire, toujours raiſonnée & appuyée de faits qui portent la conviction, ſa critique annonce un Ecrivain plein de ſa matière & ſupérieur aux difficultés.

Il lui reſte encore, pour remplir ſes engagemens, un travail pénible ; mais ces épines ſe changeront en roſes, par le plaiſir qu'il a de découvrir la même vérité, ſous un nouveau jour. Il s'agit de concilier

avec les fastes des Empereurs Dioclétien & Maximien, l'époque de la Légion Thébéenne, celle de son Martyre & de la persécution dans les Gaules. Ce seroit aux Historiens du tems à lui présenter le flambeau sur le règne de ces Empereurs ; mais un concours d'évènemens a fait disparoître la plupart des écrits, qui pouvoient conserver la mémoire de ces Souverains ; & les chrétiens eux-mêmes semblent s'être accordés à effacer le souvenir de ces Princes, qui n'avoient vécu que pour outrager la Religion. Il étoit donc impossible à l'Auteur de tirer de ces écrits l'ordre chronologique, qui lui sembloit nécessaire pour affermir encore plus ses preuves. Il pouvoit bien s'aider, & il l'a fait, des Panégyristes du tems, dont on nous a conservé les Ouvrages, tels que Mammertin & Eumenes, ainsi que d'Ammien ; mais il a bien plus assuré sa marche, par ceux des fastes de l'Histoire Romaine, qui comprennent

règne de Dioclétien, depuis 284, jusqu'à 305, année où Dioclétien & Maximien abdiquèrent l'Empire, & finirent peu de tems après leurs jours, l'un en demandant d'être étranglé, l'autre en se laissant mourir de faim. Toutes les époques sont prises des Consulats, jusqu'à celle de la victoire sur Narsès, qu'il étoit d'autant plus intéressant de fixer, que ce moment de triomphe de Galère, qui donnoit cinq provinces de plus à l'Empire Romain, fit oublier à Dioclétien sa modération, quand le Général victorieux lui demanda l'Arrêt de proscription contre les chrétiens.

Or, par toutes ces preuves prises des dates, soit des Consulats, soit des Loix, notre Ecrivain arrive également à son but, c'est-à dire, à l'époque du mois de Septembre, 302 où Maximien exécuta l'Arrêt de son Collègue, contre les soldats de la Légion Thébéenne, dans la plaine d'Agaune,

On sent qu'ici le travail de l'Auteur n'est plus susceptible d'analyse. Nos lecteurs y suppléeront par la lecture des preuves justificatives, & même de l'Ouvrage entier, dont nous sommes bien éloignés de croire que notre extrait les dispense. Nous invitons particulièrement à cette lecture l'Ecrivain qui s'est chargé de la composition de l'Article, *Légion Thébéenne*, dans un Ouvrage, où toutes les vérités devroient, selon le but des Auteurs, se réunir pour éclairer la nation. Nous y trouvons d'abord cette assertion que nous nous abstenons de caractériser. *Cette relation attendrissante de l'Histoire de la Légion Thébéenne n'est qu'une pure fable.* L'Ecrivain, dans la première édition, avoit élevé des doutes sur l'existence d'une Légion Thébéenne. Il s'est réformé dans l'édition *in*-4°. Mais non-seulement on y trouve encore la proposition que [nous] venons de citer; on y reconnoit pas toutes les erreurs que M.

de Rivaz relève d'une manière victorieuſe. On y confond la relation du Moine d'Agaune avec celle de S. Eucher. On ſemble ne connoître pour Hiſtoriens des ces Martyrs que des Ecrivains du 6e. ſiècle ; on adopte légèrement l'époque de 297, pour celle du Martyre ; on porte le nombre des ſoldats à 6666 ; & l'on renvoye, pour fixer l'opinion des lecteurs ſur ce fait, à toutes les objections des Proteſtans. On doit être étonné qu'un fait ſi important ſoit rejetté ſans examen, ou que l'examen qui s'en fait préſente une critique auſſi ſuperficielle. Nous croyons que c'eſt un article à refaire, dans une nouvelle édition, pour l'honneur même des Sçavans qui ont concouru à ce grand Ouvrage ; ils n'auront point a rougir d'adopter le travail d'un critique, qui, par ſes lumières, ſon érudition, ſon diſcernement, autant que par ſa religion, a véritablement honoré la Philoſophie.

Au reste, la cruauté que signala Maximien, en faisant massacrer une Légion entière de soldats chrétiens, n'approche pas de l'atrocité de Néron, dans l'embrâsement de Rome, préparé par ses ordres, ni dans les supplices qu'il fit subir à une foule de chrétiens à qui il ôsa imputer cet incendie. On sçait ce que Suetone, Tacite & Juvenal ont dit à ce sujet. D'ailleurs l'Histoire Romaine avoit déjà fourni à Maximien, l'exemple d'une Légion entière mise à mort. *Legio Campana quæ Rhegium occupaverat obsessa, deditione facta securi percussa est.* (Epit. T. Liv. L. XV.) Il est vrai que, selon Polybe, il n'y eut que 300 hommes de cette Légion, composées de 4000, qui furent pris; les autres ayant préféré de faire la plus vigoureuse résistance & de périr les armes à la main, parce qu'ils étoient bien convaincus qu'ils ne devoient attendre, s'ils étoient pris, qu'une mort cruelle & ignomineuse.

Nous ajouterons avant de finir, que dans une nouvelle édition de l'Ouvrage de M Rivaz, il faudra supprimer l'épithète d'*exquis*, en parlant de tourment; ce mot n'a point, dans notre langue, la signification du mot qui semble lui répondre dans la langue latine; & substituer *S. Gatien* de Tours *à S. Gratien*. Nous croyons aussi qu'il eût été possible de présenter ces *éclaircissemens* avec un peu plus de méthode, pour éviter, dans la troisième & la quatrième parties la répétition de quelques faits, qui se trouvent déjà détaillés dans les précédentes.

Cette observation n'affoiblit point l'idée que nous avons de cet excellent Ouvrage. C'est par égard pour le mérite de cette composition, ainsi que pour l'importance de la matière & de la cause, que nous avons cru devoir donner plus d'étendue à nos extraits; & nous estimons trop nos lecteurs, pour penser que nous ayons besoin

de nous la faire pardonner. Cet Ouvrage, qui ne laisse aucune ressource aux Novateurs pour combattre le fait de la Legion Thébéenne, nous rappelle ce que disoit, de son tems, le Docteur de la Grace, sur les opinions nouvelles: *Nova sunt quæ dicitis; mira sunt quæ dicitis, falsa sunt quæ dicitis; nova cavemus, mira stupemus, falsa convincimus.* AUG.

[ *Extrait communiqué.* ]

HISTOIRE *générale de la Chine*; ou Annales de cet Empire, traduites du Tong-kien-kang-mou par le feu Pere *Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla*, Jésuite françois, Missionnaire à Pekin: revues & publiées par M. *le Roux des Hauterayes*, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collége Royal de France, Interprête de Sa Majesté pour les Langues orientales. Ouvrage enrichi de figures & de nouvelles cartes géogaaphiques de la Chine

ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur Kong-hi, gravées pour la première fois. Tome XI^e^. A Paris, chez Ph. D. Pierres, Imprimeur ordinaire du Roi & du Collége Royal de France, rue S. Jacques; Clousier, Imprimeur de la Faculté de Théologie, rue S. Jacques. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 vol. *in*-4°. de 610 pages.

LA Traduction des Annales chinoises intitulées, *Tong-kien-kang mou*, finit à l'Histoire des *Yuen* ou Mogols, inclusivement, le P. de Mailla y a ajouté, d'après différens Ouvrages imprimés à la Chine, celle des *Ming*. Dans le onzième volume que nous annonçons, il donne l'Histoire des deux premiers Empereurs de la Dynastie tartare, actuellement régnante, qui étoit montée sur le trône de la Chine, vers l'an 1649. Il s'est servi pour la composer d'un Ouvrage chi-

nois, qui contient l'hiſtoire des Ming juſqu'en 1659, tems où les Princes de cette Dynaſtie perdirent toute eſpérance de remonter ſur le trône. Il a eu recours auſſi à la relation des guerres faites par Kang-hi, contre les Eleutes. Ainſi l'Hiſtoire de Chun-tchi & de Kang-hi, qui ſont les deux premiers Princes de la Dynaſtie régnante, ne peut être que fort imparfaite; mais nous devons toujours ſçavoir gré à l'Auteur d'avoir raſſemblé tout ce qu'il a pu trouver ſur les lieux, & d'en avoir formé un morceau qui occupe les deux tiers de ce volume. Quant aux deux règnes ſuivans celui d'Yong-tching & celui de Kien-long, le P. de Mailla, mort en 1748, n'a pas cru devoir continuer juſqu'à ſa mort, cette Hiſtoire pour des raiſons particulières; il vivoit à Peking, où le Chriſtianiſme étoit perſécuté, & où, par conſéquent, il ne pouvoit, dit-on, écrire librement ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux,

Deshauterayes, malgré la di-
des matériaux, a entrepris de
lir cette tâche autant qu'il lui
poſſible & il a employé ce qu'il
ıvé dans les Lettres Edifiantes,
les Mémoires concernant les
ois, & dans quelques-autres Ou-
s, comme il l'annonce dans une
placée au commencement du
d'Yong-tching. Nous croyons
devoit entièrement diſtinguer
partie du reſte de l'Ovrage du
Mailla, par un titre particu-
afin qu'on ne la confondît
avec tout ce qui précède. M.
autrayes a conduit cette Hiſtoire
'en 1780.

*ın-tchi*, pendant une grande par-
ſon règne, fut occupé à ache-
le ſoumettre l'Empire chinois,
combattre les partiſans de la
ſtie précédente; il mourut agé
4 ans, en 1661. On attribue
ort au chagrin que lui cauſa la
d'une de ſes femmes, qu'il ai-
beaucoup. On rapporte qu'il

fit égorger, à cette occasion, sur le tombeau de cette femme, trente personnes, qui s'offrirent volontairement; coutume tartare que son successeur abolit dans la suite, mais qu'il ne faut pas attribuer aux Chinois. Les Tartares l'observoient depuis long-tems.

Sous son règne, en 1656, les Russes envoyèrent des Ambassadeurs à la Chine, pour établir le commerce entre les deux nations, mais la Cour de Peking exigeant, pour préliminaire, que le Monarque Russe se reconnût vassal des Chinois & qu'il offrît comme tribut les présens qu'il envoyoit, les Ambassadeurs Russes se retirèrent. D'un autre côté les Hollandois que les Chinois nomment *Hong-mao* ou *Poils-rouges* s'établirent à Formose & les Portugais à Macao.

Chun-tchi eut pour successeur en 1661, son fils Kang-hi, dont le règne fut très-célèbre. Ce Prince s'est distingué par la protection qu'il acco



accordée aux Miſſionnaires Européens qui prêchoient alors l'Evangile dans la Chine. Ce n'eſt pas que de tems en tems ceux-ci n'euſſent à eſſuyer des perſécutions, parce que les Miniſtres de l'Empire vouloient toujours arrêter les progrès du chriſtianiſme. Kang-hi aima les Sciences, & ſurtout l'Aſtronomie & la Géométrie, qu'il étudia d'après les principes des Européens. Il fit auſſi compoſer un traité ſur notre muſique, dont on fit une comparaiſon avec celle des Chinois. Les Miſſionnaires Jéſuites, avec le ſecours des Arts & des Sciences, jouirent auprès de lui d'un grand crédit, ce qui n'empêcha pas cependant que Kang-hi ne protégeât également les Bonzes. Les Miſſionnaires Jéſuites l'accompagnèrent ſouvent dans ſes voyages en Tartarie & furent chargés d'affaires importantes; mais en liſant cet Ouvrage on ne les reconnoit que dans des notes, par l'affectation ridicule de n'avoir employé dans le texte que

» [illegible] en leur honneur.
» Nous croyons que les rits qu'on
» observe à l'égard des Ancêtres ne
» sont établis que dans la vue de
» faire connoître l'amour qu'on a
» pour eux, & de conserver le sou-
» venir du bien qu'ils ont fait pen-
» dant leur vie. Quant aux sacrifi-
» ces au Ciel, nous croyons que ce
» n'est pas au Ciel visible, mais au
» Maître suprême, Auteur & Con-
» servateur du Ciel & de la Terre
» & de tout ce qu'ils renferment. »
L'Empereur de la Chine décida conformément à l'interprétation & au sens qui étoient suggérés dans le placet.

Le P. de Mailla ne s'étend pas davantage sur ce sujet; mais M. Deshauterayes, dans une longue note, cite quelques autorités pour & contre, & finit par dire qu'il lui semble que si l'ancienne Religion des Chinois n'est pas différente de celle qu'ils observent aujourd'hui, on doit en conclure qu'ils n'ont jamais

reconnu de ſubſtance diſtincte de la matière, que les noms de *Tien* & de *Chang-ti*, ne peuvent être confondus avec celui du vrai Dieu, que le culte de Confucius, quoique, peut-être, dit-il, purement civil dans ſes commencemens, n'eſt pas plus exempt d'idolâtrie que celui que les Romains rendirent à leurs Empereurs, & enfin, que tous les *Kuei-chin*, ou Eſprits des Chinois, ne diffèrent pas des Divinités des Grecs & des Romains, &c. Nous croyons pouvoir ajouter ici que l'ancienne Religion chinoiſe n'a point changé, qu'elle eſt encore la même, que les Chinois de tout tems ont été idolâtres & qu'ils le ſont encore, que l'intelligence qu'ils attribuent au *Tien* eſt ſemblable à celle que les Grecs & les Romains ont attribuée à Jupiter. De plus on voit encore à Peking des temples conſacrés au Soleil, à la Lune, où l'Empereur va ſacrifier. En général, les Chinois ont porté l'idolâtrie auſſi

loin que les nations les plus idolâtres. M. Deshauterayes ajoute dans les notes des détails sur tous les mouvemens que les Missionnaires Jésuites se sont donnés pour faire approuver leur sentiment, sur leur conduite à l'égard du Cardinal de Tournon, de M. de Mezzabarba & des autres Legats du Pape envoyés en Chine pour terminer les querelles des Missionnaires des différens Ordres sur cette fameuse question.

En général, comme le P. de M. n'avoit que peu de Mémoires pour former toute cette histoire de Kang-hi, ce Missionnaire s'est étendu sur toutes les persécutions qui ont été faites contre les Chrétiens & rapporté les Mémoires & les Placets des Missionnaires, relatifs à ce sujet. On trouve en même-tems, dans cette Histoire des détails curieux sur les idées que les Chinois se sont faites des différens peuples de l'Europe; c'est ainsi que s'exprimoit un Mandarin de guerre, dans une requête qu'il présenta à

l'Empereur, contre les Européens. « On n'a a craindre, dit-il, que de » la part des Européens, les plus » mêchans & les plus intraitables de » tous les hommes.... Semblables » à des tigres & à des loups féroces, » ils jettent la consternation & l'ef- » froi dans tous les vaisseaux, soit » des Marchands, soit des Barbares, » & il n'y en a aucun qui puisse te- » nir contre leurs efforts. S'ils abor- » dent à quelque continent, ils s'oc- » cupent sur le champ des moyens » de s'en rendre maîtres. Les vais- » seaux qu'ils montent sont à l'é- » preuve des vents les plus furieux » & des plus fortes tempêtes; rien » ne peut leur résister. » Dans cette longue requête que nous ne transcrirons pas en entier, le Mandarin s'élève aussi contre la Religion Chrétienne & desireroit que l'Empereur en arrêtât les progrès : les Missionnaires y répondirent, ce qui n'empêcha pas qu'on ne rasât plusieurs églises & qu'on ne

persécutât les Chrétiens. Tous ces détails intéressans, mais noyés dans cette Histoire de la Chine, mériteroient de former un article particulier.

Kang-hi mourut en 1722; avec la réputation d'un des plus grands Empereurs de la Chine, & c'est à cette époque que le P. de Mailla termine ses Recherches & ses Mémoires sur l'Histoire de cette dernière Dynastie. M. Deshauterayes a rassemblé ce qu'il a pu trouver sur les deux Empereurs suivans, c'est-à-dire, Yong-tching & Kien-long, actuellement régnant; mais comme nous l'avons déjà remarqué, il n'a pu consulter que ce qui est imprimé en Europe. Kang-hi nomma Yong-tching, pour lui succéder. Sessaké, un de ses autres fils, qu'on dépeint comme un Prince sans mérite, ennemi du travail, livré à ses plaisirs, sans tête, sans jugement & sans conduite, avoit été proposé à Kang hi pour lui succéder, mais ce Prince

l'avoit rejetté : à sa mort les partisans de Serické cherchèrent à soulever les Chinois, & l'on accuse un Jésuite portugais, nommé Mourao, d'être entré dans cette conspiration. Il fut arrêté & mis à mort dans la suite. On peut voir tous les détails que M. Deshauterayes a rassemblés à ce sujet. Il y eut sous ce règne plusieurs persécutions contre les Chrétiens. Yong-tching mourut en 1735 ; on dit qu'il fut peu regretté des Grands & du peuple auxquels il s'étoit rendu odieux par sa dureté & par son avarice. On remarque qu'il fut un Observateur zélé de sa Religion & qu'il se piqua de marcher sur les traces des plus illustres Empereurs. Les sommes immenses qu'il dépensa pour le soulagement des pauvres & pour les travaux utiles, sont autant de titres qui parlent en sa faveur, dit M. Deshauterayes, qui n'est pas de l'avis des Missionaires. Yong tching ne laissa que trois fils ; Kien l l'aîné, monta sur le trône sa

cune contradiction. Les Chrétiens furent persécutés au commencement de son règne, & les affaires concernant le Christianisme, remplissent une grande partie de son Histoire. La guerre que ce Prince fit aux Eleuthes, & la conquête de leur pays, qui est décrite dans un des volumes des Mémoires de la Chine, occupent presque tout le reste; on n'a point oublié celle qu'il fit aussi contre les Miao-tse. En général, l'histoire de ce règne & celle du règne précédent n'ont pas toute l'étendue qu'elles devroient avoir, faute de Mémoires & de Monumens. Kien-long fait encore aujourd'hui les délices de la Chine, non pas tant par ses conquêtes, dit M. Deshauterayes, que par sa bienfaisance, par son application au Gouvernement & par ses autres qualités; à l'exemple de Kang-hi & d'Yong-tching, il employe ses momens de loisir à cultiver les Lettres dans lesquelles, dit-on, il est en état de le disputer aux plus sça-

vans de ſon Empire, & à compoſer des Ouvrages daus les différens genres de Littérature, cultivés par les Chinois : c'eſt ce Prince qui a fait l'éloge de Moukden, traduit en françois par le P. Amiot, & imprimé à Paris, chez Lacombe, en 1770.

Malgré quelques défauts que nous avons cru appercevoir dans la traduction faite par le P. de Mailla, ces Annales ne ſont pas moins un Ouvrage très-intéreſſant qu'il étoit néceſſaire de publier. Nous étions peu inſtruits de ce qui concerne le vaſte Empire de la Chine depuis ſon origine jusqu'à préſent, & c'eſt dans cette traduction que nous pourrons en prendre une connoiſſance plus exacte & plus étendue ; on en ſent dès-lors toute l'utilité. M. Deshauterayes a joint à cet Ouvrage, dont il eſt l'Editeur, un grand nombre de notes curieuſes, au bas deſquelles il a mis, pour les diſtinguer de celles qui pouvoient être du P. de Mailla, *note de l'Editeur* ; mais nous croyons

[illegible]

D[illegible] & Macerata,

[illegible] & [illegible] sont deux villes [illegible], situées l'une & l'autre dans l'Etat de l'Eglise.

l'avoit rejetté ; à sa mort les partisans de Sesloké cherchèrent à soulever les Chinois, & l'on accuse un Jésuite portugais, nommé Morao, d'être entré dans cette conspiration. Il fut arrêté & mis à mort dans la suite. On peut voir tous les détails que M. Deshauterayes a rassemblés à ce sujet. Il y eut sous ce règne plusieurs persécutions contre les Chrétiens. Yong-tching mourut en 1735 ; on dit qu'il fut peu regretté des Grands & du peuple auxquels il s'étoit rendu odieux par sa dureté & par son avarice. On remarque qu'il fut un Observateur zélé de sa Religion & qu'il se piqua de marcher sur les traces

[redacted]

dans le 12e. siècle de l'Ere chrétienne. Il réfute ce que le champion de Macerata avoit avancé contre l'ancienne origine de Camérino, sur l'autorité de Dini & de Mariani, Auteurs modernes & peu instruits. Il suit l'histoire de cette dernière ville d'après les Auteurs contemporains, les Inscriptions & les Monumens anciens. Il entre dans de profondes & sçavantes discussions sur l'étendue de la domination de ses Comtes & de ses Marquis. Il indique, avec autant de clarté que de précision, les divers changemens qu'éprouva Camerino, sous les Césars, les Goths, les Rois & Ducs Lombards, & ses propres Ducs. Enfin, il nous semble démontrer par des argumens sans réplique, que non-seulement Macerata n'a jamais eu aucune juridiction sur Camérino, mais qu'au contraire elle a été soumises aux anciens Souverains de cette ville, & spécialement aux Ducs de [Cam]erino, de la Maison de Varano.

*Mes Loisirs*, ou Poésies diverses. Par M. *L. Pons*, de Verdun, Avocat au Parlement.

Les longs Ouvrages me font peur.
La Fontaine.

A Londres ; & se trouve à Paris, chez les Marchands de Nouveautés. 1780. Brochure *in*-12 de 119 pages.

On peut juger de toutes les Pièces contenues dans ce Recueil, par celle qu'on va voir, & qui, ayant été imprimée sous le nom de M. de Voltaire dans la Feuille du Journal de Paris du 13 Janvier 1779, a été réclamee par l'Auteur dans la Feuille du 6 Février suivant, & non du 7, comme le porte la note de la page 49.

*Vers supposés adressés à Madame la Comtesse ***, par M. de Voltaire.*

qu'il devoit ajouter de quels Auteurs elles sont tirées; ce seroit une autorité de plus.

[*Extrait de M. de Guignes.*]

*De i Camerti Umbri, Dissertazione apologetica, istorico-critica.* Camerino. 1780. *in* 8°. 162 pages. (Dissertation apologétique sur la ville de Camerino, &c.)

DANS une Cantate que la ville de Camérino fit imprimer lorsque le Cardinal Pallota, qui en étoit originaire, fut élevé au Cardinalat, on disoit que la ville de Macérata [1] avoit été autrefois sujette des Ducs de Camérino. Ces expressions blessèrent la ville de Macérata, qui, pour repousser l'insulte qu'elle crut avoir reçue, publia, en 1777, une lettre *d'un Chevalier de Macérata*,

[1] Camérino & Macérata son deux villes épiscopales, situées l'une & l'autre dans l'Etat de l'Eglise.

dans laquelle la ville de Camérino fut peu ménagée. [2] Celle-ci vient de répondre à la lettre par une dissertation dont nous avons donné ci-dessus le titre. L'Auteur ne s'est point nommé; mais on assure que c'est M. Pierre-Antoine Frasca, Avocat célèbre de Camérino.

Nous n'entrerons point dans les détails de cette querelle, qui pourroient être peu intéressans pour la plupart de nos lecteurs; nous dirons seulement que le détenteur de Camérino, qui paroît réunir une critique sûre à une vaste érudition, prouve, par les témoignages de Tite-
[redacted]

rassembler dans un seul petit volume des objets épars dans la grande histoire, où ils sont accompagnés de discussions & de preuves plus utiles aux Sçavans qu'aux gens du monde & aux voyageurs, pour lesquels il suffit d'indiquer ou tout au plus de décrire. D'ailleurs les objets rassemblés ici n'ont pas encore tous trouvé place dans la grande histoire, dont il n'a encore paru qu'une partie, & ceux mêmes qu'on a déjà pu y voir sont présentés & placés ici d'une manière qui leur rend tout l'intérêt de la nouveauté. L'histoire ancienne est jointe à l'histoire moderne, des traits d'agrément aux résultats de l'érudition, de jolis vers latins & françois à des Inscriptions antiques ; les rapports de la Géographie ancienne à la Géographie moderne, sont tous saisis ; ce qui ouvre une source nouvelle d'intérêt dans des lieux qui, par eux-mêmes & dans leur état actuel, n'en offriroient aucun. Parmi les objets susceptibles d'une descrip-

*VOYAGE littéraire de Provence ;* contenant tout ce qui peut donner une idée de l'état ancien & moderne des villes, les curiosités qu'elles renferment ; la position des anciens Peuples, quelques Anecdotes littéraires, l'Histoire-naturelle, les Plantes, le Climat, &c. & cinq Lettres sur les Trouvères & les Troubadours. Par M. *P. D. L.* A Paris, chez Barrois l'aîné, Libraire, quai des Augustins. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. 456 pag. & les Préliminaires 18.

[redacted]

rapportées dans le ſecond tome de l'hiſtoire de Provence, & que nous avons rapportées d'après lui en rendant compte de ce ſecond tome.

Les détails d'hiſtoire naturelle ne ſont pas la partie la moins agréable ni la moins inſtructive de ce voyage; on y trouve ce qui concerne l'organiſation des montagnes, les plantes, tant indigènes qu'exotiques, que produit la Provence, les foſſiles qu'elle renferme, les révolutions phyſiques qu'elle a ou qu'elle doit avoir éprouvées, les poiſſons & les oiſeaux qu'on y eſtime le plus ou qui méritent le plus d'être remarqués. L'Ouvrage offre d'ailleurs des obſervations ſur le climat, les vents, la pluie; un petit Traité de l'adminiſtration particulière de la Province. Enfin, pour qu'il ne manquât rien aux notions qu'on peut deſirer ſur le pays, l'Auteur a pouſſé l'attention juſqu'à donner le nombre des poſtes qu'on parcourt ſur les grandes routes

de Provence ; il indique aussi les lieux pittoresques & les points de vue remarquables.

L'Auteur du Recueil des Fabliaux avoit donné aux Trouvères ou Poëtes françois septentrionaux, l'antériorité & la supériorité sur les Troubadours ou Poëtes provençaux. Le P. Papon, dans cinq Lettres curieuses qui terminent son Ouvrage, s'attache à détruire cette idée & à maintenir les Poëtes provençaux dans la possession où ils étoient d'être regardés comme les Inventeurs de la Poésie moderne, & comme les modéles sur lesquels se sont formés les Poëtes des autres nations. Il conteste aux Trouvères le caractère original qu'on

[redacted]

ment & à la narration & à la discussion ; il est pur, élégant & sage.

[ *Extrait de M. Gaillard.* ]

*TRAITÉ des Subsistances & des Grains qui servent à la nourriture de l'homme*; contenant les principes sur la connoissance & l'achat des grains ; leurs qualités, culture & usages, leurs maladies, leur conservation ; l'histoire des greniers d'abondance, &c. ; le commerce & la législation des grains, le méchanisme & la construction des diverses sortes de moulins à eau ou à vent ; la nouvelle méthode de moudre les grains par économie, ses avantages, &c ; l'analyse du corps farineux, & des végétaux qui le fournissent ; la conservation & le commerce des farines économiques, avec un grand nombre de planches. Dédié au Roi. Par M. *Beguillet*, Avocat au Parlement, Membre

sieurs Académies. 6 vol.
, avec figures. A Paris, chez
:, quai des Augustins, à
ortalité. 1780.

JS annonçâmes, dans notre
irnal de Juillet 1775, les
miers volumes de cet Ou-
& lorsque ensuite nous an-
s le *Manuel du Meunier*
tre Journal de Mai 1776,
ertîmes que le grand Ou-
M. Beguillet, ou le *Traité*
*Connoissance générale des*

du luxe & de la mode; il s'eſt diſtingué dans les hautes Sciences, & dans ce qu'on nomme les Arts libéraux, faits pour charmer l'ennui des gens oiſifs, qui ont réuni toutes les propriétés, mais il s'eſt éloigné de la route du bonheur & des vraies richeſſes. Cependant l'Auteur jette un coup d'œil ſur l'ancien état des Gaules, il fait voir combien la nation étoit floriſſante, & l'objet de ſon Ouvrage eſt de nous ramener à notre ancien état & à notre deſtination naturelle, par un *Traité général des grains & de la mouture par économie.* (C'étoit le premier titre de ce Livre.) Ouvrage qui mérite d'autant plus l'attention du Public, que c'eſt le fruit de dix années de veilles & de recherches, conſacrées par l'Auteur à la perfection d'un travail ordonné par le feu Roi; il a été redigé ſur les Mémoires fournis au Gouvernement, par les gens de l'art les plus inſtruits; enfin, on doit le regarder comme le réſumé de toutes

les

les connoissances acquises jusqu'à présent, sur l'article important des subsistances & de la législation des grains.

« Je voudrois, ajoute M. B., qu'il » me fût permis de nommer ici le » citoyen à qui la mouture économique, mon Ouvrage & celui que » je suis chargé de rédiger, ont les » plus grandes obligations; mais » son attachement à M. Bertin, son » désintéressement ou sa modestie, » si conformes aux sentimens de ce » Ministre, le feront connoître suffisamment. »

La première partie commence par un extrait de cinquante pages sur les alimens farineux & sur le choix qu'il faut faire des différentes espèces de

[redacted]

ceau de pain eſt moins ſujet à la putréfaction qu'un morceau de viande ou de poiſſon; ceux qui mangent beaucoup de viande ſont plus ſujets à avoir l'haleine forte, que ceux qui ne vivent que de végétaux. Les petits chiens, auxquels on donne de la viande & des os à ronger, ſentent plus mauvais & ſont plus ſujets à devenir galeux ou goutteux, que ceux auxquels on ne donne que du pain.

La plus grande partie des hommes ne vit que de végétaux & s'en trouve bien. Dans preſque toute les campagnes & en Aſie, on ne mange pas, ou l'on ne mange que très-peu de viande, & il y a des Auteurs qui attribuent à ce régime la gaité des habitans des campagnes & ſurtout celle des Indiens, dont pluſieurs nations ſont frugivores.

Après avoir donné une idée de toutes les ſubſtances nutritives qui ſe tirent des végétaux; M. B. traite ſpécialement des fromentacés & de

l'histoire du pain; il décrit la famille des *Gramen*. L'Auteur de l'histoire de l'Agriculture ancienne, dans ses notes sur Pline, dit qu'il est prouvé & démontré par plusieurs expériences, qu'il n'y a qu'une seule espèce de froment variée par la culture, le sol ou le climat. M. de Buffon pense qu'il seroit impossible de trouver dans la nature l'espèce propre & primordiale du froment, & que celui que nous avons n'est pas une plante naturelle, mais altérée par la culture. D'autres prétendent que le froment croît naturellement en Sicile, & qu'il y vient sans culture; mais il paroît que nous n'avons rien encore

moins parfaits; il y a même des années où ce défaut fait perdre jusqu'à un tiers de farine. A l'égard des orges, il y a presque toujours un quart de perte à les employer nouveaux. Cette observation qui tend à épargner une perte aussi considérable de la denrée la plus nécessaire, devient encore plus intéressante lorsque l'on sçait que la farine de vieux grains est de meilleure qualité pour la santé, qu'elle n'est pas si échauffante, &c.

Dans la seconde Partie de cette Introduction, il est question du méchanisme de différentes sortes de moulins à eau, à vent & à bras, & des différentes machines proposées pour élever les eaux; enfin de la différente manière de moudre. Après le premier moulage du grain, il reste beaucoup de parties qui ne sont que concassées, & qui n'ont pu être pulvérisées, parce qu'elles ont échappé à la meule qui portoit à-la fois sur le grain entier. Ce sont ces parties

concassées & non moulues qu'on appelle du gruau; il y a plusieurs espèces de gruau qui sont plus ou moins difficiles à moudre & qui exigent les différentes sortes de moutures. L'Auteur explique spécialement la mouture des pauvres, dite à la lyonnoise, qui est un rafinement de la mouture économique dont M. Malisset avoit donné l'idée dès 1760.

On dispose les meules, comme pour la mouture économique, de manière qu'elles travaillent légèrement sans trop écraser le bled. On retire d'abord la première farine de bled; mais au lieu de remoudre toute [redacted]

parties de son qu'une mouture trop forte y réuniroit infailliblement. La farine de ces gruaux se mêle avec la première farine de bled, ensuite on repasse sous la meule tout à-la-fois le gruau gris, la recoupette, la recoupe & le gros son, en adaptant un bluteau d'un ou deux degrés plus gros que celui qui a servi à tirer la farine de bled ou la première farine; & on place au-dessous un dodinage pour en retirer un petit gruau, que l'on peut faire entrer dans la masse totale de la farine, en le mêlant, soit tel qu'il a passé par le dodinage, soit en le repassant encore sous la meule.

Cette nouvelle méthode, au lieu de 183 à 184 livres de farine que le septier de bled vieux (pesant 236 livres) rendoit auparavant à l'Hôpital-Général, & de 90 qu'on avoit par la mouture commune a rendu communément 193 à 194 livres de toute farine.

Le Ministère envoya le Meûnier

même de l'Hôpital, le ſieur Buquet, dans les provinces pour y faire connoître la mouture par économie; on fit un grand nombre d'expériences qui ſont rapportées dans le livre, ainſi que la manière de monter un moulin ordinaire en moulin économique. L'Auteur ne diſſimule pas que l'uſage des moulins banaux, s'oppoſera à l'introduction de la mouture économique. En ſuppoſant que ce droit ſi onéreux ſoit fondé ſur un titre reſpectable, tel que ſeroit celui d'une libre convention faite dans un tems où l'on ne connoiſſoit que la mouture à la groſſe, & où l'on ne retiroit encore d'un ſe-

[redacted]

nomie, la bannalité, dit M. B., devient une injuſtice.

Après 280 pages d'introduction & de vues générales ſur les grains & ſur la mouture économique, l Auteur commence la première partie, dont le premier chapitre contient, dans 114 pages, une notice des différentes eſpèces de grains, même des grains étrangers; après quoi il traite des diverſes qualités & des maladies des bleds, conſidérés tant avant qu'après la récolte. Telle eſt la bruine ou la nielle occaſionnée par un brouillard mêlé de vapeurs qui brûle la plante & qui l'empêche de prendre ſa nourriture. Il diſtingue la carie qu'on peut guérir dans ſon principe en faiſant paſſer les ſemences en de fortes leſſives, avant que de les ſemer. Il parle auſſi de la fécondité : les terres les plus fertiles en froment produiſent par arpent environ douze ſetiers ou trente quintaux peſant de bled;

mais cette espèce de terre est si rare, qu'on ne croit pas qu'il y en ait un centième d'aussi fertiles dans tout le Royaume.

De ces trente quintaux il en faut lever 200 livres pour la semence, ce qui fait, comme on voit, 15 pour un.

Les bonnes terres ordinaires rendent vingt quintaux de bled par arpent; tels sont plusieurs cantons de la Picardie, une partie de l'isle de France, de la Brie, &c. les terres moins fertiles rendent environ quinze quintaux par arpent. Enfin, il y en a qui ne produisent que 10 quintaux, mais il faut toujours 200 livres de semences.

M. B. fait remarquer aussi l'importance qu'il y a de veiller au transport des bleds; car s'il arrive 100 bateaux chargés de bled pour l'approvisionnement d'une ville, sans être couverts, & après avoir essuyé la neige, la pluie, les brouillards, on doit songer qu'il seroit inutile

de compter sur plus de 90 bateaux ; l'humidité emporte au moins la dixième partie du produit du pain.

Le chapitre troisième traite des animaux destructeurs du bled, les rats, les mulots, les musaraignes, les loirs & les souris ; & les ennemis les plus redoutables des bleds qui sont les insectes. Il y a des espèces de scarabées qui s'insinuent dans la principale racine des avoines, & qui en dévorent toute la substance intérieure.

Les tuyaux du froment sont quelquefois dévorés par de petits vers blancs qui se logent ordinairement entre les premiers nœuds & les racines.

On trouve quelquefois dans les épics verds des insectes qu'on nomme staphylins. Beaucoup d'autres insectes s'attachent aux grains, lorsqu'ils sont encore sur pied, mais sans causer un domage sensible. Les meilleurs moyens d'éviter ce peuple nombrable d'ennemis, est de ne

fumer la terre qu'avec des fumiers bien consommés, ou avec des engrais qui n'engendrent point d'insectes, comme la chaux éteinte mêlée avec la terre, &c.

De tous ces animaux destructeurs il n'en est point de plus redoutables que les charansons & les chenilles à grains; M. B. en parle fort au long. Les pontes des charansons durent environ cinq mois, depuis Avril jusqu'en Septembre; on voit par-là jusqu'où la multiplication de ces insectes peut s'étendre, & quel dégat ils occasionnent dans un tas de bled, si l'on n'a soin de remuer le grain pour obliger les vieux charansons à changer de gîte, & si l'on ne prend des précautions pour empêcher les charansons qui reviendroient faire leur ponte. Comme ces insectes transpirent beaucoup, ils occasionnent encore une chaleur dans le grain, ce qui augmente la nécessité du remuage. On employe aussi le souffre, le goudron & le mercure

uni avec le ſaindoux, dont on garnit le plancher avec un pinceau.

La fauſſe teigne & les chenilles dont on ſe garantit en chauffournant les bleds, font l'objet d'un article conſidérable.

Le chapitre quatrième contient l'hiſtoire des greniers publics à commencer de la plus haute antiquité; & ſurtout de ceux des Chinois ſur leſquels il y a des Mémoires très-détaillés. L'Auteur rapporte tous les faits qui établiſſent l'utilité de ces greniers de réſerve; il répond aux argumens qu'on a propoſés contre ces ſortes d'établiſſemens; il indique la manière de remédier aux abus du monopole ou de la déperdition. L'établiſſement des greniers de Lorraine, fondés par le Roi Staniſlas, en 1750, mérite de ſervir de modèle; les Boulangers n'y ſont point forcés d'acheter le bled dans les greniers publics. Si l'on fait attention qu'on achette le bled nouveau après la récolte, qu'on le tra-

vaille, qu'on le remue; qu'on le façonne pendant six mois, on concevra sans peine qu'il doit se vendre avec avantage neuf mois après son achat; c'est le commerce des Marchands de bled les plus intelligens, & qui sont payés ordinairement avec usure de leurs avances, de leur travail & de leurs soins. Il rapporte la Déclaration de 1736, qui ordonnoit aux communautés de Paris, d'avoir toujours une provision de bled, mais dont la difficulté des emplacemens a empêché l'exécution, ainsi que la difficulté des avances. Il indique les moyens par lesquels on pourroit y remédier. Enfin, il explique, dans le plus grand détail, les principes de la conservation des bleds dans les greniers, la manière de prévenir l'humidité, soit en leur donnant de l'air, soit en le diminuant quand cela est nécessaire. Il donne surtout la description des greniers du sieur Malisset, à Corbeil; *ils sont les plus* vastes, les mieux si-

tués & les plus commodes qui ayent encore été construits en Europe; d'ailleurs ils ont été élevés dans le dessein d'y manipuler les grains par les moyens les moins dispendieux; & de les tenir toujours en mouvement, depuis leur arrivée dans les greniers, jusqu'à leur conversion en farine dans les moulins par économie, qui y sont adaptés; M. B. a cru qu'il seroit utile au Public d'en faire dresser les plans, qui peuvent servir d'exemple à tout Administrateur de greniers publics, & même à tout particulier, qui, s'occupant du commerce des grains voudra prendre l'idée de l'établissement le plus parfait qui ait été fait en ce genre.

Le troisième volume commence par un Mémoire de 130 pages, envoyé de Peking, en 1768, à M. Bertin, sur la conservation & la police des grains à la Chine, accompagné de neuf planches où sont représentées les maisons, les étuves à grains & toutes les choses relatives à ce sujet.

Un pays qui contient 90 millions d'habitans & qui prospère depuis 4000 ans doit avoir de bonnes loix pour les choses qui intéressent sa subsistance. On en trouve ici l'histoire depuis la Dynastie des Changs, 1750. ans avant J. C. On voit dans le *Liki* que dans trois années de bonne récolte, il doit y en avoir une de réserve. Autrefois on conservoit des bleds pendant un siècle entier dans des cavernes de rochers bien fermées.

Le dernier Ouvrage sur l'Agriculture, que le Collége Impérial de la Chine a publié, & auquel l'Empereur a ajouté des vers sur le même sujet, contient les détails sur la construction des greniers publics; sur le choix d'un emplacement bien aëré, sur celui des pierres, des briques, des tuiles, des bois, de la chaux, de la terre, du sable & des nattes; on s'en est servi & on l'a accompagné d'échantillons de chaque espèce. On y trouve aussi les détails

de conſtruction des greniers & des étuves; la diſtinction des greniers militaires, des greniers pour les pauvres, pour les impôts, des greniers impériaux & des greniers économiques; on y voit un extrait de toutes les loix, qui ſont auſſi ſages que ſevères; un Mandarin, dans les premières dignités, a été dégradé pour avoir négligé une fois (20 ans auparavant) de dénoncer un défaut d'exactitude dans les regiſtres d'un grenier.

Quand la récolte n'a pas été abondante, on prête du bled aux différentes familles; on diminue l'intérêt de celui qui avoit été prêté l'année précédente, ou bien l'on donne un délai; l'on prête pour un plus long terme; on vend à un prix plus bas, on donne aux pauvres; on a recours aux greniers des provinces voiſines; les riches ſont taxés; l'Empereur fait des avances en riz; les greniers ſont ouverts en cas de diſette; le Gouvernement eſt ma-

gnifique; il n'y a point de grace pour les Mandarins qui seroient accusés de négligence, & ceux qui se distinguent par leur zèle, sont infailliblement avancés.

La seconde partie de ce troisième volume est une Dissertation sur la liberté du commerce des grains, dont nous nous dispenserons de parler, cette matière ayant été assez souvent discutée.

Le quatrième volume qui contient 524 pages & un grand nombre de planches est destiné à la description des moulins dans un plus grand détail que dans la seconde partie du Discours préliminaire dont nous avons parlé. M. B. explique aussi les différentes sortes de moutures, soit en remontant à l'histoire, soit en rapportant toutes les expériences plus récentes. La méthode de remoudre les diverses parties du grain, fut pratiquée de tout tems; elle étoit connue dans le Brandebourg, *depuis deux cens* ans, & les Meu-

niers & Fariniers du pays Chartrain, ceux de la rivière de Marne, se prétendent dans une possession immémoriale de cet usage.

Quoi qu'il en soit, cette méthode, pratiquée par quelques particuliers seulement, s'est étendue dans une partie de la Beauce & de la Picardie, vers 1740, & M. Malisset, célèbre Boulanger de Paris, l'a rendue publique par ses expériences faites devant les Magistrats en 1760 & 1761. La plupart des Meuniers des environs de Paris, l'ont adoptée & cela a produit des établissemens semblables dans quelques Provinces; les recherches & les expériences faites à ce sujet, ont procuré différentes observations sur la construction des principales pièces des moulins d'après les Mémoires du sieur Buquet, dont le manuel du Meunier, publié en 1775 par M. Beguillet, étoit un abrégé.

Tout moulin ordinaire peut aisément opérer la mouture économi-



ec peu de changement & de Il faut piquer les meules co:.- ement & mettre une bluterie rionnée, garnie de trois diffé- étoffes; on suppose que d'ail- s pièces de ces moulins soient ombinées & dans les propor- convenables. Pour cet effet, explique toutes les qualités que t avoir les roues, les meules, grenages & l'ensemble d'un ; il rapporte ce que dit M. cieux, dans les Mémoires de émie, de 1754, pour prou- e les roues à pots valent que les roues à aubes, con- Bélidor, qui préféroit celles-

[redacted]

[illegible]. M. de Trudaine in-
formé de toutes les généralités du
Royaume, des Mémoires & rensei-
gnemens sur les différens vignobles
de France; les especes de raisins
qu'on y cultive; les coutumes lo-
cales, &c. & il [illegible] espérer à l'Au-
teur de contribuer à la publication
d'un Ouvrage qui doit servir de *pen-
dant* au Traité des grains & de la
mouture économique.

Enfin, l'on trouve ici le méchanisme, la construction & la conduite de toutes sortes de moulins à bras, à manége, à eau, à vent; avec des plans originaux dont il n'existe nulle part de modèle, qui ont été dessinés avec soin, & d'une grandeur suffisante, avec des explications assez détaillées pour qu'on puisse les exécuter. Le moulin économique de Senlis, occupe seul trente-deux pages; on y explique le jeu des machines & l'on y suit le bled par les douze différens changemens qu'il éprouve depuis le ventilateur jusques

bout du dodinage, ou bluterie
rieure par où sort le son mai-
, parfaitement séparé de la fa-
.

Dans l'explication des moulins à
t, on trouve les résultats d'une
orie par laquelle on peut donner
ailes la propriété d'être frappées
le vent avec la même vîtesse res-
tive dans toute leur étendue.

On a, dans ce même volume,
s les procédés généraux pour
rer la mouture par économie,
c le résultat sur différentes sortes
bleds, & par différentes métho-
de mouture économique.

Le cinquième volume, qui en est
suite, & qui a trois cens quatre-

[redacted]

provinces de France, pour y examiner l'état de la mouture & pour y établir la méthode nouvelle; les réglemens généraux concernant la meunerie, les questions de jurisprudence, les abus à corriger; on y voit l'utilité qu'il y auroit à péser les grains, pour connoître leur véritable produit à la mouture & pour prévenir les fraudes des Meuniers, enfin, le résumé des avantages de la mouture économique. On peut regarder notre Ouvrage, dit M. B., en finissant, comme la description d'un *art nouveau*, d'un art de la plus grande importance; s'il est vrai qu'en procurant du pain de qualité supérieure, & en épargnant dans la plupart des Provinces un quart ou un cinquième, sur la consommation de la denrée la plus précieuse, *on puisse nourrir quatre millions de sujets de plus.*

Enfin, le sixième volume, qui a cinq cens pages, traite fort au long de la nature du corps farineux & des

plantes farineuses, de la farine considérée chymiquement, de la diversité du corps farineux, dans le froment, l'orge, le millet, le sorgo, la vesce, les orchis, les pommes de terre, le manioc, les noix, les glands; avec un catalogue de toutes les plantes dont les fruits ou les racines peuvent remplacer le bled. M. B. fait voir le rapport qu'il y a entre le lait & la farine rendue émulsive par le moyen de l'eau, la manière de connoître les qualités des différentes farines; enfin, la manière d'exploiter les farines, de les étuver, de les conserver, & les avantages du commerce des farines, qui lui paroît remédier au danger de l'exportation des grains & de la liberté illimitée. Il fait voir les avantages qu'elle procure & les inconvéniens qu'elle évite & il cite, en lettres capitales, ce passage de l'Auteur des Ephémérides du citoyen (M. l'Abbé Baudeau) qu'il appelle l'Apôtre des Economistes, le grand Promoteur de la





*DICTIONNAIRE*

DICTIONNAIRE *de Physique.* Par M. *Sigaud de la Fond*, Professeur de Physique expérimentale, Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier; des Académies d'Angers, de Bavière, de Valladolid, de Florence, de Saint-Petersbourg, &c. IV volumes *in*-8°. de 6 à 700 pag. chacun, avec 12 Planches en taille-douce.

NOUS nous empressâmes d'annoncer cet Ouvrage dans le second volume de Décembre au moment où il parut, & nous en avons donné une légère idée dans notre Journal de Janvier; mais il est naturel d'y revenir pour faire connoître en détail un Ouvrage considérable fait par un Sçavant des plus exercés dans la Physique expérimentale, & qui, la professant depuis trente ans à la satisfaction générale de ses auditeurs, n'a pu manquer d'acquérir

& les connoiſſances, & l'habitude & la clarté, néceſſaires pour faire un bon Dictionnaire & de bons Elémens. Nous annonçâmes, il y a quelques années, les ſix volumes de ſa Phyſique; mais quelque étendu & quelque complet que fût cet Ouvrage, il ne tenoit pas lieu d'un Dictionnaire. Premièrement, parce qu'il y a des termes dont on n'a pas toujours occaſion de ſe ſervir dans un Cours de Phyſique; mais qu'il eſt toujours néceſſaire de pouvoir trouver dans un Dictionnaire; ſecondement, parce qu'il y a des objets de Phyſiologie, de Chimie & d'Hiſtoire naturelle qui ſe rapportent naturellement à la Phyſique expérimentale, & ſur leſquels on ne peut pas inſiſter dans un Traité de Phyſique; & c'eſt le cas de recourir au Dictionnaire; troiſièmement, parce que toutes les perſonnes qui ont de la curioſité & de l'eſprit, ont perpétuellement des occaſions d'entendre parler de choſes qu'elles ont

envie de comprendre, & par conséquent le Dictionnaire est pour elles un besoin de tous les jours. S'agit-il, par exemple, d'expliquer une des fonctions de l'économie animale? il faut, sans contredit, que cette explication soit précédée d'une description succinte des parties qui y concourent: de-là cette multitude d'expressions anatomiques qu'il faut employer & qui ne sont familières qu'aux gens de l'art; l'Amateur le plus curieux de s'instruire, arrêté par la seule difficulté d'entendre ces expressions, ne peut saisir le méchanisme d'une opération qu'il desireroit de connoître.

S'agit-il de rendre raison de certains effets, de certains résultats des opérations chimiques? même embarras pour entendre les termes, & pour suivre la marche de l'opération que le Chimiste est obligé de décrire.

S'agit-il d'employer dans quelques expériences, quelques substances qui ne sont connues que du Na-

turaliſte? la même difficulté ſe préſente ; & toujours rebuté par des expreſſions inintelligibles, & qui lui paroiſſent barbares, l'Etudiant abandonne un travail qui eût pu ſatisfaire ſa curioſité, & qui l'eût peut-être mis à portée d'être utile à la ſociété.

M. de la Fond ne fait point la critique du Dictionnaire de Phyſique du P. Paulian, ni du Dictionnaire de Phyſique & de Mathématiques de M. Saverien, mais il eſt aiſé de comprendre qu'un Dictionnaire fait par un ancien Profeſſeur de Phyſique doit être tout autrement approprié à cette belle ſcience que ceux dont nous venons de parler ; & l'on ſait que la Phyſique expérimentale eſt plus curieuſe, plus utile, plus recherchée par le grand nombre, que l'Aſtronomie, la Géométrie, & en général toutes les Mathématiques, où l'on trouve plus de difficultés & des applications moins fréquentes.

L'Auteur s'eſt fait un devoir de puiſer dans les meilleures ſources, & il déclare qu'il n'a fait qu'extraire ou abréger les articles qu'il a trouvés bien faits dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, les Tranſactions philoſophiques de la Société Royale de Londres, le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, le Dictionnaire de Chimie de M. Macquer, l'Encyclopédie, les Leçons de Phyſique de l'Abbé Nollet, les Cours de Phyſique de Muſſembroek, de Deſaguillers & de s'Graveſande. On reconnoît ſurtout l'attention de M. de la Fond à ſuivre les nouvelles découvertes de la Phyſique, par ſon article de l'air fixe, ſur lequel il a donné lui-même un Ouvrage particulier intitulé: *Eſſai ſur les différentes eſpèces d'Air.* Cet article étoit d'autant plus eſſentiel, dans un Dictionnaire, que l'on eſt expoſé à entendre parler tous les jours des dangers de l'air mal ſain, des expériences qui ſe font pour en

connoître la nature, & même des remèdes dans lesquels on l'emploie. Il range sous deux classes les propriétés de l'air fixe; les unes, malfaisantes, & qui semblent devoir nous le faire regarder comme un véritable poison; les autres, salubres & bien propres à exciter la reconnoissance de l'homme envers la main bienfaisante qui lui fournit un secours aussi puissant contre les accidens fâcheux qui menacent souvent sa vie.

A considérer l'air fixe sous le premier aspect, on y découvre une qualité deletère, une vertu méphitique, qui détruit le principe de vie dans les animaux qui le respirent. On y découvre un obstacle insurmontable à l'entretien de la lumière & des corps embrâsés. On y découvre un principe nuisible à la végétation, mais qui cède cependant facilement à l'effort de la nature dans cette opération, qui se décompose, qui change, pour ainsi dire, de na-

ture, & cesse de s'opposer à l'acte de la végétation.

D'un autre côté, l'air fixe sert à faire des eaux minérales artificielles. C'est un des meilleurs anti-septiques ou anti-putrides qu'on connoisse. On l'administre avec succès dans les fiévres putrides inflammatoires. Pour cela on en remplit une vessie à laquelle on adapte une canule, & on le donne en forme de lavement, qu'on réïtère plusieurs fois dans le même jour. M. Dehey fut le premier qui osa tenter ce remède dans un cas désespéré, où les secours les plus puissans de la Médecine paroissoient inutiles, & il réussit. On lira avec plaisir le détail de cette obser-

[redacted]

[redacted]

[illegible]

pierre dans la vessie, & auquel on se préparoit à faire l'opération; par le moyen de l'air fixe, cette pierre a été dissoute, & le malade l'a rendue avec les urines sous la forme de gravier.

L'air déphlogistiqué méritoit bien un article dans ce Dictionnaire, puisque c'est le plus pur, le plus respirable, le plus salubre. On l'appelle ainsi, non parce qu'on le croit absolument dépouillé de phlogistique, mais parce que l'air atmosphérique étant moins salubre quand il est chargé de phlogistique, l'air qui est beaucoup plus pur, a paru d'abord devoir en contenir moins. Mais M. Lavoisier croit que l'air qu'on appelle déphlogistiqué est au contraire le plus chargé de phlogistique, & que ce n'est autre chose que le principe acidiforme combiné avec le phlogistique; mais M. Priestley croyoit que la lumière d'une chandelle phlogistiquoit l'air, & que c'étoit la cause pour laquelle elle s'y

éteignoit ensuite; il appelloit donc air déphlogistiqué celui où la chandelle brûloit le mieux.

Quoi qu'il en soit de la nature & de la cause, il suffit de savoir que cet air se retire des chaux métalliques qui se revivifient sans addition comme du mercure précipité rouge. Les animaux y vivent plus longtems. La lumière s'aggrandit & y devient plus vive; il produit avec l'air inflammable une explosion beaucoup plus forte.

Il y a beaucoup d'autres espèces d'air dont les Physiciens s'occupent actuellement, & dont M. de la Fond a cru devoir parler pour mettre ses Lecteurs au courant de la Physique moderne.

Par la même raison, l'Auteur parle assez au long de l'attraction. Il en donne l'histoire en abrégé; & au mot *Capillaire*, il renvoye à la Dissertation de M. de la Lande, qui parut, pour la première fois, dans notre Journal d'Octobre 1768. Il

parle aussi de l'Ouvrage du P. Gerdil (aujourd'hui Cardinal) qui contient beaucoup d'objections contre l'explication tirée de l'attraction. Mais nous observerons à cet égard que le P. Gerdil n'a pas de plus fort argument que celui du tube d'or plongé dans le mercure; suivant la théorie de l'attraction, le mercure doit y monter au-dessus du niveau, cependant le P. Gerdil assure qu'il a peine à arriver jusqu'au niveau; & même que dans un tube d'un tiers de ligne le mercure n'y arrive pas. Mais il convient aussi que le frottement du mercure & la résistance qu'il oppose à la désunion de ses parties est la véritable cause qui l'empêche de monter dans des tuyaux étroits. Nous le croyons aussi. Car si l'on plonge dans le mercure des tubes d'un très-petit diamètre, il n'y entre point du tout; ensorte, que c'est un fluide qui présente alors les phénomènes d'un corps solide; il ne *faut donc pas* choisir, pour réfuter

l'attraction, les expériences où elle eſt gênée par des obſtacles étrangers, & dans leſquels on ne peut ſéparer les effets de l'attraction, de l'influence des autres cauſes : tout concourt à empêcher l'aſcenſion du fluide, quand il eſt ſi peſant & que ſes parties ſont ſi difficiles à déſunir; on le voit aſſez dans toutes les expériences où l'on employe le mercure.

A l'article *Hygromètre*, M. de Lafond donne une idée de celui de M. de Luc, dont la deſcription a été donnée dans les Tranſactions Philoſophiques & dans le Journal de Phyſique; mais il ajoute avec la circonſpection d'un Phyſicien habile qu'on doit deſirer un inſtrument encore plus parfait; il avoue qu'on ne peut porter plus loin la préciſion dans la conſtruction d'un inſtrument de cette eſpèce; mais outre la difficulté de trouver deux morceaux d'ivoire parfaitement homogènes, pour conſtruire deux hygromètres comparables, on conçoit encore que

l'ivoire doit être affecté lui-même des impressions de la chaleur & du froid, & que cette sensibilité ne peut être parfaitement semblable à celle qu'éprouve la boule du thermomètre qui fait l'office de correcteur. De-là naît un défaut de précision dans cet instrument. Nous pourrions, dit-il, lui reprocher encore quelques légers défauts, dans le détail desquels nous ne descendrons pas. Il suffit d'avoir fait connoître les principaux, pour confirmer l'opinion où nous sommes, qu'il nous manque encore un instrument de cette espèce exact & comparable, & pour engager ceux qui viendront après nous à chercher des moyens propres à satisfaire notre curiosité à cet égard. En effet, nous devons ajouter ici que M. de Luc s'occupe encore actuellement de nouvelles recherches sur l'hygromètre, dont il espère un nouveau succès.

Nous avons dit que M. de la Fond *avoit fait* entrer dans son Diction-

naire ce qu'il falloit savoir de Chimie pour entendre les expériences de Physique ; on ne sera pas surpris buc l'article *Sel* contienne une douzaine de pages, mais il eut été difficile de faire mieux que de suivre l'excellent Dictionnaire de M. Macquer. Il range avec lui, dans la classe des sels, toutes les substances qui, non-seulement, ont les propriétés caractéristiques des sels, comme la saveur & la miscibilité parfaite avec l'eau, & dans un degré très-marqué ; mais encore qui, lorsqu'elles sont libres, peuvent communiquer ces mêmes propriétés, du moins en partie, aux autres substances qui ne les ont point, lorsqu'elles se combinent avec ces dernières, & qui peuvent en être séparées ensuite, pour reparoître avec tous les caractères salins qui leur sont propres.

Le celèbre Stahl cherchoit quelle étoit la substance saline la plus *simple* de toutes & le principe de toutes les autres. Il lui sembloit que

c'étoit l'acide vitriolique. Tout Chimiſte, remarque très-bien M. Macquer, à ce ſujet, reconnoîtra ſans peine que cette grande idée eſt capable d'embraſſer par ſa généralité & de lier les uns aux autres tous les phénomènes que nous préſentent les propriétés des ſubſtances ſalines; mais il faut convenir en même-tems, qu'en examinant les preuves ſur leſquelles elle eſt fondée, il en réſulte que, quoi qu'elle ait un grand air de vérité par ſon accord avec les principes de la Chymie, & avec un grand nombre de phénomènes particuliers, il manque encore beaucoup de faits, pour lui donner le caractère d'une vérité démontrée.

Il faudroit d'abord qu'il fût bien certain que toute matière ſaline, qui n'eſt point de l'acide vitriolique pur, n'eſt cependant autre choſe que ce même acide différemment traveſti, & dont les propriétés primitives ſont plus ou moins altérées ou déguiſées par ſon union avec d'au-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1. [illegible] particulièrement de [illegible] tours et nuits [illegible] ainsi que [illegible] [illegible]

flammés par leur mêlange avec un acide minéral approprié.

Nous citerons encore l'article *Saturation*, pour donner une idée de la manière dont M. de la Fond traite la Chymie dans son Dictionnaire. Toute dissolution, dit-il, ne s'opère que par l'affinité ou la tendance à l'union entre le dissolvant & le corps à dissoudre; d'où il suit que plus cette tendance sera grande, plus le dissolvant se chargera abondamment du corps à dissoudre avant d'arriver au point de saturation. Il y a plus: lorsqu'un dissolvant est saturé d'une substance donnée, sa vertu dissolvante n'est pas tout-à-fait épuisée; il peut encore dissoudre une autre substance avec laquelle il auroit plus d'affinité, ou qui seroit plus dissoluble que celle qu'il tient en dissolution. Cette propriété, dans le dissolvant, présente deux phénomènes. La solution des sels, dans les menstrues ou dans les dissolvans aqueux, nous *fournit un* exemple du premier.

Lorſqu'on fait diſſoudre un ſel donné dans une maſſe d'eau, & qu'elle en eſt pleinement ſaturée, elle ne diſſoudra plus un atome de ce même ſel; mais donnez-lui un autre ſel plus facile à diſſoudre, elle en diſſoudra encore une quantité plus ou moins notable, moindre cependant qu'elle n'en eût diſſout, ſi elle n'avoit pas été préalablement ſaturée du premier ſel; de ſorte que ſi on vouloit faire cette expérience, en commençant par mettre dans une maſſe d'eau donnée le ſel le plus difficile à diſſoudre ou à fondre, & en lui donnant ſucceſſivement d'autres ſels ſuivant l'ordre de leur ſolubilité, on verroit à chaque fois cette eau ſaturée, agir & diſſoudre les nouveaux ſels qu'on lui préſenteroit.

La ſaturation de l'eau par les ſels dépend, en pluſieurs circonſtances, de la température de l'eau. S'il eſt en effet pluſieurs ſels qui ſe diſſolvent également bien dans l'eau froide & dans l'eau chaude; il en



t aussi plusieurs qui sont plus disso-
ubles dans l'eau chaude ; & on ne
arvient à saturer l'eau de ces der-
iers, qu'en la faisant chauffer, &
ouvent en l'amenant à l'état d'é-
ullition. Mais il faut observer ici
ue l'eau saturée de cette manière
e conserve pas toute la quantité de
el qu'elle a dissout lorsqu'elle vient
se refroidir, il s'en précipite une
artie & elle ne retient que la quan-
ité qu'elle peut dissoudre à la tem-
érature où elle se trouve.

Un second phénomène que nous
offre l'état de saturation d'un dissol-
ant, c'est qu'il arrive quelquefois,
que si on présente à ce dissolvant,
aturé d'une substance donnée, une
utre substance plus facile à dissou-
lre, il se jette sur cette dernière; il
a dissout en partie; mais en aban-
lonnant sur sa surface la première
ubstance qu'il tenoit en dissolution.
C'est ce phénomène que M. de la
fond décrit sous le nom de précipi-
tion & qu'on a coutume de dé-

ufes ; mais qu'il foit cependant
s vif, & qu'il le foit affez pour
:er l'ame dans une agitation plus
te, & telle qu'on la remarque en
reille circonftance, où cet ébranlement ayant plus d'activité que ce-
que produit une fenfation purement voluptueufe, il n'eft pas furenant que, pouffée un peu au-delà,
devienne fatiguant, & même inpportable; & c'eft en cette ocfion qu'on peut dire que la peine
t très-près du plaifir.

Dans tous les articles où M. de
afond ne peut pas s'étendre affez,
ı la difficulté & l'étendue des obts; il a foin d'indiquer tous les
uteurs qui l'ont approfondi. C'eft
ne chofe importante dans un Dic-
onnaire, & fouvent cette méthode
fait éclorre de grands talens par
ı connoiffance des fources de l'infuction; on en jugera par l'article
*Iydraulique;* l'Auteur obferve d'abord que Mariotte fut un des preniers qui fe livra à ce genre d'étude,

qui nous donna un Traité, fort estimé dans son tems, sur le mouvement des eaux. Guglielmini poussa plus loin ces recherches, & parvint à réduire à la pratique les principes les plus compliqués de l'hydraulique, dans un excellent Ouvrage intitulé : *Mensura aquarum fluentium.* Newton, dans ses principes de la Philosophie naturelle ; Varignon, dans les Mémoires de l'Académie ; Daniel Bernoulli ; enfin dans un excellent Traité latin d'hydrodinamique, ont développé de la manière la plus instructive, tous les principes de cette science. Pour avoir ces principes sagement & savamment appliqués à la pratique dans la construction des machines hydrauliques, on a recours à l'Architecture hydraulique de M. Belidor. On trouve encore de très-bonnes choses en ce genre, dans un Traité de machines hydrauliques de Salomon de Caux, dans l'Ouvrage de Gaspard Schott, intitulé : *Mechanica-hydro-*

*lico pneumatica*, & dans le *Mundus Mathematicus* du P. de Chales, &c.

L'Auteur indique ensuite l'expérience par laquelle on prouve que les vîtesses de l'eau sont en raison sous-doublée des hauteurs ; vérité importante que l'on doit au P. Mersenne, & que les tems de l'écoulement sont comme les carrés des diamètres, vérité dont on doit la démonstration à M. Picard. Il explique pourquoi les expériences que l'on fait sur cette matière ne sont pas exactement d'accord avec la théorie, & il cite les observations de M. Couplet. Il observa entre autres choses sur un acqueduc de fer de quatre pouces de diamètre & dix-huit cent pieds de longueur, formant plusieurs courbures dans le Parc de Versailles, & ouvert à ses deux extrémités, que l'eau du réservoir, étant à neuf pouces au-dessus de l'ouverture de décharge, il ne couloit par son orifice que deux

pouces d'eau dans l'espace d'une minute, tandis que dans le même tems, il en avoit coulé huit pouces & demi par un canal de peu de longueur, & conséquemment qu'il ne coula pas un quart de la quantité d'eau qui eût coulé par un petit canal. Il faut lire la suite des observations curieuses de même genre que fit en même-tems ce célèbre Académicien. Elles sont consignées dans l'histoire de l'Académie pour l'année 1732.

Une douzaine de planches ont suffi dans l'Ouvrage de M. de la Fond, pour donner l'intelligence des machines sans trop augmenter la dépense de l'Ouvrage. Nous en avons dit assez pour faire voir le plan que l'Auteur s'est formé dans ce Dictionnaire, la manière dont il l'a rempli & l'avantage qu'en doit retirer le Public.

[ *Extrait de M. de la Lande.* ]

OBSERVATIONS

*OBSERVATIONS sur l'Amérique, adressées à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.*
Par M. l'Abbé *Carlier.*

LA discussion sur l'Amérique, dans laquelle on prouve que cet hémisphère a été connu des Anciens, se trouve à l'article 2, sec. 1, de la Dissertation qui a remporté le Prix à l'Académie des Belles-Lettres en 1757, sur la question : *quel étoit en France l'état de la Marine & du Commerce maritime sous les deux premières Races ?*

On donne, au commencement de [redacted]

Romains sur le plan de celle des Vannois & des Rhodiens. Ces deux peuples, moins timides que les Romains, voguoient en pleine mer sur d'excellens voiliers, dont la force & la grandeur différoient peu de celles de nos vaisseaux de ligne. Les Romains, moins exercés, bornoient presque toutes leurs expéditions entre les côtes de la Méditerranée. Les colonnes d'Hercule, aujourd'hui le détroit de Gibraltar, étoient leur *nec plus ultrà*. Ils avoient plus de confiance à la rame qu'à la voile. La mort de César arrêta l'exécution de son projet. Antoine, à la bataille d'Actium, avoit suivi en partie les erremens de César. Il est connu qu'il auroit été vainqueur d'Auguste, par la force & par la manœuvre de ses gros vaisseaux, sans la fuite de Cléopatre. Auguste, attribuant sa victoire à la légéreté des vaisseaux de sa flotte, moins grands & moins forts de bois que ceux d'Antoine, abandonna les vues de César. La

Marine des Romains s'affoiblit de plus en plus sous ses successeurs, & à dater de la fin de son règne, la navigation devint plus timide.

La chûte de Carthage avoit comme anéanti la Marine de cette République, son commerce & ses liaisons avec les Gaulois de l'Armorique; les Marseillois, élèves des Phéniciens, trouvant plus à gagner au commerce de la Méditerranée qu'à celui des plages lointaines de l'Océan, y bornèrent leurs vues.

Le peu que les anciens Auteurs nous apprennent touchant les voyages de long cours des Phéniciens, des Rhodiens, des Carthaginois, des Marseillois & des Vannois, ne nous permet pas de douter qu'ils n'eussent des relations avec les habitans des côtes de l'Amérique.

Deux choses empêchent que la connoissance de ce commerce ne soit parvenue jusqu'à nous : 1°. le secret avec lequel les anciens Navigateurs faisoient leur commerce : 2°. les

Romains, éblouis par le luxe de l'Asie, tournèrent de ce côté leurs vues de commerce, & méprisèrent celui de l'Océan & du Nord, qui consistoit, en grande partie, en bestiaux & en métaux du second ordre, tels que le cuivre, l'étain, &c. Ils recevoient les matières qui leur étoient apportées dans ce genre, sans s'informer des débouchés par où elles leur venoient.

Agrippa, gendre d'Auguste, ayant commencé à faire percer la Gaule, par les grandes voies connues ensuite sous le nom de *Chaussées Brunehaut*, les ressources de la navigation devinrent moins importantes aux yeux des Romains. C'est principalement à cette époque, que l'on peut placer la cessation du commerce & des correspondances des Navigateurs gaulois avec les peuples de l'Amérique.

Cette ancienne correspondance, impossible à établir sur des autorités positives, pour les raisons qui viennent d'être déduites, est presque

prouvée par une tradition exposée en raccourci dans la Dissertation.

On y fait voir, qu'à dater du règne de Clovis jusqu'au tems où Christophe Colomb entreprit son expédition, l'Amérique avoit toujours été connue par une sorte de reminiscence, sous les noms de la *Grande-Isle*, *d'Isle Ima*, *d'Isle inconnue ou Isle perdue*; *d'Isle Brandin*, *Brandan ou Borrhondon*, principalement dans les ports & sur les côtes de Bretagne. Ce seroit une découverte littéraire très-intéressante pour la Géographie ancienne, de montrer évidemment que l'Amérique entretenoit originairement des [redacted]

nois & des Marseillois. Il s'en faut bien que la matière ait été approfondie, parce que les Sçavans qui l'ont traitée, n'étoient ni Navigateurs ni Astronomes; & que les Marins qui ont examiné & critiqué leur travail, n'étoient pas versés dans la science de l'Antiquité, & n'avoient pas pris la peine de comparer, de méditer & de rapprocher les textes des Anciens.

Strabon lui-même, en relevant comme fausse ou ridicule les opinions de quelques Anciens, a commis des fautes, pour n'avoir pas été aussi instruit de l'Astronomie, des secrets de la navigation & du commerce maritime, que ceux qu'il blâme.

Les Actes ou Vies des Saints sont plus que jamais dans un discrédit absolu. Cependant, lorsqu'on réfléchit que pendant les premiers siècles de notre Monarchie, la nation n'avoit pas d'autres historiens que les légendaires, ces Vies doivent être

regardées comme des sources ou plutôt comme des fleuves, dans le sable & dans la vase desquels on recueille des paillettes d'or. On estime qu'en dépouillant, avec patience & avec soin, les manuscrits des archives des plus anciens Monastères de la Bretagne, ceux surtout qui ont rapport aux histoires de S. Brandan & de S. Malo, on y trouveroit des anecdotes bien propres à jetter un grand jour sur les liaisons des Gaulois de l'Armorique, avec les peuples des côtes du nouvel hémisphère.

On trouve des choses merveilleuses sur ce sujet, dans l'Hydrographie du Père Fournier, *in-folio*, qui parut sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. Cet Ouvrage, dont on ne fait guère plus de cas que des légendes, contient des traits curieux & réfléchis, sur la navigation des peuples de l'Asie qui occupent les côtes de la mer du Sud. Ceux de nos Marins qui ont fait mention de cet Ouvrage, en parlent avec mépris.

Mais feu M. l'A. de la Caille, cél
Astronome, mon ami particu
à qui j'ai obligation d'une p
des connoissances qui m'étoien
cessaires pour composer ma D
tation en 1757, m'a toujours
de cet Ouvrage comme d'un e
lent Répertoire, sur les faits du
on pouvoit compter. Feu M. de l
de l'Académie des Sciences &
celle de S. Pétersbourg, m'en a
parlé dans les mêmes termes.
vérifié moi-même plusieurs
contenus dans ce même Ouvr
auxquels je n'aurois jamais ajou
confiance, si je n'avois pas
portée de m'en assurer.

*Extrait de la Dissertation qui a*
*porté le Prix à l'Académi*
*Inscriptions de Paris, en*

Cesar [1] ne s'en tint pas
admiration stérile & passagèr

[1] Lib. 3, c. 13 & 14.

l'habileté des Vannois par rapport à la Marine & à la Navigation ; il détourna & employa toutes leurs forces maritimes à soutenir ses intérêts dans le cours de la guerre civile & dans les guerres d'Afrique.

Cet évènement a été la première cause de la décadence de la navigation des Gaulois de l'Armorique.

Auguste vint, & tenant aussi étroitement que César les Gaulois des côtes sous son empire, abandonna le projet, formé par César, de mettre la Marine romaine sur le même pied que celle des Gaulois. Auguste, suivant les témoignages de Végèce & de Florus, établit un faux systême, un mauvais plan de navigation. Il donna à la rame la supériorité sur la voile : il préféra le service des liburnes, les frégates & les corvettes de son tems, à celui des gros vaisseaux forts de bois.

Cette innovation mal entendue, rendit incontinent la navigation plus *timide* ; on redouta la pleine mer,

& l'on s'accoutuma à regarder l'Océan comme un dédale dans lequel on n'osoit plus s'engager. On perdit dès-lors la connoissance de bien des pays éloignés, de plusieurs isles enfoncées dans le nord, avec lesquelles nos Gaulois communiquoient ci-devant, à l'aide de leurs gros vaisseaux.

L'*isle Ima* étoit, sans difficulté, le plus considérable des pays perdus qu'on regrettoit au sixième siècle, & l'*isle Perdue* de ceux qui ont commencé à parler Géographie, sous les deux premières races.

Le parti qu'on a pris d'appliquer le nom d'*isle S. Brandan*, à quelques rochers situes au-dessus de l'isle Bourbon, est l'effet d'une ignorance très-grossières. Je vais tâcher de montrer que les noms d'*isle Ima*, d'*isle Inconnue*, d'*isle S. Brandan* ou d'*isle Perdue*, doivent naturellement s'entendre de l'Amérique.

On donnoit à ce vaste continent, le nom d'*Isle*, parce que les Navigateurs qui en parloient, n'en avoient

vûs que les côtes. On la nommoit *isle sine*, parce que ceux qui l'avoient apperçue, alloient des isles Orcades dans les mers du midi, & que, relativement aux Orcades, le pays en question paroissoit situé beaucoup plus bas. [1] La condition essentielle pour le découvrir, étoit de ne le pas chercher; car en entreprenant d'y aller, on prenoit selon l'opinion répandue au 6e. siècle, un moyen immanquable de ne le pas trouver. Cette opinion étoit assez fondée: ceux qui se donnoient pour avoir vu l'*isle sine*, avoient effectivement été jettés de ces côtes-là malgré eux, ou par la dérive, ou par la tempête, comme ces Pêcheurs bretons du seizième siècle, dont l'histoire est connue.

[1] En 895, Abbon, à l'exemple des Latins, plaçoit à l'extrémité du monde l'isle de Thulé, qu'on avoit [illegible] [illegible]; l'une des Orcades, si ce n'est pas l'Islande. Abbo. *Lib. I. p. 76.*

On l'appelloit aussi *l'Isle Inconnue*, soit parce que les Navigateurs qui l'avoient vûë n'avoient osé y descendre pour la reconnoître, soit enfin qu'effrayés de l'éloignement, ils ayent mieux aimé chercher les moyens d'un prompt retour, que de s'arrêter à déterminer par des régles sûres la hauteur & la situation respectives de la *Grande isle* avec celles des pays qu'ils quittoient.

On l'appelloit enfin l'Isle S. Brandan. Cet Abbé ne cessoit d'en entretenir ses disciples : sa vie est le monument où il est parlé le plus au long de la *Grande isle*. Voici quelques témoignages positifs touchant cette Isle mémorable.

Jornandès, [1] qui écrivoit sous Justinien, dit qu'il y a bien avant dans l'Ocean, une terre ferme qu'on ne sauroit décrire, parce qu'on ne peut y arriver. Il rejette la difficulté de la route, sur les bonnaces, la

[1] *Jorn. de origin. Goth. & gest.* ch. 1.

vase & les herbes qu'on y rencontre à mesure qu'on approche des côtes.

Vers la fin du règne de Clovis [2] vivoit Brandan, dont le culte a été long-tems célèbre en Bretagne. Il avoit été imbu dès sa jeunesse, de l'opinion d'une isle immense située au fond de l'Océan ; la tradition ajoutoit qu'on y menoit une vie angélique, exempte de sollicitude & d'embarras.

Malo ou Maclow fut le plus ardent à saisir cette idée ; après l'avoir bien méditée, il conçut le dessein d'aller à la découverte de la *Grande Isle*. Il vint à bout de s'associer dans ce projet, quatre-vingt-dix compagnons, disciples de Saint Brandan comme lui.

Malo étoit entendu dans la navigation : on s'embarqua sans délai au port d'Aleth, ville présentement détruite, dont les ruines se voyent encore à une lieue de S. Malo. D'a-

[2] Sec. 1 Bened. p. 218 & 599.

bord ils firent voile aux isles Orcades suivant le style, puis ils s'enfoncèrent dans les mers du nord ouest, où ils naviguèrent, dit-on, pendant des années (à plusieurs reprises sans doute) sans rien découvrir.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'histoire de l'*isle Perdue* transmise de siècle en siècle, arriva jusqu'au tems où Cristophe Colomb découvrit le nouveau monde. On sçait qu'il en avoit conçu le dessein, d'après une tradition conservée dans les isles Açores & sur les Mémoires d'un vieux Marin. Il n'ignoroit sûrement pas l'opinion du sixième siècle, sur la foi de laquelle S. Malo s'étoit embarqué.

François Buffereau, qui composoit une Cosmographie en vers, à l'imitation de Manilius; lorsque Colomb fit sa découverte, parle en ces termes de l'isle Perdue.

[1] Une Isle y a qu'on ne peut voir,

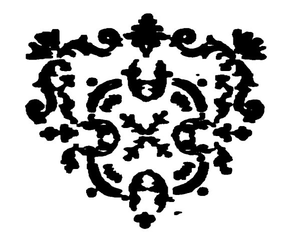
[1] Mirouer du Mond. p. 2. ch. 5.

Quand d'y aller on a voulu,
Combien qu'aucune fois est vue
Et l'appelle-t-on isle Perdue,
Qui, par industrie & engin,
Fut trouvée de S. Brandin.

Buffereau se trompe quand il affirme que S. Brandan a trouvé l'isle. Sa vie, où il renvoye, parle en effet de quelques entreprises maritimes de la part du Saint, mais il n'est pas question qu'il soit venu à bout de découvrir la *Grande isle*

Le nom du Saint fut donc appliqué à un continent dont il n'avoit qu'une idée fausse & confuse, & sans qu'il eut procédé lui-même à la

venir d'appuier, un sentiment plus que probable, que l'on voyageoit d'Europe en Amerique, avant la décadence de la marine des Gaulois, sous le regne de Cesar & d'Auguste, & que le souvenir de cette ancienne correspondance, s'est perpetué en France, jusqu'à l'entreprise memorable de Christofle Colomb.



MÉMOIRE *sur les Enfans trouvés ;* présenté à MM. les Procureurs du pays de Provence ; par les *Recteurs de l'Hôpital-Général S. Jacques de la ville d'Aix.* A Aix, chez Esprit David, Imprimeur du Roi, du Pays & de la Ville. 1780. *in*-4°.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons exposé dans notre premier extrait les excellentes vues de MM. les Recteurs de l'Hôpital d'Aix, pour la conservation des enfans trouvés, pendant les premières années de leur vie.


[redacted]

des avis qu'ils ont demandé aux personnes les plus capables de leur en donner de bons.

La Faculté de Médecine de Paris a surtout signalé son zèle à concourir à de si bonnes vues, par l'étendue des salutaires instructions qu'elle s'est empressée de donner à MM. les Administrateurs de l'Hôpital d'Aix, dans la sçavante Consultation qu'elle a insérée dans le recueil des pièces de son assemblée publique de 1779, dont nous avons rendu compte, & que doivent lire en entier ceux qui veulent connoître tout ce qu'on a dit de mieux sur cette matière.

Mais ce n'est pas assez de sauver les enfans trouvés des dangers qui menacent sans cesse les premières années de leur vie : il y a bien autre chose à faire si l'on veut qu'ils deviennent par la suite, des citoyens utiles à l'Etat : & d'abord, pour ce qui concerne le physique, MM. les Recteurs pensent avec bien de la raison qu'il est très-à-propos de les préserver de la petite

vérole par l'inoculation. L'Auteur du Mémoire observe à ce sujet qu'il n'est pas probable qu'on puisse extirper entièrement cette affreuse maladie par les mêmes moyens qu'on employe avec succès contre la peste ; mais gardant un juste milieu entre la rigueur des précautions qui deviendroient presque impratiquables s'il s'agissoit de supprimer entièrement la petite vérole, en coupant toute communication à cette maladie comme à la peste, & l'impardonnable témérité de certains Inoculateurs qui auroient répandu partout cette horrible contagion si on les eût laissé faire, ce judicieux Ecrivain conseille de prendre d'ailleurs

[redacted]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

les précautions de police qu'on a pu prendre jufqu'à préfent, il ne fe trouve malheureufement toujours qu'un trop grand nombre de ces vagabonds fans aveu, fans domicile, qui, ne tenant à rien, & comme étrangers à la fociété, n'y font connus que par les horreurs de leurs forfaits & de leurs fupplices. Ne vaudroit-il pas mieux que ces malheureux, dont la plupart ne font devenus des malfaćteurs que pour avoir été abandonnés à eux-mêmes, avant l'âge de raifon, euffent péri dans leur enfance, quelle que pût être leur origine?

Mais fi le bien de l'Etat exige que les Adminiftrateurs chargés du

[redacted]

celle des vrais pères jusqu'à l'établissement de leurs enfans.

L'Auteur passe en revue les différentes professions qu'on a proposées pour les enfans trouvés & fait voir qu'il n'y en a pas de plus avantageuse pour eux & pour l'Etat, que celle d'Agriculteurs; mais il avance avec raison que quoi que cette profession soit une de celles qui exigent le moins de dépense, on ne peut guère éviter de donner une petite dot aux filles & même aux garçons en les mariant.

« Mais ce n'est pas assez pour les » enfans trouvés, dit judicieusement » l'Auteur du Memoire, de recevoir » une légitime de leur Patrie; ils en » attendent encore un bienfait qui » ne leur seroit pas moins précieux; » ils réclament un état, » & après une très-sçavante Dissertation sur l'état des enfans nés sans légitime mariage, chez les différentes nations, dans les différens tems, &

en France dans les différens âges de la Monarchie, dans laquelle il cite tout ce qu'ont dit à ce ſujet les meilleurs, Juriſconſultes, & dont il réſulte que les loix ont varié d'une manière étonnante ſur cet objet & enfin ſont demeurées contraires à la raiſon, à l'humanité & au bien de l'Etat; il finit en diſant : « cette partie de notre légiſlation a » beſoin de reforme; il eſt tems de » s'élever contre des préjugés qui » ſont nés dans des ſiècles d'igno- » rance & qui n'ont été accrédités » que par un eſprit purement fiſcal. » On peut accorder ce qu'exigent les » bonnes mœurs & la dignité des [redacted]

» fans exposés, que tous les enfans
» qui sont élevés dans les hopitaux,
» quelle que soit leur naissance,
» jouissent donc de tout les droits
» des autres citoyens. Qu'ils ne puis-
» sent rien prétendre si l'on veut sur
» les biens de leurs parens; que toute
» trace de leur origine soit effacée;
» mais que leur Patrie les adopte,
» qu'ils en reçoivent un état & une
» légitime, & l'on verra bientôt se
» former une nouvelle race d'hom-
» mes honnêtes & laborieux, & l'a-
» bondance naître d'une plus grande
» population. »

Si tous les bons citoyens ne peuvent qu'applaudir aux excellentes vues exposées dans le Mémoire dont nous venons de rendre compte & en desirer l'exécution avec ardeur, il est aisé de sentir que cela ne se peut faire sans une augmentation de dépense; mais comme il n'est pas possible de faire supporter cette augmentation au tiers-Etat, qui la paye *seul* & déjà trop chargé, l'Auteur

du

du Mémoire prouve avec autant d'érudition que d'éloquence, qu'il est juste que les deux autres ordres y contribuent, & c'est avec raison qu'il espère que le Clergé & la Noblesse, animés de l'humanité & du patriotisme dont ces illustres ordres ont donné des preuves si éclatentes dans d'autres occasions, s'empresseront de confirmer dans celle ci des sentimens si nobles & si dignes d'eux.

Enfin, pleins de confiance dans la bonté de la cause qu'ils défendent, les Administrateurs de l'Hôpital d'Aix ne craignent point d'intéresser en faveur des enfans trouvés le Souverain bienfaisant sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Pourquoi craindroit-on, dit l'estimable Auteur du Mémoire, « de » demander des secours & des encou» ragemens à un Prince qui n'est oc» cupé que du bonheur de ses peu» ples, & dont toute l'ambition se» roit qu'il n'y eût point de malheu» reux dans ses Etats ? Des négo-

» nations qui partagent une partie
» de l'Europe, une guerre entreprise
» pour assurer la liberté generale du
» commerce, une réforme sage &
» utile dans toutes les parties de
» l'administration, n'empêchent pas
» qu'il ne fixe ses regards sur cette
» classe de citoyens voués si souvent
» au travail & à l'indigence.
» Le peuple soulagé de ce que l'im-
» pôt avoit d'onéreux dans sa per-
» ception, dans ses variations, dans
» l'arbitraire qui y regnoit, se livre
» à la douce espérance de l'être
» dans son assiete & dans sa quotité;
» & de partager les avantages qu'é-
» prouvent déja plusieurs provinces
» du regime qui leur a été accordé;
» le cultivateur voit avec attendris-
» sement briser ces fers, restes hon-
» teux de la barbarie des siècles pré-
» cédens, qui, dans quelques Can-
» tons, l'enchaînoient encore à la
» glebe; le pauvre que poursuivent
» l'infortune & la dureté impitoya-
» ble du riche, ne sera plus con-

» fondu avec le criminel, qui attend
» la juste punition de ses forfaits ;
» & les prisons où sera renfermé ce
» dernier, n'offriront plus le triste
» spectacle d'un supplice anticipé.
» Tout ce régénère & reprend une
» nouvelle vie. L'ame du Souverain
» anime tous ceux qui ont quelque
» part à l'Administration publique ;
» & tandis que de nouveaux Sullis
» travaillent avec tant de succès à
» guérir les playes de l'Etat, à faire
» renaître le crédit & la confiance,
» à accroitre le revenu public sans
» faire couler aucune larme, un
» sexe qui a une si grande influence
» sur les mœurs publiques & privées,
» peu content de l'empire que lui

» ont autant à souffrire des maux
» dont la nature les afflige, que
» des tristes secours qu'on leur
» donne. Il forme le projet d'un éta-
» blissement où ils puissent en rece-
» voir de plus assurés & de moins
» rebutans, sans qu'ils soient plus
» dispendieux ; l'humanité en dicte
» le plan, en hâte l'exécution, &
» nous voyons s'élever un *Hospice*
» *de charité* digne à tous égards de
» servir de modèle à une réforma-
» tion si desirée de tous les citoyens
» sensibles & éclairés.

» Si tout ce qui intéresse l'ordre
» & le bien public, si tout ce qui
» tend au soulagement des pauvres
» & des malheureux, est si favora-
» blement accueilli, si promptement
» exécuté, que les Administrateurs
» de la Province exposent les efforts
» qu'elle a faits pour former un éta-
» blissement auquel la politique &
» l'humanité ne peuvent qu'applau-
» dir, la nécessité d'en augmenter
» la dépense pour la porter à la per-

» fection dont il eſt ſuſceptible, » l'impoſſibilité où elle eſt d'y ſubvenir, nous ne doutons pas qu'ils » n'obtiennent les ſecours les plus » abondans, & les encouragemens » les plus efficaces. »

Nous avons cru ne pouvoir mieux terminer cet extrait du Mémoire de MM. les Recteurs de l'Hôpital d'Aix, que par la citation du morceau que nous venons de mettre ſous les yeux de nos lecteurs, ne doutant pas qu'ils n'ayent autant de ſatisfaction à le lire, que nous en avons eu nous-mêmes à le tranſcrire.

[*Extrait de M. Macquer.*]

## *NOUVELLES LITTÉRAIRES.*

### ANGLETERRE.

#### DE LONDRES.

*MÉDAILLES des Rois & des villes de Grèce*; rassemblées par MM. *Duonez*, *Hunter* & *Combe*, au nombre de 7 mille, gravées par M. *Bartolozzi*.

Cette entreprise, qui ne fait que commencer, a été annoncée par les Auteurs pour se procurer des secours & des lumières de la part de ceux qui peuvent avoir des Médailles en ce genre, sans prétendre faire collection. Les Auteurs offrent de les acheter ou de les échanger,

### ESPAGNE.

#### DE SEGOVIE.

*Opusculos Mathematicos*, &c. 1780. *in* 8°.

Ces Opuſcules Mathématiques de Dom Pedro Giannini, Profeſſeur du Corps Royal de l'Artillerie en Eſpagne, ont pour objet les principales propriétés de la Ciſſoïde, la ſolution d'un problême de méchanique ſur la courbe que décrit un corps qui tend vers un centre en raiſon directe de la diſtance & ſur une nouvelle eſpèce de trajectoire, qui, tournant autour d'un centre, eſt toujours coupée à angles droits par une ligne donnée.

Nous rappellerons à ce ſujet les Opuſcules latins de M. Giannini, imprimés à Parme, en 1773, *in*4°. ſur l'hydraulique, ſur les cycloïdes accourcies & allongées, & ſur la



ties par une droite donnée soit au carré de l'autre partie dans un rapport donné. Cette Géométrie des Anciens, qu'on abandonne aujourd'hui pour le calcul intégral, mérite bien que quelques Géomètres habiles s'en occupent de tems en tems.

## HOLLANDE.

### D'AMSTERDAM.

*Mémoire sur les Observations Météorologiques faites à Francker en Frise pendant l'année* 1779. Par M. Van-Swinden, Professeur de Philosophie en l'Université de Francker, &c. A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. 1780. 336 pages *in*-8°.

Ce Mémoire est un véritable traité de Météorologie, où l'on trouve la manière de faire les observations & d'en tirer des conséquences ; nous en donnerons un ample extrait.

## FRANCE.

### DE BEZIERS.

*Extrait d'une Lettre ſur les Meſures anciennes.* Par M. *Guibal Laconquié.*

L'idée d'une meſure naturelle tirée du pendule ſimple propoſée dans le dernier ſiècle, par Mouton, & adoptée par nos plus habiles Aſtronomes, ſemble être très ancienne : on ſe ſert dans tout le bas Languedoc, la Provence, & le Comtat Venaiſſin, d'une *canne* diviſée en 8 *pans*, dont l'uſage remonte aux ſiècles les plus

[redacted]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Par M.
[illegible] Élève
[illegible] Académie Royale de Paris.
[illegible]
[illegible] Barrois l'aîné,
[illegible] 1761.

260 pages *in*-8°. avec 23 planches en taille-douce.

L'Auteur donne la deſcription d'un ſolide avec lequel on prend facilement des points d'ombre, & il enſeigne la manière de tracer tous les cadrans par trois points d'ombre, au moyen d'une hyperbole; il donne les démonſtrations & la pratique; après le traité de Gnomonique, qui contient 150 pages; on trouve un traité de 100 pages, qui eſt un abregé des principes contenus dans le grand Ouvrage de l'art de vérifier les dates, publié par les ſçavans Bénédictins, Dom Clémencet & Dom Durand. On y voit com-

[redacted]

*interpretatione latina & scholiis Veteribus ac novis, Editionem curavit Joan. Capperônnier, Regiæ Bibliot. Custos, Regiæ Inscript. Academiæ Socius, Regius Lector & Græcæ Linguæ Professor. Eo defuncto, edidit, Notas, Præfationem & indicem adjecit Joan. Francisc. Vauvilliers, Regius Lector & Græciæ Linguæ Professor. Parisiis apud Jacob. Natalem Pissot, Viduam Desaint, Guillelm. Debure, Joan. Luc Nyon.* 1781. 2 vol. *in*-4°.

Voici enfin cette Edition de Sophocle, commencée & attendue depuis si long-tems. Il paroît que feu M. Capperonnier s'occupoit sérieusement du soin de remplir les vœux du Public à cet égard, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé. M. de Vauvilliers, Professeur comme lui, de la langue grecque au Collége Royal, & déjà connu dans la Littérature, le remplace aujourd'hui, & l'acquite d'un engagement contracté depuis plusieurs années. Nous

tâcherons de faire connoître cette production intéressante qui honore notre Typographie.

*L'Iliade d'Homère en vers françois.* Par M. le Baron *de Beaumanoir*, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, ancien Capitaine de Dragons. A Paris, chez la veuve Duchesne; Mérigot; Belin; Esprit; Hardouin. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 volumes *in*-8°. Prix, 3 liv. le vol. broché.

L'Auteur déclare dans son avertissement qu'il y a peut-être de la témérité de présenter au Public une nouvelle traduction d'Homère, après

[redacted]

cits de batailles trop multipliés, il a pris la liberté de faire quelques retranchemens avec le plus de soin qu'il lui a été possible, pour rendre la lecture plus intéressante. Quant au dénombrement qui termine le second Chant, il a cru ne devoir le traduire qu'en prose, quoi qu'on puisse bien juger par la facilité qui régne dans sa versification, comme il le dit, qu'il pouvoit également traduire en vers ce morceau. Sa verve n'est point épuisée par cette traduction de l'Iliade, il en prépare une pareille de l'Odyssée, & déjà plusieurs Chants sont achevés.

*Mémoires sur différens sujets de Littérature.* Par M. *A. Mongez*, Chanoine régulier, Garde des Antiques & du Cabinet d'Histoire naturelle de S. Genevieve, de l'Académie de Lyon. A Paris, chez Lottin le jeune. 1780. *in-8°.* de 95 pag.

Cette brochure contient trois Dissertations, 1°. sur *l'Antiquité des*

*Hôpitaux* : 2°. sur *l'usage des vases appellés lacrymatoires* : 3°. sur le *Colosse de Rhodes* ; avec un Discours sur *l'étude de la Litterature françoise*, qui a concouru pour le Prix proposé sur la Société d'Emulation de la ville de Liege, en 1780.

*Discours prononcés dans l'Académie Françoise*, le jeudi 25 Janvier 1781, à la réception de M. le Mierre & de M. le Comte de Tressan. A Paris, chez Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Christine, aux Armes de Dombes. 1780.

*Ulysse, Tragédie en cinq actes.* [redacted]

*grec de Sophocle, en trois actes & en vers*. Par M. *de la Harpe*, de l'Académie Françoise.

*Sophocleo quæ carmina digna cothurno?*
VIRG.

Même prix, & chez les mêmes Libraires que la pièce précédente.

*Voyage Pittoresque de la Grèce.* Huitième cahier. Chez Tilliard, Graveur, quai des Augustins; & Barbou, Imprimeur, rue des Mathurins. *in folio.*

*Œuvres de Lucien, traduction nouvelle.* Par M. l'Abbé *Massieu.* A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 volumes *in-12* d'environ 500 pages chacun.

*Histoire de Tacite*, en latin & en françois, avec des notes sur le texte. *Par J. H. Dotteville*, de l'Oratoire,

Correſpondant de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Seconde Edition, revue & corrigée. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des mathurins, à l'hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in*-12, l'un de 527 pages & les Préliminaires 18. L'autre de 580

A la fin de la Préface de cette nouvelle Edition, le traducteur montre, pour le peu de critique, que ſon exactitude avoit laiſſé à faire, non ſeulement une docilité, mais même une reconnoiſſance qui an-

[redacted]

[redacted]

[illegible]

*Prix Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres en l'année 1773.*

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, après avoir propoſé, pour le ſujet du Prix qu'elle devoit diſtribuer à Pâques 1779, de *rechercher ce que les Monumens hiſtoriques nous apprennent des changemens arrivés ſur la ſurface du Globe par le déplacement des Eaux de la Mer*, l'avoit enſuite propoſé de nouveau pour Pâques de cette année 1781.

Les Mémoires envoyés n'ayant pas pleinement ſatisfait aux vues de l'Académie; elle a cru devoir abandonner ce ſujet; & celui qu'elle propoſe pour le Prix de Pâques 1783, conſiſte à déterminer: *Quelle étoit l'étendue des Domaines de la Couronne lors de l'avènement de Hugues Capet au Trône; Quelles poſſeſſions ce Prince y ajouta; Comment & par*

*quels moyens ces Domaines s'accrurent jusqu'au règne de Philippe-Auguste exclusivement.*

Le Prix sera toujours une Médaille d'or, de la valeur de quatre cens liv.

Toutes personnes, de quelque pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en françois ou en latin, à leur choix.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tout port jusqu'à Paris, seront remises entre les mains du Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Décembre 1782: *& ce terme est de rigueur.*

*Dissertation chimique sur les Eaux minérales de la Lorraine;* Ouvrage qui a remporté le Prix de l'Académie de Nancy, en 1778. Par M. *Nicolas*, Démonstrateur Royal de Chymie, à Nancy. Brochure *in*-8°. 116 pages. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre.

M. Nicolas, qui vient de présenter à l'Académie des Sciences un Mémoire très-bien fait sur les plâtres de la Lorraine, nous rappelle un Ouvrage dont nous n'avions point parlé & que nous annonçons avec plaisir.

On sçait combien le défaut de connoissances chimiques avoit introduit d'erreurs dans les analyses des

cipes gaseux, si abondans & si actifs dans la plupart de nos Eaux minérales. Il restoit donc un nouveau travail à faire qui nous mît à portée d'en connoître plus exactement les principes & d'en déduire plus sûrement les propriétés. C'est une obligation que nous avons à M. Nicolas, qui jouit d'une réputation distinguée parmi les Chimistes ; & son travail peut servir de modèle à ceux qui voudront s'occuper dans les provinces de ce genre de recherches, qui est trop négligé depuis la mort de M. Venel.

*Les Métamorphoses d'Ovide, en vers François, livre second, traduction nouvelle, avec des notes.* Par M. de *Saint-Ange.*

*Converti verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.*

CICERO, de optimo genere Oratorum.

A Paris, chez l'Auteur, maison de M. le Sage, rue des Fossés S. Germais des-Prés. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-8°. Prix, 1 liv. 10 s. de même que la première partie.

*Contes dévots, Fables & Romans anciens ;* pour servir de suite aux Fabliaux. Par M. le Grand.

*Sit apud te honor Antiquitati, vel fabulis quoque.*

PLIN. Epist.

A Paris, chez l'Auteur, quai de l'Ecole, maison de M. Juliot ; & aux adresses ordinaires. Et pour les Pays Etrangers, chez Dufour, Libraire, à Mastricht. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. Tome quatrième. *in*-8°. 400 pages & les Préliminaires 46.

*Mêlanges tirés d'une grande Bibliothèque.* Lettre N. De la lecture des livres françois. huitième partie.

Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizième siècle. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame. & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in-8°.* 359 pages, & les Préliminaires 7.

*Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque.* De la lecture des livres françois. Lettre O. Troisième suite de la cinquième partie. Romans du seizième siècle. Section 7e. & 8e.

Lettre P. Suite de la huitième partie. Livres de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siécle. Chez le même Libraire.

*Procès-Verbal des Séances de l'Assemblée provinciale de haute Guyenne*, tenue à Villefranche, dans les mois de Septembre & d'Octobre 1780. Avec la permission du Roi. A Villefranche en haute Guyenne,

Guyenne, de l'Imprimerie de Vedelhié, Imprimeur du Roi; & se trouve à Paris, chez Moutard. 1781. *in*-4°. 304 pages.

*Histoire de l'Eglise*, dédiée au Roi. Par M. l'Abbé *de Berault-Bercastel*, Chanoine de l'Eglise de Noyon. Tome neuvième, depuis le commencement du Schisme des Grecs en 858, jusqu'à son renouvellement en 995, & tome dixième depuis le renouvellement du Schisme des Grecs en 995 jusqu'au Pontificat d'Urbain II, en 1088. A Paris, chez le même. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi.

[redacted]

A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée. 1781. *in*-8°. 102 pages & les Préliminaires 8.

*La Navigation*, Poëme en quatre Chants. A Paris, chez le même. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in* 8°. 175 pages & les Préliminaires 14.

*Discours Oratoire*, contenant l'Eloge de Gustave III, Roi de Suède. A Cologne. 1780. Et se trouve à Paris, chez Bastien, Libraire, rue du Petit Lyon, fauxbourg S. Germain. *in*-8°. 70 pages, & les Préliminaires 4.

*Les nouvelles Découvertes des Russes entre l'Asie & l'Amérique, avec l'histoire de la Conquête de la Sibérie, & du Commerce des Russes & des Chinois, Ouvrage traduit de l'anglois de M. Coxe.* A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins. 1781. 313 pag. *in*-4°.

Les Voyages publiés par Muller, Gmelin, Pallas, les Mémoires de M. Engel, n'ont fait qu'augmenter les doutes que l'on avoit sur le détroit qui sépare l'Asie de l'Amérique vers 200 ° de longitude comptée de l'isle de Fer, & 64 ° de latitude.

Le dernier voyage du Capitaine Cook, dont la relation s'imprime en Angleterre, nous procurera des connoissances plus précises. En attendant, M. Coxe publie des Mémoires d'expéditions faites par les Russes vers ces régions, qu'il a rassemblés lui-même en Russie; on y trouve le détail d'un voyage fait en 1768 & 1769, depuis le Kamtchatka jusqu'à Unalaska & aux isles des Renards, qui sont à 205 ° de longitude & 54 ° de latitude. Suit un voyage de Synd au nord-est de la Sibérie, fait en 1764; il toucha une côte située à 65 ° de latitude & 201 ° de longitude, qu'il suppose faire partie du continent de l'Amérique, & qui n'est qu'à vingt lieues du promontoire Tschukatskoi.

extrémité nord-est de la Sibérie, avec des isles entre deux ; mais ce voyage n'est accompagné d'aucun détail. On y trouve une liste de quarante-cinq isles nouvellement découvertes, nommées par un Chef Aleutien, qui fut amené à Petersbourg en 1771 ; ces isles sont par 54°, vis-à-vis du Kamtchatka, un vocabulaire de la langue du pays. L'Auteur prouve que Bering toucha sur la côte d'Amérique en 1741 ; il rapporte des informations prises en 1775 par Plenisner au promontoire de Tscukotskoi, & dont l'Académie de Petersbourg a fait usage dans sa Carte générale de l'Empire de Russie en 1776. Il finit par présumer que le passage aux Indes & à l'Amérique par le nord n'est pas encore prouvé.

La seconde Partie contient l'histoire de la Conquête de la Sibérie par Yermac vers 1578, par une suite de victoires qu'on a peine à concevoir ; les premières guerres des Russes & des Chinois, vers 1680, sur le

fleuve d'Amoor, a 50° de latitude & 146 de longitude; l'hiſtoire du Traité de Commerce fait en 1728 à Kiachta; on y voit la deſcription & le plan de Maimatſchin, ville frontière chinoiſe, bâtie tout près de Kiachta, à 142° de longitude & 35° de latitude, à 1319 lieues de Moſcow, & 366 de Pekin, les lieues étant de 25 au degré. Le commerce ſe fait par échange; les Ruſſes y portent des fourrures, des étoffes, des cuirs, des miroirs, des couteaux, des ſerrures, de la rubarbe; ils reçoivent de la ſoie, du coton, du thé, de la porcelaine; on eſtime le commerce total à dix-huit mil-

[redacted]

[illegible] Spectus,
[illegible]
[illegible] chez Née & Masque-
lier [illegible], rue des Francs-
Bourgeois [illegible]. 9 liv.

[illegible] donné plusieurs Ca-
hiers [illegible] sur la Bourgogne,
[illegible] de ce grand Ouvrage [illegible]
[illegible] l'impatience de
[illegible] à la capitale,
[illegible] la patrie commune
[illegible], & ils donnent un
Cahier du département de la Seine,
[illegible] en six belles estampes
[illegible] de Paris, du côté du Pont-
Neuf, de la Place de Louis XV, du
Pont de la Tournelle, de l'Arsenal
& de la Salpêtrière. L'explication
qui accompagne ces planches donne
une idée des principaux objets qui
s'y font remarquer, en attendant la
description de Paris, qui fera partie
de ce grand Ouvrage. On y trouvera
par exemple, sur l'Hôpital-général,
des instructions que M. le Noir,
Lieutenant-Général de Police, a fait

dreſſer pour la Reine d'Hongrie, qui s'intéreſſoit à tous les établiſſemens de Religion & d'Humanité.

On trouve auſſi chez les mêmes Graveurs le ſecond volume *in*-4° du Voyage pittoreſque de la Suiſſe, qui vient de paroître, & dont le prix eſt de 9 liv., ainſi que du premier volume que nous avons déjà annoncé.

*Collection complette du Journal de Phyſique depuis 1771 juſqu'à la fin de* 1780. 19 vol. *in*-4°. avec plus de 250 planches en taille-douce. Prix, 228 liv. broché. Il reſte très-peu d'exemplaires de cette Collection, que M. l'Abbé Rozier & M.
[redacted]

On les trouve à Paris, rue & hôtel Serpente. La souscription est de 24 l. pour Paris, 30 l. pour la Province.

Le *Cours Complet d'Agriculture*, en 6 vol. *in*-8°. promis par M. l'Abbé Rozier, a été retardé par l'établissement de l'Auteur près de Béziers; mais l'Ouvrage même y gagnera, par les nouvelles expériences que M. R. est à portée de faire sous un ciel très-favorable à l'Agriculture.

*Précis historique & expérimental des Phénomènes électriques, depuis leur découverte jusqu'à présent*; par M. *Sigaud de Lafond*, *in*-8°. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Nous ferons connoître cet Ouvrage par un Extrait détaillé, ainsi que nous l'avons fait pour les autres Ouvrages de cet habile Professeur de Physique expérimentale.

*La Henriade*; avec la Réponse de M. B. à chacune des principales

Objections du Commentaire de la Beaumelle, la Préface de Frédéric-le-Grand, Roi de Pruſſe; l'Eſſai ſur l'Épopée, traduit de l'anglois par l'Abbé Desfontaines; un Supplément à cet Eſſai; des Stances ſur les Poëtes Epiques; un Article au ſujet d'Héſiode; un autre concernant l'Arioſte; les Jugemens des Contemporains ſur le Poëme national; la Lettre du Roi de Pruſſe à M. d'Alembert; celle de l'auguſte Reine Catherine II, Impératrice de Ruſſie, à Madame Denis; une Anecdote unique, où l'on verra ce que le ſçavant Kien-long, Empereur régnant de la Chine, penſe de l'Auteur de la [redacted]

*Voyage de Hutchins*, Capitaine anglois du 60^e^. Régiment, fait dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale depuis 1756 jusqu'en 1775, vol. *in*-8°. 72 pages, avec des Cartes & des Tables, traduit de l'anglois. Prix, 3 liv. 12 f. broché. A Paris, chez Lerouge, Géographe du Roi, rue des grands Augustins. La Carte qui accompagne ce Voyage s'étend depuis la Caroline jusqu'au lac Ontario & jusqu'au Mississipi, & comprend tout le cours de l'Ohio; l'on en a tiré quelques-unes sur papier d'Hollande qu'on a fait laver, & qui coûtent 6 liv. avec la Brochure.

*N. B.* La Carte originale angloise, avec le Livre anglois, se vendent 24 liv.

*Plans & Elévations de la Décoration de la Place de S. Sulpice; avec les quatre Projets de Servandoni, y compris celui qu'on exécute actuellement*, en huit planches demi

grand raisin. Prix, 3 liv. 12 s. A Paris, chez Lerouge, rue des grands Augustins.

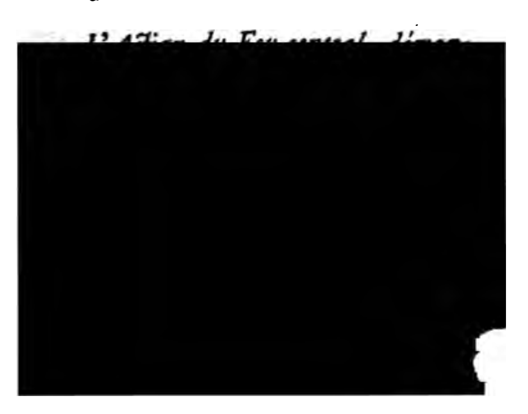
La première de ces huit Estampes offre la vue du Portail & de la Place de S. Sulpice; la seconde est le Plan; les suivantes contiennent quatre différens Projets de Servandoni pour la Place, avec les changemens faits par M. Chalgrin, qui est actuellement chargé de l'exécution de ces ouvrages. M. Lerouge a déjà donné plusieurs Collections relatives à l'Architecture; une belle suite de Jardins que nous avons annoncés, indépendamment de son fonds de Géographie qui est très-considérable.

par M. *Laforest*, Chirurgien Pédicure de Sa Majesté & de la Famille Royale. A Paris, chez l'Auteur, rue Croix des Petits-Champs, Maison de M. Bourdet, Chirurgien-Dentiste du Roi; & chez Blaizot, Libraire du Roi, rue Satory à Versailles. 1781. *in*-12 de 139 pag.

*Traité des Eaux minérales de Chateldon, de celles de Vichy & de Hauterive en Bourbonnois*; avec le détail de leurs propriétés médicinales & leur analyse. Par M. *Desbrest*, Conseiller du Roi, Docteur en Médecine de l'Université Royale de Montpellier, ancien Médecin des Camps & Armées du Roi en Allemagne, en Bretagne, &c. Intendant des Eaux minérales & médicinales de Chateldon, résident à Chateldon en Bourbonnois. A Moulins, chez la Veuve Faure & Vidalin, Imprimeur-Libraire; à Paris, chez Didot le jeune, quai des Augustins; aux

Eaux de Vichy & à celles de Chateidon. 1778. *in*-12 de 335 pages, & le Diſcours préliminaire 24.

Le principal objet de cet Ouvrage eſt de faire connoître les Eaux de Chateldon & d'en accréditer l'uſage. Ces Eaux ne commencent à être connues que depuis peu de tems, & c'eſt d'après les bons effets que l'Auteur en a obſervés, d'abord ſur lui-même, & enſuite ſur beaucoup d'autres malades, qu'il s'eſt déterminé à compoſer l'Ouvrage que nous annonçons, dans lequel il ne balance pas à les mettre au premier rang.



[redacted]

d'Emulation de Liège. Seconde Edition, augmentée de nouvelles Preuves & de plusieurs Eclaircissemens. A Stockolm ; & se vend à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, Libraire-Imprimeur, quai des Augustins. 1781. Broch. *in*-8°. de 124 pages.

*Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses*, qui a remporté le Prix proposé par la Société Royale de Médecine. Par M. *J. J. Menuret*, Associé-Regnicole de la même Société, &c. &c. A Paris, rue & hôtel Serpente. 1781. Broch. *in*-12 de 112 pag. Prix, 1 liv. 10 f.

*Description d'un nouvel Hygromètre comparable*, inventé par M. *Buissart*, de l'Académie d'Arras ; avec le détail des principes de construction propres à diriger les Amateurs & les Artistes. Par M. *Cotte*. Mai 1780. Chez M. Mossy, quai Pelletier, au Bureau du Papier timbré.

Ce Précis est extrait du Mémoire

de M. Buiſſart, qui paroîtra inceſſamment, & il eſt l'expoſé fidèle des manipulations qu'on a ſuivies dans la conſtruction de huit hygromètres faits avec des tuyaux de plume, par M. Moſſy, ſous les yeux de M. Cotte, de Montmorency, Auteur de ce Précis, qui les a lui-même réglés & comparés enſemble; ils ont déjà ſervi à des obſervations de l'humidité dans les mois de Février & de Mars. On en peut voir de tout faits chez M. Moſſy. La méthode de M. Buiſſart eſt fondée ſur l'idée de M. de Luc, qui eſt décrite dans le Journal de Phyſique, Mai & Juin 1775, & dont nous avons déjà [redacted]

Au reste, on a déjà vu un hygromètre de ce genre fait avec la plume, par M. l'Abbé Copineau, qui rend justice à l'antériorité de M. de Luc. *Voyez* l'Art de faire éclore la Volaille, 1780. A Paris, chez Morin.

*Principes de Morale, de Politique & de Droit public, puisés dans l'histoire de notre Monarchie*, ou Discours sur l'histoire de France. Dédiés au Roi. Par M. *Moreau*, Historiographe de France. Tome 10me. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1780. *in*-8°. 368 pag. les Préliminaires 48, & la Table 13.

*Moyens propres pour garantir les hommes du Suicide.* Ouvrage dans lequel, aaprès avoir tâché de découvrir les causes du meurtre volontaire de soi-même, on tâche aussi de montrer les moyens de s'en garantir : précédé d'un Discours sur

l'origine, les progrès du Suicide chez les Anglois & les François. Par *L. P. L. D.*

. . . . . *Quam vellent æthere in alto.*
*Nunc & pauperiem & duros perferre labores.*

ÆN. L. 6. v. 433.

A Paris, chez Benoît Morin, rue S. S. Jacques. 1779. Avec Approbation & Privilége du Roi. Broch. *in*-12. Prix, 1 liv. 4 s.

*Conférence sur les Edits concernant les Faillites*, ou Code des Banqueroutiers; avec le Recueil des Ordonnances, Déclarations & Ar- [redacted]

*Nec sævior ulla*
*Pestis & ira Deûm stigiis sese extulit undis.*

VIRG.

A Paris, chez l'Auteur, rue Garencière; & chez Lamy, Libraire. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 vol. *in*-16. Prix, 2 liv. 8 f. relié.

Nous donnerons inceſſamment un Extrait de cet Ouvrage très-intéreſſant par lui-même, mais encore plus dans les circonſtances préſentes.

*Pratique des Officialités*, ou Traité de la Juriſdiction de toutes les Cours Eccléſiaſtiques gracieuſes & contentieuſes, ſuivant les nouvelles loix du Royaume, où l'on traite:

1°. Des Perſonnes qui ont droit d'exercer cette Juriſdiction par elles-mêmes ou par leurs Officiers; de l'inſtitution & des qualités des Officiaux, Vice-Gérens, Promoteurs, &c. de leur deſtitution, comme auſſi

de l'établissement & formation des Chambres Ecclésiastiques, Diocésaines & Souveraines.

2°. De la compétence & du pouvoir des Juges d'Eglise sur les personnes Laïques ou Ecclésiastiques, &c. les actions personnelles des Clercs en matière civile, & ensuite de la compétence des Chambres Ecclésiastiques des Décimes.

3°. Des Règles prescrites par l'Ordonnance de 1667, aux Juges d'Eglise, pour l'instruction & le jugement des causes & des procès sur les matières civiles qui peuvent être communes aux Cours séculières & aux Justices des Seigneurs Ecclésiastiques.

4°. Des Règles & des Formes qu'on doit suivre dans les matières & les procédures qui sont propres & particulières aux Officialités & autres Tribunaux Ecclésiastiques:

Où l'on rapporte en quatre parties les Formules des Actes des procé-

dures sur ces différentes matières, suivant l'Ordonnance de 1667.

Par feu M. l'Abbé *de Brésolles*, Docteur de Sorbonne, & revu par de sçavans Jurisconsultes & d'habiles Praticiens, nécessaire à ceux qui exercent des fonctions dans les Officialités ou dans les Chambres Ecclésiastiques, & utiles aux Juges séculiers, & autres Officiers de Justices Royales.

*Sicut volumus ut Jura Clericorum non usurpent Laici, ita velle debemus ne Clerici Jura sibi vindicent Laicorum.*

A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins, près la rue Gît-le-Cœur, à l'Espérance; Laporte, Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves; Prevôt, rue de la Harpe, près la Place S. Michel; à Dijon, chez Bidault, Libraire, Place Royale. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 4 volumes *in*-4°. de plus de 600 pages chacun. Prix, 20 *liv.* broché, & 24 liv. relié.

Nous donnerons incessamment un ou plusieurs Extraits de ce grand Ouvrage, d'autant plus important, qu'il traite une matière très-délicate, celle de limites des deux Puissances, & de leurs droits respectifs.

*Avis au Peuple sur les Hernies ou Descentes.* Par M. *Foujols*, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Médecin ordinaire du Grand Conseil, ci-devant Médecin & Chirurgien-Major de la première Compagnie des Mousquetaires. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Thomas du Louvre, hôtel de la Prévôté, vis-à-vis l'Eglise; chez Valade, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers,

[redacted]

des teleſcopes, découvrit à Bath, en Angleterre, une petite comète qui reſſemble à une étoile de ſixième grandeur, ayant la même petiteſſe & la même lumière, ſans qu'il fût poſſible de la diſtinguer des étoiles, ſi ce n'eſt par ſon mouvement.

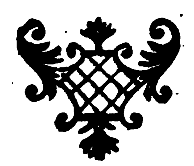
M. Meſſier l'a obſervée à Paris, depuis le 16 Avril; le 22 à 8 h. 48′ ſon aſcenſion droite étoit de 85° 6′ 43″, & ſa déclinaiſon boréale de 23° 35′ 18″; elle avance vers l'Orient de 3′ & demie par jour, & ne change pas ſenſiblement de déclinaiſon. Le 26, M. Mechain, à 10 h. 0′, a trouvé ſon aſcenſion droite de 85° 18′ 20″, & ſa déclinaiſon 23, 35, 39. Le 20 Mai, à 8 h. 54′ 86° 36′ 6″ & 23° 37′ 43″. Il eſt déjà occupé à calculer ſon orbite pour la joindre aux 65 autres comètes dont on a déterminé les orbites; mais le mouvement de la nouvelle comète eſt ſi lent, & ſa diſtance ſi grande, qu'il n'y a pas encore de quoi s'aſſurer de ſes élémens. (21 Mai 1781.)

# LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

*L'ANNÉE M. DCC. LXXXI.*

JUIN. *Second Volume.*



*A PARIS,*

Au Bureau du Journal de Paris, rue de Grenelle S. Honoré, près celle du Pélican.

M. DCC. LXXXI.

*AVEC PRIVILEGE DU ROI.*

*Dictionnaire de Physique. Par M. Sigaud de Lafond.* 1057

*Observations sur l'Amérique, adressées à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans. Par M. l'Abbé Carlier.* 1081

*Mémoire sur les Enfans-Trouvés.* 1097

*Nouvelles Littéraires.* 1100

Fin de la Table.



# LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN. M. DCC. LXXXI.

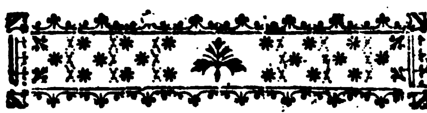
ΔΑΝΙΗΛ, &c. *Daniel juxta septuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus, &c.*

## SECOND EXTRAIT.

APRÈS avoir montré, dans sa première Dissertation, que l'Ecriture Sainte avoit été traduite par les soins de Ptolemée Philadelphe, l'Auteur entreprend de prouver dans la seconde, qu'il est impossible que les Livres saints n'aient pas été

# AVIS.

*On s'abonne pour le* JOURNA *DES SÇAVANS au Bureau du Jou nal de Paris, rue de Grenelle S Honoré ; & c'est à l'adresse du Di recteur de ce Journal qu'il faut en voyer les objets relatifs à celui de Sçavans. Le prix de la Souscriptio de l'année est de 16 liv. pour Paris & de 20 liv. 4 s. pour la Province soit* in-12 *ou* in-4°. *Le* JOURNA *DES SÇAVANS est composé de qua torze Cahiers ; il en paroît un cha que mois, & deux en Juin & en De cembre.*




LE

# JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN. M. DCC. LXXXI.


ΔΑΝΙΗΛ, *&c. Daniel juxta septuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus, &c.*

SECOND EXTRAIT.

[redacted]

traduits sous le règne de ce Prince. On sçait, par le témoignage des Historiens, que Philadelphe étoit passionné pour toute espèce d'érudition, & qu'il étoit très-sçavant lui-même. On sçait qu'il n'épargna ni soins ni dépense, pour attirer auprès de sa personne tout ce qu'il y avoit de plus sçavant de son tems, & pour recueillir tout ce qu'on connoissoit de livres de toute espèce. Manéthon, un des plus doctes Egyptiens, fut chargé, entr'autres, d'interprêter les écrits & les monumens nationaux. Chef des Prêtres, & très-versé dans les sciences sacrées, il composa l'histoire entière de l'Egypte, & développa toute la Théologie égyptienne. En exécutant avec zèle les volontés du Roi, il satisfaisoit aussi la haîne qu'il portoit aux Juifs. D'autres Egyptiens, Séleucus, Horapollon, Hermapion, &c. s'exercèrent dans le même genre, tous néanmoins s'efforçant de détourner le Prince d'une entreprise qui tendoit à révé-

ler des secrets qu'ils tenoient cachés, & ôtoit à leur savoir le mérite du mystère. Les interprétations d'Horus-Apollo & d'Hermapion, doivent passer pour plus anciennes qu'on ne le croit, si du tems de Strabon, comme il le dit lui-même, personne ne faisoit plus profession de la Littérature secrete, à la réserve de quelques ignorans effrontés qui se faisoient moquer d'eux. Aussi les Empereurs Romains, qui firent transporter à Rome à grands frais des monumens égyptiens, parurent peu curieux d'en avoir l'explication, parce que sans doute personne n'étoit plus en état de la leur donner. D'ailleurs les Ecrivains employés par Ptolemée mirent en grec, ou dans la langue vulgaire d'Egypte, les connoissances qu'ils étoient chargés de transmettre à la postérité. Nous voyons en effet que les *Hieroglyphiques* d'Horus-Apollo furent écrites en égyptien & traduites en grec par un certain Philippe. C'est

ainsi qu'Eratosthène mit en grec ce que les monumens égyptiens lui apprenoient sur les Rois de Thèbes, pour plaire à Ptolemée Evergete, imitateur de son père Philadelphe.

Avant ce dernier, les Egyptiens avoient sans doute plusieurs écrits renommés ; long-tems auparavant, le Roi Osymandias avoit formé une bibliothèque ; mais quant à cette multitude de livres qu'on dit avoir été composés par Hermès, le R. P. D. M. croit qu'il n'y a jamais eu d'*Hermès*, ou que ce n'a été qu'une personne Araméenne ou Syrienne, *Ermes* (*vir Aramæus*). Abraham a pu recevoir cette dénomination, ayant passé de la Syrie en Egypte ; Joseph de même, dont le nom égyptien étoit *Péteseph* ; selon Chærémon dans Athénée. Plusieurs lui donnèrent, par erreur, Moyse pour fils, comme a fait Trogue Pompée, & c'est ce que signifie le nom d'*Osarsiph* (*filius* Joseph), par lequel on le désigna. Moyse porta encore le

nom d'*Hermes*, comme nous l'apprend Euſèbe. L'Auteur conclut, *multo itaque ſatius, ex Triumviris iſtis maximis unum fecerunt, quem* HERMETEM TERMAXIMUM *appellarunt, quam tot ſacerdotum ſcripta ad unum Hermetem retulerint ; eodem pacto, quo ad Orpheum Græci, ad Zoroaſtrem Chaldæi, ſua quiſque, retulerunt.*

Le *Poemander* étoit un de ces livres *hermétiques*, & l'Auteur réfute ceux qui ont penſé que c'eſt l'ouvrage d'un Chrétien. Philadelphe employa les talens d'Aſtrampſychus, de Béroſe, d'Abydène, pour connoître la doctrine des Chaldéens ; [redacted]

posture de deux Phéniciens, Philon de Biblos & Hermippe de Béryte, qui vivoient sous Adrien. Aussi jusqu'alors n'avoit-on jamais oui parler de cet Ouvrage, & le docte Casaubon s'est bien mépris quand il a dit que Philon & Joseph en avoient fait mention. Le sçavant Dissertateur prouve, par un semblable raisonnement, que les Ouvrages du Carthaginois Magon, sur l'Agriculture, n'existoient pas encore du tems de Philadelphe, puisqu'il n'y en avoit point de version grecque, lorsqu'après la prise de Carthage les Romains les firent traduire. Mais Philadelphe avoit fait traduire le *Periple* d'Hannon ; puisque l'Auteur qui, pour s'attirer la faveur de ce Prince, composa un Ouvrage sous le nom d'Aristote (*de Mirabil. Audit.*), parle de la relation du Voyageur carthaginois, gravée sur une colonne dans le temple de Saturne. Si ce Prince envoya en diverses contrées éloignées Denys & Ariston,

ſans parler de Timoſthènes de Rhodes à qui il confia le commandement de ſes flottes, ce fut autant pour recueillir les livres & les monumens anciens, que pour acquérir des connoiſſances géographiques. Il n'avoit pas moins à cœur les progrès de la Phyſique, pour laquelle il fit des dépenſes bien plus conſidérables que n'avoit fait Alexandre; la Peinture, & en général tous les arts, ſe reſſentirent de ſon zèle & de ſa magnificence.

Or, croira-t'on qu'un Prince, qui dès ſa jeuneſſe fut jaloux de connoître les loix non-ſeulement des peuples ſoumis à ſa domination, mais encore des nations étrangères & éloignées, qui employa des ſommes immenſes pour raſſembler de toutes parts des Sçavans en tout genre, pour recueillir tout ce que l'on connoiſſoit de livres, en un mot pour faire de la ville d'Alexandrie le centre des ſciences & des arts, ait négligé les livres ſacrés & les loix des

Hébreux, dont un grand nombre habitoit cette ville & d'autres soumises à son empire? C'est à cette conséquence qu'arrive l'Auteur par une longue & instructive discussion que nous ne pouvons qu'indiquer, à cause de la multitude des objets qu'elle embrasse.

Nous sommes forcés d'en user de même à l'égard des Dissertations suivantes, & de nous borner à quelques traits. Il est fort singulier que dans la version de Daniel par les LXX; le nom des Romains paroisse, & que leur puissance y soit exaltée, *venient Romani*, &c. (c. XI. 30.). L'Auteur est disposé à croire, dans sa troisième Dissertation, que Philadelphe voyant que la prophétie de Daniel avoit commencé à s'accomplir par la défaite de Pyrrhus, s'empressa de rechercher l'amitié des Romains & de faire un Traité avec eux. Néanmoins Pyrrhus avoit épousé Antigone, sœur de Philadelphe, & révéroit le nom des Ptolémées. Ce

qui étonne encore, c'eſt que Lycophron, contemporain de Philadelphe à qui il parle dans ſa *Caſſandre*, exalte de même le pouvoir de Rome. Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit où Lycophron paroît au ſçavant Diſſertateur avoir puiſé dans les livres ſaints. Avant lui, Simonide & Onomacrite les avoient conſultés; ce qui leur étoit facile de faire dans la bibliothèque que Phiſiſtrate, pris en cela pour modèle par Philadel-

[redacted]

qui fussent traduits en grec. Ce qui est très-faux, puisque la traduction des autres Livres de l'Ecriture étoit entre les mains & des Chrétiens & des Juifs. Et d'ailleurs avant Philadelphe, les Livres de Moyse avoient été traduits anciennement en grec. Il cite ensuite un autre passage où Joseph écrivant contre Apion ne lui paroît pas restreindre au seul Pentateuque la traduction faite sous Ptolemée. Après quoi il ajoute à quelques remarques de Grammaire, qu'on a mal pris le terme ἀναγραφή, dont se sert l'Historien, & qui, selon lui, signifie ce que les Latins appellent *editio*. Enfin, il observe qu'on ne s'est pas moins mépris sur le sens du texte même, en ce qu'on a entendu de Ptolemée, ce que l'Historien avoit dit du Grand Prêtre Eléazar. Voici donc en quels termes il rend la pensée de Joseph, *Eleazarum non totam editionem, sed Legem tantum Græcè redditam* accepisse ab his *qui ejus rei Caussa Alexandriam* missi

*fuerant : eaque re delectatum Eleazarum Commentariis quoque Legem explanasse.* C'est-à-dire donc que les Interprêtes envoyés à Ptolemée par Eléazar portèrent à Alexandrie, & traduisirent l'*édition* entière & originale des Livres saints, mais que quand ils revinrent ils ne rapportèrent au Pontife que l'*édition* du Pentateuque traduit en grec, & qu'Eléazar fit ensuite un Commentaire sur ces cinq livres.

Nous ne dissimulerons pas que cette explication, toute ingénieuse qu'elle est & étayée d'une érudition profonde, nous laisse bien des doutes dans l'esprit. Il nous paroît très-difficile de tirer du passage de Joseph, qu'Eléazar ait fait des Commentaires sur le Pentateuque, après avoir reçu la traduction grecque. Le mot ἀναγραφὴ se trouve trois ou quatre fois dans le prologue des Antiquités judaïques, d'où est tiré le passage dont il s'agit, & nous ne voyons pas qu'il y soit toujours pris

dans le sens que lui donne l'Auteur. Comme les Pères grecs ont crû que l'Ecriture avoit été entièrement traduite sous Philadelphe; il conclut qu'ils n'ont pas entendu Joseph autrement que lui. Cette raison seroit bonne s'ils avoient dit en même-tems que leur opinion étoit la même que celle de l'Historien, & c'est ce qu'ils n'ont point avancé. Au contraire S. Jérôme qui soutient que le Pentateuque seul fut alors traduit en grec, s'appuye sur l'autorité de Joseph; il a donc pris le texte de l'Historien dans un sens tout différent de celui que suppose le R. P. D. M. Et plus nous examinons le passage de Joseph, moins nous sommes portés à croire qu'à cet égard S. Jérôme se soit mépris, & que Philadelphe ne soit pas celui qui ait reçu d'Eleazar l'*édition* du seul Pentateuque.

Nous ne voyons pas non-plus qu'il faille conclure de-là qu'il n'y avoit encore, au tems où Joseph écrivoit,

aucune traduction grecque des autres Livres sacrés. L'Historien s'autorise de l'exemple d'Eleazar qui ne crut pas s'écarter de l'esprit national en transmettant à des étrangers des connoissances utiles; d'ailleurs le plan qu'il se proposoit de rédiger en un corps d'histoire les Antiquités de sa nation étoit tout différent d'une traduction. Aussi déclare-t-il hardiment, à la fin du vingtième Livre, qu'aucun autre Ecrivain, ni Grec, ni Juif, n'étoit capable de l'exécuter en grec avec toute l'exactitude qu'il y a apportée d'après les Livres sacrés. (Le mot ἀναγραφὴ se trouve encore ici, & désigne les choses consignées dans ces Livres.) Enfin dans le récit que fait Joseph de la Version des LXX, il parle si souvent de la *Loi*, des Livres de la *Loi*, des *Loix* de Moyse, qu'on ne se persuade pas aisément qu'il ait eu en vue d'autres Livres sacrés que le Pentateuque.

Dans la Dissertation quatrième

l'Auteur fixe le tems où ont vêcu Démétrius de Phalere, & Menedéme d'Erétrie. Le premier de ces hommes de Lettres, avoit composé un grand nombre d'Ouvrages sur différentes matières, comme le remarque Diogène Laerce, qui rapporte quelques-unes de ces productions. Mais quoique ce dernier ait beaucoup profité d'un Ouvrage de Démétrius, sur les Archontes d'Athènes, il ne le nomme point dans son Catalogue. Comme les époques consignées dans la chronique des Marbres d'Arundel s'accordent avec celles que Démétrius avoit marquées dans son Ouvrage sur les Archontes, suivant le témoignage des Anciens, l'Auteur conclut que Démetrius est lui-même l'Auteur de cette Chronique, ou qu'elle a été tirée de ses écrits, & que son nom y paroîtroit si le Marbre n'avoit pas été mutilé. Cette Chronique commence à Cécrops, premier Roi d'Athènes, & finit à l'Archonte Diognete, c'est-

:, felon les Faſtes attiques, à
mpiade 129, la dix-huitième
du règne de Ptolemée Phila-
e.
ogène Laerce ne nomme point
lus l'hiſtoire Judaïque redigée
Démétrius. Mais Joſeph, Ter-
& S. Clément d'Alexandrie
nt mention. L'Auteur relève
ujet des fautes échappées à dif-
Ecrivains, & montre que Dé-
us n'a pu compoſer cette hiſ-
que ſur la traduction grecque
vres ſaints. Il en faut dire au-
de Philon l'ancien dont parle
Joſeph. Euſebe nous a con-
des fragmens d'un Poëme que
avoit compoſé ſur Jéruſalem.

l'Auteur fait le nom de cinq ou six Demetrius de Phalere, & Magnésie-ne d'[illegible]. Le premier de ces hommes de Lettres, avoit composé un grand nombre d'Ouvrages sur différentes matieres, comme le remarque Diogene Laerce, qui rapporte quelques-unes de ses productions. Mais quoique ce dernier ait beaucoup parlé d'un Ouvrage de Démetrius, sur les Archontes d'Athènes, il ne le nomme point dans son Catalogue. Comme les époques consignées dans la chronique des Marbres d'Arundel s'accordent avec celles que Demétrius avoit marquées dans son Ouvrage sur les Archontes, selon le témoignage des Anciens, l'Auteur conclut que Démetrius est lui-même l'Auteur de cette Chronique, ou qu'elle a été tirée de ses écrits, & que son nom y paroîtroit si le Marbre n'avoit pas été mutilé. Cette Chronique commence à Cécrops, premier Roi d'Athènes, & finit à l'Archonte Diognete, c'est-

comme cela devoit être, vû les liaiſons qu'il y avoit entre les Lacédémoniens & les Juifs. On trouve enſuite beaucoup de recherches ſur le Muſée & ſur la Bibliothèque formée dans la ville d'Alexandrie par Philadelphe, dès le commencement de ſon règne. Il y avoit trois principales Bibliothèques, l'une au *Bruchium*, la ſeconde au *Serapéum*, la troiſième au *Sébaſtion* ou *Ceſareum.* C'eſt dans la première qu'étoient conſervés les Livres de l'Ecriture Sainte ; & ce qui échappa de l'incendie, ſous le Dictateur Céſar, fut transféré dans la Bibliothèque du *Serapéum*, qui ſervoit de

que dont Eutychius fait honneur à Cléopatre.

Mais si le sçavant Dissertateur déploye partout une vaste érudition, c'est principalement lorsqu'il défend le sentiment des S. Justin & des autres Pères qui ont soutenu que les Payens avoient cor[illegible] & même pillé, les Livres des Hébreux. Il ne se borne pas, pour réfuter Hody, aux Auteurs qui ont écrit depuis le regne de Philadelphe, & qui, par haine pour les Juifs, ont déguisé, altéré ou trahi la vérité, il remonte jusqu'à Homère, & voit l'histoire du Patriarche Joseph dans celle de Bellérophon. Il est même fort disposé à croire que le Poëte grec sçavoit la langue phénicienne, & que de-là vient la distinction qu'il met entre le langage des Dieux & celui des hommes, comme lorsqu'il dit que le Géant nommé *Briarée* chez les Immortels, portoit, parmi les hommes, le nom d'*Ægéon*. Le premier de ces noms répond au Cam-

*lus Leonis* auquel Judas eſt comparé par ſon père. Auſſi Homère a-t-il été regardé par quelques-uns, comme Syrien d'origine, & d'autres ont dit qu'il avoit eu pour mère une femme vendue par les Phéniciens. Macrobe a remarqué qu'Homère n'a point connu la *fortune*, ſoumettant tout à l'Empire ſeul de la Divinité qu'il appelle *μοῖρα*, de ſorte que le mot *τύχη* ne ſe trouve point dans ſes écrits.

Héſiode, ſelon l'Auteur, n'a pas moins connu les Livres ſacrés; ſon nom même lui paroît purement hébreu. (*Vir judæus.*) Ils ont voulu enchérir l'un ſur l'autre, en mettant ſur le compte des Dieux du paganiſme, des choſes ridicules & abſurdes; & de-là l'origine de cette diſpute ſuppoſée entr'eux. Auſſi les Payens ont-ils imaginé que l'un & l'autre étoient punis dans les enfers, pour avoir mal parlé de leurs Dieux.

Il faut conſulter l'Ouvrage même

pour ſuivre les détails dans leſquels l'Auteur entre ſur ce ſujet, principalement quand il montre que certains Philoſophes anciens n'ont pû puiſer que dans l'Ecriture quelques dogmes qu'ils ont enſeignés, celui par exemple qui concerne la nature de la Divinité, laquelle eſt caractériſée dans la Genèſe, par ces mots, *ego ſum qui ſum.* Les ſçavantes recherches de l'Auteur fourniront bien des additions à l'*Homère hébraïſant* de Bogan. On y verra que les Juifs, depuis leur diſperſion, furent jettés dans différentes contrées de l'Univers; on les ſuivra dans leurs diverſes migrations, dans leurs colonies; on remarquera ſurtout que les riches productions de la Paleſtine y attiroient fréquemment des étrangers, & entretenoient néceſſairement un commerce conſtant entr'eux & les Juifs. Cette idée de la Paleſtine, fondée ſur le témoignage des Anciens, eſt bien différente de celle

que certains Modernes peu instruits, ou mal intentionnés, ont affecté d'en donner.

Quatre tables terminent cet important Ouvrage; la première contient les passages de l'Ecriture sainte qui y sont cités ou expliqués, la seconde embrasse les matières principales traitées dans l'Ouvrage; celle-ci, fut-elle quatre fois plus ample, seroit encore incomplette. Dans la troisième sont les mots de la langue hébraïque & des langues qui ont de l'affinité avec elle; dans la dernière les termes grecs, dont plusieurs servent à faire connoître le style des LXX, & donnent l'intelligence de différentes expressions du Nouveau Testament.

[*Extrait de M. Dupuy.*]

*HISTOIRE universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*; composée en anglois par une Société de Gens de Lettres; nouvellement traduite en françois par une Société de Gens de Lettres, enrichie de figures & de cartes. Tomes XXIII & XXIV. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 vol. *in* 8°. Le premier, de 420; le second, de 642 pages.

On a blâmé en Hollande les nouveaux Editeurs de cet Ouvrage, d'avoir séparé du texte & rejeté à la fin de chaque volume, des discussions d'opinions, des interprétations de noms, des étymologies, des dissertations étendues, nées de la narration des faits, & l'on a prétendu

tendu que c'étoit défigurer entièrement l'original. Au contraire en Suisse on a donné des éloges à cette méthode qui rapproche davantage les objets, & interrompt moins le fil de la narration. Outre ces discussions, les Auteurs anglois ont rassemblé, dans leur texte, l'histoire des plus célèbres Ecrivains, & ont donné la notice de leurs Ouvrages; ces recherches curieuses ont paru devoir également être mieux placées à la fin de chaque volume que dans le cours de l'Ouvrage; ainsi, malgré la critique, les Traducteurs françois n'ont pas jugé à propos de changer leur plan.

Dans un avis qui est placé à la tête du vingt-troisième volume, ils parlent des différentes éditions ou traductions qu'on a donnés de cette grande Histoire, des changemens qu'on a faits dans chacune, & rendent compte du plan qu'ils doivent suivre pour les autres volumes. La première édition angloise est en

vingt-cinq volumes *in-folio*, l'Histoire ancienne est reconnue pour la plus complète & mieux ordonnée que la partie qui concerne l'Histoire moderne, mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les Auteurs anglois n'y avoient pas mis celle de leur patrie, omission qui n'a pas tardé à être réparée.

Pendant qu'on faisoit en Hollande une Version françoise de cette Histoire universelle, le sçavant Baumgarten, Professeur de l'Université de Hale en Saxe, & quelques autres entreprirent une traduction allemande qu'ils enrichirent de recherches, de notes & de plusieurs Dissertations critiques sur divers points de Chronologie & d'Histoire. Les Auteurs anglois, dans une seconde édition publiée en 1747, profitèrent de ce travail. Cependant cette édition n'a pas encore satisfait les Anglois, ils en ont entrepris, en 1779, une nouvelle, dont il y a déjà dix-sept volumes qui touchent à la fin de

l'Hiſtoire Ancienne. Ils y ont fait plus de retranchemens que d'additions, avec qnelques legers changemens. On leur reproche d'avoir ſupprimé les grandes recherches, les diſcuſſions approfondies & beaucoup d'autres détails, en ſorte qu'on ne la regarde que comme un véritable abregé, & pour la rendre moins couteuſe on en retranche encore toutes les figures & les cartes.

Les Editeurs françois ont cru devoir ſuivre la première édition, & y ajouter enſuite, ſoit par inſertion, ſoit par ſupplément, les nouvelles richeſſes des autres & même des traductions étrangères. Ils y feront entrer l'ancienne Hiſtoire de la Grande Bretagne omiſe dans l'édition de 1736. Dans les ſupplémens on trouvera l'Hiſtoire de la Retraite des dix mille, celles de Thebes, des Etruſques, des Ombriens, des Sabins, des Volſques, des Eques, des anciens Indiens, Chinois & Tartares; une Diſſertation ſur les Oracles

une autre ſur la population de l'Amérique, & plus de détails ſur l'ancienne Géographie de la Terre Sainte ; les Editeurs ont déjà raſſemblé un volume de ſupplément qui terminera la partie de l'Hiſtoire Ancienne, par-là on aura l'Ouvrage anglois en ſon entier, c'eſt-à-dire, tout ce qui ſe trouve dans les éditions anciennes & nouvelles.

Les Auteurs anglois avoient dabord adopté le calcul du texte Samaritain, enſuite ils lui ont préféré celui du texte Hébreu ; On trouvera les raiſons qui les ont déterminés dans l'Avant-Propos qui précédera la table chronologique de l'Hiſtoire Ancienne. Cette table, qui manque à l'*in*-4°. de Hollande, eſt bien redigée & d'autant plus utile que ſes articles, ayant une certaine étendue, peuvent diſpenſer ſouvent de recourir aux volumes. A cette table on joindra celles des matières & une table géographique qui ſera ſéparée de la précédente avec laquelle

elle eſt confondue dans l'original. Ces tables ſeront livrées ainſi que le ſupplément concurremment avec la ſuite des autres volumes qu'elles ne retarderont point. On voit par-là que cette édition françoiſe ſera préférable à toutes les autres puiſqu'elle contiendra les différentes additions qui ont été faites à l'Ouvrage & qui ne ſont pas réunies toutes à la-fois dans aucune de ces éditions.

Dans le vingt-troiſième volume on continue l'Hiſtoire de Néron, depuis l'époque où il réduiſit la ville de Rome en cendres juſqu'à ſa mort; on donne enſuite celle des règnes de Galba, de Vitellius & des autres Princes, juſqu'à la mort de Domi-

[redacted]

vés dans le corps de l'Hiſtoire. Ce Philoſophe étoit né à Thyanes, ville de Cappadoce. A l'âge de quatorze ans il s'appliqua à la Philoſophie de Pythagore, & à ſeize ans il embraſſa le genre de vie des Pythagoriciens, s'abſtenant de vin & de toutes ſortes d'animaux, ne portant point de ſouilliers, laiſſant croître ſes cheveux & ne s'habillant que de toile, afin de ne rien tirer des animaux. Bientôt il ſe fit le Cenſeur & le Réformateur des mœurs; il paſſa cinq ans ſans parler. Enſuite il ſe rendit à Antioche, & de-là dans quelques-autres villes où il entreprit de rétablir le culte de quelques Divinités qu'on commençoit à négliger. Il pratiquoit dès-lors des myſtères ſecrets où il n'admettoit que ceux qui avoient paſſé quatre ans dans le ſilence. Il ſe vantoit de ſçavoir toutes les langues ſans les avoir appriſes, & de pénétrer juſques dans les penſées les plus ſecrettes. Il n'avoit alors que ſept Diſciples qui

l'abandonnèrent lorſqu'il leur parla d'aller dans les Indes, pour conférer avec les Brachmanes. Dâmis, qui l'accompagna dans ſes voyages, écrivit toutes ſes actions & ſes diſcours. Dans la ſuite ces Mémoires tombèrent entre les mains de Julie Auguſte, femme de l'Empereur Sevère, & cette Princeſſe les communiqua à Philoſtrate, qui en compoſa l'hiſtoire du Philoſophe. Apollonius apprit à Babylonne le prétendu ſecret d'entendre les oracles que les oiſeaux rendoient, à ce que l'on croit, par leur chant. Il y conféra avec les Mages, enſuite il ſe rendit aux Indes, où il s'entretint avec Hiarchas, Chef des Brachmanes, qui n'étoient pas alors plus de dix-huit. Au bout de quatre mois, inſtruit de tous les myſtères de leur religion, il revint par mer à l'embouchure de l'Euphrate & de là à Babylonne, à Ninive & enfin à Antioche. Il parcourut pluſieurs villes de la Grèce, où il ſe donna de nouveau pour Réfor-

mateur des mœurs, & travailla à rétablir les anciennes superstitions. A Athènes, il abolit le spectacle inhumain des Gladiateurs. Il se fit plusieurs Disciples; à Rome on prétend qu'il opéra des prodiges. Banni de cette ville par l'Edit de Néron, qui chassoit tous les Philosophes, il se rendit à Cadix, où il encouragea Galba à prendre les armes contre cet Empereur. Il alla en Afrique, puis en Toscane, de-là en Sicile, dans l'Achaïe, & enfin en Egypte, où Vespasien le consulta & lui fit rendre de grands honneurs. Quelques tems après il partit pour l'Ethyopie, dans le dessein de visiter les Philosophes de ce pays, appellés Gymnosophistes. De trente de ses Disciples, dix le suivirent & les vingt autres restèrent à Alexandrie. Apollonius eut plusieurs conférences avec ces Philosophes, qui, dabord, l'avoient reçu assez froidement; il les quitta pour aller voir les sources du Nil, mais il ne pénetra que jusqu'à la troisième

Cataracte, d'où il revint eu Egypte. Il parcourut encore la Grèce, revint à Rome, où il tâcha de soulever le peuple & Nerva contre l'Empereur Domitien. Il immola un enfant, pour découvrir par l'inspection des entrailles quels succès auroit Nerva s'il tentoit l'entreprise. Après plusieurs autres courses, il revint à Rome où Domitien le fit arrêter & conduire en prison. Retenu dans les fers il assuroit à Damis, son compagnon, qu'il n'avoit rien à craindre, & pour lui en donner une preuve, il dégagea sa jambe de la chaîne qui la retenoit & ensuite l'y remit. Peu de jours après il fut déclaré innocent. [redacted]

ſe trouva le ſoir même à Pouzzoles à trois journées de Rome. Il parcourut encore divers pays, puis diſparut pour la dernière fois. On juge que ſa mort a pu arriver vers la première année du règne de Nerva.

Philoſtrate lui attribue un grand nombre de prophéties & de miracles, entre autres la réſurrection d'une fille. L'Ouvrage de Philoſtrate eſt regardé par pluſieurs des Anciens comme un Roman, & Apollonius comme un fourbe ; d'autres en font l'éloge. Les habitans de Thyanes regardèrent ce Philoſophe comme un Dieu, & lui érigèrent un temple.

On a rejetté en note, à la fin de ce volume, ce que les Auteur anglois ont dit dans le cours de leur Hiſtoire, des différens Philoſophes & Ecrivains qui ont paru ſous cette époque. Tels ſont Fabius Ruſticus, Hiſtorien cité par Tacite ; M. Servilius cité par la même ; Perſe, connu par ſes ſatires ; Remmius Polemo, qui enſeigna la Rhétorique à Rome ;

Cæsius Bassus, qui cultiva le genre lyrique; le Poëte Lucain, & Senèque, surnommé, par les Anciens, le Déclamateur.

Le vingt-quatrième volume contient l'Histoire Romaine, depuis la mort de Domitien, jusqu'à celle de Dioclétien, c'est-à-dire, les règnes de Nerva, de Trajan, d'Adrien, &c.

Les Ecrivains les plus distingués sous le règne de Trajan, sont: Julius Frontinus, Tacite, Pline le jeune, Pompeius Saturninus, Ticinius Capito, Claudius Pollio, Verginius Romanus, &c. Adrien lui-même est placé dans la liste des plus grands Ecrivains de son siècle. Il a composé un Poëme grec, intitulé, l'*Alexandriade*. Spartien parle de quelques livres de cet Empereur, publiés sous le titre de *Catacriani*, où l'on trouvoit des morceaux fort obscurs. Frobert, en 1551, a imprimé un Dialogue entre Adrien & Epictete. Quelques-uns de ses vers grecs ou latins, sont venus jusqu'à

nous; on en trouve d'autres dans sa vie, par Spartien, qui n'en parle point avec éloge. Photius, qui avoit lu ses déclamations, les loue pour le style & les pensées. On cite de lui un premier livre de discours où il examine plusieurs questions sur la Grammaire latine. On lui attribue sur la manière de ranger les armées en bataille, un Ouvrage qui est demeuré long-tems inconnu. Selon Spartien & Dion, il écrivit lui-même sa vie & la fit publier sous le nom d'un de ses Affranchis, ayant honte de faire lui-même son éloge.

Phlegon vivoit sous Adrien & étoit un de ses Affranchis; on a quelques morceaux de ses Ouvrages qui sont remplis de fables. Epictete, Plutarque, Suetone, florissoient alors, ainsi que plusieurs autres Ecrivains moins célèbres. Sous les règnes suivans, parurent Justin, Appien, Ptolemée l'Astronomie, Maxime de *Tyr*, qui enseigna à Marc-Aurele les principes des Stoïciens.

Toutes les notes qui sont jointes à la fin de ce volume, contiennent ainsi une histoire abrégé des Philosophes, des Historiens, des Poëtes & autres personnages qui ont été célèbres sous ces différens règnes, en sorte que le Auteurs anglois, qui ont placé dans le corps de leur Ouvrage tous ces détails, ne laissent rien à desirer sur l'Histoire de chaque règne; mais les Editeurs, comme nous l'avons déjà remarqué, ont pensé que ces recherches interrompoient trop la chaîne des évènemens, & c'est pour cette raison qu'ils les ont renvoyées à la fin de chaque volume en indiquant toujours la place qu'elles occupent dans l'Ouvrage anglois.

[ *Extrait de M. de Guignes.* ]

*TRAITÉ des Droits appartenans aux Seigneurs sur les biens possédés en rôture*; avec l'application des Coutumes, des Décisions du Conseil & des Arrêts de la Cour; la manière d'instruire les affaires qui ont rapport à cette matière; le tout suivant le Droit commun & la Jurisprudence actuelle. Par M. *Preudhomme*, Avocat en Parlement. A Paris, chez Froullé, Libraire, Pont Notre-Dame, vis-à-vis le quai de Gêvres. 1781. Avec Approbation & Privilége du Roi. Un volume *in*-4°. de plus de 600 pag. Prix, relié en veau, 11 liv. en bazanne, 10 liv. 10 ſ.

PLUSIEURS Auteuteurs ont composé des Traités particuliers ſur les fiefs, ſans s'attacher beaucoup aux droits qui appartiennent aux Seigneurs ſur les biens en rôture, adoptant le titre premier de la

coutume de Paris pour fondement de leur travail, ils ont fait de sçavantes recherches pour y rappeller les autres coutumes, ainsi que les Arrêts & Règlemens qui y sont conformes, ensorte que l'on peut dire que de toutes les parties de la Jurisprudence, les matières féodales sont celles que l'on a le mieux approfondies. On n'a pas donné, à beaucoup près, la même attention aux censives & autres droits qui appartiennent aux Seigneurs sur les biens en rôture; ceux qui en ont parlé dans leurs Ouvrages ne l'ont fait, pour ainsi dire, qu'en passant, & ce que l'on a dit jusqu'ici se trouve dispersé dans une multitude de Livres que tout le monde ne peut ni lire ni se procurer. Il y auroit cependant peu de sujets plus propres à intéresser la plus grande partie des citoyens, puisque les censives forment tous les ans un revenu aux Seigneurs, que les droits seigneuriaux produisent un casuel considérable répété plusieurs

fois dans l'anné; qu'ils donnen
à des discussion plus fréquente
dans la perception des droits
daux, & que la meilleure part
la fortune des particuliers co
dans les immeubles en roture.

Ce sont ces considérations
ont engagé l'Auteur de l'Ou
que nous annonçons aujourd'
faite des recherches dans tous l
vres qui traitent du Cens & de s
viléges, à rassembler les cou
dont la plupart contiennent de
positions différentes à ce suj
présenter, en la rassemblant so
même point de vue, la Jurispru
particulière de chaque province
interprétation des coutumes r
ves à l'objet dont il s'est occup
c'est ce que nous croyons qu'il a
reusement exécuté dans les di
vres dont est composé son Tra

Le premier Livre, qui con
dix chapitres, traite de la Seign
sur les biens en roture, de la
nière de les distinguer des droit

appartiennent aux Seigneurs ; enfin, des obligations de personnes qui possèdent des héritages en rôture & qui, en même-tems, sont roturiers.

Le second Livre est divisé en trente-trois chapitres, & l'on y parle du Cens, de ses privilèges, des droits respectifs entre plusieurs Seigneurs, & des actions particulières qui appartiennent aux différens censitaires.

Le troisième Livre comprend soixante dix chapitres sur les droits de lods & ventes, qu'on appelle proprement droits seigneuriaux.

Les six chapitres du quatrième Livre ont pour objet les obligations [redacted]

des droits des Seigneurs; la nouvell
forme d'un papier terrier, les opé
rations indispensables pour le rendr
parfait, & le style & les clauses de
actions qui appartiennent aux Sei
gneurs à ce sujet.

Le septième Livre, composé d
neuf chapitres, expose de la manièr
la plus claire ce que c'est que la Sai
sie censuelle, quelles sont ses fo
malités & pour quelles causes
dans quelles coutumes on peut
user.

Le huitième Livre traite, en on
chapitres, du Retrait censuel, qui
lieu dans plusieurs coutumes, d
formalités que les Seigneurs y do
vent observer & des obligations q
sont à leur charge.

Les quatorze chapitres du 9
Livre contiennent tout ce qui con
cerne le Champart. L'Auteur dit qu
c'est le droit qu'on a à prendre s
un immeuble; il consiste dans un
certaine quantité de fruits qui ap
partient au Seigneur, & qui se pe

:n ſon nom ſur l'héritage qui oduit, avant que le proprié-n ait enlevé la récolte; de ma-qu'il ne lui appartient que ce ſte des fruits après la percep-lu champart. Ce droit eſt ap-champart, *quaſi pars, vel par-mpi quam ſibi Dominus loci re-'it;* ce qui fait entendre que le *hampart* vient de *campi pars*, que le champart eſt une partie amp que le Seigneur s'eſt ré-en donnant l'héritage.

fin les dix chapitres du dixiè-dernier Livre enſeignent tout il faut ſavoir ſur les immeubles nc-alleu, même pour les pro-

[redacted]

établie d'après les nouveaux réglemens qui y ont rapport, & les décisions les plus précises des Cours supérieures du Royaume. On y trouvera, non-seulement des principes certains pour distinguer les biens fiefs des biens en rôture, les héritages en champart des immeubles en franc-alleu, ceux qui sont en franc-alleu d'avec ceux qui sont possédés en franche aumône; & ces derniers d'avec les autres immeubles, mais on y trouvera encore une quantité d'instructions très-utiles & très-clairement exposées sur les entreprises qui se commettent souvent entre voisins, sur les actions en bornage, sur les prescriptions & sur une infinité d'autres objets très nécessaires pour ceux qui possèdent des biens de campagne. En un mot, cet Ouvrage présente aux Seigneurs l'exposé le mieux détaillé de leurs droits & priviléges sur les biens en rôture; & des obligations qu'ils contractent envers leurs censitaires : ils y peu-

ent apprendre la conduite qu'ils
oivent tenir dans les conteſtations
ui peuvent naître au ſujet de la per-
eption de ces droits & de l'exercice
e ces priviléges, la forme de la pro-
édure qu'ils doivent ſuivre confor-
némenr aux diſpoſitions des coutu-
nes & ordonnances, & les moyens
e veiller à la conſervation de leurs
riviléges, & de ſe maintenir dans
eurs propriétés contre les entrepriſes
ue pourroient tenter les Seigneurs
oiſins.

Ceux à qui les Seigneurs donnent
eur confiance pour la régie de leurs
omaines, ne ſeront plus embaraſ-
és pour la perception du cens & de
es arrérages, & celle des droits de
ods & ventes, & pour faire procé-
er à la confection d'un papier ter-
ier de la manière la plus prompte,
a plus facile & en même-tems la
lus ſolide.

Les Officiers de Juſtices ſubalter-
es; les Eccléſiaſtiques; les Fabri-
ques, les Corps & Communatésu

séculières, régulières ou laïques, & tous les Bénéficiers, pourront apprendre dans ce Traité ce qu'ils doivent au Seigneur du domaine dans lequel se trouvent situés leurs immeubles.

Ceux qui acquièrent des biens dans la mouvance du Roi, y trouveront les règles de la perception particulière des droits de lods & ventes qu'ils doivent aujourd'hui, & dont ils pouvoient être exempts autrefois.

Les rôturiers qui possèdent des fiefs pourront y puiser toutes les instructions qui leur seront nécessaires sur les droits de franc-fiefs qu'ils doivent au Roi, & sur les obligations qu'ils sont tenus de remplir envers les Seigneurs desquels leurs fiefs relèvent.

Enfin, tous les propriétaires, usufruitiers, possesseurs ou acquéreurs des biens en rôture, en champart, à titre de franc-alleu ou de franche aumône, les Donataires,

Ligataires, Adminiſtrateurs, Cenſitaires & autres, pourront y apprendre à connoître l'étendue & les limites de leurs droits, de leurs obligations, & la forme de la procédure néceſſaire pour s'y maintenir & ſe mettre à l'abri des entrepriſes contraires aux loix & aux coutumes; & ce qui nous paroît rendre ce Traité d'un uſage général pour tout le Royaume, c'eſt que l'Auteur n'a jamais perdu de vue les différens réglemens qui ont force de loi dans les pays de Droit Ecrit & que beaucoup de gens ignorent, non plus que ce qui ſe pratique dans quelques provinces particulières.

L'Ouvrage eſt terminé par une

le mot & la chose que l'on desire apprendre.

[*Extrait de M. Coquelcy de Chaussepierre.*]

*HISTOIRE de l'Eglise, dédiée au Roi*, par M. *Bérault-Bercastel*, Chanoine de l'Eglise de Noyon. A Paris, chez Moutard, Imprimeur Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, à l'hôtel de Cluny. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. Tomes VII, VIII, IX & X.

Le tome septième de cette histoire s'étend depuis la fin de S. Grégoire-le-Grand, en 604, jusqu'au commencement du règne de Charlemagne en 768. Le huitième, depuis cette dernière époque jusqu'au schisme de Photius en 876. Le neuvième, reprend l'histoire des Grecs depuis son commencement en 858,

858, jusqu'à son renouvellement en 995, & le dixième va jusqu'au Pontificat d'Urbain II. Ces nouveaux volumes ont le même mérite que les précédens. L'Auteur s'éloigne toujours également & de la diffusion qui fatigue & de l'excessive briéveté qui n'apprend rien. Les morceaux les plus importans & les mieux traités dans ces volumes, sont l'histoire du Monothélisme, celle de l'hérésie des Iconoclastes, & celle du schisme des Grecs. Si la multitude des miracles dont cette nouvelle histoire Ecclésiastique est encore remplie, est reconnue par l'Eglise & proposée à la foi des Fidèles, l'Auteur a dû sans doute n'en rien omettre; s'ils n'ont d'autre autorité que celle des Légendaires, ce siècle, comme nous l'avons déjà insinué, demande peut-être en général un peu plus de critique & de sévérité dans le choix des faits qui sortent de l'ordre commun. Il faut

peut-être encore ne s'en pas rapporter aveuglément aux anciens Légendaires & Agiographes, soit dans les faits qu'ils rapportent à la louange des Saints, & dans les traits dont ils peignent ces personnages vénérables, soit dans les jugemens qu'ils portent sur ces faits & sur ces personnages; il faut de la circonspection & du goût pour éviter certains rapports, certaines allusions qui détruisent l'effet qu'on veut produire & qui semblent favoriser les sarcasmes de l'incrédulité. Par exemple, l'Auteur, en parlant de S. Ludger, premier Evêque de Munster, rapporte qu'il étoit si « vivement pénétré du respect dû à la Majesté Divine en récitant le saint Office, qu'un jour s'acquittant de ce devoir dans sa chambre avec ses Clercs, il en mit un en pénitence pour avoir raccommodé le feu qui fumoit. » Le malheur de ce petit trait, dont l'éloge de S. Ludger pou-

voir se passer, est de rappeller d'abord ces vers du Tartuffe, depuis long-tems passés en proverbe :

D'avoir pris une puce en faisant sa prière,
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.

Et il ne ſuffit pas de prévoir, comme le fait quelquefois l'Auteur, les plaiſanteries qui pourront s'offrir à l'eſprit, & d'annoncer d'avance qu'on les brave, il faut encore n'y pas donner lieu ſans néceſſité ; il faut dans les moindres choſes comme dans les plus grandes, dans les plus éloignées comme dans les plus directes, conſerver à la Religion ſa [redacted]

on en trouve beaucoup de l'une & de l'autre. Il y en a de fort beaux traits, par exemple, de la charité de S. Jean l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie. Voici un de ces traits:

« Quelques personnes s'étant pré» sentées avec de riches vêtemens & » des bracelets d'or, les distributeurs » des aumônes s'en plaignirent au Pa» triarche : mais il les jugea d'au» tant plus malheureuses, qu'elles » étoient réduites à mendier sous un » extérieur plus apparent ; & cette » ame, d'une benignité toute angé» lique, prenant, contre sa cou» tume, un regard & un ton extrê» mement sévères, répondit en ces » termes : Si vous voulez être les Au» môniers de l'humble Jean, ou plu» tôt de J. C., obéissez avec plus » de simplicité au précepte évangé» lique de donner à ceux qui vous » demandent. Après tout, c'est à » celui qui a fait ce commandement » qu'appartiennent tous les biens, & » il ne veut point de Ministres si in»

» quiets dans leur diſpenſation. Si
» vous appréhendez que nous ne
» puiſſions pas ſuffire à tant d'indi-
» gens, je ne veux nullement parti-
» ciper à votre peu de foi. Pour moi,
» je crois, ſans héſiter, que les tré-
» ſors du Seigneur & ceux de l'E-
» gliſe ſeroient inépuiſables, quand
» tous les pauvres du monde ſe ren-
» droient à Alexandrie. »

Si ce principe a quelque choſe d'exalté, il a auſſi quelque choſe de noble & de religieux qui plaît & qui touche. Mais examinons les faits ſuivans.

« Un Etranger abordant le Saint
» avec un méchant habit, le ſupplia
» d'avoir pitié d'un pauvre captif.

[redacted]

» que c'étoit pour la seconde fois
» qu'il couroit au même : mais l'E-
» vêque ne fit pas semblant de l'en-
» tendre ; & le pauvre étant revenu
» pour la troisième fois, l'Aumônier
» tira doucement le Prélat, pour lui
» faire observer que c'étoit encore le
» même pauvre. Eh bien ! dit l'hom-
» me de Dieu, donnez-lui douze
» pièces d'or ; car c'est peut-être
» J. C. qui demande à dessein de
» m'éprouver. Dans une autre ren-
» contre, n'ayant donné que dix
» pièces de petite monnoie, celui
» qui les avoit reçues s'emporta en
» invectives, avec une insolence ef-
» frénée. On voulut le châtier com-
» me il le méritoit : mais le Patriar-
» che en reprit sévèrement les Offi-
» ciers, & commanda au contraire
» qu'on ouvrît le sac qui étoit plein
» de cette monnoie, afin que le pau-
» vre en prît autant qu'il voudroit. »

L'Auteur n'ajoutant aucune ré-
flexion à ce récit, est censé approuver
dans l'un & dans l'autre cas la con-

duite du Patriarche. Ces faits étant vrais, l'Auteur a dû sans doute les rapporter, parce qu'ils peignent le caractère ; mais les actions des Saints étant censées proposées pour modèles, il falloit s'expliquer sur celles-ci, faire voir que les vertus du Saint y sont en contradiction, & qu'il ôte à la prudence ce qu'il donne à la charité. Pour peu qu'il y ait de doute, il faut se déterminer en faveur de l'humanité & de la charité, & risquer de donner plutôt le superflu à un homme au-dessus du besoin, que de refuser à un vrai pauvre un secours nécessaire ; mais quand il n'y a point de doute, quand la fraude est manifeste, pourquoi s'obstiner à prodiguer le pain des pauvres à un imposteur ? Pourquoi redoubler ses dons à mesure qu'il redouble ses stratagêmes ? Pourquoi récompenser, dans le premier cas, la mauvaise foi, dans le second l'insolence ? C'est que certains anciens Auteurs des Vies des Saints connois-

[illegible]

[illegible] Livre que la longueur ou la brièveté des autres Histoires Ecclésiastiques peut rendre nécessaire, & qu'un peu plus de philosophie (nous parlons d'une philosophie chrétienne & morale,

& qui consulte les intérêts de la Religion) pourroit rendre extrêmement utile.

[*Extrait de M. Gaillard.*]

LE LUTRIN, *Poëme héro-comique de Boileau-Despréaux*, traduit en vers latins; avec figures. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André-des-Arcs. 1780. Avec Approbation & Permission. *in*-8°. 125 pag.

IL y a deux espèces principales de Poëmes héroï-comiques. L'une est la parodie & le travestissement d'un sujet noble & grave, tel est le *Virgile travesti* de Scarron, & c'est proprement le genre burlesque; l'autre aggrandit & ennoblit plaisamment un sujet petit & frivole pour en faire mieux sentir la frivolité par le contraste du sujet & des ornemens; tel est le *Lutrin* de Boileau. La Parodie n'a peut-être de mérite

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

roit-on pas que l'exact & didactique Boileau eût pu répandre à pleines mains, ſur un ſujet ſi léger, le ſel piquant de la plaiſanterie, les graces de l'imagination & les richeſſes de la plus belle Poéſie. Il étoit plus aiſé d'attendre de lui l'*Art Poëtique* que *le Lutrin*.

Le mérite de traduire en vers latins nos Auteurs claſſiques françois eſt perdu pour le commun des lecteurs; mais il n'eſt ni ſans utilité pour les étrangers, ni ſans agrément pour les Gens de Lettres. La Traduction que le P. Giraud nous a donnée de la Fontaine, a étonné par la fidélité, par la préciſion, par l'élégance, par la facilité, par la ſoupleſſe avec laquelle l'Auteur a ſu ſe plier à tous les tons de ſon modèle dans une langue dont le caractère principal eſt la majeſté bien plus que la naïveté. La Traduction de la *Henriade*, d'où ſont tirés ces beaux vers que tout le monde a retenus, & qu'on croiroit originaux :

*Turba sacerdotum pede fortunata quieto*
*Æmilii calcat cineres tumulumque Catonis.*

a fait plaisir aux connoisseurs. L'Ode si défectueuse de Boileau sur la prise de Namur, a été bien embellie par M. Rollin & par quelques autres Traducteurs. Les diverses Œuvres de Boileau, traduites en vers latins par différens Auteurs, surtout par M. Godeau, ancien Recteur de l'Université, & recueillies en 1737 par le Libraire Alix, ont été assez accueillies. On trouve dans ce Recueil deux Chants *du Lutrin*, le premier & le cinquième, traduits par M. Bizot. Ces deux Chants reparoissent dans la Traduction complette que nous annonçons, & dont quatre Chants seulement sont d'un nouvel Auteur. Pour donner une idée du travail de celui-ci, nous citerons quelques morceaux choisis.

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée ;

Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

*Subitò defeſſa rigenti*
*Lingua gelu torpet, mediâque in voce reſiſtit,*
*Mollities. Tandem ignavo languore fatiſcens,*
*Ingemit, extendenſque ulmas, dat lumina ſomno.*

Le dernier vers de Boileau eſt traduit, mais il n'eſt pas rendu. Cette diviſion en quatre parties à-peu-près égales, l'image qui en réſulte & qui peint ſi bien la Molleſſe; tout cela eſt perdu.

Quatre bœufs attellés d'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le Monarque indolent.

*Quadrijugi Pariſina boves per compita lento*
*Ignavum paſſu Regem quandòque vehebant.*

*Le Lutrin* est plein d'imitations de Virgile, qui n'ont presque donné au Traducteur que la peine de transcrire les vers latins de l'original. Tel est par exemple le discours d'Anne la Perruquière, qui, dans *le Lutrin*, n'est qu'une parodie des reproches de Didon à Énée.

Oses-tu bien encor, traître, dissimuler?
Dit-elle, & ni la foi que ta main m'a donnée,
Ni nos embrassemens qu'a suivis l'hyménée,
Ni ton épouse enfin, toute prête à périr,
Ne sçauroient donc t'ôter cette ardeur de courir.

Voici les vers du Traducteur, ou plutôt ceux de Virgile, avec les légers changemens que le Traducteur y a faits.

*Quò tandem usque, inquit, sperasti, perfide, tantum*
*Dissimulare nefas? Non sacri vinclum hymenaei,*

*Non thalami caſtam antè facem officioſa voluntas,*
*Nec peritura uxor crudeli morte tenebit.*

Ma femme, lui dit-il, d'une voix douce & fière,
Je ne veux point nier les ſolides bienfaits
Dont ton amour prodigue a comblé mes ſouhaits.

*Molliter auſterus, ſic Annæ dicta refellit:*
*Egregiè te promeritam, & quæ plurima fando*
*Ænumerare vales, numquam, ô dilecta! negabo.*

[ *Extrait de M. Gaillard.* ]

EXPÉRIENCES *ſur les Végétaux*, ſpécialement ſur la propriété qu'ils poſſèdent à un haut degré, ſoit d'améliorer l'air quand ils ſont au ſoleil, ſoit de le corrompre la nuit ou lorſqu'ils ſont à l'ombre; auxquelles on a joint une méthode nouvelle de juger du degré de ſalubrité de l'atmoſphère. Par M. *Ingen Houſz*, Conſeiller-Aulique & Médecin de

Leurs Majeſtés Impériales & Royales; Membre de la Société Royale de Londres, &c. &c. Traduit de l'anglois par l'Auteur. A Paris, chez P. F. Didot le jeune, Libraire-Imprimeur de MONSIEUR, quai des Auguſtins. 1780. Un vol. *in*-8°. d'environ 400 pag. en y comprenant une Préface de 60 pages & une Table des Matières de 30. Avec figures.

DEPUIS les travaux de M. Prieſtley ſur un grand nombre de ſubſtances aëriformes, tous les Phyſiciens ſe ſont occupés de cet objet important, fait pour conſtituer une époque brillante dans la Phyſique & dans la Chimie. On doit à pluſieurs Sçans des découvertes utiles; mais aucune n'a fait une ſenſation plus vive & plus méritée que celle de M. Ingen-Houſz.

Ce Médecin, frappé de ce que M. Prieſtley avoit dit des végétaux, ſur le pouvoir qu'ils ont de purifier l'air

é par la respiration des animaux,
ut d'interroger l'expérience sur
oyen que la nature met en usage
purifier ainsi l'air par la végéta-
Il mit à cet effet des feuilles
l'eau, & recueillit l'air qu'elles
aissoient dans une cloche au-des-
le ce fluide. Il trouva que cet air
it suivant les circonstances; il
iplia les expériences, & il en a
gné les résultats dans l'Ouvrage
ious annonçons.
et Ouvrage est divisé en deux
es. La première, qui a pour
*Observations sur la nature des*
*tes*, renferme l'ensemble de ses
ux & les différens phénomènes
es végétaux présentent relative-
à l'air qu'ils exhalent, & à
qu'ils absorbent. Il est divisé en
huit sections. Comme ces ob-
ont tous de la dernière impor-
; comme les résultats de M.
-housz sont entièrement neufs,
nous soit permis de présenter,
n abrégé & en autant de numé-

[illegible]

[illegible] en celle qui a [illegible]

[illegible] des femmes sont [illegible]

[illegible] rembrouslez aux [illegible]

[illegible] elles se dilatent a[illegible]

[illegible] c'est donc de [illegible]

en y verſant cette eſpèce d'air. Elles s'oppoſent à la putréfaction. L'hiver, où cette altération n'eſt pas à craindre, il n'y a plus de feuilles. Il y en a toujours dans les régions où la chaleur accélère le mouvement. La ſurface ſupérieure & vernie des feuilles, abſorbe l'air phlogiſtiqué; il eſt travaillé dans les organes par la préſence de la lumière; deſorte qu'il devient très-pur; alors la ſurface inférieure l'exhale : comme il eſt plus peſant que l'air atmoſphérique, il ſe précipite à la ſurface de la terre, & les animaux le reſpirent.

II. Outre beaucoup de fonctions qui établiſſent une grande analogie entre les animaux & les végétaux, M. Ingen-Houſz en trouve une nouvelle dans les émanations que les plantes exhalent, & qui diffèrent ſuivant leurs parties comme chez les animaux; ce point ſera éclairci dans d'autres ſections.

III. Pour obtenir l'air pur par des feuilles, on les met dans un bocal

plein d'eau fraîche plongé dans une cuve, & on les expose au soleil pendant deux ou trois heures après son lever; on a soin de les secouer d'abord pour en séparer l'air atmosphérique; l'air pur s'en dégage peu à peu & se rassemble dans le bocal; on en obtient une assez grande quantité en peu d'heures.

IV. Les feuilles varient entr'elles pour la quantité d'air pur qu'elles fournissent au soleil, pour la promptitude avec laquelle elles le donnent, aussi-bien que par la forme que l'air prend en sortant de leur surface, comme celles de bulles arrondies ou plates, de vessies oblongues, &c. &c.; la capucine en donne beaucoup.

V. On ne peut attribuer cet air à l'eau qu'on employe, puisque celui que l'on obtient de ce fluide seul, à l'aide du soleil, & moins bon que l'air atmosphérique, & que celui qu'elle fournit dans l'ébullition est très-mauvais.

VI. Cet air pur n'est pas contenu

[redacted]



tel dans les feuilles, puisqu'on ne peut pas l'extraire par l'expression ou par l'action du feu. Celui qu'elles fournissent par ces moyens est de l'air commun ou de l'air impur. C'est donc un travail propre aux feuilles, une sécrétion particulière, une altération que l'air impur subit dans les vaisseaux de ces organes, puisque les plantes ne végètent bien que dans une atmosphère putride.

VII. On ne peut attribuer l'air pur des feuilles à la chaleur du soleil,

[redacted]

en aucune manière leur organisation ; & une plante pliée sous un bocal, sans être déracinée, en donne de même.

IX. Les plantes séchées & mortes n'altèrent point l'air commun ; mais plongées sous l'eau & exposées au soleil, elles donnent un air très-mauvais ; il semble que cet air, qui n'est pas dû à l'action organique, laquelle n'existe plus, est chassé des petites cavités des feüilles séches par l'eau qui en prend la place, & qui les remplit comme une éponge.

X. Les feuilles seules corrigent l'air altéré par la respiration & la combustion ; il semble même qu'elles ayent ce pouvoir, quoiqu'elles soient privées de celui de donner de l'air pur, puisque pendant la nuit elles le corrigent. L'air inflammable dans lequel on met des feuilles, devient capable de détonation ; les plantes aquatiques & la persicaire brûlante ont surtout la propriété de purifier

l'air altéré ; sans doute parce qu'elles croissent dans des lieux dont l'air est toujours mal-sain.

XI. Toutes les feuilles sont également propres à donner de l'air déphlogistiqué au soleil du midi ; elles en donnent d'autant plus, qu'elles sont moins ombragées ; les arbres résineux en donnent le plus : pour en obtenir de bien pur, il faut mettre peu de feuilles dans un bocal, afin qu'elles ne soient point ombragées.

XII. Ce n'est pas la végétation seule qui donne naissance à l'air pur que fournissent les feuilles ; la présence de la lumière lui est nécessaire, puisque des arbres dont la végétation est vigoureuse ne donnent que de l'air fixe, lorsqu'ils sont exposés à l'ombre : la mousse verte qu'on trouve sur les pierres donne beaucoup d'air déphlogistiqué. Priestley l'avoit déjà observé. Le rapport entre la différence de l'air que donnent les feuilles, & la présence ou l'ab-

ſence de la lumière, que M. Ingen-Aouſz a trouvé, explique les contradictions apparentes dans les expériences de MM. Scheele & Prieſtley.

XIII. Les feuilles expoſées à l'ombre exhalent de l'air impur; mais la quantité de cet air, qu'elles donnent pendant la nuit, ne fait pas le centième de l'air pur qu'elles exhalent dans le jour. La juſquiame eſt la plante qui altère le plus l'air pendant la nuit. On voit par-là que beaucoup de plantes renfermées dans une chambre pendant la nuit en rendroient l'air très-délétère. L'Amérique a d'abord été très-mal-ſaine par la quantité de bois touffus & ombragés qui la couvroient.

XIV. Les racines fraîches miſes dans l'eau fourniſſent beaucoup moins d'air impur, ſoit au ſoleil, ſoit à l'ombre, que les feuilles n'en donnent de pur à la lumière.

XV. Les fleurs répandent de l'air très-mauvais, mais en petite quantité, au ſoleil & au jour auſſi-bien

que

que la nuit ; elles altèrent l'air de l'atmoſphère dans l'une & l'autre de ces circonſtances ; & l'on ne doit pas être étonné, d'après cela, que les lys, les roſes, & pluſieurs autres fleurs, ayent occaſionné des morts ſubites.

XVI. Les fruits donnent de l'air pernicieux & altèrent celui de l'atmoſphère comme les fleurs.

XVII. Les plantes ont plus de vertu pour corriger l'air altéré par la combuſtion, &c. que pour améliorer l'air commun, parce qu'elles agiſſent beaucoup plus ſur de l'air infecté.

XVIII. Il eſt donc très-dangereux [redacted]

célère leur destruction ; elles restent assez long-tems sans se faner lorsqu'on ne les secoue pas.

XX. Les plantes absorbent plus l'air commun & l'air phlogistiqué que l'air pur. M. Ingen-Housz croit qu'elles absorbent pendant la nuit la plus plus grande partie de l'air qu'elles exhalent pendant le jour.

XXI. L'exposition plus ou moins directe des plantes au soleil, les fait différer entr'elles pour le tems auquel elles donnent de l'air pur ; c'est ce que M. Ingen-Housz appelle le *réveil des plantes*. Les jours sereins & sans nuages, elles en donnent beaucoup plutôt ; celles qui sont bien exposées au soleil en fournissent le plus vîte. Le milieu du jour est l'instant où elles en produisent davantage.

XXII. Il est essentiel, pour obtenir cet air, de se servir d'une eau qui ne soit ni privée entièrement ni trop chargée d'air. Celle qui a bouilli absorbe l'air des plantes ; l'eau qui

en est saturée en fournit en même-tems que la plante, & ce dernier en est altéré. D'ailleurs, ces deux espèces d'eaux dérangent la fonction des feuilles & empêchent la sécrétion de l'air déphlogistiqué.

XXIII. La mousse verte qui couvre les pierres, les bois humides, les vaisseaux où l'on conserve de l'eau, ont fourni beaucoup d'air très-pur à M. Priestley & à M. Ingen-Housz. Ce dernier a observé que, comme elle est très abondante pendant l'hiver, elle tient lieu des autres plantes qui sont alors engourdies. Une demi-poignée de cette substance lui a donné trois demi-septiers d'air le plus pur

[redacted]

former des plantations dans un endroit dont on veut entretenir l'air pur.

XXV. La grandeur & l'âge des feuilles influe aussi sur la quantité & la pureté de l'air qu'elles exhalent; les grandes, qui ont acquis toute leurs dimensions, donnent plus d'air, & de plus pur que celles qui sont petites & jeunes.

XXVI. Si on plonge des plantes, soit le jour soit la nuit, dans le gas inflammable, ce gas devient détonnant & se trouve meilleur que l'air commun à l'épreuve du gas nitreux, quoiqu'il ne puisse pas être respiré impunément. Ce n'est pas au mêlange d'air déphlogistiqué qu'est due cette propriété de détonner, puisque les plantes la communiquent à l'air inflammable la nuit comme le jour. Le gas nitreux peut donc tromper en indiquant comme respirable un air qui ne l'est nullement. M. Van-Troostwyk a préparé une espèce

d'air déphlogistiqué, dans lequel un animal vit huit à neuf fois plus que dans l'air commun, & qui n'est nullement diminué par le gas nitreux. M. Ingen Houlz pense, malgré cela, que l'on peut toujours juger par le gas nitreux de la bonté de l'air de l'atmosphere qui nous intéresse spécialement.

XXVII. La pureté de l'air varie autant que sa chaleur & sa pesanteur; l'eudiomètre, dont on doit la découverte à M. Priestley, est donc d'un usage aussi important que le thermomètre & le baromètre. L'air est susceptible de beaucoup d'altérations; il devient air fixe par la fermentation; air pur, par le travail des feuilles exposées à la lumière; air inflammable, par la putréfaction. Beaucoup de substances offrent en Chimie des changemens pareils. L'acide nitreux foible, combiné aux métaux, donne de l'air fixe; concentré avec les mêmes corps, il donne du gas nitreux; avec de l'alkali fixe,

il fournit de l'air pur & se change entièrement en ce fluide. Il n'est donc pas plus étonnant que l'air varie sans cesse, puisque l'ombre, la chaleur, la lumière, sont capables d'y produire des altérations sensibles.

XXVIII. Les animaux exhalent aussi de la surface de leur peau un fluide aëriforme qu'on obtient par le même procédé que celui des feuilles. M. le Comte de Milly en a obtenu une demi pinte en trois heures ; il l'a trouvé dans l'état d'air fixe ; il éteignoit les bougies, troubloit l'eau de chaux, & ne rutiloit point avec l'air nitreux. M. Ingen-Housz en a obtenu beaucoup moins qui n'étoit pas absorbé par l'eau ; il l'appelle air déphlogistiqué. Celui des jeunes personnes ne diffère pas de celui que donnent les adultes. Les premières bulles qu'on voit sur la peau, plongée sous l'eau, sont l'air atmosphérique ; celles qui leur succèdent sont petites & sortent des

pores cutanés ; c'eſt ce dernier air qu'il faut recueillir.

Après les vingt-huit ſections dans leſquelles ſont renfermées les réſultats les plus importans dont nous avons offert l'enſemble, M. Ingen-Houſz préſente, dans ſa concluſion, les avantages que la Phyſique & la Médecine peuvent retirer de ſes découvertes. Nous n'indiquerons ici que les choſes particulières qui ne ſont point compriſes dans les numéros précédens. M. Ingen-Houſz s'eſt aſſuré que l'air de la mer eſt plus pur que celui de la terre, & que c'eſt ſans doute la cauſe de la bonne ſanté & du grand appétit des marins. Il ne doute pas que l'air très-pur ou

[redacted]

ter ſur l'eau de chaux, afin de le purifier de la petite quantité d'air fixe qu'il pourroit contenir.

La ſeconde Partie de l'Ouvrage de M. Ingen-Houſz offre le détail des expériences multipliées qu'il a faites, & qui l'ont conduit aux réſultats qu'il a donnés dans ſa première Partie. Elle contient vingt-une ſections : comme elles ne ſont que l'extrait des Journaux de l'Auteur, & qu'elles ne préſentent que les faits conſignés dans nos vingt-huit numéros, nous ne croyons pas devoir en faire une mention particulière.

On trouve dans la première ſection ou dans l'introduction de cette ſeconde Partie, la deſcription d'un inſtrument dont M. l'Abbé Fontana eſt l'auteur, & qu'il propoſe pour indiquer, d'une manière exacte, le degré de pureté de l'air à l'aide du gas nitreux. M. Ingen-Houſz s'eſt ſervi de ce nouvel eudiomètre pour connoître les différens airs qu'il a

obtenus dans ses expériences, & il le publie d'après la permission de M. l'Abbé Fontana. Cet instrument est formé de trois pièces : la première est un tube de verre de quatorze à vingt pouces de long, & d'un demi-pouce de diamètre, très-exactement calibré ; il est divisé en espaces de trois pouces marqués par un trait de lime sur le verre ; chacun de ces espaces est divisé en cent parties ou degrés exprimés sur une échelle de cuivre mobile qui glisse le long du tube : la seconde pièce est un autre petit tube qui contient juste une des divisions du grand, & qu'on appelle mesure ; cette mesure est fixée dans un chaton de cuivre garni d'une coulisse qui sert à séparer l'air qui y est contenu de celui qui se trouve au-delà, & à vuider ce dernier en renversant la mesure : la troisième pièce de l'eudiomètre de M. Fontana est un grand tube de cuivre plein d'eau, dans lequel on glisse le grand tube de verre qui s'y sou-

tient à l'aide d'un ressort fixé à l'anneau inférieur de l'échelle de cuivre adaptée à l'eudiomètre. Pour essayer un air avec cet instrument, on emplit la mesure de cet air ; on ferme sa coulisse ; on la retourne pour vuider l'air placé au-dessous de cette coulisse ; on transvase cette portion d'air dans le grand tube de verre ; on y fait passer de même une seconde mesure de cet air dont on veut connoître la pureté ; on y introduit une mesure d'air nitreux ; on agite le tube avant que les deux airs se touchent ; on les pose dans le tube de cuivre pour les laisser reposer. Lorsque l'eau est remontée dans ce tube, on le glisse dans son échelle de cuivre jusqu'à ce que la ligne de la colonne d'eau se trouve de niveau avec le zéro de l'échelle. On observe à quel nombre de cette échelle correspond la ligne tracée sur le tube de verre qui se trouve immédiatement au-dessus de l'eau, & on note ce degré. On fait passer

de la même manière une seconde & une troisième mesure d'air nitreux qui suffisent ordinairement pour indiquer la pureté de l'air ordinaire, & on observe le nombre de l'échelle qui coincide avec la division tracée sur le tube de verre au-dessus de la colonne d'eau. Lorsque toute l'opération est finie, on déduit le nombre des subdivisions qu'occupe la colonne d'air restant dans le grand tube de verre, de toutes les subdivisions qu'on y a mises. Le résultat donne exactement la quantité des deux airs détruits.

Cette méthode ingénieuse de juger de la pureté de l'air par la réaction sur le gas nitreux, a plusieurs inconvéniens. L'Auteur indique, d'après M. l'Abbé Fontana, vingt différentes sources d'erreurs qui peuvent faire varier le résultat. Il avoue que l'inventeur de cette méthode a été plusieurs années avant d'agir sûrement avec son instrument, & d'obtenir des résultats semblables

avec le même air traité à différentes reprises. Nous ne pouvons entrer dans l'énoncé des sources d'erreurs que M. Ingen-Houſz indique ; nous nous permettrons ſeulement une réflexion par laquelle nous terminerons cet Extrait. Ne peut-on pas croire, avec beaucoup de raiſon, qu'un inſtrument ſi difficile à conſtruire relativement au juſte calibre des tubes de verre, ſi délicat & ſi vétilleux à employer, & ſujet enfin à tant d'erreurs, eſt capable de tromper les Phyſiciens qui voudroient s'en ſervir, & d'empêcher que leurs expériences puiſſent jamais être comparées. Sans parler ici de l'incertitude du degré de bonté de l'air nitreux, qui n'eſt jamais le même & ſur lequel l'Auteur lui-même, forme pluſieurs doutes très-bien fondés, n'eſt-il pas démontré que ces travaux ſur les moyens de connoître la pureté de l'air, ne peuvent jamais qu'indiquer à quel point tel ou tel air eſt reſpirable. Or,

cette connoiſſance n'eſt que très-peu de choſe relativement à celles qu'il ſeroit néceſſaire d'acquérir ſur les caractères qui rendent l'air mal ſain ou contagieux dans les différentes maladies. Il n'eſt donc pas ſi important qu'on pourroit l'imaginer, de ſavoir, en général, s'il l'eſt ou s'il ne l'eſt pas; quoiqu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir que la méthode de M. l'Abbé Fontana ne ſoit très-ingénieuſe, & qu'elle ne puiſſe ſurtout avancer l'hiſtoire des propriétés du gas très-ſingulier appellé *air nitreux*, par M. Prieſtley.

[ *Extrait de M. Macquer.* ]



*HISTOIRE de l'Académie Royale de Sciences.* Année 1777. Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Regîtres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1780 *in* 4°. de 154 pages pour l'Histoire, & de 664 pages pour les Mémoires.

## SECOND EXTRAIT.

LA partie physique de ce volume, dont il nous reste à rendre compte, est si riche, que nous ne pouvons pas espérer d'en donner une juste idée à nos Lecteurs, nous sommes réduits à ne faire presque qu'une simple annonce des sujets des Mémoires.

Il y en a trois d'Anatomie; le premier, *sur les nerfs de la deuxième & troisième paire cervicale*, par M. Vicq-d'Azir : il contient des détails exactes qu'étendus. Ces recher-

ches anatomiques sont, sans contredit, les plus épineuses, les plus fatiguantes, mais en même tems les plus essentielles, par la lumière qu'elles répandent sur les causes très-cachées de plusieurs maladies. Il faut être aussi grand Médecin que profond Anatomiste, pour faire de pareilles recherches avec succès, & il n'y a que les hommes doués de ces rares qualités qui puissent en être les justes appréciateurs.

Le second Mémoire qui a rapport à l'Anatomie, contient *les motifs qu'on a d'ouvrir les femmes mortes dans l'état de grossesse pour sauver la*

[redacted]

telles, mal-à-propos & d'après des apparences trompeuses.

On peut rapporter à l'Histoire-naturelle un troisième Mémoire de M. *de Lassone sur les grès de Fontainebleau, contenant l'analyse de ces pierres, & principalement celle des grès cristallisés.* Ce Mémoire prouve, de la manière la plus satisfaisante, combien la Chimie peut répandre de lumière sur la connoissance d'un nombre infini des productions de la nature.

Le Mémoire de M. Daubenton sur l'*amélioration des bêtes à laine par le croisement des races*, fait partie d'un grand travail entrepris & suivi avec assiduité par ce sçavant Naturaliste sur les moyens de perfectionner nos laines; travail dans lequel, indépendamment de l'utilité qui ne peut manquer d'en résulter pour nos Manufactures, on trouve des faits infiniment intéressans pour la Physiologie & l'économie animale.

Deux Mémoires de M. le Comte de Milly *sur une substance aëriforme qui émane du corps humain, sur la manière de la recueillir, & sur le caractère de cette matière*, que l'Auteur nomme *gas animal*, & qu'il a reconnu être assez semblable à l'air qui a servi à la transpiration, c'est-à-dire un mêlange d'air commun & de gas acide crayeux.

Deux Mémoires de M. Fougeroux de Bondaroy ; le premier, *sur des desseins trouvés sur l'écorce & dans l'intérieur d'un gros hêtre*, qu'on débitoit en fente ; & le second, *sur des desseins trouvés dans des buches de chêne, sciées transversalement ; où ces desseins sont concentriques*. Dans ces Mémoires, il y a des observations curieuses & relatives à l'économie végétale.

Mais la partie physique, la plus riche du volume dont nous rendons compte, est celle de la Chimie proprement dite. On y trouve un cinquième Mémoire sur le zinc, par M.

de Laſſone, ſuite d'un travail au ſçavant qu'il eſt étendu, ſur ce d mi-métal juſqu'à préſent très-imp faitement connu. Des travaux de gente ſont les ſeuls qui puiſſent v ritablement avancer la ſcience : ſont de ces modèles que devroie imiter tous ceux qui ambitic nent de ſe faire un nom dans Chimie, mais qui malheureuſeme ne ſont ſuivis que par un fort pe nombre d'eſtimables travailleurs au quels cette ſcience doit tous ſes pr grès.

Quatre Mémoires de M. Sage : premier intitulé, *Expériences pr pres à faire connoître que ce qu' nomme acide phoſphorique concre retiré des os calcinés, à la mani de M. Scheel, n'eſt point un aci à cru :* le ſecond, *Obſervations ſ le nitre que l'Auteur appelle à b de terre abſorbante, retiré du ſal tre de Houſſage :* le troiſième, *O ſervations ſur l'acide phoſphoriqu obtenu par le* DELIQUIUM

*phoſphore*, & *ſur les ſels neutres qui réſultent de la combinaiſon de cet acide avec les alkalis*; & le quatrième, *Obſervations ſur l'acide du ſucre.* Ces quatre Mémoires, qu'on ne taxera pas de prolixité, ont été faits avec diligence, ſur les découvertes récentes qui faiſoient le plus de ſenſation parmi les Chimiſtes; ce qui leur donne un air de ſaiſon & de mode qui en fait le piquant. Ils ont de plus le mérite de contenir la vérification des procédés publiés par les Auteurs des découvertes, & quelques idées qu'il eſt à ſouhaiter que M. Sage appuie par la ſuite ſur un nombre de faits propres à faire naître la conviction.

Deux Mémoires de M. Lavoiſier; l'un contenant *l'analyſe de quelques eaux rapportées d'Italie, par M. Caſſini le fils*; l'autre, *ſur la cendre qu'employent les Salpêtriers de Paris.* Il réſulte de ces dernières recherches que cette cendre, étant leſſivée, ne contient plus ou preſque plus de l'al-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

*l'alun avec les matières charbon-*
*ufes :* fur *la vitriolifation des py-*
*ès martiales :* fur *la combinaifon*
*la matière du feu avec les fluides*
*aporables , & fur la formation des*
*ides élaftiques aëriformes* : enfin,
*r la combuftion en général.* Nous
ons réuni & indiqué de fuite tous
s Mémoires trés-intéreffans de M.
avoifier, parce que, quoiqu'ils
roiflent par leurs titres rouler fur
s objets différens les uns des au-
es, ils tendent néanmoins tous à

objet la combinaison de la matièr
du feu dans les composés.

Il nous faudroit un trop long di
cours pour donner ici une idée, mê
me sommaire, de cette théorie, parc
qu'elle roule sur les points cardinau
de toute la Chimie, & qu'elle n
peut être bien saisie que dans les Ou
vrages de l'Auteur & par des Chi
mistes très-profonds; mais ce qu
tout le monde entendra aussi facile-
ment & reconnoîtra avec autant d
satisfaction que nous en lisant le
Mémoires de M. Lavoisier, c'es
qu'en suivant uniquement la mar-
che de l'expérience, lente, pénible
mais la seule qui soit sûre, cet esti-
mable Physicien a évité jusqu'à l
moindre apparence de l'enthousias
me de la précipitation & de beau
coup d'autres défauts plus graves qu
ne sont que trop ordinaires dans d
pareilles circonstances.

[ *Extrait de M. Maquer.* ]

⁂

*EXTRAIT du Mémoire de M. l'Abbé Brotier, sur les Jeux du Cirque, considérés dans les vues politiques des Romains, lu dans la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, 24 Avril de cette année.*

Ces Jeux, si célèbres chez les Romains, ont été une des bases de leur politique, une des causes de leur gloire & de leur décadence. Rome y a fait éclater des prodiges de vîtesse, de grandeur & de magnificence. C'est ce qu'on a cru devoir approfondir dans ce Mémoire.

[redacted]

[illegible]

[illegible] pour ces [illegible]

[illegible] Rois, [illegible] Republique [illegible] pour [illegible] Dans [illegible] le [illegible] an- [illegible] aux Romains leur [illegible] & leur [illegible] que Sylla, que [illegible] que les grands Generaux [illegible] des Jeux magnifiques pour [illegible] triomphes.

[illegible] le plus grand des Romains, [illegible] le parti le plus [illegible]. Il veut plaire au [illegible] du Cirque une des merveilles de Rome. Il en prolonge l'espace, l'entoure de magnifiques bâtimens, & dispose des places pour deux cens cinquante mille spectateurs.

[redacted]



teurs. C'est-là qu'il préside aux Jeux les plus superbes & les plus capables de répandre dans le peuple l'ivresse de la joie. Envain on immole César à une liberté républicaine qui n'existoit plus. Il est toujours le premier des Empereurs ; & le Cirque maintient l'autorité de l'Empire. Octave, qu'il avoit adopté, & qui mérita le nom d'Auguste, y fit célébrer les Jeux fondés par son père. Mécène lui montre la nécessité de faire des Jeux du Cirque le spectacle propre de Rome.

[redacted]

qui transportent de joie les Romains. Et quel spectacle plus fait pour émouvoir la ville la plus vive & la plus susceptible de l'impression des sens ! Deux cens cinquante mille spectateurs s'animent, s'agitent, se passionnent comme s'ils conduisoient deux cens cinquante mille chars. Les chevaux, les guides, enflammés par l'ardeur du spectacle, précipitent les courses avec la rapidité de l'éclair. Dans les jours où il y avoit quarante-huit courses, l'espace de deux cens quatre-vingt quatorze mille pas, environ quatre-vingt-huit lieues, est parcouru en douze heures tout au plus. Tels ont été les Jeux qui ont subjugué les Romains, qui ont fait que ce peuple impérieux, qui avoit donné autrefois le commandement, les faisceaux, les légions, tout au monde, s'est contenu, & n'a plus demandé que du pain & les Jeux du Cirque. Le Romain ne connut plus de bonheur que de vivre dans Rome &

d'assister à ses Jeux. Domitien y fait encore briller plus de magnificence & plus de vîtesse.

Trajan en rehausse l'éclat par les embellissemens du Cirque, par un plus grand nombre de places qu'il donne aux spectateurs, & par une affabilité digne du meilleur des Princes. Il fait abattre la loge des Empereurs pour assister aux Jeux avec son peuple & au milieu de son peuple, pour partager sa joie, & lui communiquer la sienne.

Ce règne glorieux de Trajan fut le terme de la plus grande splendeur de l'Empire & de celle du Cirque. Les Jeux se dégradèrent sur la fin du règne des Antonins. Ils ne furent plus le plaisir national, le plaisir propre de Rome. Les maximes politiques étoient oubliées, & la licence gagnoit de toutes parts. Les villes de provinces eurent leurs cirques, & des cirques aussi licencieux. Les richesses avoient disparu; & les objets de dépense se multiplioient.

On ne pouvoit pas donner les Jeux avec l'ancienne magnificence ; on en donnoit de singuliers & de bizarres.

Le Cirque reprit cependant de l'éclat sous Constantin ; & ce grand Prince pouvoit rappeller les beaux jours de Rome ; mais il précipita sa chûte en transportant le siége de l'Empire à Bysance, où il établit des Cirques nouveaux. La ruine de l'Empire d'Occident y entraînoit celle du Cirque. Nos Rois recueillirent les dépouilles & les plaisirs des Romains. Childebert I fit célébrer les Jeux du Cirque dans la ville d'Arles. Chilpéric I fit construire des Cirques à Paris & à Soissons. Mais ces Jeux ne furent point la base de la politique françoise. Il étoit réservé aux Vainqueurs des Romains de fonder des dominations où brille une politique plus éclairée, plus universelle & plus durable.

*EXTRAIT du second Mémoire de M. de Kéralio, lû dans la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, 24 Avril, sur la Connoissance que les Anciens ont eue des pays du Nord de l'Europe.*

M. DE KÉRALIO avoit examiné dans le premier les découvertes de Pithéas : il recherche dans celui-ci quelles connoissances les Romains acquirent de ces découvertes, & quelles furent celles qu'ils y joignirent tant sur la Géographie que sur l'histoire-naturelle des pays septentrionaux : il y place les peuples qu'ils y ont connus, & présente en deux cartes le parallèle des positions attribuées par les Anciens aux terres septentrionales, & de celles que les Modernes y ont déterminées.

Son premier objet est la position de l'ancienne Thulé, que Pithéas mettoit au nombre des terres britanniques. « Cette dénomination,

» dit M. de K., indique dépendance
» ou proximité. Lorſqu'on nous
» parle aujourd'hui en général, d'une
» iſle britannique, on nous préſente
» l'idée d'une iſle voiſine de la Gran-
» de Bretagne, & notre imagina-
» tion ne va point la chercher à
» cent-cinquante lieues, comme
» l'ont fait les Sçavans qui ont cru
» trouver Thulé dans l'Iſlande. »

M. de K. prouve enſuite que la meſure que Pithéas lui-même a donnée de ſes jours de navigation, & la diſtance qu'il aſſigne entre la Bretagne & Thulé, conduiſent préciſément à l'extrémité ſeptentrionale des iſles de Schetland; que Pithéas & tous les Anciens ont donné trop de latitude aux pays ſeptentrionaux, & qu'en y faiſant la correction néceſſaire on ramène préciſément leur Thulé aux iſles Schetlandiques. Il obſerve de plus que, puiſque, ſuivant Tacite, la flotte d'Agricola doublant la pointe nord de la Bretagne, *apperçut* Thulé; comme les





plus hautes montagnes ne peuvent être *apperçues* qu'à la distance de quarante lieues, la flotte romaine n'eut en vue ni les isles de Seroé à quatre vingt lieues, ni les montagnes de Norwege à cent-vingt-huit, ni l'Islande à cent-quarante-sept, mais les isles Schetlandiques ou Thulé à dix ou douze lieues sur sa gauche. Il ajoute que tous les Anciens ont placé vers le nord une mer congelée, & qu'aucun d'eux n'a fait mention des montagnes de glace. » Auroient-ils pu, dit il, aller en » Islande sans voir ce phénomène, » & le voir sans en parler? Ne cher- » chons point leur Thulé en des » mers qui leur étoient inaccessi- » bles, tandis que tous leurs témoi- » gnages, toutes leurs mesures, » toutes leurs déterminations recti- » fiées d'après les nôtres, nous ramè- » nent à un seul & même point, aux » isles de Schetland, dont la plus con- » sidérable est nommée encore au-

» jourd'hui *Thyl-insela* ou isle de
» Thulé. »

M. de K. expose ensuite le progrès des connoissances que les Romains acquirent des pays du nord de l'Europe; premièrement, par Pithéas vers l'an de Rome 420; ensuite par cette multitude d'Esclaves Cimbres & Teutons que Marius amena dans Rome. A ces légères notions, Pline, Tacite & Diodore en ajoutèrent de nouvelles; quelques noms de lieux & de peuples qu'ils nous ont transmis se retrouvent dans les noms modernes: ceux que les mêmes Auteurs donnent aux habitans de ces pays désignent tous leurs positions; & l'étymologie de ces noms répand quelque lumière sur l'ancienne géographie de cette contrée.

M. de K. parle ensuite des Hyperboréens. Il fait voir que les Anciens appelloient ainsi tous les peuples qu'ils découvroient successivement vers le nord, & qu'ils les ont

enfin transportés jusques sous le pôle.
« Ils disoient en même-tems que ces
» Hyperboréens envoyoient tous les
» ans des Vierges porter à Délos les
» prémices de leurs champs. Ainsi
» ces Vierges saintes auroient eu d'a-
» bord la mer glaciale à franchir ;
» ce que nos vaisseaux ont souvent
» tenté sans succès : elles auroient
» eu à parcourir du pôle à Délos
» plus de 1200 lieues en droiture,
» à traverser le pays des Fennes, des
» Sarmates, des Getes, des Thraces,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] mais depuis [illegible] nous a fait passer [illegible] aux rigueurs de l'hiver. La vé-

gétation a fait de grands progrès pendant ce mois Le premier, j'ai cueilli la première violette Le 2, j'ai entendu l'alouette, le pinson, la grive, &c. Le 3, la vigne pleuroit. Le 6, on voyoit des papillons. Le 7, les abricotiers fleurissoient, les pêchers, le 12, les jacintes & le pas d'âne le 18, & les lilas se chargoient de feuilles: on en voyoit aussi sur l'épine blanche & sur le nerprun. Le 20, on entendoit le crapaud, on voyoit les chauves-souris. Le 21, les tilleuls, les maronniers, les rosiers, la charmille & l'érable montroient leurs feuilles. Le 22, les poiriers & les groseillers à grappe fleurissoient & les pruniers le 24. La vigne étoit en bourre, & les primevers des jardins fleurissoient. Le 25, les guigniers & l'épine noir fleurissoient aussi. Le 26, les bleds étoient beaux. On desiroit de la pluie pour faire lever les *Mars*, on tailloit la vigne.

*Températures correspondantes aux différens points lunaires.* Le premier,

(*P. Q.*) couvert, brouillard, bruine. Le 4, (*luniſtice boréal.*) Le 6, (4^e^. *jour avant la P. L.*) Le 10, (*P. L. & périgée*) beau, doux. Le 11, (*équin. deſcend.*) beau, froid. Le 14, (4^e^. *jour après la P. L.*) beau, doux. Le 16, (*D. Q.*) beau, froid. Le 17, (*luniſt. auſt.*) Le 21, (4^e^. *jour avant la N. L.*) beau, chaud. Le 24, (*apogée*) beau, froid. Le 25, (*N. L. & équin. aſcend.*) beau, chaud; mais le lendemain, vent froid, nuages après douze jours de tems ſerein, éclairs, changement marqué. Le 29, (4^e^. *jour après la N. L.*) beau, vent froid.

*Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie.* En 1694, 4 $\frac{1}{2}$ lignes. En 1705, 7 $\frac{1}{6}$ lig. En 1724, 15 $\frac{1}{3}$ lig. En 1743, 16 lig. En 1762, température froide & roſée humide. *Plus grande chaleur*, 10 ^d^ le 15. *Plus grand froid*, 3 ^d^ de condenſation,

les 1 & 2. *Chaleur moyenne*, 2, 8 d. *Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 8 $\frac{1}{2}$ lig. les 17 & 23. *Moindre élévation*, 26 po. 4 lig. le 30, *Elévation moyenne*, 27 po. 4, 9 lig. Il a beaucoup baissé du 6 au 10 & du 29 au 31. *Jours de pluie*, 7. De *neige* & de *giboulées*, 10. De *vent*, 5. D'*aurore boréale*, 1 le 27,

En 1781, *vents dominans*, nord-est & nord. Ils ont été froids & picquans du 25 au 31, & assez forts le 28. *Plus grande chaleur*, 16, 0 d le 18, à 1 $\frac{1}{2}$ h. *soir*, le vent sud ouest & le ciel serein. *Moindre chaleur*, 0, 4 d. le 29, à 5 $\frac{3}{4}$ h. *matin*, le vent nord-est & le ciel couvert. *Différence*, 15, 6 d. *Chaleur moyenne du mois* 6, 9 d.

*Plus grande élévation du baromètre*, 28 po. 3, 9 lig. les 24 *soir* & 25 *matin*, le vent nord-est & le ciel en partie serein. *Moindre élévation*, 27 po. 7, 4 lig. les 28 *soir* & 29 *matin*. Le vent nord-est & le ciel couvert. *Différence*, 8, 5 lig.

*Elévation moyenne* au *matin*, 28 po. 0, 8 lig.; à *midi* & au *soir*, 28 po. 0, 7 lig. *Marche du baromètre.* Le premier, à 6 ½ h. *matin*, 28 po. 0, 10 lig. Du premier au 2, *monté* de 2, 1 lig. Du 2 au 5, *baissé* de 2, 5 lig. Du 5 au 6, *monté* de 3, 0 lig. Du 6 au 8, *baissé* de 3, 2 lig. Du 8 au 9, *monté* de 1, 2 lig. Du 9 au 11, *baissé* de 1, 2 lig. Du 11 au 15, *monté* de 2, 11 lig. Du 15 au 17, *baissé* de 3, 3 lig. Du 17 au 21, *monté* de 1, 11 lig. Du 21 au 22, *baissé* de 1, 0 lig. Du 22 au 25, *monté* de 3, 1 lig. Du 25 au 26, *baissé* de 5, 10 lig. Du 26 au 27, *monté* de 1, 1 lig. Du 27 au 29, *baissé* de 3, 8 lig. Du 29 au 31, *monté* de 2, 8 lig. Le 31, à 9 h. *soir*, 27 po. 10, 0 lig. Il a toujours été fort élevé, excepté à la fin du mois, & il n'a beaucoup varié en *descendant*, que les 25 & 26.

*Plus grande élévation de l'hygromètre*, 40, 7 d le 25, à 9 h. *soir*,

le vent est & le ciel serein. *Moindre élévation* 0, 0 d le 2, à 6 ½ h. *matin*, les vents nord ouest & sud-ouest & le ciel couvert, avec brouillard épais. *Différence*, 40, 7 d. *Elévation moyenne*, 24, 4 d.

*Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée*, 20° 0'. *Moindre déclinaison*, 19° 55'. *Différence*, 5'. *Déclinaison moyenne*, au *matin*, 19° 58' 15"; à *midi*, 19° 59' 34' au *soir*, 19° 59, 1". *Du jour*, 19°. 59' 6". Elle a presque toujours été fixe, à 20 d depuis le 9 du du mois jusqu'à la fin.

J'ai observé quatre petites *aurores boréales* tranquilles, les 14, 27, 28 & 29. La dernière, seule, avoit des jets lumineux ; l'aiguille aimantée n'a point variée. La *lumière zodiacale* a paru tous les jours depuis le 12 jusqu'au 25, la lumière étoit foible, mais très-sensible, elle partoit de l'occident vrai & s'élevoit en fuseau jusqu'aux pleïades, à 9 h. du *soir*.

Nous n'avons eu que deux jours de pluie, les 1 & 3; elle n'a fourni que 2 lig. d'eau, il y a eu de la giboulée, le 27 & des *éclairs*, le 26 à 7 h. du *soir*, époque du changement de temps; j'ai toujours observé que les éclairs, ou le tonnerre en Mars & en Avril, annonçoit du froid. Il est rare que la sécheresse soit aussi constante qu'elle l'a été depuis le 3 jusqu'au 31, ou plutôt depuis la crise atmosphérique du 27 Février dernier. L'évaporation a été de 40 lig. Nous n'avons eu aucune maladies régnantes pendant ce mois.

*Résultat des trois mois d'hiver*, vents dominans, sud-ouest & nord-est. *Plus grande chaleur*, 16, 0 d. *Plus grand froid*, 5, 5 d de condensation. *Chaleur moyenne*, 4, 5 d. *Plus grande élévation du barometre*, 28 po. 3, 9 lig. *Moindre élévation*, 26 po. 11, 10 lig. *Elévat. moyenne* au *matin* & au *soir*, 27 po. 11, 0 lig., à *midi*, 27 po. 10, 11 lig. *Plus grande élévation de l'hygromè-*

*tre*, 40, 7 d. *Moindre élévation*, 0, 8 d au-dessous du terme de l'humidité extrême. *Elévation moyenne*, 16, 1 d *Plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée*, 20° 0 lig. *Moindre déclinaison*, 19° 45' *Déclinaison moyenne* au *matin*, 19° 56' 23"; à *midi*, 19° 58' 28"; au *soir*, 19° 56' 42". *Du jour*, 19° 57' 11". *Quantité de pluie*, 2 po. 10, 0. lig. *Evaporation*, 6 po. 2, 0 lig. *Différence*, 3 po. 4, 0 lig. *Nombre des jours. Beaux*, 35. *Couverts*, 40. De *nuages*, 15. De *vent*, 32. De *pluie*, 31. De *neige*, 8. De *grêle*, 2. De *brouillard*, 20. D'*aurore boréale*, 7. De *lumière zodiacale*, 14. De *parasélènes*, 1. *Température*, froide & humide d'abord, douce & sèche ensuite. *Productions de la terre*, plus hâtives de 8 jours que l'année dernière; *maladies*, aucune; il est rare qu'il y ait si peu de malades en hiver.

*Suite des Observations Météorologiques pour le mois d'Avril 1781.*

Nous avons remarqué, en rendant compte des observations du mois précédent, que la température avoit été douce & très-sèche jusqu'à l'époque de la nouvelle lune Le froid se fit alors sentir par un vent du nord piquant qui dura jusqu'au 2 Avril, jour de la première quadrature. Depuis ce jour jusqu'au 23, qui concouroit avec la nouvelle lune, l'air a été chaud & très-sec; mais le 23 au soir, il s'est refroidi, le vent s'est mis au nord; il y est resté constamment jusqu'à la fin du mois. Il est rare que lon jouisse dans notre climat d'un printems aussi beau, aussi doux & aussi sec que celui où nous sommes. La végétation est très-avancée; mais la sécheresse arrête celle des foins & des grains *Mars.* Elle a aussi favorisé singulièrement la multiplication des vers & des chenilles

qui dévorent les arbres. Les blés d'hiver & la vigne s'en trouvent bien. Le premier, les fraisiers & les cerisiers entroient en fleur; on vit les prumières hirondelles. Le 3, les pommiers fleurissoient & les figuiers se chargeoient de feuilles. Le 7, on entendoit les grenouilles; & le 9, le rossignol Le 10, les lilas entroient en fleur aussi-bien que les tulippes, les pivoines femelles & les maronniers; les noyers se chargoient de feuilles. On voyoit des hannetons; il y en a eu fort peu Le 12, on servoit les premières asperges; les pois de Sainte-Catherine entroient en fleur. On entendoit le coucou. Le 16, les châteigners se chargeoient de feuilles. Le 17, on voyoit des mouches de *S. Marc*. Le 18, les bourgeons des mûriers rouges s'ouvroient; les narcisse blancs fleurrissoient, & le 22 l'épine blanche & l'épine vinette. Le 24, on voyoit des épics de seigle; les féves de marais fleurissoient. En général, les fruits

[illegible]

[illegible]

*Température de ce mois dans les années où les lunes tomboient les mêmes jours qu'en 1781. Quantité de pluie.* En 1694, 3 lig. En 1705, 23 lig. ½. En 1724, 12 lig. En 1743, 12 ½ lig. En 1762. Température sèche jusque vers la fin du mois. *Plus grande chaleur*, 22 d le 21. *Moindre chaleur*, 2 d les 1, 6 & 11. *Chaleur moyenne*, 11, 2 d.

*Plus grande élévation du baromètre*, 27 po. 10 lig. les 20, 24 & 25. *Moindre élévation*, 27 po. 1 lig. le premier. *Elévation moyenne*, 27 po. 6, 11 lig. *Jours de pluie*, 10. De *vent*, 3. De *brouillard*, 5. De *tonnerre*, 3. En 1781. *Vent dominant*, nord ; il n'a jamais soufflé

[redacted]

*Plus grande élévation du mercure*, 28 po. 2, 5 lig. le 21, à 10 h. *mat.* le vent nord-ouest & le ciel en partie couvert. *Moindre élévation*, 27 po. 3, 8 lig. le 5 toute la journée, le vent variable & le ciel couvert, avec brouillard, pluie d'orages, & éclairs le soir. *Différence*, 10, 9 lig. *Elévation moyenne*, au *mat.* 27 po. 9, 5 lig.; à *midi*, 27 po. 9, 6 lig.; au *soir*, 27 po. 9, 8 lig. Du *jour*, 27 po. 9, 6 lig. *Marche du baromètre.* Le premier, à 5 ½ h. *mat.* 27 po. 9, 10 lig. Du premier au 2, *baissé* de 2, 2 lig. Du 2 au 3, *monté* de 1, 0 lig. Du 3 au 5, *baissé* de 4, 0 lig. Du 5 au 7, *monté* de 4, 8 lig. Du 7 au 8, *baissé* de 0, 10 lig. Du 8 au 9, *monté* de 3, 5 lig. Du 9 au 11, *baissé* de 3, 7 lig. Du 11 au 13, *monté* de 3, 6 lig. Du 13 au 15, *baissé* de 2, 4 lig. Du 15 au 21, *monté* de 5, 8 lig. Du 21 au 24, *baissé* de 2, 2 lig. Du 24 au 26, *monté* de 2, 0 lig. Du 26 au 30, *baissé* de 5, 10 lig. Le 30,

*monté* de 1, 0 lig. Le 30, à 9 h. *soir*, 27 po. 9, 2 lig. Il n'a pas éprouvé de grandes variations, sinon en *montant* les 6 & 8, & en *descendant* les 4, 11, 14 & 28.

*Plus grande élévation de l'hygromètre*, 40, 4 d., le 14, à 9 h. *soir*, le vent nord & le ciel serein. *Moindre élévation*, 12, 1 d. le 8, à 5 ½ h. *matin*, le vent sud & le ciel couvert avec pluie la nuit. *Différence*, 28, 3 d. *Élévation moyenne*, 26, 4 deg.

50' après le crépuscule & a duré toute la nuit. Elle s'étendoit depuis l'O. NO. jusqu'à l'E. NE. & ses jets de lumière s'élevoient quelquefois jusqu'au zénith.

J'ai entendu le *tonnerre* de loin la nuit du 9 au 10, & dans la matinée du 10. L'orage venoit du sud-ouest & passoit au nord-ouest. Il se fit encore entendre de près le 11 à 6 $\frac{1}{4}$ h. matin. Il tomba une pluie d'orage abondante. Le 10, à 4 h. matin, l'air étoit aussi chaud que dans le mois de Juillet à pareille heure.

Il est tombé de la *pluie* en petite quantité les 2, 5, 6, 8, 11, 20 & 24. Elle n'a fourni que 7, 7 lignes d'eau. L'*évaporation* a été de 60 lig. Le 6, à 8 h. soir, j'ai observé un bel arc-en-ciel lunaire; il étoit parfaitement rond & teint de trois couleurs principales, le rouge, le verd & le jaune. Ce phénomène dura peu; il étoit occasionné par un petit nuage blanc, au centre duquel la lune se trouvoit dans le moment où je l'observai.

ſervai. Le 28, à 9 h. ſoir, on vit un beau *paraſelène* ou un grand cercle autour de la lune qui approchoit de ſa quadrature.

Nos enfans ont eu des coqueluches opiniâtres, dont aucun n'eſt mort. Il y avoit des fièvres épidémiques dans nos environs: notre pays en a été préſervé juſqu'à préſent.

---

## *NOUVELLES LITTÉRAIRES.*

### ANGLETERRE.

#### DE LONDRES.

*A ſexcentenary Table, &c.* ou Table qui donne le réſultat de toutes les proportions où les termes n'excèdent pas 10 minutes ou 600 ſecondes, avec des préceptes & des exemples. Par Jean *Bernoulli*, Aſtronome du Roi de Pruſſe, publiée par ordre du Bureau des Longitudes.

A Londres, chez Richardson. 1779. 173 pages grand in-4°.

Cette Table longitudinale, dont les Astronomes & les Marins peuvent faire un grand usage, & par laquelle on peut épargner beaucoup de tems, a été calculée par un habile Astronome, ou du moins sous ses yeux, & imprimée dans un grand & beau format aux frais des Commissaires de la Longitude, qui, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, n'épargnent rien pour les choses qui sont de quelque utilité à la Marine.

## ALLEMAGNE.

### DE VIENNE.

*Ephemerides astronomicæ anni 1781, ad Meridianum Vindobonensem jussu Augustorum calculatæ a Maximiliano Hell, Astronomo Cæsareo Regio. Cum appendice observa-*

*tionum, &c. Viennæ.* 1780. 270 pages d'Ephémides & 126 pages d'Observations.

Ce Volume est le 25^e. des Ephémerides de M. l'Abbé Hell, que nous avons annoncées plusieurs fois, non seulement comme un secours habituel pour les travaux des Astronomes, mais comme un Recueil précieux d'Observations recueillies de toutes les parties de l'Europe, où il y a des Observatoires. On trouve dans ce volume des hauteurs du ther-

[redacted]

édifice de l'Université de Bude, & il a pour Adjoints M. Sajnovics, qui avoit fait le voyage de Laponie avec M. Hell, & un troisième Astronome nommé M. Bruna. Suivent les Observations faites à Prague par M. Zeno, & celles de Manheim par M. Mayer sur les étoiles doubles & les petites étoiles qui accompagnent les belles étoiles; des Observations du P. Fixlmillner à Cremsmunster, de M. Taucher, à Tyrnaw, & de M. Bystrzycky, à Warsovie : celles d'Erlau, (Eger ou *agria*) ville de Hongrie, ont été faites dans un nouvel Observatoire que M. l'Evêque d'Erlau, Eszterhazy, a fait construire, & pour lequel il a déjà dépensé 750 mille francs; il a pour plus de 35 mille francs d'instrumens faits en Angleterre, entre autres un mural de huit pieds fait par Sisson. M. l'Abbé Madarassy, Archidiacre, qui s'étoit occupé pendant quatre ans à Vienne dans l'Observatoire de M. Hell, s'occupe à tirer parti d'un aussi

bel établiſſement; on trouve dans ce volume ſes Obſervations météorologiques & aſtronomiques, la latitude de cet Obſervatoire, 47° 53' 54", & ſa longitude, 1 h. 12' 54" à l'Orient de Paris. M. Hell finit cet Appendix par un Examen critique d'une nouvelle Carte de Hongrie, par M. Krieger, que l'on annonçoit mal-à-propos comme ayant été faite ſur des Obſervations aſtronomiques.

Le volume précédent des Ephémerides pour 1780, contenoit déjà des Obſervations faites dans le nouvel Obſervatoire d'Erlau, & il faiſoit eſpérer une deſcription de ce bel établiſſement & des inſtrumens dont pluſieurs ſont de l'invention de M. l'Abbé Hell.

## ITALIE.

### D'UPSAL.

*Nova Acta Regiæ Societatis Scien-*

de la terre à chaque jour, à chaque année, & du maximum de cette chaleur. Il examine un problême de Keill sur le renouvellement du sang par les alimens dans les corps des animaux, & fait voir qu'il revient à un problême, où l'argent étant donné d'avance on demande ce qui est dû au bout de l'an, en supposant qu'à chaque instant on diminue l'intérêt, ou que le créancier consente à faire, à chaque moment, la déduction d'une partie proportionnelle à l'intérêt annuel.

Le P. Fontana traite ensuite de quelques propriétés remarquables du mouvement vertical ascendant ou descendant, des axes d'équilibre, des courbes décrites par le centre de gravité, des corps dont on retranche quelques parties, & de la manière de trouver, par expérience, la résistance qu'un globe éprouve dans un fluide.

Les Mémoires de Géométrie pure ont pour objet la méthode des inter-

minées, l'infini logarithmique, & des queſtions de maximis & minimis, conſidérées dans des fonctions irrationelles & tranſcendantes, qui reviennent, dans certains cas, au calcul des variations imaginé par M. de la Grange.

Toutes ces recherches d'un des plus grands Géomètres d'Italie, annoncent la ſupériorité de l'Auteur & font honneur à l'Univerſité de Pavie, comme les découvertes phyſiques de ſon frère ont fait honneur à la Toſcane.

## DE VENISE.

*Conſiderazioni intorno all' Elettricità delle nubi, ed al modo di applicare i conduttori alle fabbriche e di preſervare dal fulmine i depoſiti della polvere di Pietro Turini, della Scuola Militar di Verona e tenente degl' Ingegneri. In Venezia.* 1780. 68 pages *in*-4°.

# SUISSE.

## DE GENÈVE.

*Mémoires de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture.* Tome I. Partie II. 1780.

Ce volume contient les Pièces des Prix & les Obſervations des Membres de la Société, ſur les engrenages & les échappemens, ſur la manière de faire le laiton, de ſéparer l'or & l'argent des terres & des ſcories; un Mémoire ſur les prairies; l'état des naiſſances & des morts, & les Obſervations météorologiques de 1778 Cette nouvelle Académie devoit être formée depuis long-tems dans une République où il y a toujours eu beaucoup de Sçavans & d'Artiſtes diſtingués; auſſi ſes Mémoires ſont-ils déjà fort intéreſſans. Elle propoſe pour le Prix de

l'année prochaine, des expériences ſur la potaſſe, comme préſervatif pour les beſtiaux qui paiſſent après la roſée & qui ſont ſujets à des coliques venteuſes.

## FRANCE.

### DE STRASBOURG

*Tentamen Interpretationis novæ LXX Hebdomadum Danielis, Cap. IX. V.* 27. 29 *Præſide Joh. Mic. Lorenz... Solemni eruditorum examini Submittunt ad D.* 27 *Mart. Joh. Godef. Durr.... Ad D.* 29 *Mart. Godef. Ludov. Haeberlin.. Ad D.* 11 *April. Gerhardus Henricus Ritter, in Univerſitate Argentor.* 1781. *in* 4°.

Un des fondemens de cette nouvelle explication des ſemaines de Daniel, eſt que ce mot *ſemaine* ne ſignifie d'abord qu'un *an*, & enſuite une ſemaine d'années ou ſept ans. En voici la ſubſtance. L'an du monde

3442, Daniel étant en prières, l'Ange Gabriel lui apparoît & lui dit : les soixante-dix *ans*, annoncés par Jérémie, sont fixés & arrêtés par Dieu pour la punition des Juifs; ce tems écoulé, le temple de Jérusalem, sera rétabli de nouveau. Mais ces 70 ans ne sont que l'image d'une autre période qui se terminera par un pardon bien plus éclatant, & par une expiation bien plus mémorable. Car Dieu a fixé aussi 70 *semaines d'années*, ou sept fois 70 ans, pour l'expiation de l'Univers entier par le sacrifice du divin Sauveur. Sachez donc que ces 490 ans commencent à l'année septième d'Artaxerce Premier, 3544 du monde, époque de l'Edit de ce Prince, pour le rétablissement de Jérusalem, & finissent à la mort du Rédempteur, l'an du monde 4034. Mais après cet Edit d'Artaxerce, il doit y en avoir un autre bien plus important, émané de Dieu même, pour édifier par le Christ, une Jérusalem céleste, &

une nouvelle Cité des Saints. Celui-ci, dont le premier n'est que la figure, & que je viendrai annoncer moi-même, en déclarant qu'une Vierge concevra & enfantera, a pour époque l'an du monde 4000. De cette époque il faut compter 70 ans, dont sept depuis l'avènement du Christ jusqu'au tems que la race d'Hérode perdra toute autorité sur la Judée, signe que le Roi des Juifs si long-tems attendu, aura paru; 62 ans s'écouleront ensuite, pendant lesquels les fondemens de la Cité céleste seront jettés. Après ces années révolues, le Christ Roi disparoîtra; ce n'est pas que lui-même,

[redacted]

cier un grand nombre de Juifs, & de ratifier les promesses faites à leurs pères, & cela durant le cours de cette grande semaine (de 70 ans,) au milieu de laquelle, c'est-à-dire, l'an 35 de l'Incarnation; il rachetera au prix de son sang tout l'Univers, & rendra inutiles & inefficaces les sacrifices de l'ancienne Loi.

Tel est à-peu-près le précis & le plan de cette nouvelle explication, dont les différentes parties sont exposées & développées dans le corps de l'Ouvrage.

*Dissertatio inauguralis Medico-Chirurgica de Fistulam lacrimalem sanandi Methodis, Auctore Joanne Georgio* Schultze. 1780. *in* 8°. de 80 pages.

*Dissertatio inauguralis Medico-Chemica de Anathymiasi Cinnabaris, Auctore Dionisio* Ponyrka. 1780. *in* 4°. de 40 pages.

*Dissertatio sistens Helmintho-*

*chorii Historiam, Naturam atque Vires, Auctore Petro Josepho* Schwendimann. 1780. *in*-8°. de 40 pages.

*Specimen inaugurale de Viti cultura Rickovillana, Auctore Frederico Guilielmo* Faudel. 1780. *in*-4°. de 24 pages.

*Dissertatio inauguralis Medica, de hemorrhagiâ uteri partum insequente, Auctore Friderico* Bezold.

[redacted]

ment de plusieurs grandes planches, sous le titre de *Architectura navalis Mercatoria;* on voyoit, par ces figures, que l'Auteur étoit un homme très-instruit, & un véritable Ingénieur; il a publié ensuite, en 1775, un Traité de construction en langue suédoise. M. Vial du Claibois, qui est lui-même un très-habile Constructeur, a jugé que ce nouvel Ouvrage pourroit être utile. Il a formé le dessein d'en faire la traduction, quoi que M. le Monnier en eût déjà entrepris la traduction, M. Vial a trouvé des facilités singulières pour son travail. M. de Lowenorn, Officier de la Marine danoise, servant dans notre armée, jeune homme plein d'esprit & de connoissance, a eu la complaisance d'employer les intervales que lui laissoit le service de la Marine, à travailler avec M. Vial, pour rendre cette traduction exacte. A mesure qu'ils alloient en avant, M. Vial reconnoissoit de plus en plus qu'ils ne perdoient pas leur

peine. Ce Traité est plein de choses neuves dont quelques-unes sont très-bien vues. D'autres ne présentent que des apperçus. Mais si l'Auteur n'est pas toujours parvenu au but, au moins paroît-il être dans la bonne voie; il met les autres dans le cas de partir du point où il est arrivé par ses propres forces; telle est par exemple la question de la résistance des fluides sur les corps en mouvement. M. de Chapman, pour les choses de Géométrie, suit un Auteur anglois, peu connu en France. Mais M. Vial a recherché les mêmes propositions dans le Cours de M. Bezout; il les a presque toujours trouvées, & il y renvoie comme il l'a fait dans son *Essai sur l'Architecture navale*; Ouvrage qui lui avoit déjà fait beaucoup d'honneur. Nous annoncerons bientôt *l'Art de la voilure des vaisseaux*, par M. *Romme*, qui sera une suite des arts de l'Académie. Nous sçavons aussi que M. Vial de Clairbois travaille à un

Dictionnaire de Marine avec M. Blondeau, Professeur de Mathématiques à Brest, Auteur du Journal de Marine. Ce Dictionnaire fera partie de la nouvelle Encyclopédie méthodique en 49 volumes grand *in-4°.* dont le Prospectus paroîtra incessamment.

DE ROUEN.

L'Académie établie à Rouen sous le titre de l'Immaculée Conception,

[redacted]

constance, en continuant de proposer le sujet intéressant & patriotique, suggéré par M. le Duc de Harcour, Gouverneur de cette Province, Prince actuel de l'Académie : *La réunion de la Normandie à la Couronne de France, sous Philippe-Auguste, & la constante fidélité de cette Province à ses Rois comme à ses Ducs.* Le sujet pourra être traité en prose françoise, ou en vers françois.

3°. Le Prix de poësie françoise annoncés pour l'année prochaine, sont une *Ode* & un *Poëme* d'environ 200 vers.

4°. Le Prix de Poësie latine sera décerné à un *Ode*.

Les sujets de Poësie sont laissés au choix des Auteurs. On les exhorte à ne traiter que des matières intéressantes. Tel est, par exemple, le tribut si justement dû aux vertus & aux qualités héroïques de l'Auguste Impératrice, dont la perte est spécialement sensible à la France. On

ſçait que toute compoſition ſatyrique ou tirée de la mythologie eſt toujours rejettée du concours. Les Ouvrages ſeront envoyés doubles & francs de port, au R. P. Prieur des Carmes, Tréſorier de l'Académie. Les Auteurs ſont priés d'écrire liſiblement & correctement chacune des deux copies, & de renfermer leur nom, avec une ſentence ou deviſe, dans un billet cacheté. Cette ſentence ſera répétée au bas de la pièce & ſur l'adreſſe du billet.

*Lectiones theologicæ de Eccleſia Auctore uno è P. R. Rothomagi apud Ludov. le Boucher, Bibliopolam Paris, apud Durand Nepotem Bibliop. 1781. Cum Approb. & Priv. Regis. in* 12.

Cet Ouvrage, dont l'Auteur eſt M. Baſton, Prêtre, eſt comme le ſuivant, dédié à M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Rouen. La matière eſt pareillement traitée ici clairement, ſans

verbiage, & avec précision. L'Auteur se montre attaché à la doctrine du Clergé de France; il en rapporte même la Déclaration de 1682, & l'Edit du Roi de la même année; après quoi il établit que le souverain Pontife n'est point infaillible; même lorsqu'il prononce *ex Cathedra*, termes sur le sens desquels les Ultramontains sont partagés en plusieurs opinions; que loin d'être supérieur aux conciles œcuméniques, il leur est soumis, ce qui même lui est glorieux; qu'il faut modérer l'exercice de son autorité, par celle des saints Canons, que ni lui, ni l'Eglise n'ont aucun pouvoir, soit direct soit indirect, sur le temporel des Rois, ni sur celui des particuliers. Il décide cruement que l'Ecriture Sainte n'est point le Juge suprême des controverses qui peuvent s'élever sur la foi; mais l'Eglise, & pour éviter le fameux cercle vicieux, il dit que l'autorité de l'Eglise est prouvée par l'Ecriture *com-*

me authentique, & que l'Ecriture comme inspirée est prouvée par l'autorité de l'Eglise. *Ecclesiæ autoritas per Scripturam quatenùs authenticam; & Scriptura quatenus inspirata per autoritatem Ecclesiæ probatur. Nullus proinde circulus: certissima est hæc solutio.*

*Lectiones Theologicæ de Matrimonio. Auctore uno è P. R. Rothomagi apud Ludovic. Le Boucher, Bibliopolam. Parisiis, apud Durand Nepotem Bibliopolam.* 1780. *Cum Approb. & Privilegio Regis, in*-12. 281 pages sans la dédicace & la table.

Cet Ouvrage sur le *Mariage*, est dédié par l'Auteur, M. Baston, Prêtre, à son Eminence M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Rouen. La matière est ici traitée suivant la méthode scolastique, mais nettement & sans une foule de questions plus subtiles qu'intéressantes. Quand l'Auteur examine celle

qui regarde le *Ministre* de ce Sacrement, sçavoir si c'est le Prêtre, ou les Conjoints, ou les uns & les autres à-la-fois, il se contente de rapporter les raisons différentes, sans embrasser aucun parti. Il termine même cette discussion assez plaisamment. C'est au lecteur, dit-il, ou à choisir une de ces opinions, ou à les tenir toutes pour suspectes, pourvu qu'il croie que la vérité s'y trouv logée secrètement : *Legentium eri aut unam selegisse, aut omnes suspiciosas habere ; modo tamen crediderint veritatem apud eas (Sententias) latenter hospitari.*

## DE DIJON.

### *Prix de l'Académie.*

L'Académie propose pour le Sujet du Prix de 1782, de *déterminer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, le caractère des fièvres intermittentes, & d'indiquer, des signes non équivoques, les circonstances*

*circonſtances dans leſquels les fébrifuges peuvent être employés avec avantage & ſans danger pour les malades.*

Cette Compagnie ayant été obligée de réſerver le Prix qu'elle avoit à diſtribuer cette année, & dont le Sujet étoit la *Théorie des Vents*, propoſe le même Sujet pour 1783 : le Prix ſera double, & on le partagera, ſi deux Mémoires paroiſſoient y avoir un droit égal.

Comme l'Académie n'a point reçu de Mémoires au ſujet *des ſavons acides*, pour lequel elle avoit ouvert un nouveau Concours, cette Compagnie s'engage à donner ce Prix à celui qui, en quelque tems que ce ſoit, enverra une ſolution ſatisfaiſante de ce Problême.

On enverra les Mémoires francs de port, à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel, qui les recevra pour les Prix ordinaires juſqu'au premier Avril incluſivement, & pour les extraordinaires juſqu'au premier Janvier des années

[illegible] Journal des Sçavans, pour [illegible] des différens Prix [illegible].

## DE LYON.

Observations sur l'Ecole des Hypothèses [illegible] du mois de Juin [illegible]. Par M. [illegible], Avocat en Parlement, Docteur & premier Professeur de l'Université de Valence en Dauphiné. A Lyon, chez J. S. Grabit, Libraire, rue Mercière, [illegible]. Avec Approbation & Privilege du Roi. Un vol. in-12 de [illegible] pages.

## D'AUXERRE.

Réfutation du Mémoire sur le rang des [illegible], publié en [illegible], [illegible]. Brochure in-12 de [illegible] pages.

Dans le Mémoire [illegible], il s'agissoit du rang que tiennent dans l'Eglise les Chanoines des Cathédrales. Ce Mémoire a été attaqué dans une Lettre dont l'Auteur prétend

que les Chanoines ne tiennent point à la Hiérarchie, prise pour gouvernement, qu'à cet égard le rang de Curé est supérieur à celui de Chanoine, que les Curés succèdent seuls à l'ancien Presbytère, & doivent être seuls le conseil de l'Evêque. C'est par un abus, qui mérite d'être corrigé, à son avis, que les Chapitres ont été élevés au-dessus des Curés. On le refute ici, en remontant au premier état des Eglises, où l'on reconnoît que le gouvernement étoit exercé en commun sous l'Evêque par le Presbytère, sans distinction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Chanoines*, *Curés*. Cette distinction ne remonte, dit-on, qu'au 9$^{e}$. siècle, l'institution des Clergés réguliers ayant été faite au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816. On répond qu'alors les Presbytères des Eglises ne furent point créés, mais seulement réformés sur le modèle de l'Antiquité; qu'après cette époque, des Pasteurs particuliers ayant

été établis au loin dans les bourgs & les villes de chaque Diocèse, ils ne purent *se reporter à l'assistance perpétuelle qu'ils avoient dû jusques-là au gouvernement commun avec l'Evêque*; & qu'ainsi les Loix du Sacerdoce & de l'Empire, les Canons & les Edits fixèrent peu-à-peu les limites entre les deux Ordres, de manière que l'état de Curé devint incompatible avec celui de Chanoine, & l'état de Chanoine avec celui de Curé. Suivent les réponses aux objections.

## DE PARIS.

### *Prix de l'année 1783.*

L'Académie des Sciences avoit proposé pour sujet du Prix de 1779, de donner *la Théorie des Machines simples, en ayant égard au frottement de leurs parties, & à la roideur des cordages:* Elle avoit exigé de plus: 1°. *Que les loix du frottement, & l'examen de*

*l'effet résultant de la roideur des cordages, fussent déterminés d'après des expériences nouvelles, & faites en grand : 2°. Que les expériences fussent applicables aux Machines usitées dans la Marine, telles que la Poulie, le Cabestan, & le Plan incliné.*

Quoi que l'Académie ait trouvé des recherches estimables dans trois des Pièces qui avoient concouru, cependant elle avoit jugé que les Auteurs ne s'étoient pas suffisamment attachés à remplir d'une manière utile pour la pratique (ce qui est le but principal de la question), les divers objets énoncés dans le Programme.

Elle a donc cru pouvoir exiger de nouvelles expériences sur ce sujet, & le proposer de nouveau, avec un Prix double, pour l'année 1781.

L'Académie a adjugé le Prix double à la Pièce n°. 5, ayant pour devise : *La raison à tant de formes que nous ne sçavons à laquelle nous prendre, l'expérience n'en a pas moins.*

L'Auteur de cette Pièce est M. Coulomb, Capitaine en premier au Corps Royal du Génie, & Correspondant de l'Académie.

L'Académie a cru en même-tems devoir faire une mention honorable de trois Pièces qui lui ont paru renfermer, soit des expériences multipliées faites avec sagacité & avec choix, soit une Théorie simple & présentée avec clarté des machines en usage dans la Marine, Théorie où l'on a eu égard, comme le Programme l'exigeoit, à l'effet des frottemens & des cordages, soit enfin des vues ingénieuses sur la question proposée.

Ces trois Pièces avoient déjà été présentées au premier concours, & les Auteurs y ont fait des changemens importans qui ont exigé beaucoup de travail.

Ces Pièces que nous allons nommer, suivant l'ordre de mérite que l'Académie a cru y reconnoître, sont :

1°. La Pièce n°. 2, ayant pour devise :

*Sunt aliquot quoque res, quare unam dicere causam*
*Non satis est.*

2°. La Pièce n°. 3, ayant pour devise :

*Experientiâ & ratione.*

3°. La Pièce n°. 1, ayant pour devise :

*Videndum*
*Quâ ratione fiant & quâ vi quæque geruntur.*

L'Académie propose pour sujet du Prix de l'année 1783, *la Théorie des assurances maritimes.*

Le Prix, fondé par feu M. Rouillé de Meslai, Conseiller au Parlement, sera de 2000 liv. Les Pièces seront écrites en françois ou en latin, & adressées au Secrétaire de l'Académie; elles ne seront ad-

mises au concours que jusqu'au premier de Septembre 1782. Les Auteurs n'y mettront pas leurs noms, mais seulement une devise, & ils y joindront un billet cacheté qui portera la même devise & renfermera leur nom. Le Prix sera délivré par le Trésorier de l'Académie, soit à l'Auteur même, soit à celui qui se présentera, ou avec la procuration de l'Auteur, ou avec un récépissé du Secrétaire de l'Académie.

*Principes de Morale, de Politique, & de Droit public, puisés dans l'Histoire de notre Monarchie*; ou Discours sur l'Histoire de France, dédiés au Roi. Par M. *Moreau*, Historiographe de France. Onze volumes *in*-8°. Le 12ᵉ. est sous presse. Prix, 3 liv. 12 s. chaque volume broché. A Paris, de l'Imprimerie Royale, & se trouvent chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. 1781.

Il paroît tous les ans deux volumes de cet Ouvrage, & il doit être composé de quarante Discours dont l'objet est indiqué, & la première esquisse est tracée dans un volume que l'on trouve également chez Moutard, & qui doit être mis à la tête de la Collection que feu Monseigneur le Dauphin destina lui-même à perfectionner l'éducation des Princes ses Enfans.

Ce volume particulier, intitulé: *Leçons de Morale, d'Histoire, & de Droit public, puisées dans l'Histoire de notre Monarchie: ou nouveau Plan d'étude de l'Histoire de France, rédigé par les ordres & d'après les vûes de feu Monseigneur le Dauphin, pour l'instruction des Princes ses enfans*, a été imprimé à Versailles en 1773, par ordre du feu Roi, & on y trouve jointe une Lettre importante à M. le Président Hénaut, sur l'objet moral de l'étude de l'Histoire.

Dans le Prospectus qu'on vient

›lier, on donne de tous ces
.ırs un Précis que nous tranf-
.ıs d'après l'Auteur.

: premier de tous les Difcours
nés à l'inſtruction des Princes,
dit l'Auteur de ce Proſpectus,
ıtant plus précieux, que, com-
é du vivant de feu Monſeigneur
Dauphin & par ſon ordre, il eſt
tous les Ouvrages de M. Mo-
au, le ſeul qui ait été relu & for-
iellement approuvé par ce grand
'rince, dont il avoit rendu les vues
& rédigé le Plan.

La vérité féconde, dont les Diſcours qu'il a publiés ne font que développer les conſéquences, en les appliquant à toutes les révolutions que notre Monarchie a eſſuyées, eſt que la Morale que Dieu a gravée dans le cœur de l'homme, & dont il a fait la règle eſſentielle de toutes les ſociétés, eſt la première des loix fondamentales de tous les Etats; que toute Conſtitution politique, toute Légiſlation

civile, tout Etat [illegible] & ne peuvent avoir d'autre paix que cette éternelle justice, qui est également & la loi de ceux qui gouvernent, & celle de ceux qui sont gouvernés.

Il va plus loin, &, d'après les principes qu'il a parfaitement établis dans la Lettre à M. le Président Hénault, dont a parlé plus haut, il prouve par les expériences que lui fournit l'Histoire, que cette Morale est non seulement la règle du genre humain, mais encore la cause du seul bonheur auquel il fut destiné sur la terre; & c'est en considérant sans cesse la Loi naturelle sous ces deux points de vue, qu'il démontre que les Rois & les Peuples ont toujours dû s'imputer à eux-mêmes les revers & les calamités qui les ont affligés; que dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, tout mal a sa cause dans un dérangement, & que Dieu, en promettant même les biens de cette vie à ceux qui sur

graces à la Loi, n'a poin
hommes une promesse va
soire.

Le Droit naturel est d
vant M. Moreau, la base
du Droit public de tous
La différence qui caractér
Constitution, n'est que dan
mais pour que le Droit
faits, il faut que ceux-ci s
ciliables avec la Morale;
freignent, ils sont défor
me; ils ne peuvent jam
pour rien dans la Législat
que de quelque Etat qu
Ainsi, la justice seule est l
Loi fondamentale des soc

dicatoire que l'on trouve à la tête des Leçons de Morale, qui forment le premier volume de la Collection que l'on annonce.

C'eſt conformément à ce principe, que M. Moreau, après avoir tracé le Plan d'Etude de l'Hiſtoire de France, compoſa l'Ouvrage qui a pour titre : *Les devoirs du Prince réduits au même principe*; ou *Diſcours ſur la Juſtice, dédié au Roi*. Cet Ouvrage, imprimé à Verſailles en

[redacted]

fastes même de notre Monarchie. Il y fait connoître & les maximes fondamentales de toute Constitution politique en général, & les principes essentiels de toute Monarchie réglée, & les caractères particuliers de la Monarchie françoise. Ce Livre est une espèce de Code de Morale pour les Princes, & on n'y a omis aucun de leurs devoirs, soit généraux, soit particuliers.

L'édition de Versailles est entièrement épuisée, mais on va travailler à une réimpression; & ce Livre qui tient la seconde place dans l'ordre chronologique des volumes publiés par M. Moreau, & peut être la première par l'importance de la matière, se trouvera sous peu de mois également chez Moutard.

Les volumes qui l'ont suivi, & qui sont actuellement au nombre de douze, doivent fournir, par les faits, la preuve complète des principes de l'Auteur, Il y prouve que ce sont également les fautes & des

Rois & des Peuples qui ont, en différentes époques, & dégradé le pouvoir du Monarque, & énervé la liberté de ses sujets; que lorsque la raison & la justice ont réglé les principes de l'Administration, les Rois sont redevenus puissans, les Peuples ont recouvré leur liberté.

Mais cet Ouvrage ne présente pas seulement un Cours de Morale, il offre encore aux lecteurs l'Histoire de la Constitution & de la Législa- [redacted]

premier volume. Elle eſt elle-même un Diſcours précieux, dans lequel l'Auteur, après avoir clairement indiqué ſon but, développe de la manière la plus claire & ſon plan, & les importantes vérités dont il ſe propoſe de réunir les preuves. Cette Lettre qui a pour objet de fixer la différence de la Monarchie & du deſpotiſme, attaque également & par les mêmes armes, & l'arbitraire du pouvoir, & de la liberté.

Ce premier volume contient enſuite l'Hiſtoire de la décadence de l'Empire en Occident, celle de l'établiſſement des différentes Monarchies qui furent fondées ſur ſes ruines, & indique les vrais titres des premiers Rois françois, auſſi bien que les cauſes de leurs ſuccès.

Le ſecond, qui contient le 2^e^. & le 3^e^. Diſcours, fait connoître les dernières années du règne de Clovis & celui de ſes enfans. Il ſe termine au ſupplice de la Reine Brunehaut, & aux injuſtices de Clotaire II, qui

donnèrent un ſi prodigieux accroiſſement au pouvoir de la Magiſtrature.

Le troiſième ne contient que la ſuite & la fin du troiſième Diſcours; mais il eſt l'un des plus importans de cet Ouvrage : il fait connoître à fond le berceau de notre Conſtitution françoiſe, l'état de la Nation à cette époque, les principes de ſon Droit public, les intérêts & les relations politiques de cette Monarchie, alors déjà ſi redoutable & ſi étendue, enfin les mœurs, la religion du ſixième ſiècle.

Le quatrième tome eſt compoſé des 4$^{e}$. & 5$^{e}$. Diſcours, & conduit notre Hiſtoire juſqu'à l'an 679,

[illegible] Romains, des Egyptiens, sur le premier Discours, sur les Magistrats de ce siècle, sur les particularités [illegible] des Tribuns, sur [illegible] les [illegible] nouvelles, sur [illegible] les [illegible].

Le cinquième volume renferme le 6e & le 7e Discours. Le premier fait connoître l'Histoire des Rois Lombards, & le Gouvernement des Francs sous leur règne. Le second est destiné à montrer le mécontentement qui porta Pepin sur le Trône. Dans l'un & dans l'autre, on développe l'administration & les moyens des causes de la dégradation des Mérovingiens, & de l'élévation de la Maison de Pepin. C'est là que l'on trouve, sous tous les points de vue & sous toutes les relations possibles, les effets de la révolution qui porta sur le Trône le père de Charlemagne.

Les sixième, septième & huitième volumes renferment les 8e, 9e, 10e & 11e Discours. Les trois premiers sont entièrement destinés à faire connoître Charlemagne, d'a-

bord comme Guerrier, Conquérant, & Politique, enſuite comme Légiſlateur & Adminiſtrateur de la plus vaſte Monarchie que l'on connût alors, enfin comme reſſuſcitant en Occident la dignité Impériale, & ſe ſervant de cette dignité pour affermir ſa puiſſance, & réunir, par un lien connu & reſpecté de toutes les Nations, tous les Etats qu'il avoit ſçu ſoumettre.

Ces Diſcours, dit l'Auteur de ce Proſpectus, préſentent la baſe du Droit public de toute l'Europe; ils donnent une idée juſte, & préſentent un beau tableau de l'époque la plus brillante de toute la Monarchie françoiſe ; mais le onzième Diſ-

[redacted]

Le neuvième volume renferme, dans le 12e. Discours, l'Histoire & les malheurs de Louis le Débonnaire, la cause des troubles qui, sous son règne, agitèrent la France, & de l'affoiblissement que l'on verra croître jusqu'au règne de ses derniers descendans.

Le dixième & le onzième volume, dans quatre Discours, qui sont, les 12e., 13e., 14e. & 15e., nous présentent la Monarchie françoise sous le Gouvernement des enfans de Louis le Débonnaire. Le 12e. Discours finit à la mort de l'Empereur Lothaire. Les trois suivans font connoître les funestes effets des injustices, des imprudences, des désordres de toute espèce que se permirent les Princes qui partagèrent alors la Monarchie françoise, & qui la dénaturèrent tellement, qu'à la mort de Charles le Chauve elle n'étoit plus reconnoissable. On y prouve que ce Prince fut pour la deuxième Race, ce que Clotaire II avoit été

pour la première ; & c'eſt à ſa mort que l'Auteur fixé le commencement de cette anarchie féodale, pendant laquelle Hugues Capet fut placé ſur le Trône.

On ne doit pas négliger, dans cette ſuite de volumes, les avertiſſemens qui ſe trouvent à la tête des premier, deuxième, dixième & onzième volumes : ils ſont, en effet, eux-mêmes des Diſcours inſtructifs, dans leſquels l'Auteur a ſoin de traiter des objet intéreſſans. On trouve dans celui du dixième volume des réflexions très-juſtes ſur les devoirs & les fonctions de l'Hiſtoriographe de France. Celui du on-

[redacted]

*Bible*, propre aux personnes qui, par état, desirent entendre & expliquer les passages difficiles répandus dans les Livres saints, mais encore utile à ceux qui veulent s'instruire sur l'Histoire Sacrée, la Chronologie, la Géographie & la Physique ancienne. Ouvrage entièrement neuf, mis au jour pour servir de supplément aux deux éditions de la Sainte Bible, la première en 14 volumes *in*-4°. La seconde en 17 volumes *in*-4°. aujourd'hui appellée *Bible d'Avignon*. Par M. *L. E. R.*, Editeur des deux éditions de la Sainte Bible. Tome second. A Paris, chez Ant. Boudet; A. M. Lottin l'aîné; à Avignon, chez Fr. Barthel Merande 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-4°. de 804 pages.

Le laborieux & sçavant M. Rondet, Auteur de cet Ouvrage, ayant été sollicité d'y faire entrer des articles concernant les principaux points du dogme & de la morale, a cru

devoir ajouter au titre que porte le premier volume, ces mots *dogmatique & moral.* Et c'est en suivant ce plan qu'il avoit déjà inséré dans le premier volume, les articles *Aumône*, *Avarice*, *Baptême*, &c. On a desiré de plus, qu'il réservât pour ce Dictionnaire les articles sur les principaux points du dogme, qu'il fournissoit auparavant au *Journal Ecclésiastique.* Là ils étoient traités succinctement, ici ils paroîtront dans l'étendue qui leur convient, comme on peut déjà le voir aux articles *Ascension de J. C. Aumônes*, *Avarice*, *dernier avènement de J. C. Baptême.* On conçoit que ces additions doivent conduire au-delà des trois volumes annoncés d'après le premier plan : l'Auteur estime néanmoins que l'Ouvrage entier, avec ces augmentations, pourra être d'environ six volumes.

Dans tous les Dictionnaires la lettre *C* est la plus abondante ; elle n'est pas épuisée dans ce second vo-

lieu, [illegible] commencera par l'article [illegible]. D'ailleurs notre [illegible] termes [illegible], & [illegible] occasion d'ob-[illegible] à déte-[illegible] que le mot origi-nal [illegible] en caractères hébreux, pour éviter toute équivoque, & la [illegible] de recourir au texte. Quel-quefois aussi la même remarque peut s'appliquer à des termes grecs. Mais plus l'Auteur avancera dans son tra-vail, plus il aura d'occasions de ren-voyer aux articles précedens pour des termes déja expliqués, de sorte que ce qui peut paroître une sur-charge pour les premiers volumes sera une décharge pour les suivans.

La distance de Paris à Avignon, où l'Ouvrage s'imprime, a occa-sionné quelques fautes typographi-ques qu'on peut aisément corriger, comme à la pag. 5, col. 2, au lieu de *ce sens* il faut lire *le sens*; au mi-lieu, *repondu*, au lieu de *répondu*; pag 6, col. 1, *Tanis*, au lieu de *Ta-ris*,

*ris*, & col. 2 ; *aucun de ces textes* au lieu de *chacun de ces textes ; des probabilités*, au lieu de la *probalité* : pag. 7, col. 1, *Abenezra* au lieu de *Abmezra*, &c.

On peut continuer de ſouſcrire pour cet Ouvrage chez les principaux Libraires du Royaume, à raiſon de 9 liv. par volume ; & avoir, ſoit à Avignon, chez Merande, Imprimeur-Libraire, ſoit à Paris, chez Lottin l'aîné, Imprimeur Libraire du Roi, la *Bible d'Avignon*,

Le second volume du Voyage de M. le Gentil contient l'histoire & la description des Philipines, de Madagascar & de l'Isle de France; on y trouve les observations astronomiques, celle de l'aiguile aimantée, les Journeaux de navigations & la description des Pays que cet Académicien a parcourus. Il a surtout cherché à faire connoître l'importance de l'isle Madagascar, où l'on peut réunir presque toutes les productions de l'Inde & la plus grande partie de celles de la France, & qui est en même-tems un des postes les plus avantageusement placés dans les mers de l'Inde, pour le commerce de ces mers.

*L'Architecture*, Poëme en trois Chants. Par M. *Muillier*, Architecte.

*Docti rationem artis intelligunt, indoctique voluptatem.*

QUINTIL. Liv. IX. cap. 4.

A Paris, chez l'Auteur, rue de la

Grande-Truanderie, maiſon de M. Labbé Duménil, Apothicaire du Roi. 1780. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-8°. 157 pages, & les Préliminaires 22.

*Sermons de M. l'Abbé de Cambacérès*, Prédicateur du Roi, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Montpellier. A Paris, chez J. G. Mérigot le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 vol. *in*-12 d'environ 500 pag. chacun.

*Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque.* Lettre Q. *De la Lecture des Livres françois.* Quatrième ſuite de la cinquième Partie. Romans du 16$^e$. Sections 9$^e$. & 10$^e$. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comteſſe d'Artois, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. Avec Approbation & Privilége du Roi.

*Traité sur la Poésie & la Musique des Hébreux, pour servir d'introduction aux Pseaumes expliqués.* Dédié au Roi, par M. l'Abbé *du Contant de la Molette*, Vicaire-Général de Vienne. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure de 251 pag.

*Les Pseaumes expliqués d'après l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, l'éthiopien, l'arménien, le grec & le latin ;* ou Confrontation raisonnée & suivie de la Vulgate, avec les différens textes orientaux ou grecs, tant des Septante, que d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion. Ouvrage dans lequel le véritable sens de l'Auteur sacré est fixé ou rétabli par la combinaison des Variantes avec le texte original. Dédie au Roi, par M. l'Abbé *du Contant de la Molette*, Vicaire-Général de Vienne. 1781.

*Solis radios & excipunt & emittent.*

A Paris, chez le même Moutard ;

même adreſſe que l'Ouvrage précédent. 3 vol. *in*-12 d'environ 500 pages chacun.

Voici dans ce ſiècle, accuſé de frivolité, un Ouvrage qui, par ſon importance & par les connoiſſances qu'il ſuppoſe, eſt digne des ſiècles, où l'érudition, & l'érudition ſacrée, a été le plus en honneur.

*Shakeſpeare*, traduit de l'anglois. Dédié au Roi, par M. *le Tourneur.*

*Homo ſum : humani nihil à me alienum puto.*

TER.

Tomes IX, X & XI. A Paris, chez

[redacted]

*Prof. publ. & ord. Sereniſſimi Principis Salm-Salmenſis Conſil. Aulic. Argentorati. Apud Socios Bibliopolos, Gay, Fratres. 1780. Cum Permiſſu Superiorum.* Un volume *in-12.*

*Nouvelle Topographie de la France, numéro dixième. Carte de la Région du nord oueſt. Diſcours ſur les objets les plus intéreſſans qui lui ſont propres, ou précis de la Deſcription générale du pays qu'elle contient.*

Nous avons annoncé le nouveau plan de M. Robert de Heſſeln pour diviſer la France en neuf régions, chaque région en neuf contrées, &c. Il a d'abord publié la Carte générale ; il publie actuellement une des neuf régions qui contient la Bretagne & une partie de la Normandie. Cette Carte eſt très-bien gravée ; on y voit les côtes d'Angleterre, que les circonſtances de la guerre actuelle nous rendent plus intéreſſantes. Elle eſt accompagnée d'une explication en quatre pages *in-folio*,

où l'on voit ce qu'il y a de plus remarquable dans les provinces que cette Carte présente, de leur état physique, politique & moral; c'est un abrégé de la Description complète que M. Robert se propose de donner en détail avec ses Cartes topographiques de la France.

*Dictionnaire universel des Sciences morale, économique, politique & diplomatique*, ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat & du Citoyen, mis en ordre & publié par M. *Robinet*, Censeur Royal. A Paris, rue de la Harpe, à l'ancien Collége de Bayeux. Tome 17e. *in*-4°. 700 pages.

Ce volume, aussi intéressant que les précédens, commence par le mot *Eau* & finit par *Ensaisinement*. On y trouve des articles très-vastes sur la Jurisdiction ecclésiastique & l'état de l'Eglise en Italie, sur la science économique, sur l'Ecosse, sur la Reine Elizabeth, sur les Enfans, & en particulier les Enfans-

Trouvés, pour lesquels il y a un nouveau projet dans cet Ouvrage. L'article *Education* a 200 pages, & contient un Traité complet sur cet objet important pour l'humanité. Il a paru au commencement d'Avril, ainsi que le Tome XII qui avoit été retardé. On peut juger par la promptitude avec laquelle les volumes se suivent, de l'exactitude du sçavant Auteur de cet Ouvrage à remplir ses engagemens, & de l'immensité des matériaux dont il avoit eu soin de se fournir en commençant cette vaste entreprise.

*Histoire naturelle, chimique & médicinale des Corps des trois Règnes de la Nature*, ou Abrégé des Œuvres chimiques de M. *Gaspard Neumann*. Par feu M. *Roux*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur de Chimie aux Ecoles de Médecine, &c. Première Partie du Règne minéral. A Paris, chez Charles-Guillaume Le-

clerc, Libraire, quai des Augustins, entre la rue Gît-le-Cœur & la rue Pavée. 1781. *in* 4°. de 338 pages. Prix, 3 liv. en feuilles.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage, qui n'est que le commencement d'un Traité très-étendu & très-complet, que M. Roux avoit entrepris, & qu'une mort prématurée l'a empêché de continuer.

*Description particulière de la France. Septième Livraison, Département du Rhin. Franche-Comté.* A Paris, chez Née & Masquelier, Graveurs, rue des Francs-Bourgeois, porte-S. Michel.

Les six Estampes qui forment cette livraison, contiennent des Vues de Besançon, de Salins & des Grottes d'Osselles, sur le bord du Doux à trois lieues de Besançon. Ces Grottes sont remarquables par des stalactites très-singulières, qui forment des portiques, des pyramides, &c. La description physique de ces singu-

[illegible]

[illegible]

On délivre aussi chez les mêmes Graveurs le second volume de la Description de la Suisse, in-4°. qui accompagne les Vues pittoresques de ce pays singulier.

*Recherches chimiques sur l'Etain, faites & publiées par ordre du Gouvernement*; ou Réponse à cette question : *Peut-on, sans aucun danger, employer les vaisseaux d'étain dans l'usage économique?* Par M. M. *Bayen*, Apothicaire-Major des Camps & Armées du Roi; & *Charlard*, Apothicaire de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Prevôt [illegible] Collége de Pharmacie. A Paris, [illegible] l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, [illegible]primeur ordinaire du Roi & de

la Police. 1782. vol. *in*-8°. de 286 pages.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage fort important & fort bien fait.

*L'Art des Accouchemens ;* par M. *Baudeloque*, Membre du Collége & Adjoint au Comité Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, vis-à-vis l'Eglise S. Côme. 1781. 2 vol. *in*-8°. Le premier de 610 pages, & les Préliminaires 56 ; le second, de 422, avec figures. Prix, les deux volumes reliés, 12 liv.

[redacted]

*Traité des propriétés & usages de la douce Amère*, ou *Solanum scandens* dans le traitement de plusieurs maladies, & surtout des maladies dartreuses. Par M. *Carrère*, Professeur Royal Emerite en Médecine, Médecin du Garde-Meuble de la Couronne, Censeur Royal, ancien Inspecteur-Général des Eaux Minérales de la Province de Roussillon & du Comté de Foix, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de l'Académie Royale des Sciences de Toulouse, de celle des Curieux de la Nature, de la Société Royale de Médecine. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur Libraire, rue S. Severin. 1781. *in* 8°. de 170 pages.

*Essai sur l'art de cultiver la Canne à sucre, & d'en extraire le sucre.* Par M. *Cazeaux*, de la Société Royale de Londres. A Paris, chez Clousier, rue S. Jacques. 1781. 512 pag. *in*-8°.

L'étendue de cet Ouvrage est

proportionnée à l'importance de l'objet, qui intéresse toutes les nations, & sur lequel on n'avoit pas encore porté le coup-d'œil observateur qui caractérise le Livre de M. de Cazeaux. On voit dans l'Avertissement qu'il se propose de travailler à l'analyse du corps muqueux doux & sucré, pour servir à la bonification des vins d'Europe, suivant les principes consignés dans l'Œnalogie de M. Beguillet; ce qui augmentera beaucoup l'utilité du sucre, déjà si précieux pour la vie.

L'Auteur donne un tableau de la pluie tombée à la Grenade pendant un an en 1773, & l'usage qu'on peut faire de pareils tableaux qui devroient être faits par des établissemens publics, pour le bien de l'Agriculture; il fait voir qu'un pareil tableau devient exactement celui de la récolte pour ceux qui cultivent convenablement la canne à sucre. Il établit un systême de culture fondé sur la théorie & l'expérience.

Il prouve que toutes les cannes bien traitées doivent donner du ſucre à-peu-près égal; il explique les moyens de vérifier les cuites du ſucre & la différence entre les rafineries d'Europe & celles d'Amérique. Enfin toutes les parties de cet art y ſont approfondies avec autant d'exactitude que de ſagacité.

*Deſcription générale & particulière de la France*; Ouvrage enrichi d'Eſtampes, d'après les deſſins des plus célèbres Artiſtes; dédié au Roi. A Paris, de l'Imprimerie de Pierres, & ſe trouve chez Nyon l'aîné; Mérigot le jeune, & Eſprit. 1781. 216 pages, grand *in-folio*. Prix, 9 liv.

Nous avons annoncé les ſix premières livraiſons d'Eſtampes de ce grand Ouvrage, la ſeptième, qui a paru le 2 Mai, contient des vues de Beaune Auxerre, Mâcon, Autun, Avallon, & de l'Abbaye de la Ferté, avec une notice des Villes & des lieux qui ſont repréſentés dans ces les Eſtampes.

Le premier volume de texte qui a paru en même-tems, eſt le commencement d'une deſcription hiſtorique de toute la France, que les Editeurs ont entrepris de publier ſucceſſivement. La diſtribution des Provinces, en cinq grands départemens, le long des cinq grands fleuves de la France, permettoit de commencer par le département du Rhône, de la Saone & par conſéquent par la Province de Bourgogne, qui eſt la partie la plus ſeptentrionale. Ainſi M. Béguillet commence par l'Hiſtoire des Bourguignons; il donne une notice de tous les Auteurs qui en ont parlé, une idée de l'ancienne Géographie de la Bourgogne, l'Hiſtoire des campagnes de Céſar dans ces Provinces: parvenue à Gondicaire, Fondateur du premier royaume de Bourgogne, en 407, de tous les Rois & de tous les Ducs juſqu'en 1477, époque de ſa réunion à la couronne de France.

Les recherches historiques sur les loix, mœurs, coutumes & usages des anciens Bourguignons qui occupent 60 pages contiennent des détails curieux, comme l'origine de la Mère-folle, connue sous le nom d'infanterie dijonnoise, l'origine des cheminées, des vitres, &c. On connoit la vaste érudition de M. Béguillet, Rédacteur de cette histoire.

L'Histoire générale de la Monarchie sera composée de celles des cinq peuples dominateurs des Gaules qui ont élevé leur Empire sur celui des Romains, les Bourguignons qui se sont emparés des Provinces du Rhône, font le sujet de ce volume; on trouve dans les suivans l'Histoire des Visigots & des Sarrazins, qui ont eu les pays arrosés par la Garonne; des Armoriques & des Bretons qui les habitoient le long de la Loire; des Francs & des Normands, Dominateurs de la

-cine & des Allemands qui occupoient les bords du Rhin; tel eſt le plan de cette vaſte entrepriſe.

*Jardins Anglo-Chinois* ; huitième Cahier en 29 planches contenant ceux de Kew, Munich, Erlangen, Brunoi, Meudon, &c. A Paris, chez le Rouge, rue des grands Auguſtins.

*Avis ſur l'Ouvrage intitulé : Etat de la Nobleſſe, pour l'année* 1782.

MONSIEUR,

Au commencement de chaque année, on donne au Public *l'Etat de la Nobleſſe*, contenant, 1°. l'Etat actuel de la Maiſon Royale de France: 2°. celui des Maiſons Souveraines de l'Europe: 3°. les Noms des Perſonnes nobles du Royaume & des Pays étrangers; leur état actuel, avec l'indication & renvoi aux Livres qui parlent de leur Généalogie;

leurs demeures, tant à Paris, que dans le reste du Royaume & des Pays étrangers: 4°. Les changemens arrivés dans la Noblesse pendant le cours de l'année.

La dixième édition, pour 1781, se vend 3 liv. brochée, & 3 liv. 10 f. reliée, à Paris, chez *Onfroy* & *Lamy*, Libraires, quai des Augustins.

Ces Libraires, seuls propriétaires du fond de cet Ouvrage, ne voulant rien négliger pour le rendre aussi intéressant & aussi complet qu'il peut l'être, prient instamment la Noblesse de vouloir bien envoyer à eux seuls les Mémoires sur l'état actuel de leurs Maisons, leurs demeures, &c. Ils en feront usage gratuitement & avec exactitude, pourvu qu'ils les reçoivent avant la fin d'Août 1781. Ceux qui voudront que le Blason de leurs Armes accompagne leurs noms dans le volume, ne payeront que 6 liv. pour les frais de la gravure. On enrichira la douzième édition de cet

Ouvrage, pour 1782, du Blason des anciennes Familles nobles, gravé en taille-douce, avec l'explication des termes & des anecdotes historiques sur l'origine de leurs Armes & de leur Noblesse.

L'Ouvrage sera terminé par des additions & corrections pour les volumes précédens, c'est pourquoi on supplie de faire remarquer les fautes qui auroient pu se glisser involontairement dans les articles qui les concernent.

*Livres nouvellement acquis par* Moutard, *Imprimeur-Libraire de la Reine, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.*

Essai sur les Labours. Par de *Turbilly. in*-8°. 3 s.

L'Art de cultiver les Peupliers d'Italie. Par M. *Pelée de Saint Maurice. in*-8°. 1 liv. 4 s.

Dissertations sur la Population & l'âge des Poissons. *in*-12. 12 s.

[illegible]

[illegible] des [illegible] nouvelle édition. Rom. 17[illegible]. 2 Parties en un volume *in-fol.* Prix [illegible] relié en veau.

Le Dictionnaire de Physique. Par M. *Paulian.* Huitième édition,

Nîmes. 1781. 4 vol. *in*-8°. avec figures. Prix, 21 liv. relié en veau.

*Livres nouveaux qui se trouvent chez* Nyon l'aîné, *Libraire*, *rue du Jardinet*.

Mémoires secrets tirés des Archives des Souverains de l'Europe, traduits de l'Italien de Vittario Siri. Par M. *Requier* 27 & 28^e^. Parties du règne de Louis XIII, ou 41 & 42^e^. Parties des règnes de Henri IV & Louis XIII. Broch. 3 liv.

Histoire universelle d'une Société de Gens de Lettres, traduit de l'Anglois, Amsterdam. Tome 42. *in*-4°. en feuilles. 12 liv.

Dictionnaire de Physique. Par le P. *Paulian*. Nîmes. 1781. 4 vol. *in*-8°. 20 liv.

Cours d'Etude de l'Abbé de *Condillac*. Neufchatel. 1780. 12 vol. *in*-8°. 48 liv.

Ecole du Jardin potager. Par de *Combles*. Nouvelle Edition aug-

mentée du Traité de la Culture des Pêchers, & à laquelle on a joint la manière de femer en toute faifon. 1780. 2 vol. *in*-12 6 liv.

Méthode pour tracer facilement les Cadrans folaires, fur toutes furfaces planes, en fituation quelconque, fans calculs ni embarras d'infstrumens. Par M. de la *Prife*. Caen. 1781. *in*-8°. Broché, 5 liv.

# TABLE

## DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal du mois de Juin 1781. *Sec. Vol.*

ΔΑΝΙΗΛ, &c. *Daniel juxta septuaginta ex Tetraplis origenis nunc primum Editus*, &c. 1155

*Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent.* 1176

*Traité des Droits appartenans aux Seigneurs sur les biens possédés en rôture. Par M. Preudhomme* 1190

*Histoire de l'Eglise. Par M. Bérault-Bercastel.* 1200

*Le Lutrin, Poëme héroï-comique de Boileau-Despréaux.* 1209

xpériences sur les Végétaux. Par
Ingen-Housz. 1215
Histoire de l'Académie Royale des
iences. 1238
Extrait du Mémoire de M. l'Abbé
Brotier, sur les Jeux du Cirque. 1247
Extrait du second Mémoire de M.
de Kéralio. 1253
Extrait des Observations Météo-
rologiques. 1258
Suite des Observations Météorolo-
giques. 1266
Nouvelles Littéraires. 1273

Fin de la Table.





